

PORT AUTONOME DE PAPEETE
B. P. 9164 – MOTU UTA
TAHITI

COMPTE FINANCIER
DE
L'EXERCICE 2015

Présenté par :
Mr Christophe LACROIX
Agent comptable du Port Autonome de Papeete

PORT AUTONOME DE PAPEETE

COMPTE DE RESULTAT PORT AUTONOME DE PAPEETE

Page No 1

Date 01/06/2016

CLACROIX

Gestion 2015

***** CHARGES (HORS TAXES) *****

Poste	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'EXPLOITATION (AUTRES QUE FINANCIERES) - (I) :		
ACHATS DE MAT. PREMIERES ET CONSOM. NON STOCKEES (606, 607)	198 387 235	182 622 576
SERVICES EXTERIEURS (61, 62)	530 223 430	498 521 774
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (63)	46 780 567	46 275 374
SALAIRES, TRAITEMENTS ET INDEMNITES (641, 648)	714 260 137	633 688 990
CHARGES SOCIALES (645, 647)	273 092 545	257 777 386
AUTRES CHARGES (651, 652, 653, 658)	21 802 801	53 786 657
Sous Total (A)	1 784 546 715	1 672 672 757
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :		
DOT. AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS (6811, 6812)	859 917 922	949 729 159
DOT. AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (6815)	105 107 765	245 629 145
Sous Total (B)	965 025 687	1 195 358 304
Total des CHARGES D'EXPLOITATION (AUTRES QUE FINANCIERES) - (I) :	2 749 572 402	2 868 031 061
CHARGES FINANCIERES - (II) :		
INTERETS ET AUTRES CHARGES ASSIMILEES (661, 664, 665, 668)	19 597 858	7 251 810
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS FINANCIERES (686)	7 111 058	
Total des CHARGES FINANCIERES - (II) :	26 708 916	7 251 810
CHARGES EXCEPTIONNELLES - (III) :		
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATIONS DE GESTION (671-672)	9 666 247	15 448 947
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATIONS EN CAPITAL (675)		
Sous Total (A)	9 666 247	15 448 947
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX AUTRES PROVISIONS (687)	277 819 287	159 343 508
Sous Total (B)	277 819 287	159 343 508
Total des CHARGES EXCEPTIONNELLES - (III) :	287 485 534	174 792 455
IMPOTS SUR LES BENEFICES & ASSIMILES - (IV)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (695)	57 283 892	72 135 060
Total des IMPOTS SUR LES BENEFICES & ASSIMILES - (IV)	57 283 892	72 135 060

***** PRODUITS (HORS TAXES) *****

Poste	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION - (I) :		
PRESTATIONS DE SERVICES (705, 7061, 70621, 70623, 7063)	908 216 673	812 426 592
DIVERS DROITS ET TAXES (70622, 70626, 70627)	1 623 308 270	1 608 991 281
Sous Total (A)	2 531 524 943	2 421 417 873
AUTRES PRODUITS (708, 722, 751, 752, 753, 758)	979 508 714	971 648 645
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (781)	54 128 924	36 535 357
Sous Total (B)	1 033 637 638	1 008 184 002
Total des PRODUITS D'EXPLOITATION - (I) :	3 565 162 581	3 429 601 875
PRODUITS FINANCIERS - (II) :		
INTERETS ET AUTRES PRODUITS ASSIMILES (763, 764, 765)	496 400	
PDS FINANCIERS SUR D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE (766)		
REPRISE SUR PROVISIONS (786)	8 014 836	
Total des PRODUITS FINANCIERS - (II) :	8 511 236	
PRODUITS EXCEPTIONNELS - (III) :		
SUR OPERATIONS DE GESTION (771, 772, 774)	15 585 652	33 917 438
SUR OPERATIONS EN CAPITAL (775, 777, 778)	16 404 632	27 406 770
REPRISE SUR PROVISIONS EXCEPTIONNELLES (787)	6 238 787	19 653 695
Total des PRODUITS EXCEPTIONNELS - (III) :	38 229 071	80 977 903

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CLACROIX

Gestion

2015

COMPTE DE RESULTAT PORT AUTONOME DE PAPEETE

Page No 2

Date 01/06/2016

Total des CHARGES (I+II+III)

3 121 050 744

3 122 210 386

Total des PRODUITS (I+II+III)

3 611 902 888

3 510 579 778

Solde CREDITEUR = BENEFICE

490 852 144

388 369 392

Solde DEBITEUR = PERTE

TOTAL GENERAL des CHARGES

3 611 902 888

3 510 579 778

TOTAL GENERAL des PRODUITS

3 611 902 888

3 510 579 778

PORT AUTONOME DE PAPEETE
CLACROIX

BILAN PORT AUTONOME DE PAPEETE

Gestion 2015

Page No 1

Date 01/06/2016

***** ACTIF *****

Poste	Brut N	Amo/Pro N	Net Exercice N	Net Exercice N-1
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (203)	4 066 018	-4 066 018		
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES (205)	39 626 441	-36 331 229	3 295 212	17 153 605
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS (211)	2 708 783 994		2 708 783 994	2 641 923 941
AMENAGEMENTS DE TERRAINS (212)	860 795 071	-158 214 998	702 580 073	268 116 922
CONSTRUCTIONS (213)	26 234 205 286	-9 830 989 033	16 403 216 253	15 300 389 729
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES (215)	4 821 910 369	-2 852 306 945	1 969 603 424	1 050 280 291
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (216, 218)	1 074 639 282	-797 509 765	277 129 517	333 895 697
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (231)	291 809 209		291 809 209	1 191 805 993
AVANCES ET ACOMPTES S/CDES D'IMMO. CORPORELLES (238)				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES (26)	983 789 056	-11 161 058	972 627 998	986 375 164
AUTRES TITRES IMMOBILISES (271, 272)				
PRETS (274)				
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES (275, 277)	10 303 162		10 303 162	10 856 087
Total (I)	37 029 927 888	-13 690 579 046	23 339 348 842	21 800 797 429
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION :				
CREANCES RESULTANT DE VENTES OU PRES. SCES (41, SAUF 4191)	1 532 012 670	-598 433 316	933 579 354	840 525 935
CREANCES DIVERSES (42, 43, 44, 46, 47, 48, SAUF 486)	245 108 280		245 108 280	232 621 259
DISPONIBILITES (51)	1 364 800 066		1 364 800 066	1 327 652 883
CAISSE (53)	4 733 236		4 733 236	1 878 483
REGULARISATION :				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES (486)	19 041 108		19 041 108	1 819 651
Total (II)	3 165 695 360	-598 433 316	2 567 262 044	2 404 498 211
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (481)				
Total (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (169)				

PORT AUTONOME DE PAPEETE
CLACROIX

BILAN PORT AUTONOME DE PAPEETE**Gestion 2015**

Page No 2

Date 01/06/2016

***** ACTIF *****

Poste	Brut N	Amo/Pro N	Net Exercice N	Net Exercice N-1
Total (IV)				
ECART DE CONVERSION - ACTIF (476)				
Total (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) - Actif	40 195 623 248	-14 289 012 362	25 906 610 886	24 205 295 640

PORT AUTONOME DE PAPEETE
CLACROIX

BILAN PORT AUTONOME DE PAPEETE

Gestion 2015

Page No 3

Date 01/06/2016

***** P A S S I F *****

Poste	Net Exercice N	Net Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL (PM) :		
DOTATIONS (102)	1 572 180 011	
ECARTS DE REEVALUATION (105)	1 359 556 857	1 359 556 857
RESERVES :		
RESERVES FACULTATIVES (1062)		
RESERVES REGLEMENTEES (1064)		
RESERVES DISPONIBLES (1065)	2 470 587 076	2 406 110 895
AUTRES RESERVES (1068)		
DEPRECIATION DE L'ACTIF (1069)		
REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR) (11)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE) (12)	490 852 144	388 369 392
RESERVES INDISPONIBLES (1062)	18 047 588 397	18 178 698 900
Situation NETTE	21 009 027 617	20 973 179 187
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (13)	359 315 436	373 745 766
Total (I)	24 300 079 921	22 706 481 810
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES (151)	101 244 355	104 557 953
PROVISIONS POUR CHARGES (157)	889 133 210	831 473 276
Total (II)	990 377 565	936 031 229
DETTES		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES (161)		
EMPRUNTS SUR CONTRATS (164)	83 249 742	166 583 076
AVANCES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES (167)		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS (165, 168)	39 135 821	36 063 279
AVANCES ET ACOMPTES RECUS S/CDES EN COURS (4191)		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES SUR ACHATS OU PRESTATIONS DE SVCES (40)	196 180 076	177 154 724
DETTES FISCALES, SOCIALES ET ASSIMILEES (42, 43, 44)	233 126 168	159 311 404

PORT AUTONOME DE PAPEETE
CLACROIX

BILAN PORT AUTONOME DE PAPEETE

Gestion 2015

Page No 4

Date 01/06/2016

***** P A S S I F *****

Poste	Net Exercice N	Net Exercice N-1
DETTES		
DETTES D'EXPLOITATION :		
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (45, 46, 47, 48, SAUF 487)	63 983 342	22 203 816
PRODUITS CONSTATES D'AVANCES (A + D'UN AN) (487)		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCES (A - D'UN AN) (487)	478 251	1 466 302
Total (III)	616 153 400	562 782 601
ECART DE CONVERSION - PASSIF (477)		
Total (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV) - Passif	25 906 610 886	24 205 295 640

TABLEAU GENERAL - EXERCICE 2014
--

1 - EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE

<i>Opérations de fonctionnement</i>		<i>Opérations d'investissement</i>	
PRODUITS (classe 7)	3 611 902 888	Recettes d'investissement	1 275 087 714
CHARGES (classe 6)	3 121 050 744	Dépenses d'investissement	1 537 408 241
Résultat de l'exercice à reporter (Excédent)	490 852 144	Solde des opérations d'investissement	- 262 320 527
		Virement de la Section de Fonctionnement	490 852 144
RESULTAT :		EXCEDENT OU DEFICIT GLOBAL DE L'EXERCICE :	
Augmentation des antérieurs. (excédents)	490 852 144	Augmentation du fonds de roulement :	228 531 617

2 - SITUATION GENERALE

	Situation initiale	Résultats de l'exercice	Exécution hors budget	Situation finale
Résultats de fonctionnement reportés excédentaires	5 785 467 804	490 852 144	-205 000 000	6 071 319 948
Différence entre financements	-3 109 880 728	-262 320 527	0	-3 372 201 255
Fonds de roulement	2 675 587 076	228 531 617	-205 000 000	2 699 118 693

ANNEXES

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 1

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitulé	DEBIT			CREDIT			Bilan Sortie
		Bilan Entree	Mouvements	Notes	Bilan Entree	Mouvements	Bilan Sortie	
1021	DOTATION				1 572 180 011	1 572 180 011	1 572 180 011	
102	Article APPORTS				1 572 180 011	1 572 180 011	1 572 180 011	
10521	REEVALUATION LIBRE - INVENTAIRE 1990			1 359 556 857		1 359 556 857	1 359 556 857	
105	Article ECARTS DE REEVALUATION			1 359 556 857		1 359 556 857	1 359 556 857	
1062	RESERVES INDISPONIBLES	333 908 873	333 908 873	18 178 698 900	202 798 370	18 381 497 270	18 047 588 397	
1065	RESERVES DISPONIBLES	205 000 000	205 000 000	2 406 110 895	269 476 181	2 675 587 076	2 470 587 076	
106	Article RESERVES	538 908 873	538 908 873	20 584 809 795	472 274 551	21 057 084 346	20 518 175 473	
10	Chapitre CAPITAL ET RESERVES	538 908 873	538 908 873	21 944 366 652	2 044 454 562	23 988 821 214	23 449 912 341	
120	RESULTAT DE L'EXERCICE - EXCEDENT D'EXPLOITATION	388 369 392	388 369 392	388 369 392	490 852 144	879 221 536	490 852 144	
120	Article RESULTAT DE L'EXERCICE - EXCEDENT D'EXPLOITATION	388 369 392	388 369 392	388 369 392	490 852 144	879 221 536	490 852 144	
12	Chapitre RESULTAT DE L'EXERCICE - EXCEDENT OU PERTE	388 369 392	388 369 392	388 369 392	490 852 144	879 221 536	490 852 144	
13111	SUBVENTION ETAT - OP. 88-02 PONT DE FARE UTE			52 500 000		52 500 000	52 500 000	
13113	FDNDS POUR LA RECONVERSION ECONOMIQUE - QUAI DE PECHE FARE UTE			157 570 607		157 570 607	157 570 607	
13114	FONDS POUR LA RECONVERSION ECONOMIQUE - EXTENSION PORT DE PECHE			164 800 000		164 800 000	164 800 000	
13122	SUBVENTION TERRITOIRE (EXTENSION QUAI DES YACHTS)			156 000 000		156 000 000	156 000 000	
131	Article SUBVENTION D'EQUIPEMENT			530 870 607		530 870 607	530 870 607	
13911	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - ETAT	23 100 000	2 218 163	25 318 163			25 318 163	
13912	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - TERRITOIRE	67 273 477	3 455 357	70 728 834			70 728 834	
13913	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - FONDS POUR LA RECONVERSION ECONOMIQUE	35 924 120		35 924 120			35 924 120	
13914	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - FONDS POUR LA RECONVERSION ECONOMIQUE 2002	30 827 244	8 756 810	39 584 054			39 584 054	
139	Article SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - COMPTE DE RESULTAT	157 124 841	14 430 330	171 555 171			171 555 171	
13	Chapitre SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	157 124 841	14 430 330	171 555 171	530 870 607	530 870 607	359 315 436	
1511	PROVISIONS POUR LITIGES		6 238 787	6 238 787	104 399 448	3 083 694	107 483 142	
1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES		158 505	158 505	158 505		158 505	
151	Article PROVISIONS POUR RISQUES		6 397 292	6 397 292	104 557 953	3 083 694	107 641 647	
153	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS				831 473 276	57 659 934	889 133 210	
153	Article PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS				831 473 276	57 659 934	889 133 210	
15	Chapitre PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 397 292	6 397 292	936 031 229	60 743 628	996 774 857	
1641	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT A.F.D.		83 333 334	83 333 334	166 583 076		166 583 076	
164	Article EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		83 333 334	83 333 334	166 583 076		166 583 076	
1651	DEPOTS				910 500		910 500	
1655	CAUTIONNEMENTS		2 756 238	2 756 238	34 230 816	6 289 761	40 520 577	
165	Article DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		2 756 238	2 756 238	35 141 316	6 289 761	41 431 077	
1688	INTERETS COURUS NON ECHUS		921 963	921 963	921 963	460 982	1 382 945	

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 2

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cote	Lieu	DEBIT			CREDIT			Bilan Sortie
		Bilan	Mouvement	Fin	Bilan	Mouvement	Fin	
168 Article	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		921 963	921 963	921 963	460 982	1 382 945	460 982
16 Chapitre	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	87 011 535	87 011 535	202 646 355	6 750 743	209 397 098		122 385 563
1 Classe	COMPTES DE CAPITAUX	157 124 841	1 035 117 422	1 192 242 263	24 002 284 235	2 602 801 077	26 605 085 312	25 412 943 049

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillelet No 3

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitule	DEBIT			CREDIT			BILAN SORTIE		
		Bilan	Mouvement	Total	Bilan	Mouvement	Total	Solde	Relevé	Total
203	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT - COMPTE A CLORE	70 184 399		70 184 399	66 118 381		66 118 381			4 066 018
203	Article FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT - COMPTE A CLORE	70 184 399		70 184 399	66 118 381		66 118 381			4 066 018
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	36 977 017		36 977 017	36 977 017		36 977 017			
20531	ACQUISITION DE LOGICIELS	7 550 105	27 414 052	34 964 157						34 964 157
20532	LOGICIELS CREEES PAR LE PORT	4 662 284		4 662 284						4 662 284
205	Article CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	49 189 406	27 414 052	76 603 458	36 977 017		36 977 017			39 626 441
20	Chapitr IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	119 373 805	27 414 052	146 787 857	103 095 398		103 095 398			43 692 459
21117	ACQUIS	1 658 008 119	66 860 053	1 724 868 172						1 724 868 172
21151	ENSEMBLES IMMOBILIERS INDUSTRIELS	425 689 257		425 689 257						425 689 257
21157	AUTRES ENSEMBLES IMMOBILIERS	558 226 565		558 226 565						558 226 565
211	Article TERRAINS	2 641 923 941	66 860 053	2 708 783 994						2 708 783 994
2121	TERRASSEMENTS SUR TERRAINS	87 402 935	165 281 570	252 684 505						252 684 505
2122	RESEAUX D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES (CANIVEAUX ET FOSSÉS)	43 017 721	2 115 269	45 132 990						45 132 990
2123	PREMIER DEFRICHEMENT DE TERRAIN		1 851 827	1 851 827	546 180		546 180			1 305 647
2124	TRAVAUX DE VIABILISATION DE TERRAIN DESTINE A ÊTRE BÂTI	51 719 933	187 384 780	239 104 713	784 217		784 217			238 320 496
2125	CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE PARKING A CIEL OUVERT	67 031 065	4 393 334	71 424 399						71 424 399
2126	CREATION ET AMENAGEMENT D'ESPACE VERTS	6 029 553	41 437 716	47 467 269						47 467 269
2127	CONSTRUCTION DE CLÔTURE AJOURÉE	62 031 386	143 233 852	205 265 238	805 473		805 473			204 459 765
212	Article AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS - A CLORE	317 232 593	545 698 348	862 930 941	2 135 870		2 135 870			860 795 071
213	CONSTRUCTIONS									
21311	BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS AU PORT - GROS OEUVRE	2 038 973 437	918 843 588	2 957 817 025	700 591 357		700 591 357			2 257 225 668
21312	BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS AU PORT - CHARPENTE	24 509 214	2 816 669	27 325 883	24 509 214		24 509 214			2 816 669
21313	BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS AU PORT - COUVERTURE ET SES EQUIPEMENTS	24 455 063	15 829 382	40 284 445	24 455 063		24 455 063			15 829 382
21314	BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS AU PORT - RESEAUX ET FLUIDES	1 869 540	54 509 985	56 379 525	6 116 647		6 116 647			50 262 878
21315	BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS AU PORT - OUVERTURES/FERMETURES	751 523 501	58 341 661	809 865 162	21 297 226		21 297 226			788 567 936
21316	BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS AU PORT - EQUIPEMENTS LOURDS	17 588 412	73 454 329	91 042 741	17 588 412		17 588 412			73 454 329
21317	BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS AU PORT - AMENAGEMENTS INTERIEURS ET REVÊTEMENTS EXTERIEURS		50 550 417	50 550 417						50 550 417
21321	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF - GROS OEUVRE	387 274 280	359 192 704	746 466 984						746 466 984
21322	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF - CHARPENTE	67 947 261	218 475 582	286 422 843						286 422 843
21323	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF - COUVERTURE ET EQUIPEMENTS	112 344 051	160 173 820	272 517 871						272 517 871
21324	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT - RESEAUX ET FLUIDES	52 148 437	62 975 907	115 124 344						115 124 344
21325	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT - OUVERTURES/FERMETURES	41 774 234	50 032 248	91 806 482						91 806 482
21326	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT - EQUIPEMENTS LOURDS	76 499 200	49 867 676	126 366 876						126 366 876
21327	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT - AMENAGEMENTS INTERIEURS ET REVÊTEMENTS EXTERIEURS	124 484 997	110 595 806	235 080 803						235 080 803
21351	BALISAGE, FEUX DE SIGNALISATION, ECLAIRAGE - A CLORE	139 198 207		139 198 207						139 198 207
21352	AGENCEMENT DIVERS CENTRES D'ACCUEILS - A CLORE	3 603 875		3 603 875						3 603 875
21353	AMENAGEMENT BATIMENTS ET HANGARS - A CLORE	700 687 783		700 687 783	22 775 803		22 775 803			677 911 980
21354	MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES PORT - A CLORE	84 331 818		84 331 818						84 331 818
21355	MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES - A CLORE	15 906 188		15 906 188						15 906 188

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 4

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Libellé	DEBIT			CREDIT		
		Bilan	Mouvement	Total	Bilan	Mouvement	Total
21356	TRAVAUX DIVERS D'AMELIORATION - A CLORE	170 771 406		170 771 406	35 865 300	35 865 300	134 906 106
21357	MISE AUX NORMES PROTECT. CONTRE INCENDIE IMMEUBLES - A CLORE	9 925 314		9 925 314			9 925 314
21358	AUTRES INSTALLATIONS , AMENAGEMENTS, ETC... - A CLORE	436 461 327		436 461 327	99 148 936	99 148 936	337 312 391
21359	TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE - A CLORE	333 122 436		333 122 436	137 340 547	137 340 547	195 781 889
21381	VOIRIES - TERRE-PLEINS - A CLORE	5 191 263 610	940 705 591	6 131 969 201	798 612 429	798 612 429	5 333 356 772
21382	OUVRAGES D'ART, DE PROTECTION ET D'ACCOSTAGE	6 015 464 674	4 971 114 687	10 986 579 361	153 027 852	153 027 852	10 833 551 509
21383	ACCESSOIRES D'ACCOSTAGE ET D'AMARRAGE (APPARAUX)	7 246 717 994	168 102 039	7 414 820 033	4 430 600 889	4 430 600 889	2 984 219 144
21384	ACCESSOIRE D'ACCOSTAGE - AMÉNAGEMENTS REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS	37 576 371	30 158 267	67 734 638			67 734 638
21386	INFRASTRUCTURE CENTRES NAUTIQUES/AMENAGT ACCOSTAGE	248 258 100		248 258 100	207 585 392	207 585 392	40 672 708
21387	REFECTIONS PARTIELLES D'OUVRAGES - INFRASTRUCTURES - A CLORE	263 299 265		263 299 265			263 299 265
213 Article	CONSTRUCTIONS	24 617 979 995	8 295 740 358	32 913 720 353	6 679 515 067	6 679 515 067	26 234 205 286
21511	CALE DE HALAGE ET DE PESEE	575 945 949		575 945 949			575 945 949
21515	PARKING BOUNTY - A CLORE	1 827 422		1 827 422			1 827 422
21531	SUR SOL PROPRE - INSTALLATIONS ELECTRIQUES - A CLORE	253 723 470		253 723 470	80 308 310	80 308 310	173 415 160
21532	SUR SOL PROPRE - INSTALLATIONS TELEPHONIQUES - A CLORE	125 458 021		125 458 021	90 492 235	90 492 235	34 965 786
21533	SUR SOL PROPRE - AUTRES INSTALLATIONS - A CLORE	178 654 598		178 654 598	109 450 426	109 450 426	69 204 172
21534	RESEAU EVACUATION EAUX PLUVIALES - A CLORE	6 287 915		6 287 915			6 287 915
21535	RÉSEAU EAU POTABLE - A CLORE	343 594		343 594			343 594
21536	RÉSEAUX ENTERRES	185 138 879	379 253 011	564 391 890			564 391 890
21537	RÉSEAU AÉRIEN	2 557 212	5 819 615	8 376 827			8 376 827
21541	EQUIPEMENTS FIXES AMORTISSABLES SUR 3 ANS	98 978 875	12 271 409	111 250 284	598 271	598 271	110 652 013
21542	EQUIPEMENTS FIXES AMORTISSABLES DU 5 ANS	8 849 154	7 243 478	16 092 632			16 092 632
21543	EQUIPEMENTS FIXES AMORTISSABLES SUR 10 ANS	129 784 801	188 735 174	318 519 975	15 370 745	15 370 745	303 149 230
21544	EQUIPEMENTS FIXES AMORTISSABLES SUR 15 ANS	158 000 946	324 503 283	482 504 229	12 451 270	12 451 270	470 052 959
21545	EQUIPEMENTS FIXES AMORTISSABLES SUR 30 ANS	391 182 897	244 644 723	635 827 620	6 675 466	6 675 466	629 152 154
2155	OUTILLAGES INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS - A CLORE	113 236 740		113 236 740	199 553	199 553	113 037 187
21551	PETITS MATERIELS ET OUTILLAGES PORTATIFS	237 293		237 293			237 293
21552	EQUIPEMENTS NON FIXÉS SUR 5 ANS	48 951 846	45 774 024	94 725 870	8 051 952	8 051 952	86 673 918
21553	EQUIPEMENTS NON FIXÉS SUR 10 ANS	12 308 403	24 801 031	37 109 434			37 109 434
21554	EQUIPEMENTS NON FIXÉS SUR 15 ANS	94 330 275	11 120 733	105 451 008			105 451 008
21555	EQUIPEMENTS NON FIXÉS SUR 30 ANS	192 408 911	600 386 771	792 795 682	15 026 401	15 026 401	777 769 281
21571	EQUIPEMENT ELECT. - TELEPH. - CLIM. - TRANSMISSION	165 382 382		165 382 382	38 735 775	38 735 775	126 646 607
21572	EQUIPEMENT DES QUAIS ET ACCESSOIRES DE MOUILLAGES, PONTONS	691 908 814		691 908 814	126 512 847	126 512 847	565 395 967
21573	EQUIPEMENT MATERIEL NAVAL	44 684 427		44 684 427	1 472 409	1 472 409	43 212 018
21574	EQUIPEMENTS DE VOIRIE	9 598 172		9 598 172	7 078 219	7 078 219	2 519 953
215 Article	INSTALLATIONS TECHNIQUES - MATERIELS, OUTILLAGES INDUSTRIELS	3 489 780 996	1 844 553 252	5 334 334 248	512 423 879	512 423 879	4 821 910 369
2161	OEUVRES D'ART		191 129	191 129			191 129
216 Article	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART		191 129	191 129			191 129
21821	GROS MATERIEL DE TRANSPORT NAVAL - A CLORE	750 131 340		750 131 340			750 131 340
21822	MATERIEL DE TRANSPORT TERRESTRE	90 938 293		90 938 293			90 938 293
21823	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT TERRESTRE	18 247 973	452 399	18 700 372			18 700 372

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 5

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitule	DEBIT			CREDIT			BILAN SORTIE	
		Bilan Entrée	Mouvement	TOTAL	Bilan Entrée	Mouvement	TOTAL	Saldo	Saldo
21824	AUTRES MATERIELS NAVALS	50 331 699		50 331 699				50 331 699	
21831	MATERIEL DE BUREAU - A CLORE	21 632 800	7 450 306	29 083 106		21 632 800	21 632 800	7 450 306	
21832	MATERIEL INFORMATIQUE - A CLORE	139 604 668	110 190 657	249 795 325		140 564 355	140 564 355	109 230 970	
2184	MOBILIER	42 951 900	3 776 267	46 728 167		1 494 544	1 494 544	45 233 623	
21882	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSABLES SUR 5 ANS		370 560	370 560				370 560	
21884	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSABLES SUR 10 ANS		1 405 165	1 405 165				1 405 165	
21885	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSABLES SUR 15 ANS		655 825	655 825				655 825	
218 Article	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 113 838 673	124 301 179	1 238 139 852		163 691 699	163 691 699	1 074 448 153	
21 Chapitre	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 180 756 198	10 877 344 319	43 058 100 517		7 357 766 515	7 357 766 515	35 700 334 002	
23131	BATIMENTS	42 633 445	385 415 592	428 049 037		277 280 380	277 280 380	150 768 657	
23138	OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	1 136 677 290	826 314 091	1 962 991 381		1 833 000 022	1 833 000 022	129 991 359	
23153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	12 495 258	5 419 127	17 914 385		6 865 192	6 865 192	11 049 193	
231 Article	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 191 805 993	1 217 148 810	2 408 954 803		2 117 145 594	2 117 145 594	291 809 209	
23 Chapitre	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 191 805 993	1 217 148 810	2 408 954 803		2 117 145 594	2 117 145 594	291 809 209	
2611	ACTIONS	5 240 000		5 240 000				5 240 000	
2618	AUTRES TITRES	1 000 000		1 000 000				1 000 000	
26181	PARTICIPATION AU SEIN DE LA PAI	967 200 000		967 200 000		15 125 894	15 125 894	952 074 106	
261 Article	TITRES DE PARTICIPATIONS	973 440 000		973 440 000		15 125 894	15 125 894	958 314 106	
26772	CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATION AU SEIN DE FILIALES	25 000 000	474 950	25 474 950				25 474 950	
267 Article	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	25 000 000	474 950	25 474 950				25 474 950	
26 Chapitre	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	998 440 008	474 950	998 914 958		15 125 894	15 125 894	983 789 056	
2755	CAUTIONNEMENTS VERSES DANS LE CADRE DE CONTRAT D'ABONNEMENT	10 856 087	3 955 084	14 811 171		4 508 009	4 508 009	10 303 162	
275 Article	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	10 856 087	3 955 084	14 811 171		4 508 009	4 508 009	10 303 162	
27 Chapitre	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 856 087	3 955 084	14 811 171		4 508 009	4 508 009	10 303 162	
2803	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		66 118 381	66 118 381	70 184 399		70 184 399		4 066 018
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES LOGICIELS..		27 398 961	27 398 961	24 040 371	3 358 590	27 398 961		
28053	AMORTISSEMENT DES LOGICIELS		147	147	7 995 430	28 335 946	36 331 376		36 331 229
280 Article	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		93 517 489	93 517 489	102 220 200	31 694 536	133 914 736		40 397 247
28121	AMORTISSEMENTS DES TERRASSEMENTS DE DE TERRAINS		87	87	8 378 460	52 010 474	60 388 934		60 388 847
28122	AMORTISSEMENTS DES RESEAUX D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES (CANIVEAUX ET FOSSES)				5 260 129	1 580 492	6 840 621		6 840 621
28123	AMORTISSEMENTS DU 1ER DÉFRICHEMENT DE TERRAIN		1	1		407 522	407 522		407 521
28124	AMORTISSEMENTS DES TRAVAUX DE VIABILISATION DE TERRAIN DESTINÉ À ÊTRE BÂTI		12 659	12 659	6 013 452	15 736 440	21 749 892		21 737 233
28125	AMORTISSEMENTS CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE PARKING À CIEL OUVERT				13 413 650	4 271 024	17 684 674		17 684 674
28126	AMORTISSEMENTS CREATION ET AMENAGEMENT D'ESPACE VERTS		1 469	1 469	1 592 203	10 747 435	12 339 638		12 338 169
28127	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION DE CLÔTURE AJOURÉE		155 724	155 724	14 457 777	24 515 880	38 973 657		38 817 933
28131	AMORTISSEMENTS BATIMENTS		176 818 269	176 818 269	1 634 135 713	170 019 276	1 804 154 989		1 627 336 720
28132	AMORTISSEMENTS BÂTIMENTS CONSTRUITS PAR LE PORT		214	214	195 619 945	258 533 908	454 153 853		454 153 639

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 6

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitulé	DEBIT			CREDIT			BILAN SORTIE	
		Bilan	Mouvements	Total	Bilan	Mouvements	Total	Debit	Credit
28135	AMORTISSEMENTS INTAL. GENE. AGENCE. AMENA. CONSTR.	148 418 982		1 445 741 850	45 888 962		1 491 630 812	1 343 211 830	
28138	AMORTISSEMENTS DES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	2 082 475 063		6 042 092 758	2 446 669 149		8 488 761 907	6 406 286 844	
28151	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			403 580 779	4 640 744		408 221 523	408 221 523	
28153	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQ.	210 548 859		523 985 396	99 662 115		623 647 511	413 090 652	
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIEL	12 756 082		443 985 751	382 609 132		826 594 883	813 838 801	
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGES INDUSTRIELS	15 229 956		207 118 207	300 113 194		507 231 401	492 001 445	
28157	AMORTISSEMENTS AGENCE. AMENAGE. MAT. OUTIL. INDUST	148 689 215		860 830 572	13 005 167		873 835 739	725 146 524	
28182	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT			644 179 000	19 439 713		663 618 713	663 618 713	
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	115 507 212		96 544 441	113 217 901		209 762 342	94 255 130	
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	1 494 544		39 219 535	1 764 281		40 983 816	39 489 272	
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOS CORPORELLES				146 650		146 650	146 650	
281 Article	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 912 108 336		12 586 149 618	3 964 979 459		16 551 129 077	13 639 020 741	
28 Chapitre	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	3 005 625 825		12 688 369 818	3 996 673 995		16 685 043 813	13 679 417 988	
2961	PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES PARTICIPATION			4 050 000			4 050 000	4 050 000	
2967	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	8 014 836		8 014 836	7 111 058		15 125 894	7 111 058	
296 Article	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	8 014 836		12 064 836	7 111 058		19 175 894	11 161 058	
29 Chapitre	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	8 014 836		12 064 836	7 111 058		19 175 894	11 161 058	
2 Classe	COMPTES RD IMMOBILISATION	34 501 282 083		115 139 977 876	49 641 209 959		12 700 434 654	113 601 426 463	

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillelet No 7

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitule	DEBIT			CREDIT			BILAN SORTI	
		Bilan	Entree	Mouvement	Bilan	Entree	Mouvement	Total	Soins
4011	FOURNISSEURS - ACHATS DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICES			877 146 699	877 146 699	82 658 343	916 103 640	998 761 983	121 615 284
4016	GARANTIES CONSTITUEES PAR LES TITULAIRES DE MARCHE					4 473 860		4 473 860	4 473 860
4017	FOURNISSEURS - RETENUE DE GARANTIE ET OPPOSITIONS			2 506 620	2 506 620	2 425 763	5 817 109	8 242 872	5 736 252
401	Article FOURNISSEURS			879 653 319	879 653 319	89 557 966	921 920 749	1 011 478 715	131 825 396
4041	FOURNISSEURS - ACHATS D'IMMOBILISATIONS			1 479 765 743	1 479 765 743	54 997 506	1 436 537 189	1 491 534 695	11 768 952
4047	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS - RETENUES DE GARANTIE ET OPPOSITIONS			10 441 966	10 441 966	9 525 901	4 281 179	13 807 080	3 365 114
404	Article FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION			1 490 207 709	1 490 207 709	64 523 407	1 440 818 368	1 505 341 775	15 134 066
4081	FOURNISSEURS			23 073 351	23 073 351	23 073 351	49 220 614	72 293 965	49 220 614
408	Article FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES			23 073 351	23 073 351	23 073 351	49 220 614	72 293 965	49 220 614
40	Chapitr FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			2 392 934 379	2 392 934 379	177 154 724	2 411 959 731	2 589 114 455	196 180 076
4111	CLIENTS	845 089 183	2 321 604 703	3 166 693 886	109 855 718	2 262 183 793	2 372 039 511	794 654 375	
411	Article CLIENTS	845 089 183	2 321 604 703	3 166 693 886	109 855 718	2 262 183 793	2 372 039 511	794 654 375	
416	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	604 955 904	134 628 693	739 584 597		129 682 451	129 682 451	609 902 146	
416	Article CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	604 955 904	134 628 693	739 584 597		129 682 451	129 682 451	609 902 146	
4181	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	105 292 470	127 456 149	232 748 619		105 292 470	105 292 470	127 456 149	
418	Article CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES	105 292 470	127 456 149	232 748 619		105 292 470	105 292 470	127 456 149	
41	Chapitr CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 555 337 557	2 583 689 545	4 139 027 102	109 855 718	2 497 158 714	2 607 014 432	1 532 012 670	
421	PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	370 820	752 515 489	752 886 309	2 977 457	750 167 880	753 145 337		259 028
421	Article PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	370 820	752 515 489	752 886 309	2 977 457	750 167 880	753 145 337		259 028
4222	COMITE D'ENTREPRISE		4 644 162	4 644 162		5 805 202	5 805 202		1 161 040
422	Article COMITES D'ENTREPRISE ET D'ETABLISSEMENT - OEUVRES SOCIALES		4 644 162	4 644 162		5 805 202	5 805 202		1 161 040
427	PERSONNEL - OPPOSITIONS		4 317 977	4 317 977		4 317 977	4 317 977		
427	Article PERSONNEL - OPPOSITIONS		4 317 977	4 317 977		4 317 977	4 317 977		
4282	DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER				39 804 392	24 741 033	64 545 425		64 545 425
4286	AUTRES CHARGES A PAYER		2 397 597	2 397 597	2 397 597	747 243	3 144 840		747 243
4287	PERSONNEL - PRODUITS A RECEVOIR	84 642		84 642				84 642	
428	Article PERSONNEL - CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR	84 642	2 397 597	2 482 239	42 201 989	25 488 276	67 690 265		65 208 026
4295	DEBETS EMIS PAR JUGEMENT OU ARRET DU JUGE DES COMPTES	21 767 597		21 767 597		540 000	540 000	21 227 597	
4297	REDEVABLES DES CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	300 000		300 000				300 000	
429	Article DEFICITS ET DEBETS DES COMPTABLES ET REGISSEURS	22 067 597		22 067 597		540 000	540 000	21 527 597	
42	Chapitr PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	22 523 059	763 875 225	786 398 284	45 179 446	786 319 335	831 498 781		45 100 497
431	C.P.S.		223 068 448	223 068 448	18 541 196	243 674 428	262 215 624		39 147 176
431	Article C.P.S.		223 068 448	223 068 448	18 541 196	243 674 428	262 215 624		39 147 176
4371	E.N.I.M		27 017 527	27 017 527		27 017 527	27 017 527		
4372	C.S.T.		25 458 755	25 458 755	4 981 277	28 755 548	33 736 825		8 278 070

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 8

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Article	DEBIT			CREDIT			BILAN SORTI	
		Mo	Mo	Mo	Mo	Mo	Mo	Solde débiteur	Solde créditeur
4373	PENSION CIVILE		1 813 190	1 813 190		1 813 190	1 813 190		
4375	URSAFF		292 723	292 723	358	292 365	292 723		
437 Article	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		54 582 195	54 582 195	4 981 635	57 878 630	62 860 265		8 278 070
4382	ORGANISMES SOCIAUX - COTISATION SUR DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER		10 227 696	10 227 696	16 328 815		16 328 815		6 101 119
4386	CHARGES A PAYER		739 168	739 168	59 567	44 545 532	44 605 099		43 865 931
4387	CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEVOIR	11 175 973	561 398	11 737 371		11 653 465	11 653 465	83 906	
438 Article	ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR	11 175 973	11 528 262	22 704 235	16 388 382	56 198 997	72 587 379		49 883 144
43 Chapitre	C.P.S. ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	11 175 973	289 178 905	300 354 878	39 911 213	357 752 055	397 663 268		97 308 390
44281	TAXE CROISIÈRE		107 031 250	107 031 250	25 265 300	111 865 050	137 130 350		30 099 100
44282	RETENUE A LA SOURCE SUR LE REVENU DES NON RESIDENTS		3 557 996	3 557 996	13 842	6 350 341	6 364 183		2 806 187
442 Article	IMPOTS ET TAXES RECOUVRABLES SUR DES TIERS		110 589 246	110 589 246	25 279 142	118 215 391	143 494 533		32 905 287
444	IMPOTS SUR LES BENEFICES	21 797 939	99 302 000	121 099 939		121 099 939	121 099 939		
444 Article	IMPOTS SUR LES BENEFICES	21 797 939	99 302 000	121 099 939		121 099 939	121 099 939		
44551	T.V.A A DECAISSER		40 468 956	40 468 956		40 468 956	40 468 956		
44562	T.V.A SUR IMMOBILISATIONS	117 861	49 997 290	50 115 151		50 120 001	50 120 001		4 850
44566	T.V.A SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	5 539 243	47 529 423	53 068 666		46 920 137	46 920 137	6 148 529	
44567	CREDIT DE T.V.A A REPORTER	7 243 385	136 832 708	144 076 093		112 040 895	112 040 895	32 035 198	
44571	T.V.A COLLECTEE		112 759 994	112 759 994	1 149 137	117 404 893	118 554 030		5 794 036
44584	TVA RECUPEREE D'AVANCE		37 394	37 394		37 394	37 394		
44586	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	2 568 392	1 038 323	3 606 715		1 096 517	1 096 517	2 510 190	
44588	TVA COLLECTEE DECLAREE A DEDUIRE		6 302 387	6 302 387	146 523	5 690 658	5 837 181	465 206	
44589	TVA S/BIENS & SCBS ET IMMOBILISATIONS DEDUITE ET A REGULARISER		3 078 487	3 078 487	3 078 487		3 078 487		
445 Article	ETAT - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	15 468 881	398 044 962	413 513 843	4 374 147	373 779 451	378 153 598	35 360 245	
4478	IMPOTS DIVERS		46 966 214	46 966 214	277 456	48 500 432	48 777 888		1 811 674
447 Article	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		46 966 214	46 966 214	277 456	48 500 432	48 777 888		1 811 674
4486	CHARGES A PAYER		44 658 983	44 658 983	44 660 820	28 503 452	73 164 272		28 505 289
448 Article	CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR		44 658 983	44 658 983	44 660 820	28 503 452	73 164 272		28 505 289
44 Chapitre	ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES	37 266 820	699 561 405	736 828 225	74 591 565	690 098 665	764 690 230		27 862 005
45811	OPERATIONS CONSTRUCTION GARE MARITIME - DEBITEUR		2 424 619 505	2 424 619 505	2 424 619 505		2 424 619 505		
458 Article	OPERATIONS FAITES EN COMMUN ET EN GIE		2 424 619 505	2 424 619 505	2 424 619 505		2 424 619 505		
45 Chapitre	GROUPES ET ASSOCIES		2 424 619 505	2 424 619 505	2 424 619 505		2 424 619 505		
462	CREANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		7 081 244	7 081 244		5 446 146	5 446 146	1 635 098	
462 Article	CREANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		7 081 244	7 081 244		5 446 146	5 446 146	1 635 098	
463	AUTRES COMPTES DEBITEURS - RECETTES A RECOUVRER		873 850	11 902 259		63 658	63 658	11 838 601	
463 Article	AUTRES COMPTES DEBITEURS - RECETTES A RECOUVRER		873 850	11 902 259		63 658	63 658	11 838 601	
4663	VIREMENTS A REIMPUTER				38 400		38 400		38 400

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 9

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpts	Intitulé	DEBIT			CREDIT			Bilan SORTIE	
		Bilan Entrée	Mouvement	Total	Bilan Entrée	Mouvement	Total	Solde débiteur	Solde créditeur
4664	EXCEDENTS DE VERSEMENT A REMBOURSER		3 431 811	3 431 811	4 157 908	4 977 294	9 135 202		5 703 391
466	Article AUTRES COMPTES CREDITEURS - DEPENSES A PAYER		3 431 811	3 431 811	4 196 308	4 977 294	9 173 602		5 741 791
46711	A.F.D. REMBOURSEMENT CAPITAL		166 666 668	166 666 668		166 666 668	166 666 668		
46712	A.F.D. REMBOURSEMENT INTERETS		11 628 455	11 628 455		11 628 455	11 628 455		
46721	AUTRES COMPTES DEBITEURS	1 746 301	859 884 286	861 630 587		859 884 286	859 884 286	1 746 301	
46722	AUTRES COMPTES CREDITEURS		859 884 286	859 884 286		859 884 286	859 884 286		
46781	DEBITEURS DIVERS	148 222 290	1 837 073 975	1 985 296 265	628 050	1 960 321 715	1 960 949 765	24 346 500	
46782	CREDITEURS DIVERS		723 920 760	723 920 760	11 718 056	733 918 829	745 636 885		21 716 125
467	Article AUTRES COMPTES DEBITEURS OU CREDITEURS	149 968 591	4 459 058 430	4 609 027 021	12 346 106	4 592 304 239	4 604 650 345	4 376 676	
4686	CHARGES A PAYER		3 973 974	3 973 974	3 973 974		3 973 974		
4687	PRODUITS A RECEVOIR		236 779 453	236 779 453		94 638 414	94 638 414	142 141 039	
468	Article DIVERS CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR		240 753 427	240 753 427	3 973 974	94 638 414	98 612 388	142 141 039	
46	Chapitr DEBITEURS DIVERS ET CREDITEURS DIVERS	157 923 685	4 714 272 077	4 872 195 762	20 516 388	4 697 429 751	4 717 946 139	154 249 623	
47151	RECETTES DU REGISSEUR DE LA MARINA DE PAPEETE		1 333 649	1 333 649	44 975	30 652 191	30 697 166		29 363 517
47152	RECETTES DU REGISSEUR DE VAIARE	4 227 287	56 695 965	60 923 252		60 928 902	60 928 902		5 650
47153	RECETTES DU REGISSEUR DU PARKING DU 02 JUILLET 1966	312 000	6 952 460	7 264 460		6 952 460	6 952 460	312 000	
47154	RECETTES DU REGISSEUR DU QUAI DES PAQUEBOTS				46 980		46 980		46 980
47155	RECETTES DU REGISSEUR DE LA GM DE PPT	178 000	15 151 690	15 329 690		15 223 133	15 223 133	106 557	
47181	RECETTES A CLASSER - EN ATTENTE D'EMISSION O.R.		208 723 327	208 723 327	2 220 823	213 055 978	215 276 801		6 553 474
47182	RECETTES A CLASSER - FRAIS DE POURSUITE		259 830	259 830	2 700	812 935	815 635		555 805
471	Article RECETTES A CLASSER	4 717 287	289 116 921	293 834 208	2 315 478	327 625 599	329 941 077		36 106 869
4721	DEPENSES PAYEES AVANT ORDONNANCEMENT		1 580 620	1 580 620		1 467 017	1 467 017	113 603	
4728	AUTRES DEPENSES A REGULARISER	13 305		13 305				13 305	
472	Article DEPENSES A CLASSER ET A REGULARISER	13 305	1 580 620	1 593 925		1 467 017	1 467 017	126 908	
47	Chapitr COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE	4 730 592	290 697 541	295 428 133	2 315 478	329 092 616	331 408 094		35 979 961
486	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 819 651	19 041 108	20 860 759		1 819 651	1 819 651	19 041 108	
486	Article CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 819 651	19 041 108	20 860 759		1 819 651	1 819 651	19 041 108	
487	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 466 302	1 466 302	1 466 302	478 251	1 944 553		478 251
487	Article PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 466 302	1 466 302	1 466 302	478 251	1 944 553		478 251
48	Chapitr COMPTES DE REGULARISATION	1 819 651	20 507 410	22 327 061	1 466 302	2 297 902	3 764 204	18 562 857	
491	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS		53 970 419	53 970 419	604 955 904	47 447 831	652 403 735		598 433 316
491	Article PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS		53 970 419	53 970 419	604 955 904	47 447 831	652 403 735		598 433 316
49	Chapitr PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS		53 970 419	53 970 419	604 955 904	47 447 831	652 403 735		598 433 316
4	Classe COMPTES DE TIERS	215 896 842	11 808 686 906	12 024 583 748	3 500 566 243	11 819 556 600	15 320 122 843	703 960 905	

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 10

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Libellé	DEBIT			CREDIT			Solde (de) / Solde Créditeur
		Bilan	Mouvement	Total	Bilan	Mouvement	Total	
5112	CHEQUES A ENCAISSER	27 014 895	1 139 977 158	1 166 992 053	1 138 476 512	1 138 476 512	28 515 541	
5117	CHEQUES IMPAYES	90 730	1 153 746	1 244 476	1 141 626	1 141 626	102 850	
511	Article VALEUR A L'ENCAISSEMENT	27 105 625	1 141 130 904	1 168 236 529	1 139 618 138	1 139 618 138	28 618 391	
5122	COMPTE BT - TPE MARINA PPT		7 749 431	7 749 431	7 144 052	7 144 052	605 379	
512	Article BANQUES		7 749 431	7 749 431	7 144 052	7 144 052	605 379	
51511	COMPTE AU TRESOR DU SIEGE	1 300 547 258	3 823 991 704	5 124 538 962	3 786 874 599	3 786 874 599	1 337 664 363	
5159	MANDATS A PAYER		3 815 131 641	3 815 131 641	3 817 219 708	3 817 219 708	2 088 067	
515	Article CAISSE DU TRESOR ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 300 547 258	7 639 123 345	8 939 670 603	7 604 094 307	7 604 094 307	1 335 576 296	
51	Chapitr BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES	1 327 652 883	8 788 003 680	10 115 656 563	8 750 856 497	8 750 856 497	1 364 800 066	
531	CAISSE	1 833 583	56 852 824	58 686 407	53 953 172	53 953 172	4 733 235	
5311	EN DOLLARS US	44 900		44 900	44 900	44 900		
531	Article CAISSE	1 878 483	56 852 824	58 731 307	53 998 072	53 998 072	4 733 235	
53	Chapitr CAISSE	1 878 483	56 852 824	58 731 307	53 998 072	53 998 072	4 733 235	
548	CAISSE AVANCES POUR MENUES DEPENSES		1 214 727	1 214 727	1 214 726	1 214 726	1	
548	Article CAISSE AVANCES POUR MENUES DEPENSES		1 214 727	1 214 727	1 214 726	1 214 726	1	
54	Chapitr REGIE D'AVANCES ET ACCREDITIFS		1 214 727	1 214 727	1 214 726	1 214 726	1	
5	Classe COMPTES FINANCIERS	1 329 541 356	8 845 071 231	10 175 502 597	8 806 069 295	8 806 069 295	1 369 533 302	

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuille No 11

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitule	DEBIT			CREDIT			PLAN BORD	
		Plan Entree	Mouvement	Total	Plan Entree	Mouvement	Total	Debit	Credit
6	COMPTES DE CHARGES				3 121 050 744	3 121 050 744		3 121 050 744	
6 Article	COMPTES DE CHARGES				3 121 050 744	3 121 050 744		3 121 050 744	
6 Chapitre	COMPTES DE CHARGES				3 121 050 744	3 121 050 744		3 121 050 744	
60611	EAU		48 079 221	48 079 221		3 809 104	3 809 104	44 270 117	
60612	CARBURANTS - LUBRIFIANTS MATERIEL ROULANT		3 414 422	3 414 422				3 414 422	
60613	CARBURANTS - LUBRIFIANTS MATERIEL NAVAL		15 777 234	15 777 234				15 777 234	
60614	ELECTRICITE		95 414 378	95 414 378		6 115 165	6 115 165	89 299 213	
60615	GAZ		88 694	88 694				88 694	
60616	EAU USEES		4 267 319	4 267 319				4 267 319	
60631	MOBILIER - MATERIEL DE BUREAU		954 541	954 541				954 541	
60632	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE		2 177 107	2 177 107				2 177 107	
60633	FOURNITURES D'ENTRETIEN DES BIENS D'IMMOBILISATIONS		29 357 959	29 357 959		63 845	63 845	29 294 114	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		3 797 262	3 797 262		63 069	63 069	3 734 193	
6065	LINGE - VETEMENTS DE TRAVAIL		2 736 582	2 736 582				2 736 582	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		2 373 699	2 373 699				2 373 699	
606 Article	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		208 438 418	208 438 418		10 051 183	10 051 183	198 387 235	
60 Chapitre	ACHATS		208 438 418	208 438 418		10 051 183	10 051 183	198 387 235	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		156 920 410	156 920 410				156 920 410	
6135	LOCATIONS MOBILIERES		315 860	315 860				315 860	
613 Article	LOCATIONS		157 236 270	157 236 270				157 236 270	
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS		61 250 073	61 250 073		3 671 285	3 671 285	57 578 788	
6155	SUR BIENS MOBILIERS		4 465 307	4 465 307		281 684	281 684	4 183 623	
615 Article	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS		65 715 380	65 715 380		3 952 969	3 952 969	61 762 411	
6161	MULTIRISQUES - A.R.C.		28 990 179	28 990 179				28 990 179	
61643	ASSURANCE MATERIEL NAVAL		8 251 844	8 251 844				8 251 844	
616 Article	PRIMES D'ASSURANCE		37 242 023	37 242 023				37 242 023	
617	ETUDES ET RECHERCHES		2 085 322	2 085 322				2 085 322	
617 Article	ETUDES ET RECHERCHES		2 085 322	2 085 322				2 085 322	
6181	DOCUMENTATION GENERALE		285 605	285 605				285 605	
6183	DOCUMENTATION TECHNIQUE		1 117 356	1 117 356		56 572	56 572	1 060 784	
6185	FRAIS DE COLLOQUES - SEMINAIRES - CONFERENCES		1 214 307	1 214 307		3 000	3 000	1 211 307	
618 Article	DIVERS		2 617 268	2 617 268		59 572	59 572	2 557 696	
61 Chapitre	SERVICES EXTERIEURS		264 896 263	264 896 263		4 012 541	4 012 541	260 883 722	
6212	PERSONNEL EN REGIE ET PRESTATIONS EXTERIEURES		180 523 600	180 523 600		14 259 293	14 259 293	166 264 307	
621 Article	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE		180 523 600	180 523 600		14 259 293	14 259 293	166 264 307	
6222	COMMISSIONS ET COURTAGES SUR VENTES		11 082 117	11 082 117				11 082 117	
6226	HONORAIRES		55 787 967	55 787 967		652 321	652 321	55 135 646	
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		721 513	721 513				721 513	

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillelet No 12

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cptes	Libellé	DEBIT		CREDIT		Solde
		Montants	Montants	Montants	Montants	
6228	DIVERS	11 138 194	11 138 194			11 138 194
622	Article REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	78 729 791	78 729 791	652 321	652 321	78 077 470
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	651 147	651 147			651 147
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	88 496	88 496			88 496
6234	CADEAUX A LA CLIENTELE	2 100	2 100			2 100
6237	PUBLICATIONS	438 525	438 525			438 525
6238	DIVERS	709 421	709 421			709 421
623	Article PUBLICITES - PUBLICATIONS - RELATIONS PUBLIQUES	1 889 689	1 889 689			1 889 689
6248	DIVERS - TRANSPORTS DE BIENS, ETC...	1 459 209	1 459 209			1 459 209
624	Article TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS PERS.	1 459 209	1 459 209			1 459 209
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 463 105	3 463 105			3 463 105
6256	MISSIONS	1 307 764	1 307 764			1 307 764
62572	DIRECTION	24 280	24 280			24 280
625	Article DEPLACEMENTS - MISSIONS - RECEPTIONS	4 795 149	4 795 149			4 795 149
6261	FRAIS DE POSTE	989 687	989 687			989 687
6262	FRAIS DE TRANSMISSION - TELEPHONE, TELEX, FAX, ETC...	5 320 477	5 320 477	151 510	151 510	5 168 967
626	Article FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 310 164	6 310 164	151 510	151 510	6 158 654
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	124 241	124 241			124 241
627	Article SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	124 241	124 241			124 241
6281	CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	1 281 577	1 281 577			1 281 577
62821	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	8 339 466	8 339 466			8 339 466
6288	AUTRES CHARGES EXTERNES DIVERSES	949 946	949 946			949 946
628	Article DIVERS	10 570 989	10 570 989			10 570 989
62	Chapitre AUTRES SERVICES EXTERIEURS	284 402 832	284 402 832	15 063 124	15 063 124	269 339 708
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	4 182 900	4 182 900	509 060	509 060	3 673 840
633	Article IMPOTS - TAXES - VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	4 182 900	4 182 900	509 060	509 060	3 673 840
63511	CONTRIBUTION DES PATENTES	5 816 437	5 816 437			5 816 437
63512	TAXE FONCIERE	37 282 790	37 282 790			37 282 790
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	7 500	7 500			7 500
635	Article AUTRES IMPOTS - TAXES - VERSEMENTS ASSIMILES (ADM. DES	43 106 727	43 106 727			43 106 727
63	Chapitre IMPOTS - TAXES - VERSEMENTS ASSIMILES	47 289 627	47 289 627	509 060	509 060	46 780 567
64111	REMUNERATIONS DIRECTION	83 003 363	83 003 363	123 500	123 500	82 879 863
64112	REMUNERATIONS DIVISION EXPLOITATION	103 536 515	103 536 515	792 524	792 524	102 743 991
64114	REMUNERATIONS DIVISION TECHNIQUE-PROGRAMMATION	186 893 491	186 893 491			186 893 491
64115	REMUNERATIONS DIVISION NAVIGATION-POLICE PORTUAIRE	276 776 608	276 776 608	1 953 214	1 953 214	274 823 394
64129	PROVISION CONGES PAYES	24 741 033	24 741 033			24 741 033
64142	INDEMNITES DE OEPART	10 124 045	10 124 045			10 124 045

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuille No 13

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitulé	DEBIT		CREDIT		BILAN SORTIE	
		Bilan Entrée	Mouvement	Bilan Entrée	Mouvement	Sortie de Bilan	Sortie de Bilan
64144	VOYAGES ADMINISTRATIFS		3 723 816	3 723 816	1 651 884	1 651 884	2 071 932
6419	CONTRIBUTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE - C.S.T.		29 982 388	29 982 388			29 982 388
641	Article REMUNERATIONS DE PERSONNEL		718 781 259	718 781 259	4 521 122	4 521 122	714 260 137
64511	COTISATIONS DIRECTION		34 515 218	34 515 218	2 918 502	2 918 502	31 596 716
64512	COTISATIONS DIVISION EXPLOITATION		50 814 705	50 814 705	5 074 098	5 074 098	45 740 607
64514	COTISATIONS DIVISION TECHNIQUE - PROGRAMMATION		95 362 266	95 362 266	10 840 327	10 840 327	84 521 939
64515	COTISATIONS DIVISION NAVIGATION-POLICE PORTUAIRE		93 459 930	93 459 930	10 405 100	10 405 100	83 054 830
64529	COTISATIONS SUR PROVISION CONGES PAYES				10 227 696	10 227 696	10 227 696
64581	COTISATIONS A L'E.N.I.M.		40 534 934	40 534 934	14 290 000	14 290 000	26 244 934
64582	PENSION CIVILE		4 600 022	4 600 022			4 600 022
64583	URSAFF		467 903	467 903			467 903
645	Article CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		319 754 978	319 754 978	53 755 723	53 755 723	265 999 255
6472	VERSEMENTS AU COMITE D'ENTREPRISE		5 805 202	5 805 202			5 805 202
6475	MEDECINE DU TRAVAIL-PHARMACIE-HOSPITALISATION		1 288 088	1 288 088			1 288 088
647	Article AUTRES CHARGES SOCIALES		7 093 290	7 093 290			7 093 290
64	Chapitr CHARGES DE PERSONNEL		1 045 629 527	1 045 629 527	58 276 845	58 276 845	987 352 682
6511	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, MARQUES, PROCEDES		4 535 839	4 535 839	237 373	237 373	4 298 466
651	Article REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS		4 535 839	4 535 839	237 373	237 373	4 298 466
6544	CREANCES DES EXERCICES ANTERIEURS		10 523 998	10 523 998			10 523 998
654	Article PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		10 523 998	10 523 998			10 523 998
6583	ANNULLATION DE RECETTES D'EXERCICES ANTERIEURS		7 064 437	7 064 437	84 100	84 100	6 980 337
658	Article CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		7 064 437	7 064 437	84 100	84 100	6 980 337
65	Chapitr AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		22 124 274	22 124 274	321 473	321 473	21 802 801
66111	A.F.D. EX CCCE		4 427 399	4 427 399			4 427 399
661	Article CHARGES D'INTERETS		4 427 399	4 427 399			4 427 399
664	PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIPATIONS		15 125 894	15 125 894			15 125 894
664	Article PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIPATIONS		15 125 894	15 125 894			15 125 894
666	PERTES DE CHANGE		44 565	44 565			44 565
666	Article PERTES DE CHANGE		44 565	44 565			44 565
66	Chapitr CHARGES FINANCIERES		19 597 858	19 597 858			19 597 858
6712	PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES		3 900	3 900			3 900
6715	SUBVENTIONS ACCORDEES		1 500 000	1 500 000			1 500 000
67181	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OP. GESTION		52 290	52 290			52 290
671	Article CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		1 556 190	1 556 190			1 556 190
6788	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES		8 110 057	8 110 057			8 110 057
678	Article AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 110 057	8 110 057			8 110 057

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 14

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Description	DEBIT		CREDIT		Bilan	
		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
67	Chapitr CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 666 247	9 666 247			9 666 247	
68111	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 982 215	3 982 215			3 982 215	
68112	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	855 935 707	855 935 707			855 935 707	
68121	CREANCES IRRECOUVRABLES	47 447 831	47 447 831			47 447 831	
68152	INDEMNITES DE CAPITAL RETRAITE	57 659 934	57 659 934			57 659 934	
681	Article DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	965 025 687	965 025 687			965 025 687	
68662	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 111 058	7 111 058			7 111 058	
686	Article DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS - CHARGES	7 111 058	7 111 058			7 111 058	
6871	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMO	274 735 593	274 735 593			274 735 593	
6875	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	3 083 694	3 083 694			3 083 694	
687	Article DOTATIONS POUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES	277 819 287	277 819 287			277 819 287	
68	Chapitr DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 249 956 032	1 249 956 032			1 249 956 032	
6951	IMPOTS SUR LES BENEFICES EXERCICE EN COURS	127 732 892	127 732 892	70 449 000	70 449 000	57 283 892	
695	Article IMPOTS SUR LES BENEFICES	127 732 892	127 732 892	70 449 000	70 449 000	57 283 892	
69	Chapitr IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	127 732 892	127 732 892	70 449 000	70 449 000	57 283 892	
6	Classe COMPTES DE CHARGES	3 279 733 970	3 279 733 970	3 279 733 970	3 279 733 970		

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 15

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cpte	Intitule	DEBIT		CREDIT		Bilan Sortie
		Bilan	Mouvement	Bilan	Mouvement	
7	COMPTES DE PRODUITS	3 611 902 888	3 611 902 888			3 611 902 888
7 Article	COMPTES DE PRODUITS	3 611 902 888	3 611 902 888			3 611 902 888
7 Chapitre	COMPTES DE PRODUITS	3 611 902 888	3 611 902 888			3 611 902 888
70612	PRESTATIONS DE REMORQUAGE	5 964 073	5 964 073	118 389 819	118 389 819	112 425 746
70613	PRESTATIONS DE LAMANAGE	1 362 850	1 362 850	30 252 888	30 252 888	28 890 038
70621	DROITS D'AMARRAGE	9 931 933	9 931 933	201 198 651	201 198 651	191 266 718
70622	DROITS DE QUAI SUR MARCHANDISES	1 126 333	1 126 333	129 619 971	129 619 971	128 493 638
70623	DROITS DE MAGASINAGE/STATIONNEMENT/EMPOTAGE/DEPOTAGE	21 296 081	21 296 081	190 748 593	190 748 593	169 452 512
70625	REDEVANCES SUR PASSAGERS & MARCHANDISES	5 540 619	5 540 619	75 401 434	75 401 434	69 860 815
70626	TAXES DE PEAGE			1 477 615 537	1 477 615 537	1 477 615 537
70628	REDEVANCES SUR MARCHANDISES	5 331 446	5 331 446	68 772 539	68 772 539	63 441 093
70631	PRODUITS DE LA CALE HALAGE	24 079 747	24 079 747	53 686 653	53 686 653	29 606 906
70632	EAU - ELECTRICITE - TELEPHONE - DIVERS	29 789 921	29 789 921	235 571 882	235 571 882	205 781 961
70633	LOCATION DE MATERIEL	2 649 350	2 649 350	6 986 074	6 986 074	4 336 724
70635	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 852 171	1 852 171	36 386 456	36 386 456	34 534 285
70636	LOCATION DE REMORQUEURS	1 548 798	1 548 798	17 367 768	17 367 768	15 818 970
706 Article	PRESTATIONS DE SERVICES PORTUAIRES	110 473 322	110 473 322	2 641 998 265	2 641 998 265	2 531 524 943
70831	IMMEUBLES TERRESTRES	25 767 503	25 767 503	898 529 429	898 529 429	872 761 926
70832	DOMAINE MARITIME	939 604	939 604	18 361 648	18 361 648	17 422 044
70833	DOMAINE SCUTERRAIN			1 985	1 985	1 985
70834	REDEVANCES DE STATIONNEMENT	305 996	305 996	42 586 702	42 586 782	42 280 786
70835	REMBOURSEMENT DES IMPOTS DOMANIAUX - IMPOT FONCIER			26 968 352	26 968 352	26 968 352
70836	REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDIENNAGE	6 296 205	6 296 205	6 449 997	6 449 997	153 792
70837	REMBOURSEMENT CHARGES COLLECTIVES	337 212	337 212	15 596 676	15 596 676	15 259 464
708 Article	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	33 646 520	33 646 520	1 008 494 869	1 008 494 869	974 848 349
70 Chapitre	PRESTATIONS DE SERVICES	144 119 842	144 119 842	3 650 493 134	3 650 493 134	3 506 373 292
722	PRODUCTION IMMOBILISATION CORPORELLES			4 660 365	4 660 365	4 660 365
722 Article	PRODUCTION IMMOBILISATION CORPORELLES			4 660 365	4 660 365	4 660 365
72 Chapitre	PRODUCTION IMMOBILISEE			4 660 365	4 660 365	4 660 365
7611	REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATIONS			496 400	496 400	496 400
761 Article	PRODUITS DE PARTICIPATION			496 400	496 400	496 400
76 Chapitre	PRODUITS FINANCIERS			496 400	496 400	496 400
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS - C.P.S., ETC.	11 092 067	11 092 067	26 677 719	26 677 719	15 585 652
771 Article	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	11 092 067	11 092 067	26 677 719	26 677 719	15 585 652
7752	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			180 000	180 000	180 000
775 Article	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF			180 000	180 000	180 000
777	QUOTE-PART SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT EXERC.			14 430 330	14 430 330	14 430 330
777 Article	QUOTE-PART SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT EXERC.			14 430 330	14 430 330	14 430 330

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 1 - BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Feuillet No 16

Date 01/06/2016

Gestion 2015

Cptes	Description	DEBIT		CREDIT		BILAN SORTI	
		Balance	Mouvement	Balance	Mouvement	Actif	Passif
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			1 794 302		1 794 302	1 794 302
778	Article PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 794 302		1 794 302	1 794 302
77	Chapitre PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 092 067	11 092 067	43 082 351	43 082 351		31 990 284
7815	REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXP			158 505		158 505	158 505
78174	REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES)			53 970 419		53 970 419	53 970 419
781	Article REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES PRODUITS			54 128 924		54 128 924	54 128 924
7866	REPRISES SUR PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES			8 014 836		8 014 836	8 014 836
786	Article REPRISES SUR PROVISIONS - (PRODUITS FINANCIERS)			8 014 836		8 014 836	8 014 836
7875	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS			6 238 787		6 238 787	6 238 787
787	Article REPRISES SUR DEPRECIATIONNELLES EXCEPTIONNELLES			6 238 787		6 238 787	6 238 787
78	Chapitre REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			68 382 547		68 382 547	68 382 547
7	Classe COMPTES DE PRODUITS	11 092 067	11 092 067	76 114 797	76 114 797		31 767 014 797
Tot. Generaux Balance Definitive		40 203 285 132	43 876 702 202	84 079 987 334	40 203 285 132	43 876 702 202	84 079 987 334

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Feuillet No 1

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

		DEPENSES			MONTANT DES CREDITS		
Compte	Désignation	Montant Brut	Reversements	Montant Net	Ouvrages	Regularisation	Non Employés
1391	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	14 430 330		14 430 330	15 000 000		569 670
139 Article	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - COMPTE DE	14 430 330		14 430 330	15 000 000		569 670
13 Chapitre	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	14 430 330		14 430 330	15 000 000		569 670
1511	PROVISIONS POUR LITIGES	6 238 787		6 238 787	99 841 495		93 602 708
1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	158 505		158 505	158 505		
151 Article	PROVISIONS POUR RISQUES	6 397 292		6 397 292	100 000 000		93 602 708
15 Chapitre	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 397 292		6 397 292	100 000 000		93 602 708
1641	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT A.F.D.	83 333 334		83 333 334	83 350 000		16 666
164 Article	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE	83 333 334		83 333 334	83 350 000		16 666
1655	CAUTIONNEMENTS	2 400 000		2 400 000	13 107 681		10 707 681
165 Article	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 400 000		2 400 000	13 107 681		10 707 681
16 Chapitre	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	85 733 334		85 733 334	96 457 681		10 724 347
1 Classe	COMPTES DE CAPITAUX	106 560 956		106 560 956	211 457 681		104 396 725
2053	LOGICIELS	1 578 999		1 578 999	11 391 965		9 812 966
205 Article	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 578 999		1 578 999	11 391 965		9 812 966
20 Chapitre	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 578 999		1 578 999	11 391 965		9 812 966
2111	TERRAINS NUS				13 861 663		13 861 663
211 Article	TERRAINS				13 861 663		13 861 663
2124	TRAVAUX DE VIABILISATION DE TERRAIN DESTINE A ÊTRE BÂTI						
2125	CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE PARKING A CIEL OUVERT						
2126	CREATION ET AMENAGEMENT D'ESPACE VERTS				1 904 651		1 904 651
2127	CONSTRUCTION DE CLÔTURE AJOURÉE	15 522 797		15 522 797	17 302 847		1 780 050
212 Article	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15 522 797		15 522 797	19 207 498		3 684 701
213	CONSTRUCTIONS				168 073 889		168 073 889
2131	BATIMENTS	24 090 950		24 090 950	24 453 002		362 052
2132	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF	7 302 338		7 302 338	18 820 356		11 518 018
2138	OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	221 521 175		221 521 175	226 322 791		4 801 616
213 Article	CONSTRUCTIONS	252 914 463		252 914 463	437 670 038		184 755 575
2153	INSTALLATIONS TECHNIQUES A CARACTERES SPECIFIQUES	5 959 594		5 959 594	8 876 950		2 917 356

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Feuillet No 2

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

Compte	Libelle	DEPENSES			MONTANT DES CREDITS		
		Montant Total	Reversements	Montant Net	Officiels	Reguliers	Non Employes
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	31 829 125		31 829 125	44 045 583		12 216 458
2155	OUTILLAGES INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS - A CLORE	25 635 369		25 635 369	35 322 658		9 687 289
2157	AGENCEMENTS - AMENAGEMENTS OUTILLAGES INDUSTRIELS				321 190		321 190
215 Article	INSTALLATIONS TECHNIQUES - MATERIELS,	63 424 088		63 424 088	88 566 381		25 142 293
2161	OEUVRES D'ART	191 129		191 129	191 129		
216 Article	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	191 129		191 129	191 129		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	452 399		452 399	39 671 864		39 219 465
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 891 061		7 891 061	10 237 216		2 346 155
2184	MOBILIER	3 776 267		3 776 267	4 310 131		533 864
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 501 585		1 501 585	3 475 451		1 973 866
218 Article	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 621 312		13 621 312	57 694 662		44 073 350
21 Chapitre	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	345 673 789		345 673 789	617 191 371		271 517 582
2313	CONSTRUCTIONS	1 013 448 864	1 307 848	1 012 141 016	2 532 851 954		1 520 710 938
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES - MATERIELS, OUTILLAGES	5 419 127		5 419 127	121 344 104		115 924 977
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				5 000 000		5 000 000
231 Article	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 018 867 991	1 307 848	1 017 560 143	2 659 196 058		1 641 635 915
23 Chapitre	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 018 867 991	1 307 848	1 017 560 143	2 659 196 058		1 641 635 915
2618	AUTRES TITRES				1 500 000		1 500 000
261 Article	TITRES DE PARTICIPATIONS				1 500 000		1 500 000
2677	AUTRES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	474 950		474 950	500 000		25 050
267 Article	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	474 950		474 950	500 000		25 050
26 Chapitre	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	474 950		474 950	2 000 000		1 525 050
2755	CAUTIONNEMENTS VERSES DANS LE CADRE DE CONTRAT D'ABONNEMENT	3 955 084	380 935	3 574 149	5 563 913		1 989 764
275 Article	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	3 955 084	380 935	3 574 149	5 563 913		1 989 764
27 Chapitre	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 955 084	380 935	3 574 149	5 563 913		1 989 764
2815	AMORTISSEMENTS INSTAL. TECHN. MATER. OUTIL. INDUST						
281 Article	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
28 Chapitre	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Feuillet No 3

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

Compte	Libellé	DEPENSES			MONTANT DES CREDITS		
		Montant Brûlé	Reversements	Montant Net	Montants	Requêtes	Non employés
2967	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	8 014 836		8 014 836	15 500 000		7 485 164
296 Article	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES	8 014 836		8 014 836	15 500 000		7 485 164
29 Chapitre	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	8 014 836		8 014 836	15 500 000		7 485 164
2 Classe	COMPTES D'IMMOBILISATION	1 537 565 649	1 688 783	1 537 876 866	3 310 843 307		1 933 966 441
491	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	53 970 419		53 970 419	70 000 000		16 029 581
491 Article	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES	53 970 419		53 970 419	70 000 000		16 029 581
49 Chapitre	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES	53 970 419		53 970 419	70 000 000		16 029 581
4 Classe	COMPTES DEBITEURS	53 970 419		53 970 419	70 000 000		16 029 581
Section	Classe 1-2 INVESTISSEMENT	1 539 097 024	1 688 783	1 537 408 241	3 592 300 988		2 054 892 747

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Feuillet No 4

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

Compte	Libelle	DEPENSES			MONTANT DES CREDITS		
		Montant Brut	Reversements	Montant Net	Non Engagés	Régularisation	Non Engagés
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	167 041 268	9 924 269	157 116 999	163 860 204		6 743 205
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	32 489 607	63 845	32 425 762	39 962 711		7 536 949
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 797 262	63 069	3 734 193	4 117 942		383 749
6065	LINGE - VETEMENTS DE TRAVAIL	2 736 582		2 736 582	5 830 022		3 093 440
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 373 699		2 373 699	3 469 552		1 095 853
606 Article	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET	208 438 418	10 051 183	198 387 235	217 240 431		18 853 196
60 Chapitre	ACHATS	208 438 418	10 051 183	198 387 235	217 240 431		18 853 196
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	156 920 410		156 920 410	162 012 800		5 092 390
6135	LOCATIONS MOBILIERES	315 860		315 860	587 200		271 340
613 Article	LOCATIONS	157 236 270		157 236 270	162 600 000		5 363 730
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	61 250 073	3 671 285	57 578 788	125 423 511		67 844 723
6155	SUR BIENS MOBILIERS	4 465 307	281 684	4 183 623	11 711 283		7 527 660
615 Article	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS	65 715 380	3 952 969	61 762 411	137 134 794		75 372 383
6161	MULTIRISQUES - A.R.C.	28 990 179		28 990 179	28 990 179		
6164	RISQUES D'EXPLOITATION - INCENDIE	8 251 844		8 251 844	9 509 821		1 257 977
616 Article	PRIMES D'ASSURANCE	37 242 023		37 242 023	38 500 000		1 257 977
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 085 322		2 085 322	5 798 780		3 713 458
617 Article	ETUDES ET RECHERCHES	2 085 322		2 085 322	5 798 780		3 713 458
6181	DOCUMENTATION GENERALE	285 605		285 605	285 605		
6183	DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 117 356	56 572	1 060 784	1 491 416		430 632
6185	FRAIS DE COLLOQUES - SEMINAIRES - CONFERENCES	1 214 307	3 000	1 211 307	4 922 979		3 711 672
618 Article	DIVERS	2 617 268	59 572	2 557 696	6 700 000		4 142 304
61 Chapitre	SERVICES EXTERIEURS	264 896 263	4 012 541	260 883 722	350 733 574		89 849 852
6212	PERSONNEL EN REGIE ET PRESTATIONS EXTERIEURES	180 523 600	14 259 293	166 264 307	184 339 122		18 074 815
621 Article	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	180 523 600	14 259 293	166 264 307	184 339 122		18 074 815
6222	COMMISSIONS ET COURTAGES SUR VENTES	11 082 117		11 082 117	11 082 117		
6226	HONORAIRES	55 787 967	652 321	55 135 646	87 772 166		32 636 520
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	721 513		721 513	3 207 440		2 485 927
6228	DIVERS	11 138 194		11 138 194	12 153 342		1 015 148
622 Article	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET	78 729 791	652 321	78 077 470	114 215 065		36 137 595

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Feuillet No 5

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

		DEPENSES			MONTANT DES CREDITS	
Compte	Libelle	Montant Brut	Reversements	Montant Net	Ouvrtes	Non Employes
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	651 147		651 147	1 160 000	508 853
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	88 496		88 496	100 000	11 504
6234	CADEAUX A LA CLIENTELE	2 100		2 100	900 000	897 900
6237	PUBLICATIONS	438 525		438 525	586 200	147 675
6238	DIVERS	709 421		709 421	1 167 510	458 089
623 Article	PUBLICITES - PUBLICATIONS - RELATIONS	1 889 689		1 889 689	3 913 710	2 024 021
6248	DIVERS - TRANSPORTS DE BIENS, ETC...	1 459 209		1 459 209	2 042 253	583 044
624 Article	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS	1 459 209		1 459 209	2 042 253	583 044
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 463 105		3 463 105	3 463 105	
6256	MISSIONS	1 307 764		1 307 764	1 673 116	365 352
6257	RECEPTIONS	24 280		24 280	100 000	75 720
625 Article	DEPLACEMENTS - MISSIONS - RECEPTIONS	4 795 149		4 795 149	5 236 221	441 072
6261	FRAIS DE POSTE	989 687		989 687	1 200 000	210 313
6262	FRAIS DE TRANSMISSION - TELEPHONE, TELEX, FAX, ETC...	5 320 477	151 510	5 168 967	7 000 000	1 831 033
626 Article	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE	6 310 164	151 510	6 158 654	8 200 000	2 041 346
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	124 241		124 241	2 350 000	2 225 759
627 Article	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	124 241		124 241	2 350 000	2 225 759
6281	CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	1 281 577		1 281 577	1 300 000	18 423
6282	TRAVAUX ET PRESTATIONS EXECUTES PAR L'EXTERIEUR	8 339 466		8 339 466	10 260 000	1 920 534
6288	AUTRES CHARGES EXTERNES DIVERSES	949 946		949 946	949 946	
628 Article	DIVERS	10 570 989		10 570 989	12 509 946	1 938 957
62 Chapitre	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	284 402 832	15 063 124	269 339 708	332 806 317	63 466 609
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	4 182 900	509 060	3 673 840	4 000 000	326 160
633 Article	IMPOTS - TAXES - VERSEMENTS ASSIMILES SUR	4 182 900	509 060	3 673 840	4 000 000	326 160
6351	IMPOTS DIRECTS	43 099 227		43 099 227	43 800 000	700 773
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	7 500		7 500	50 000	42 500
6358	AUTRES DROITS				100 000	100 000
635 Article	AUTRES IMPOTS - TAXES - VERSEMENTS	43 106 727		43 106 727	43 950 000	843 273
63 Chapitre	IMPOTS - TAXES - VERSEMENTS ASSIMILES	47 289 627	509 060	46 780 567	47 950 000	1 169 433
6411	SALAIRES - APPOINTEMENTS - COMMISSIONS DE	650 209 977	2 869 238	647 340 739	659 675 259	12 334 520

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Feuillet No 6

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

Compte	Libelle	DEPENSES			MONTANT DES CREDITS		
		Montant Brut	Reversements	Montant Net	Ouvverts	Regularisation	Non Employes
	BASE						
6412	CONGES PAYES	24 741 033		24 741 033	24 741 033		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	13 847 861	1 651 884	12 195 977	13 124 045		928 068
6419	CONTRIBUTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE - C.S.T.	29 982 388		29 982 388	31 072 560		1 090 172
641 Article	REMUNERATIONS DE PERSONNEL	718 781 259	4 521 122	714 260 137	728 612 897		14 352 760
6451	COTISATIONS CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE - C.P.S.	274 152 119	29 238 027	244 914 092	245 842 169		928 077
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	-10 227 696		-10 227 696			10 227 696
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	45 602 859	14 290 000	31 312 859	31 444 934		132 075
645 Article	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE	309 527 282	43 528 027	265 999 255	277 287 103		11 287 848
6472	VERSEMENTS AU COMITE D'ENTREPRISE	5 805 202		5 805 202	6 000 000		194 798
6475	MEDECINE DU TRAVAIL-PHARMACIE-HOSPITALISATION	1 288 088		1 288 088	2 000 000		711 912
6476	CHARGES SOCIALES DIVERSES				1 200 000		1 200 000
647 Article	AUTRES CHARGES SOCIALES	7 093 290		7 093 290	9 200 000		2 106 710
64 Chapitre	CHARGES DE PERSONNEL	1 035 401 831	48 049 149	987 352 682	1 015 100 000		27 747 318
6511	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, MARQUES, PROCEDES	4 535 839	237 373	4 298 466	4 827 912		529 446
651 Article	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS,	4 535 839	237 373	4 298 466	4 827 912		529 446
6544	CREANCES DES EXERCICES ANTERIEURS	10 523 998		10 523 998	38 627 088		28 103 090
654 Article	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	10 523 998		10 523 998	38 627 088		28 103 090
6583	ANNULATION DE RECETTES D'EXERCICES ANTERIEURS	7 064 437	84 100	6 980 337	15 000 000		8 019 663
658 Article	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	7 064 437	84 100	6 980 337	15 000 000		8 019 663
65 Chapitre	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 124 274	321 473	21 802 801	58 455 000		36 652 199
6611	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	4 427 399		4 427 399	5 000 000		572 601
661 Article	CHARGES D'INTERETS	4 427 399		4 427 399	5 000 000		572 601
664	PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIPATIONS	15 125 894		15 125 894	15 500 000		374 106
664 Article	PERTES SUR CREANCES LIEES A DES	15 125 894		15 125 894	15 500 000		374 106
666	PERTES DE CHANGE	44 565		44 565	500 000		455 435
666 Article	PERTES DE CHANGE	44 565		44 565	500 000		455 435
66 Chapitre	CHARGES FINANCIERES	19 597 858		19 597 858	21 000 000		1 402 142

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Feuillet No 7

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

		DEPENSES			MONTANT DES CREDITS	
Compte	Libelle	Montant Brut	Reversements	Montant Net	Ouvertes	Non Employées
6712	PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	3 900		3 900	7 674 584	7 670 684
6715	SUBVENTIONS ACCORDEES	1 500 000		1 500 000	1 500 000	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP. DE GESTION	52 290		52 290	300 000	247 710
671 Article	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE	1 556 190		1 556 190	9 474 584	7 918 394
672	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS				1 251 500	1 251 500
672 Article	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS				1 251 500	1 251 500
6788	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	8 110 057		8 110 057	8 500 000	389 943
678 Article	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 110 057		8 110 057	8 500 000	389 943
67 Chapitre	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 666 247		9 666 247	19 226 084	9 559 837
6811	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	859 917 922		859 917 922	859 917 922	
6812	CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR	47 447 831		47 447 831	47 447 831	
6815	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	57 659 934		57 659 934	57 659 934	
681 Article	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	965 025 687		965 025 687	965 025 687	
6866	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS FINANCIERS	7 111 058		7 111 058	7 111 058	
686 Article	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	7 111 058		7 111 058	7 111 058	
6871	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMO	274 735 593		274 735 593	274 735 593	
6875	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	3 083 694		3 083 694	3 201 578	117 884
687 Article	DOTATIONS POUR DEPRECIATIONS	277 819 287		277 819 287	277 937 171	117 884
68 Chapitre	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	1 249 956 032		1 249 956 032	1 250 073 916	117 884
6951	IMPOTS SUR LES BENEFICES EXERCICE EN COURS	127 732 892	70 449 000	57 283 892	68 414 678	11 130 786
695 Article	IMPOTS SUR LES BENEFICES	127 732 892	70 449 000	57 283 892	68 414 678	11 130 786
69 Chapitre	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	127 732 892	70 449 000	57 283 892	68 414 678	11 130 786
6 Classe	COMPTES DE CHARGES	3 269 506 274	148 455 530	3 121 050 744	3 381 000 000	259 949 256
Section	Classe 6 FONCTIONNEMENT	3 269 506 274	148 455 530	3 121 050 744	3 381 000 000	259 949 256
Tot Globaux		4 808 603 298	150 144 313	4 658 458 985	6 973 300 988	

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Feuillet No 1

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

Compte	Libellés	RECETTES			SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS	
		Montant Brut	Amortissements	Montant Net	Plus-values	Moins-values
1511	PROVISIONS POUR LITIGES	3 083 694		3 083 694	20 000 000	16 916 306
151 Article	PROVISIONS POUR RISQUES	3 083 694		3 083 694	20 000 000	16 916 306
153	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS	57 659 934		57 659 934	50 000 000	7 659 934
153 Article	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS	57 659 934		57 659 934	50 000 000	7 659 934
15 Chapitre	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 743 628		60 743 628	70 000 000	9 256 372
1655	CAUTIONNEMENTS	6 238 951	305 428	5 933 523		5 933 523
165 Article	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	6 238 951	305 428	5 933 523		5 933 523
1688	INTERETS COURUS NON ECHUS	460 982		460 982		460 982
168 Article	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	460 982		460 982		460 982
16 Chapitre	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 699 933	305 428	6 394 505		6 394 505
16 Classe	COMPTES DE CAPITAUX	67 443 561	305 428	67 138 133	70 000 000	2 861 867
2124	TRAVAUX DE VIABILISATION DE TERRAIN DESTINE A ETRE BÂTI	784 217		784 217		784 217
2127	CONSTRUCTION DE CLÔTURE AJOURÉE	650 119		650 119		650 119
212 Article	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS -	1 434 336		1 434 336		1 434 336
2131	BATIMENTS	53 828 494		53 828 494		53 828 494
2132	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF					
2138	OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	81 722 380		81 722 380		81 722 380
213 Article	CONSTRUCTIONS	135 550 874		135 550 874		135 550 874
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	19 693 928		19 693 928	100 000 000	80 306 072
2155	OUTILLAGES INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS - A CLORE	8 051 952		8 051 952		8 051 952
2157	AGENCEMENTS - AMENAGEMENTS OUTILLAGES INDUSTRIELS					
215 Article	INSTALLATIONS TECHNIQUES - MATERIELS,	27 745 880		27 745 880	100 000 000	72 254 120
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 038 862		4 038 862		4 038 862
218 Article	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 038 862		4 038 862		4 038 862
21 Chapitre	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 769 952		168 769 952	100 000 000	68 769 952
2313	CONSTRUCTIONS	1 363 759		1 363 759		1 363 759
231 Article	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 363 759		1 363 759		1 363 759
23 Chapitre	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 363 759		1 363 759		1 363 759

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Feuillelet No 2

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

		RECETTES		SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS	
Compte	Libelle	Montant Prévisions	Montant Réelles	Montant Prévisions	Montant Réelles
2618	AUTRES TITRES	15 125 894	15 125 894	15 500 000	374 106
261 Article	TITRES DE PARTICIPATIONS	15 125 894	15 125 894	15 500 000	374 106
26 Chapitre	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	15 125 894	15 125 894	15 500 000	374 106
2755	CAUTIONNEMENTS VERSES DANS LE CADRE DE CONTRAT D'ABONNEMENT	4 127 074	4 127 074		4 127 074
275 Article	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	4 127 074	4 127 074		4 127 074
27 Chapitre	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 127 074	4 127 074		4 127 074
2803	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES LOGICIELS..	3 982 215	3 982 215		3 982 215
280 Article	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	3 982 215	3 982 215		3 982 215
2812	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS TERRAINS	35 702 990	35 702 990		35 702 990
2813	AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS	704 616 072	704 616 072	900 000 000	195 383 928
2815	AMORTISSEMENTS INSTAL. TECHN. MATER. OUTIL. INDUST	181 423 320	181 423 320		181 423 320
2818	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 279 416	38 279 416		38 279 416
281 Article	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	960 021 798	960 021 798	900 000 000	60 021 798
28 Chapitre	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	964 004 013	964 004 013	900 000 000	64 004 013
2967	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	7 111 058	7 111 058	9 000 000	1 888 942
296 Article	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES	7 111 058	7 111 058	9 000 000	1 888 942
29 Chapitre	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	7 111 058	7 111 058	9 000 000	1 888 942
2 Classe	COMPTES DE IMMOBILISATION	1 160 501 750	1 160 501 750	1 024 500 000	136 001 750
491	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	47 447 831	47 447 831	100 000 000	52 552 169
491 Article	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES	47 447 831	47 447 831	100 000 000	52 552 169
49 Chapitre	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES	47 447 831	47 447 831	100 000 000	52 552 169
4 Classe	COMPTES DE TIERS	47 447 831	47 447 831	100 000 000	52 552 169
Section	Classe 1-2 INVESTISSEMENT	1 275 393 142	305 428	1 275 087 714	1 194 500 000
					80 587 714

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Feuillelet No 3

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

Compte	Libellé	RECETTES			SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS	
		Montants Bruts	Annulations	Montants Nets	Prévisions	Plus/ Moins
7061	PRESTATIONS PORTUAIRES	148 642 707	7 326 923	141 315 784	133 000 000	8 315 784
7062	DROITS DE PORT	2 143 356 725	43 226 412	2 100 130 313	2 033 000 000	67 130 313
7063	DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICE	349 998 833	59 919 987	290 078 846	192 000 000	98 078 846
706 Article	PRESTATIONS DE SERVICES PORTUAIRES	2 641 998 265	110 473 322	2 531 524 943	2 358 000 000	173 524 943
7083	LOCATIONS - AMODIATIONS DIVERSES	1 008 494 869	33 646 520	974 848 349	964 500 000	10 348 349
708 Article	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	1 008 494 869	33 646 520	974 848 349	964 500 000	10 348 349
70 Chapitre	PRESTATIONS DE SERVICES	3 650 493 134	144 119 842	3 506 373 292	3 322 500 000	183 873 292
722	PRODUCTION IMMOBILISATION CORPORELLES	4 660 365		4 660 365		4 660 365
722 Article	PRODUCTION IMMOBILISATION CORPORELLES	4 660 365		4 660 365		4 660 365
72 Chapitre	PRODUCTION IMMOBILISEE	4 660 365		4 660 365		4 660 365
7611	REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATIONS	496 400		496 400		496 400
761 Article	PRODUITS DE PARTICIPATION	496 400		496 400		496 400
76 Chapitre	PRODUITS FINANCIERS	496 400		496 400		496 400
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS - C.P.S., ETC.	26 677 719	11 092 067	15 585 652	10 000 000	5 585 652
771 Article	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE	26 677 719	11 092 067	15 585 652	10 000 000	5 585 652
7752	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 000		180 000		180 000
775 Article	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	180 000		180 000		180 000
777	QUOTE-PART SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT EXERC.	14 430 330		14 430 330	15 000 000	569 670
777 Article	QUOTE-PART SUBV. INVEST. VIREE AU	14 430 330		14 430 330	15 000 000	569 670
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 794 302		1 794 302		1 794 302
778 Article	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 794 302		1 794 302		1 794 302
77 Chapitre	PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 082 351	11 092 067	31 990 284	25 000 000	6 990 284
7815	REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXP	158 505		158 505	100 000 000	99 841 495
7817	REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	53 970 419		53 970 419	70 000 000	16 029 581
781 Article	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	54 128 924		54 128 924	170 000 000	115 871 076
7866	REPRISES SUR PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 014 836		8 014 836	15 500 000	7 485 164
786 Article	REPRISES SUR PROVISIONS - (PRODUITS	8 014 836		8 014 836	15 500 000	7 485 164
7875	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET	6 238 787		6 238 787		6 238 787

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Feuillet No 4

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

		RECETTES			SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS		
Compte	Libelle	Montant Brut	Annulations	Montant Net	Previsions	Etirages	Moins-values
CHARGES EXCEPTIONNELS							
787 Article	REPRISES SUR DEPRECIATIONNELLES	6 238 787		6 238 787		6 238 787	
78 Chapitre	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	68 382 547		68 382 547	185 500 000		117 117 453
7 Classe	COMPTES DE PRODUITS	3 767 114 797	155 211 909	3 611 902 888	3 533 000 000		78 902 888
Section	Classe 7 FONCTIONNEMENT	3 767 114 797	155 211 909	3 611 902 888	3 533 000 000		78 902 888
Tot Globaux		5 042 507 939	155 517 337	4 886 990 602	4 727 500 000		

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET (Tableau recapitulatif)

Feuillet No 1

Date 03/06/2016

Gestion 2015

cf_recapitulatif

Paraphe

1ere SECTION - FONCTIONNEMENT

Position	DEPENSES	Montant Net	Position	RECETTES	Montant Net
Chapitre	Lib Chapitre		Chapitre	Lib Chapitre	
60	ACHATS	198 387 235	70	PRESTATIONS DE SERVICES	3 506 373 292
61	SERVICES EXTERIEURS	260 883 722	72	PRODUCTION IMMOBILISEE	4 660 365
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	269 339 708	76	PRODUITS FINANCIERS	496 400
63	IMPOTS - TAXES - VERSEMENTS ASSIMILES	46 780 567	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 990 284
64	CHARGES DE PERSONNEL	987 352 682	78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	68 382 547
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 802 801			
66	CHARGES FINANCIERES	19 597 858			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 666 247			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 249 956 032			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	57 283 892			
	Total des DEPENSES	3 121 050 744		Total des RECETTES	3 611 902 888
	Excedent de l'exercice (Virement a la 2eme section)	490 852 144		Deficit de l'exercice (Virement de la 2eme section)	
	Totaux egaux en DEPENSES et en RECETTES	3 611 902 888		Totaux egaux en DEPENSES et en RECETTES	3 611 902 888

PORT AUTONOME DE PAPEETE

CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET (Tableau recapitulatif)

Feuillet No 2

Date 03/06/2016

Gestion 2015

cf_recapitulatif

Paraphe

2eme SECTION - OPERATIONS EN CAPITAL

Position	DEPENSES	Montant Net	Position	RECETTES	Montant Net
Chapitre	Lib Chapitre		Chapitre	Lib Chapitre	
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	14 430 330	15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 743 628
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 397 292	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 394 505
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	85 733 334	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 769 952
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 578 999	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 363 759
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	345 673 789	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	15 125 894
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 017 560 143	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 127 074
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	474 950	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	964 004 013
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 574 149	29	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	7 111 058
29	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	8 014 836	49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	47 447 831
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	53 970 419			
	Total des DEPENSES	1 537 408 241		Total des RECETTES	1 275 087 714
	Deficit de l'exercice (Virement a la 1eme section)			Excedent de l'exercice (Virement de la 1ere section)	490 852 144
	Augmentation du fonds de roulement	228 531 617		Diminution du fonds de roulement	
	Totaux egaux en DEPENSES et en RECETTES	1 765 939 858		Totaux egaux en DEPENSES et en RECETTES	1 765 939 858
Total GENERAL	Total BRUT des DEPENSES	5 377 842 746		Total BRUT des RECETTES	5 377 842 746
	A deduire: Depenses internes (Virements entre sections)	490 852 144		A deduire: Recettes internes (Virements entre sections)	490 852 144
	Total NET des DEPENSES	4 886 990 602		Total NET des RECETTES	4 886 990 602

PORT AUTONOME DE PAPEETE

**CADRE 5 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LA BALANCE DEFINITIVE DES
COMPTES DU GRAND-LIVRE ET LE DEVELOPPEMENT DES RECETTES ET DES
DEPENSES DE LA SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL**

Feuillet No 1

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

Compte	NUMERO ET INTITULE DU COMPTE Libelle	OPERATIONS BUDGETAIRES			OPERATIONS NON BUDGETAIRES		TOTAL		OP. DE L'EXERCICE A LA BALANCE		
		Mandatement	Reversement	Annulation	Emission	Debit	Credit	Des Debits	Des Credits	Debits	Credits
1021	DOTATION						1 572 180 011		1 572 180 011		1 572 180 011
1062	RESERVES INDISPONIBLES				333 908 873	202 798 370	333 908 873	202 798 370	333 908 873	202 798 370	
1065	RESERVES DISPONIBLES				205 000 000	269 476 181	205 000 000	269 476 181	205 000 000	269 476 181	
120	RESULTAT DE L'EXERCICE - EXCEDENT D'EXPLOITATION				388 369 392	490 852 144	388 369 392	490 852 144	388 369 392	490 852 144	
1391	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	14 430 330						14 430 330		14 430 330	
1511	PROVISIONS POUR LITIGES	6 238 787			3 083 694			6 238 787	3 083 694	6 238 787	3 083 694
1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	158 505						158 505		158 505	
153	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS				57 659 934				57 659 934		57 659 934
1641	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT A.F.D.	83 333 334						83 333 334		83 333 334	
1655	CAUTIONNEMENTS	2 400 000			6 238 951	356 238	50 810	2 756 238	6 289 761	2 756 238	6 289 761
1688	INTERETS COURUS NON ECHUS				460 982	921 963		921 963	460 982	921 963	460 982
203	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT - CDMPT A CLDRE						66 118 381		66 118 381		66 118 381
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES						36 977 017		36 977 017		36 977 017
2053	LDGICIELS	1 578 999				25 835 053		27 414 052		27 414 052	
2111	TERRAINS NUS					66 860 053		66 860 053		66 860 053	
2121	TERRASSEMENTS SUR TERRAINS					165 281 570		165 281 570		165 281 570	
2122	RESEAUX D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES (CANIVEAUX ET FOSSÉS)					2 115 269		2 115 269		2 115 269	
2123	PREMIER DEFRIQUEMENT DE TERRAIN					1 851 827	546 180	1 851 827	546 180	1 851 827	546 180
2124	TRAVAUX DE VIABILISATION DE TERRAIN DESTINE A ÊTRE BÂTI				784 217	187 384 780		187 384 780	784 217	187 384 780	784 217
2125	CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE PARKING A CIEL OUVERT					4 393 334		4 393 334		4 393 334	
2126	CREATION ET AMENAGEMENT D'ESPACE VERTS					41 437 716		41 437 716		41 437 716	
2127	CONSTRUCTION DE CLÔTURE AJOURÉE	15 522 797			650 119	127 711 055	155 354	143 233 852	805 473	143 233 852	805 473
213	CONSTRUCTIONS										
2131	BATIMENTS	24 090 950			53 828 494	1 150 255 081	740 729 425	1 174 346 031	794 557 919	1 174 346 031	794 557 919
2132	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF	7 302 338				1 004 011 405		1 011 313 743		1 011 313 743	
2135	INSTALLATIONS GALES - AGENCEMENTS - AMENAGEMENTS						295 130 586		295 130 586		295 130 586
2138	DUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	221 521 175			81 722 380	5 888 559 409	5 508 104 182	6 110 080 584	5 589 826 562	6 110 080 584	5 589 826 562
2153	INSTALLATIONS TECHNIQUES A CARACTERES SPECIFIQUES	5 959 594				378 113 032	280 250 971	385 072 626	280 250 971	385 072 626	280 250 971
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	31 829 125			19 693 928	745 568 942	15 401 824	777 398 067	35 095 752	777 398 067	35 095 752
2155	OUTILLAGES INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS - A CLORE	25 635 369			8 051 952	656 447 190	15 225 954	682 082 559	23 277 906	682 082 559	23 277 906
2157	AGENCEMENTS - AMENAGEMENTS OUTILLAGES INDUSTRIELS						173 799 250		173 799 250		173 799 250
2161	OEUVRES D'ART	191 129						191 129		191 129	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	452 399						452 399		452 399	

PORT AUTONOME DE PAPEETE

**CADRE 5 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LA BALANCE DEFINITIVE DES
COMPTES DU GRAND-LIVRE ET LE DEVELOPPEMENT DES RECETTES ET DES
DEPENSES DE LA SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL**

Feuillet No 2

Date 03/06/2016

Gestion 2015

Paraphe

NUMERO ET INTITULE DU COMPTE		OPERATIONS BUDGETAIRES			OPERATIONS NON BUDGETAIRES			TOTAL	OP. DE L'EXERCICE A LA BALANCE		
Compte	Libelle	Mandatement	Reversement	Annulation	Emission	Debit	Credit	Des Debits	Des Credits	Debits	Credits
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 891 061			4 038 862	109 749 902	158 158 293	117 640 963	162 197 155	117 640 963	162 197 155
2184	MOBILIER	3 776 267					1 494 544	3 776 267	1 494 544	3 776 267	1 494 544
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 501 585				929 965		2 431 550		2 431 550	
2313	CONSTRUCTIONS	1 013 448 864	1 307 848		1 363 759	198 280 819	2 107 608 795	1 211 729 683	2 110 280 402	1 211 729 683	2 110 280 402
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES - MATERIELS, OUTILLAGES	5 419 127					6 865 192	5 419 127	6 865 192	5 419 127	6 865 192
2618	AUTRES TITRES				15 125 894				15 125 894		15 125 894
2677	AUTRES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	474 950						474 950		474 950	
2755	CAUTIONNEMENTS VERSES DANS LE CADRE DE CONTRAT D'ABONNEMENT	3 955 084	380 935		4 127 074			3 955 084	4 508 009	3 955 084	4 508 009
2803	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					66 118 381		66 118 381		66 118 381	
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES LOGICIELS..				3 982 215	27 399 108	27 712 321	27 399 108	31 694 536	27 399 108	31 694 536
2812	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS TERRAINS				35 702 990	169 940	73 566 277	169 940	109 269 267	169 940	109 269 267
2813	AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS				704 616 072	2 407 712 528	2 216 495 223	2 407 712 528	2 921 111 295	2 407 712 528	2 921 111 295
2815	AMORTISSEMENTS INSTAL. TECHN. MATER. OUTIL. INDUST				181 423 320	387 224 112	618 607 032	387 224 112	800 030 352	387 224 112	800 030 352
2818	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				38 279 416	117 001 756	96 289 129	117 001 756	134 568 545	117 001 756	134 568 545
2967	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	8 014 836			7 111 058			8 014 836	7 111 058	8 014 836	7 111 058
491	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	53 970 419			47 447 831			53 970 419	47 447 831	53 970 419	47 447 831
Totaux Generaux		1 539 097 024	1 688 783		1 275 393 142	14 689 968 693	14 974 593 446	16 229 065 717	16 251 675 371	16 229 065 717	16 251 675 371

NOTE SUR LES COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2015

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes présentés par le Port Autonome de Papeete ont été établis conformément aux dispositions de :

- l'instruction codificatrice 02-060-M95 du 18 juillet 2002, rendue applicable par le dernier alinéa de l'article D. 132-2 de la délibération n°2001-5 APF du 11 janvier 2001 portant dispositions relatives au code des ports maritimes de la Polynésie française,
- la délibération n°95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE

Le Port autonome de Papeete est un établissement public à caractère industriel et commercial, (EPIC) chargé :

- d'assurer la police du port dans les conditions définies au livre II du code des ports maritimes de la Polynésie française ;
- de gérer le domaine public dont le Pays le rend affectataire ; dans ce cadre, d'accorder les concessions et autorisations d'occupation ainsi que les autorisations d'outillage privé avec obligation de service public dans les conditions fixées aux articles D. 112-1 à D. 112-5-4 du code des ports maritimes de Polynésie française ;
- de réaliser, d'entretenir et de gérer tous ouvrages publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire et, dans le cadre d'opérations d'aménagement de sa circonscription portuaire, d'octroyer toute délégation de service public ;
- de créer et de gérer tous services publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire, directement ou par l'octroi de délégations de service public autres que le pilotage maritime à l'approche et à la sortie des eaux intérieures de la Polynésie française ;
- de percevoir pour le compte de la Polynésie française tout droit, taxe ou redevance dont elle lui confie l'exécution dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation de cette dernière ;
- d'entreprendre toutes actions de promotion de ses trafics dans le secteur de la croisière, de la plaisance et du yachting de luxe.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier 2015 et s'achève le 31 décembre 2015. L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Faits marquants de l'exercice

Suite à un changement de méthode comptable adoptée en 2014, une mise à jour de l'actif immobilisé de l'établissement a débuté le 1^{er} juillet 2014 et s'étalera jusqu'au 31 décembre 2017.

Au titre de l'année 2015, plus de 11 milliards FCFP de biens comptabilisés depuis 2000 ont été mis à jour en :

- sortant de l'actif immobilisé les éléments disparus, entraînant une moins-value de 132 millions FCFP sur le compte de résultat ;
- recalculant les valeurs nettes comptables des actifs mis à jour, selon la méthode des composants (la méthode rétroactive a été choisie pour tous les éléments figurant à l'actif depuis 1999, et appliquée dans la mesure du possible pour les biens antérieurs à cet exercice). Cette correction a augmenté la valeur nette comptable de 222,5 millions FCFP ;
- intégrant dans l'actif portuaire le parking de l'esplanade Jacques Chirac affecté au Port Autonome de Papeete depuis 2013, pour sa valeur nette comptable de 1,572 milliard FCFP. La contrepartie de cette entrée au bilan a été comptabilisée en dotation (cf. III.8) ;
- diminuant les réserves indisponibles de près de 250 millions FCFP en contrepartie des amortissements insuffisants constatés à l'occasion de la décomposition des biens mis à jour.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels acquis et/ou créés par l'établissement lui-même. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée probable d'utilisation n'excédant pas 3 ans.

Les frais de recherche et développement ont été mis à jour.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et celles produites en interne à leur coût de production, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 1990 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Le coût de production comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production des immobilisations. Les frais financiers n'étaient capitalisés jusqu'en 2014, mais le seront pour les prochains investissements qui supporteront ce type de coûts.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées comme suit :

- les charges d'entretien courant (visites techniques, contrats de maintenance...) et de réparation constituent des charges d'exploitation ;
- les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de gros entretien des constructions et équipements sont immobilisées en procédant au renouvellement partiel ou total de chaque composant concerné.

Les droits de mutation, honoraires (agences, notaires...) ou commissions (courtages et autres coûts de transaction liés aux acquisitions) et frais d'actes liés à l'acquisition (frais légaux, frais de transfert de propriété...) sont des éléments constitutifs du coût d'acquisition de l'immobilisation.

Enfin, à noter que le port de Vaiare et marinas de Vaiare et Taina (pour la partie historique, l'extension étant quant à elle correctement valorisée au bilan) affectés au Port Autonome de Papeete n'étaient pas encore intégrés à l'actif portuaire, faute d'informations financières fiables quant à l'évaluation de ces infrastructures par les services du Pays. Ces intégrations au bilan devraient avoir lieu en 2016, et une dotation exceptionnelle aux amortissements (qui n'a pas encore été valorisée) sera comptabilisée au cours du prochain exercice.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur rythme d'utilisation. Elles sont amorties suivant le mode linéaire et les durées suivantes :

Désignation biens	Durées
Terrassements sur terrains	40
Réseaux d'évacuation des eaux pluviales	40
1er défrichement de terrain	40
Travaux de viabilisation de terrain destiné à être bâti	40
Création et aménagement de parking à ciel ouvert	25
Création et aménagement d'espaces verts	20
Construction de clôture ajourée	20
Bâtiments transférés au port - gros œuvre	50
Bâtiments transférés au port - charpente	50
Bâtiments transférés au port - couverture et ses équipements	30
Bâtiments transférés au port - réseaux et fluides	30
Bâtiments transférés au port - ouverture/fermeture	25
Bâtiments transférés au port - équipements lourds	15
Bâtiments transférés au port - aménagements intérieurs et revêtements extérieurs	5
Construction d'un bâtiment neuf - gros œuvre	50
Construction d'un bâtiment neuf - charpente	50
Construction d'un bâtiment neuf - couverture et ses équipements	30
Bâtiment - réseaux et fluides	30
Bâtiment - ouverture/fermeture	25
Bâtiment - équipements lourds	15
Bâtiment - aménagements intérieurs et revêtements extérieurs	5
Voiries, routes - structure	25
Voiries et routes - revêtement	15
Ouvrages d'art, de protection, et d'accostage	50
Accessoires d'accostage et d'amarrage (appareils)	30
Accessoires d'accostage - aménagements revêtements extérieurs	15
Cale de halage et de pesée	50
Réseau d'eau potable enterré	30
Réseau d'eaux usées enterré	30
Réseau d'eaux pluviales enterré	30
Réseau électrique enterré	30
Réseau de télécommunication enterré	30
Réseau enterré de transport de produits liquides	30
Réseau d'eau potable aérien	20
Réseau d'eaux usées aérien	20
Réseau d'eaux pluviales aérien	20
Réseau électrique aérien	20
Réseau de télécommunication aérien	20
Réseau enterré de transport de produits liquides	20
Equipements fixes amortis sur 3 ans	3
Equipements fixes amortis sur 5 ans	5
Equipements fixes amortis sur 10 ans	10
Equipements fixes amortis sur 15 ans	15
Equipements fixes amortis sur 30 ans	30
Petits matériels et outillages portatifs amortis sur 3 ans	3
Equipements non fixés amortis sur 5 ans	5
Equipements non fixés amortis sur 10 ans	10
Equipements non fixés amortis sur 15 ans	15
Equipements non fixés amortis sur 30 ans	30
Matériels de transport naval - Coque	30
Matériels de transport naval - mécanique in bord	30
Matériels de transport naval - mécanique hors-bord	10
Matériels de transport naval - petits équipements	5
Matériels de transport naval - gros équipements	15
Matériel de transport terrestre	7
Autres matériels de transport terrestre	5
Matériel de bureau	3
Matériel informatique	3
Mobilier	5
Autres immobilisations corporelles amortissables sur 3 ans	3
Autres immobilisations corporelles amortissables sur 5 ans	5
Autres immobilisations corporelles amortissables sur 7 ans	7
Autres immobilisations corporelles amortissables sur 10 ans	10
Autres immobilisations corporelles amortissables sur 15 ans	15

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de :

- participations minoritaires dans le capital de 6 sociétés, dont 2 d'entre elles sont en cours de liquidation judiciaire et qui font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% ;
- d'une avance en compte courant de 25 millions FCFP remboursable dans 3 ans à une société filiale, et d'une autre de 474.950 FCFP à une autre filiale ;
- de cautions versées à des concessionnaires de services publics pour la délivrance de fluides (eau, électricité, etc...) ;
- d'une participation à 95,5% au sein de la SCP Port autonome financement, chargé de collecter les abandons de créances dans le cadre d'une opération de défiscalisation de la gare maritime de Papeete ;
- d'une créance à long terme à l'égard du GIE Port autonome Investissement, chargé de construire la gare maritime de Papeete. Le Port autonome dispose de deux créances :
 - o une avance sur travaux à rembourser de 345.022.252 FCFP,
 - o un gain en défiscalisation obtenu par le GIE et comptabilisé par l'établissement à hauteur de sa participation dans les parts du GIE (95%), soit 602.130.796 FCFP.

Ces sommes seront remboursées en 2020, à l'issue de la période de défiscalisation, par une compensation avec la valeur nette comptable de la gare maritime de Papeete au moment de son rachat par l'établissement.

4. Stocks

Aucun stock n'existe au Port autonome de Papeete. Les fournitures et marchandises acquises en cours d'année sont directement intégrées en charges d'exploitation.

5. Clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement déterminé selon la méthode suivante :

- les débiteurs en redressement ou liquidation judiciaire sont dépréciés de 100% de leur dette due au Port autonome de Papeete ;
- les débiteurs faisant l'objet d'une demande par l'agent comptable, en raison de saisies infructueuses, de redressement judiciaire devant le tribunal de commerce sont également dépréciés de 100% de leur dette due au Port autonome de Papeete ;
- les autres créances subissent une dépréciation selon leur antériorité, à savoir :
 - o 100% pour celles nées avant 2001
 - o 75% pour celles nées entre 2001 et avant 2006,
 - o 50% pour celles nées entre 2006 et avant 2012.

6. Autres créances

Ce poste est principalement composé d'une créance à l'égard du service des Douanes pour la taxe de péage du mois de décembre 2015, d'une créance sur le Pays liée à une demande de remboursement de TVA, de débits prononcés par la Chambre Territoriale des Comptes à l'encontre d'un ancien directeur de l'établissement, et de dommages et intérêts prononcés définitivement par différentes juridictions à l'encontre de débiteurs de l'établissement.

Les disponibilités comprennent le montant figurant sur le compte bancaire ouvert au Trésor Public, ainsi que les effets à l'encaissement crédités sur le compte bancaire du Port autonome de Papeete en 2016.

7. Charges constatées d'avance

Elles regroupent essentiellement des contrats de maintenance à distance, passés avec des sociétés situées à l'étranger, et dont la fin de prestation dépasse le 31 décembre 2015.

8. Composition du capital social

L'établissement ne dispose d'aucun capital social en raison de la situation juridique particulière des établissements publics territoriaux à caractère industriel et commercial.

Il a néanmoins inscrit en 2015 en dotation la contrepartie du parking de l'esplanade Jacques Chirac affecté par le Pays en 2013 au Port Autonome de Papeete.

Enfin, un écart de réévaluation légale figure dans les capitaux propres d'un montant égal à 1,359 milliard FCFP correspondant à une réévaluation légale opérée en 1990 car des éléments d'actif, construits antérieurement à la création de l'établissement, ne figuraient pas dans le bilan au moment de la réévaluation.

9. Réserves

Il n'existe pas de réserves statutaires. Les réserves inscrites au passif du bilan correspondent aux résultats excédentaires affectés durablement à l'établissement jusqu'à décision contraire du conseil d'administration. Il faut distinguer deux types de réserves :

- les réserves indisponibles, correspondant aux affectations de résultats antérieurs, qui ont servi à financer les immobilisations. Cette réserve n'est pas distribuable, et ne peut pas être diminuée ;
- les réserves disponibles, correspondant au fonds de roulement net global (FRNG), sont constituées des résultats excédentaires n'ayant pas encore été distribués, et sont souvent déjà mobilisées pour financer de nouvelles immobilisations et/ou de futurs déficits comptables. Au 1^{er} janvier 2016, sur les 2.470.587.076 FCFP inscrits au bilan, 2.451.951.723 FCFP étaient mobilisés pour financer les projets d'investissement en cours de réalisation.

10. Affectation du résultat

Le compte de résultat est soldé, après décision prise par le conseil d'administration, au début de l'exercice suivant par le jeu du compte de réserves.

En 2015, le Conseil des Ministres, après avis favorable du Conseil d'Administration du Port Autonome de Papeete, a validé le versement d'un dividende de 205 millions FCFP au profit du Pays, actionnaire unique de l'établissement portuaire, au titre du résultat comptable 2014.

L'affectation des résultats 2015 n'a pas encore été décidée.

11. Subventions d'investissement

Les subventions, dont bénéficie l'établissement en vue de financer des investissements, sont enregistrées en capitaux propres. Elles sont reprises sur la même durée et au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent. La reprise est portée en résultat d'exploitation.

12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le règlement devrait se traduire pour le Port autonome de Papeete par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'établissement ou d'engagements externes ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Port autonome de Papeete assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'établissement devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'établissement ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions sont actualisées annuellement.

Les provisions inscrites sont déterminées de la manière suivante :

- Risques contentieux :
 - o 100% de la demande formulée par le tiers ayant déposé un recours devant une juridiction ;
 - o 100% de l'indemnité fixée par le juge de première instance lorsqu'il a condamné l'établissement et que ce dernier a interjeté appel ;
 - o 50% de la demande formulée en appel par le tiers lorsque l'établissement a été entendu par le juge de 1^{ère} instance.
- Charges à payer :
 - o Indemnité de départ à la retraite :
 - pour les agents statutaires : la prime de départ à la retraite étant transformée en prime de départ en cas de démission ou de décès (pour les ayant droits de l'employé disparu), l'intégralité de la dette latente au 31 décembre 2015 est donc provisionnée pour les agents statutaires.
 - pour le personnel œuvrant au service du remorquage : 1 mois par année de service pour les 25 premières années, puis ½ mois par année supplémentaire. Cette prime n'étant versée qu'en cas de départ à la retraite, le montant pour chaque agent est retraité par un coefficient relatif au risque de départ à la retraite au cours de l'année suivante en tenant compte de son âge et du nombre de mois cotisés.

13. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

L'établissement rembourse un dernier contrat de prêt jusqu'en 2016, par deux amortissements annuels constants.

L'établissement portuaire est également indirectement engagé par un emprunt souscrit en 2011 par le GIE Port Autonome Investissement d'un montant initial de 1,440 milliard FCFP, remboursable en 48 amortissements trimestriels constants, au taux Euribor 3 mois + 0,75 point (couvert par un Swap de taux de 3,48% jusqu'en 2021). Ce remboursement est assuré par l'émission de loyers trimestriels par le GIE à l'encontre du Port autonome pour le montant des échéances dues.

Au 31 décembre 2015, le montant de l'emprunt dû par le GIE Port Autonome Investissement aux établissements de crédit s'élève à 960 millions FCFP.

14. Emprunts et dettes financières divers

Ils sont composés de :

- intérêts courus non échus sur le dernier contrat de prêt dû par l'établissement : 460.982 FCFP ;
- cautions reçues d'occupants dans le cadre de conventions d'occupation du domaine : 38.674.839 FCFP.

15. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de l'établissement que des législations fiscales et sociales en vigueur en Polynésie française. Leur échéance est inférieure à un an.

Les charges sociales sur indemnités de congés payés ne sont pas comptabilisées en provisions pour charges mais rattachées aux dettes sociales, leur détermination étant suffisamment précise.

16. Produits constatés d'avance

Il s'agit de factures 2015 émises par l'établissement en 2015, relatives à des prestations réalisées en 2016.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Eléments relatifs aux principaux postes d'exploitation**

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion se présente ainsi, et mentionne les principales informations à retenir sur le compte de résultat.

ANNEE	Exercice 2015	Exercice 2014	Evolution 2015/2014
Ventes de marchandises	0	0	-
(-) Coût d'achat des marchandises vendues	0	0	-
= Marge commerciale (1)	0	0	
Production vendue	2 028 757 755	1 927 955 215	5,23%
(+) Production stockée (SF - SI)	0	0	
(+) Production immobilisée	4 660 365	2 924 592	
= Production de l'exercice (2)	2 033 418 120	1 930 879 807	5,31%
- Consommations en provenance des tiers (3)	-728 610 665	-681 144 350	6,97%
= Valeur ajoutée (1+2-3)	1 304 807 455	1 249 735 457	4,41%
(+) Subvention d'exploitation	0	0	
(+) Taxe péage destinée au financement des missions de sécurité & entretien du patrimoine	614 512 206	608 095 651	1,06%
(-) Impôts et taxes	-46 780 567	-46 275 374	1,09%
(-) Charges de personnel	-987 352 682	-891 466 376	10,76%
= Excédent brut d'exploitation	885 136 412	920 089 358	-3,79%
(+) Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	54 128 924	36 535 357	
(+) Autres produits			
(+) Droits et taxes perçus	863 103 331	854 091 060	1,06%
(-) Dotations aux amortissements et provisions	-965 025 687	-1 270 097 970	-24,02%
(-) Autres charges	-21 802 801	-53 786 657	-59,46%
= Résultat d'exploitation	815 590 179	486 831 148	67,53%
(+) Produits financiers	8 511 236	0	#DIV/0!
(-) Charges financières	-26 708 916	-7 251 810	268,31%
= Résultat courant avant impôt (4)	797 392 499	479 579 338	66,27%
Produits exceptionnels	38 229 071	80 977 903	-52,79%
(-) Charges exceptionnelles	-287 485 534	-100 052 789	187,33%
= Résultat exceptionnel (5)	-249 256 463	-19 074 886	-1206,73%
(-) Participation des salariés (6)	0	0	
(-) Impôts sur les bénéfices (7)	-57 283 892	-72 135 060	-20,59%
= Résultat de l'exercice (4+5-6-7)	490 852 144	388 369 392	26,39%

Produits des cessions d'éléments d'actif	180 000	993 000	
Valeur comptable des éléments cédés	0	0	
Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif	180 000	993 000	

Les produits d'exploitation s'élèvent en 2015 à 3.565.162.581 FCFP, contre 3.429.601.875 FCFP en 2014, soit une augmentation de 3,43% résultant essentiellement d'une progression des redevances liées à l'activité portuaire, les redevances d'occupation du domaine restant stables.

Les charges d'exploitation atteignent en 2015 la somme de 2.749.572.402 FCFP, contre 2.942.770.727 FCFP, soit une diminution de plus de 223 millions FCFP (-6,5%) en raison principalement de :

- la baisse des dotations aux provisions de 145 millions FCFP, après un effort de sincérité comptable réalisé en 2014 sur la valorisation des risques de l'établissement. Cet effort n'avait plus besoin d'être reconduit en 2015,
- la diminution des dotations aux amortissements sur les immobilisations de 90 millions FCFP,
- la réduction de la dotation aux provisions sur charges de 87 millions FCFP
- et une baisse des charges de gestion courante, et notamment des pertes sur créances irrécouvrables (-36 millions FCFP).

Ces diminutions ont néanmoins été compensées par :

- une progression des charges de personnel (+96 millions FCFP, dont 40 millions FCFP de plus au titre de la provision sur congés payés),
- une augmentation de 47 millions FCFP des achats de fournitures et de services divers en raison de nombreuses études préalables à la mise en place du projet stratégique de l'établissement qui débutera en 2017.

2. Le résultat financier

Le résultat financier est essentiellement constitué d'intérêts payés sur l'emprunt remboursé, mais surtout de la prise en charge des déficits 2014 et 2015 du GIE port Autonome investissement, pour l'exploitation de la gare maritime (dotations aux amortissements supérieurs aux loyers collectés).

3. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Enfin, les produits exceptionnels sont constitués principalement de :

- quotes-parts de subventions d'équipement virées au compte de résultat : 14,4 millions FCP,
- remboursements d'indemnités journalières par la CPS (portées en produits selon la réglementation comptable M95) : 9,4 millions FCFP,
- reprises sur des provisions sur des litiges définitivement clos : 6,2 millions FCFP,
- avances en consommation électriques précédemment comptabilisées en charges, et transférées à l'actif immobilisé,
- et dommages et intérêts fixés définitivement par le juge et de frais de poursuite : 4 millions FCFP.

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des sorties d'actifs (278 millions FCFP) et de condamnations en justice (9,6 millions FCFP).

V. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Par effectif moyen, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail, rémunérées directement par l'établissement. Il est composé à la clôture des comptes de 136 personnes, contre 132,83 agents en 2014, toutes recrutées en contrat à durée indéterminée, à l'exception du Directeur Général et l'Agent comptable qui bénéficient d'un emploi fonctionnel.

2. Engagement hors bilan

Comme indiqué en page 9, l'établissement rembourse indirectement un contrat de prêt souscrit par le GIE Port Autonome Investissement.

3. Fiscalité

L'établissement est soumis à l'impôt sur les sociétés. Le résultat fiscal s'établit à 143.533.190 FCFP, en diminution de 25 millions FCFP. Les divergences avec le résultat comptable tiennent principalement à :

- la taxe de péage non soumise à l'impôt sur les sociétés dès lors qu'elle vient financer les investissements portuaires de l'année. Le surplus entre dans l'assiette fiscale ;
- les dotations aux amortissements des biens financés par la taxe de péage sont réintégrées au bénéfice fiscal : il reste environ 18 milliards FCFP de dotations à réintégrer au cours des 50 prochaines années ;
- les amortissements réalisés insuffisamment ou de manière exagérée au cours des années antérieures, en comparaison de la nouvelle méthode d'amortissement liée à la décomposition de l'actif, sont réintégrés ou déduits du bénéfice fiscal sur 5 ans, selon que les biens amortis aient été financés par la taxe de péage : il reste un solde de 180 millions FCFP à réintégrer de la base fiscale au cours des 4 prochaines années ;
- les dotations aux amortissements de la partie de la gare maritime financée par la défiscalisation locale sont réintégrées au bénéfice fiscal du Port Autonome de Papeete en raison de la transparence fiscale entre le GIE Port autonome investissement et l'établissement portuaire.

Le taux d'imposition est de 25%. L'impôt sur les sociétés (IS) dû s'élève donc à 35.883.250 FCFP. Il est majoré de 21.400.642 FCFP, correspondant à la contribution supplémentaire à l'impôt sur les sociétés (CSIS) calculé par tranche avec des taux d'imposition de 7 à 10 %, et d'une majoration exceptionnelle de solidarité de 7 points.

4. Tableaux annexes

(5)

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise: PORT AUTONOME DE PAPEETE

Exercice N, clos le: 31/12/2015

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
					1		2		3
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement				KA	70 184 399	KB	KC	
	TOTAL I								
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	49 189 406	KE	KF	
	TOTAL II							27 414 052	
CORPORELLES	Terrains				KG	2 641 923 941	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	L9	4 130 810 478	KJ	3 307 226 812	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont composants	M1		KM	0	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des		Dont composants	M2	1 598 877 768	KP	1 108 223 438	KQ	KR
	Installations techniques, matériels et outillages industriels		Dont composants	M3	8 394 806 607	KS	20 202 529 745	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	3 807 013 589	KW	KX
		Œuvres d'art					0		
		Matériel de transport				KY	909 649 305	KZ	LA
		Matériel de bureau et informatique, mobilier, et matériels divers				LB	204 189 368	LC	LD
		Emballages récupérables et divers				LE	0	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 191 805 993	LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK	10 856 087	LL	LM	
	TOTAL III				LN	33 383 418 278	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations				1L	973 440 000	1M	1N
		Prêts et autres immobilisations financières				1T	25 000 000	1U	1V
TOTAL IV				LQ	998 440 000	LR	LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	34 501 232 083	OH	OJ		

CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations réévaluées en fin d'exercice			
					par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service		
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement				IN		LT	66 118 381	LU	4 066 018	
	TOTAL I								1W	4 066 018	
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	36 977 017	LW	39 626 441	
	TOTAL II								1X	39 626 441	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	2 708 783 994	
	Constructions	Sur sol propre			IQ	725 243 592	MA	69 314 327	MB	5 112 493 482	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	0	
	Inst gales, agencements et aménagts des constructions				IS	295 130 586	MG	0	MH	1 598 877 768	
	Installations techniques, matériels et outillages industriels				IT	5 429 428 021	MJ	160 398 541	MK	19 522 834 036	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			IU	452 406 041	MM	62 153 708	MN	5 682 705 440	
		Œuvres d'art				IV		MP		MQ	191 129
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	910 101 704
		Matériel de bureau et informatique, mobilier et matériels divers				IW	133 138 746	MS	30 552 953	MT	164 346 449
		Emballages récupérables et divers				IX		MV		MW	0
	Immobilisations corporelles en cours				MY	2 117 145 594	MZ		NA	291 809 209	
	Avances et acomptes				NC		ND	4 508 009	NE	10 303 162	
	TOTAL III				IY	9 152 492 580	NG	326 927 538	NH	36 002 446 373	
	FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participation				IZ		1Y	15 125 894	IZ	958 314 106
		Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	0	2F	25 474 950
TOTAL IV				I3	0	NJ	15 125 894	NK	983 789 056		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	9 152 492 580	OK	445 148 830	OL	37 029 927 888		

(6)

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise: PORT AUTONOME DE PAPEETE

Exercice N, clos le: 31/12/2015

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice 1		Augmentations : dotations de l'exercice 2		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises 3		Montant des amortissements à la fin de l'exercice 4		
Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I	PA	70 184 399	PB	0	PC	0	PD	70 184 399
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	32 035 801	PF	31 694 536	PG	27 399 108	PH	36 331 229
Terrains			PI	0	PJ		PK		PL	0
Constructions	Sur sol propre		PM	1 274 227 441	PN	529 927 548	PO	176 818 269	PQ	1 627 336 720
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	8 446 771 376	PW	2 533 384 246	PX	2 618 288 311	PY	8 361 867 311
Installations techniques, matériel et outillages industriels			PZ	2 085 207 825	QA	767 099 120	BP	0	QC	2 852 306 945
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts divers		QD		QE		BF		QG	
	Matériel de transport		QH	644 179 000	QI	19 439 713	QJ		QK	663 618 713
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	135 763 976	QM	115 128 832	QN	117 001 756	QD	133 891 052
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	12 586 149 618	QV	3 964 979 459	QW	2 912 108 336	QX	13 639 020 741
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	12 688 369 818	DP	3 996 673 995	OQ	2 939 507 444	OR	13 745 536 369

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables		Dotations aux amortissements linéaires 1		Décomposition des immobilisations (transferts de comptes) 2		Amortissements exceptionnels (dont amortissements de caducité) 3		
Frais d'établissement et recherche		TOTAL I	QY	0	2J	0	2K	0
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	QZ	3 982 215	2H	27 712 321	2P	0
Terrains			RA		RB	0	RC	
Constructions	Sur sol propre		RD	147 519 423	RE	254 420 993	RF	127 987 132
	Sur sol d'autrui		RG		RH	0	RI	0
	Inst. générales, agencements et aménagements des		RJ	525 478 838	RK	1 961 351 690	RL	46 553 718
Installations techniques, matériel et outillages ind			RM	144 699 474	RN	528 127 459	RO	94 272 187
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts divers		RP		RQ	0	RR	0
	Matériel de transport		RS	19 439 713	RT	0	RU	0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		RV	18 798 259	RW	92 287 567	RX	4 043 006
	Emballages récupérables et divers		RY		RZ	0	SA	
TOTAL III			SB	855 935 707	SC	2 836 187 709	SD	272 856 043
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			SG	859 917 922	SH	2 863 900 030	SJ	272 856 043

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice 1	Augmentations 2	Dotations de l'exercice aux amortissements 3	Montant net à la fin de l'exercice 4
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	SM 0	SN 0

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise: PORT AUTONOME DE PAPEETE

Exercice N, clos le: 31/12/2015

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
provisions réglementées		3T			0					
		3U			0					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TU	0			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer (inscrites au comptes 64)	5R	56 133 207	5S	24 741 033	5T	10 227 696	5U	70 646 544	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	936 031 229	5W	60 743 628	5X	6 397 292	5Y	990 377 565	
	TOTAL II	5Z	1 001 164 407	TV	85 484 661	TW	16 624 988	TX	1 061 024 109	
provisions pour éciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B		6C		6D	0
		- corporelles	6E	0	6F		6G		6H	0
		- autres immobilisations financières	6J	12 064 836	6K	7 111 058	6L	8 014 836	6M	11 161 058
	Sur stocks et en-cours	6N	0	5P		6R		5S	0	
	Sur comptes clients	6T	604 955 904	5U	47 447 831	6V	53 970 419	6W	598 433 316	
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	0	6Y		6Z		7A	0	
	TOTAL III	7B	617 020 740	TY	54 558 889	UC	61 985 255	UA	609 594 374	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 618 185 147	UB	140 043 550	7E	78 610 243	UD	1 670 618 483	
	- d'exploitation		7D	129 848 798	7G	67 511 713				
	Dont dotations et reprises - financières		7F	7 111 058	7J	8 014 836				
	- exceptionnelles		7H	3 083 694		3 083 694				

(1) à détailler ci-dessous

Provisions réglementées (art 119-3 et LP.119-4 du code des impôts) :	
Provision pour départ :	889 133 210
Provision pour litiges devant le tribunal	101 244 355
Autres à préciser :	
Provision pour perte estimée du GIE Port Autonome Investissement	7 111 058
Provision sur participation de filiales en liquidation judiciaire	4 050 000
NOTA ; les frais à payer ne doivent pas être mentionnés sur ce tableau. Les entreprises ayant inscrit en frais à payer des dépenses qui, du point de vue fiscal, ne peuvent être déduites que par voie de provisions doivent produire un relevé détaillé distinct de ces frais en annexe à la déclaration.	

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise: PORT AUTONOME DE PAPEETE

Exercice N, clos le: 31/12/2015

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées a des participations		7K	958 314 106		958 314 106	
	Prêts (1) (2)		7L	25 000 000		25 000 000	
	Autres immobilisations financières		7M	10 303 162		10 303 162	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	609 902 146		609 902 146	
	Autres créances clients		7N	794 654 375	794 654 375	0	
	Clients : factures à émettre		7N	127 456 149	127 456 149	0	
	Personnel et comptes rattachés		7P	21 612 239	21 612 239	0	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		7R	83 906	83 906	0	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		7S	0	0	0
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	41 159 131	41 159 131	0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		7T	0	0	0
		Divers		7U	0	0	0
	Groupe et associés (2)		VC	0	0	0	
	Débiteurs divers		7V	182 202 194	182 202 194	0	
Charges constatées d'avance		7W	19 041 108	19 041 108	0		
TOTALUX			7X	2 789 728 516	1 186 209 102	1 603 518 414	
RENOIS	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y			
Autres emprunts obligataires (1)				7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine		VG				
	à plus de 2 ans à l'origine		VH	83 249 742	83 249 742		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	38 085 011	460 982	38 624 029
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	196 180 076	196 180 076	
Personnel et comptes rattachés (y compris provision pour congés payés)				8C	66 712 736	66 712 736	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux (y compris provision pour congés payés)				8D	97 392 296	97 392 296	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	28 430 882	28 430 882		
	Taxe sur la valeur ajoutée		8F	5 798 886	5 798 886		
	Obligations cautionnées		8G				
	Autres impôts, taxes et assimilés		8H	34 791 358	34 791 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J			
Groupe et associés (2)				VI			
Autres dettes				8K	63 983 342	63 983 342	
Produits constatés d'avance				8L	478 251	478 251	
TOTALUX			8M	616 102 590	577 478 561	38 624 029	0
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	83 333 334			
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques (dépôts/cautionnements)		VL			

5. Informations postérieures à la clôture

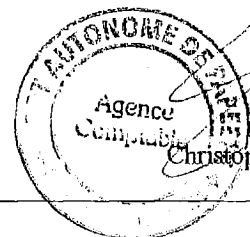
Un avoir de 2,5 millions FCFP devra être accordé en 2016 à un client ayant commis en 2015 une erreur de déclaration, ayant entraîné une facturation trop élevée d'une redevance portuaire.

L'Agent Comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier.

Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Papeete, le 13 juin 2016


L'AGENT COMPTABLE,


Agence
Comptable
Christophe LACROIX

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

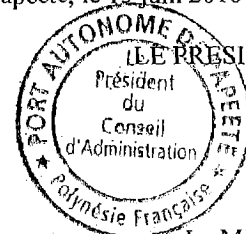
A Papeete, le 13 juin 2016

L'ORDONNATEUR


POLYNÉSIE FRANÇAISE
PORT
AUTONOME
DE PAPEETE
Le Directeur général p.i. du Port autonome de Papeete
Boris PEYTERMANN

Adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 juin 2016

A Papeete, le 13 juin 2016


LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Président
du
Conseil
d'Administration
Le Ministre de l'équipement, de l'aménagement
et de l'urbanisme et des transports intérieurs
Albert SOLIA



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2015

PORT AUTONOME DE PAPEETE

---== *** ==---

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. 2015 : UNE ANNEE ENCORE POSITIVE, MAIS CONTRASTEE	4
2.1. L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE	4
2.1.1. Les Soldes Intermédiaires de Gestion	4
2.1.2. La Capacité d'AutoFinancement (CAF)	5
2.2. L'EVOLUTION DU BILAN	6
2.2.1. Les réserves disponibles (ou le Fonds de Roulement Net Global)	6
2.2.2. Le Besoin en Fonds de roulement (BFR)	7
2.2.2.1. Les créances	7
2.2.2.1.1. Les créances d'exploitation	7
2.2.2.1.2. Les créances hors exploitation	10
2.2.2.2. Les dettes	11
2.2.3. La trésorerie	11
3. L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015	12
3.1. EVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DES 4 DERNIERES ANNEES	12
3.2. RESULTAT GLOBAL INSCRIT AU COMPTE FINANCIER 2015	12
4. DEVELOPPEMENT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13
4.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
4.1.1. Chapitre 70 : Les produits d'exploitation	14
4.1.2. Chapitres 72 à 78 : Les produits divers	19
4.1.3. Les reprises sur provisions	20
4.1.4. Conclusion	20
4.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21
4.2.1. Chapitre 60 : Achats de fournitures	21
4.2.2. Chapitre 61 : Services extérieurs	23
4.2.3. Chapitre 62 : Autres services extérieurs	24
4.2.4. Chapitre 63 : Impôts, taxes et versements assimilés	29
4.2.5. Chapitre 64 : Charges de personnel	29
4.2.6. Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante	31
4.2.7. Chapitre 66 : Charges financières	32
4.2.8. Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	32
4.2.9. Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions	33
4.2.10. Chapitre 69 : Impôt sur les bénéfices	33
4.2.11. Conclusion	34
5. SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL	35
5.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT	35
5.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36
5.2.1. Chapitre 13 : Subventions d'investissement	36
5.2.2. Chapitre 15 : Provisions pour risques et charges	36
5.2.3. Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées	36
5.2.4. Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	37
5.2.5. Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	37
5.2.6. Chapitre 23 : Immobilisations en cours	37
5.2.7. Chapitres 26 et 27 : immobilisations et autres immobilisations financières	39
6. RESULTATS PAR ACTIVITE	40
6.1. ACTIVITES BENEFICIAIRES	40
6.2. ACTIVITES DEFICITAIRES	41
6.3. CONCLUSIONS	41
7. AFFECTATION DES RESULTATS	42
8. CONCLUSION	43

1. INTRODUCTION

Une nouvelle fois, les comptes du Port Autonome de Papeete clôturent l'année en territoire positif. Le bénéfice comptable 2015 progresse de plus de 26% par rapport à l'exercice 2014 (soit +102 millions FCFP) et s'affiche à près de **491 millions FCFP**.

Après financement des investissements, l'excédent global 2015 diminue en revanche de près de 41 millions FCFP par rapport à l'année précédente pour atteindre plus de **228 millions FCFP**, en raison notamment de dépenses d'équipement plus importantes en 2015.

Les recettes de fonctionnement 2015 affichent un net progrès de plus de 101 millions FCFP par rapport à 2014 (+3%) pour atteindre 3,61 milliards FCFP, portées par une légère augmentation de la taxe de péage (dans un contexte de déflation, ce qui laisse penser que les volumes importés ont progressé) et surtout par une croissance du chiffre d'affaires liées aux activités portuaires. Les recettes liées à la gestion du domaine restent en revanche stables.

Les dépenses de fonctionnement 2015 sont quasi-équivalentes par rapport à 2014 (-0,04%), mais elles sont marquées par un phénomène de vases communicants :

- si les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions n'entraînant pas de décaissements) diminuent de près de 105 millions FCFP,
- les charges décaissables (entraînant une sortie de caisse), progressent de 104 millions FCFP en 2015 et ce, malgré une diminution de l'impôt sur les sociétés de 15 millions FCFP. Ce sont essentiellement les charges de personnel qui affichent une augmentation (+ 11% en 2015, soit +96 millions FCFP), en raison :
 - o d'une augmentation des effectifs (+4 personnes recrutées en fin 2014 et dont les coûts ont joué à plein en 2015,
 - o une nouvelle croissance des charges patronales de retraite,
 - o et surtout d'une dette sur congés payés en nette progression.

Dans ces conditions, la Capacité d'Autofinancement (CAF) de l'établissement diminue légèrement (-0,75%) pour atteindre tout de même de **1,78 milliard FCFP** et, 1,58 milliard FCFP après remboursement des emprunts. Cette somme, ajoutée des cessions de cautions et de participations financières, a été largement suffisante pour financer les investissements ayant nécessité une sortie de trésorerie (1,368 milliard FCFP).

En revanche, les réserves disponibles et destinées à financer les investissements qui n'étaient pas terminés au 31 décembre 2015, ne progressent que de 23 millions FCFP, car l'établissement a versé 205 millions FCFP au Pays à l'occasion d'une mise en distribution des réserves antérieures.

Au 31 décembre 2015, les réserves disponibles s'élevaient donc à près de **2,7 milliards FCFP**, dont 2,15 milliards FCFP étaient déjà mobilisés pour financer les investissements 2016.

Il est à noter qu'un emprunt de 300 millions FCFP est inscrit au budget du Port Autonome de Papeete et, conformément aux informations figurant au rapport de présentation de l'EPRD 2016, il devrait être remplacé par une mobilisation complémentaire des réserves disponibles, ne laissant que 250 millions FCFP pour financer de nouvelles opérations à compter du 2nd semestre 2016.

C'est donc un exercice comptable plutôt satisfaisant qui vous est proposé d'examiner. A cet effet, le présent rapport qui vous est présenté, comprend plusieurs grilles d'analyse, indépendantes mais complémentaires :

- une première partie présente une analyse financière pure, montrant à la fois la solidité de l'établissement, ainsi que les efforts qui peuvent encore être menés ;
- une seconde grille de lecture liste l'intégralité des dépenses réalisées et recettes comptabilisées au cours de l'exercice 2015, tant celles nécessaires pour exploiter les infrastructures et services portuaires, que les investissements mis en œuvre avec leurs moyens de financement ;
- enfin, une dernière grille est proposée à titre informatif, indiquant les activités réalisées par l'établissement ainsi que les dépenses et recettes afférentes à chacune d'entre elles.

Pour terminer, une proposition d'affectation du résultat, objet du projet de délibération joint, est présentée.

2. 2015 : UNE ANNEE ENCORE POSITIVE, MAIS CONTRASTEE

Au premier abord, on pourrait croire que les comptes portuaires se fragilisent en 2015 quand bien même ils restent largement positifs.

2.1. L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. Les Soldes Intermédiaires de Gestion

ANNEE	Exercice 2015	Exercice 2014	Evolution 2015/2014
Production vendue	2 028 757 755	1 927 955 215	5,23%
(+) Production immobilisée	4 660 365	2 924 592	
= Production de l'exercice (2)	2 033 418 120	1 930 879 807	5,31%
- Consommations en provenance des tiers (3)	-728 610 665	-681 144 350	6,97%
= Valeur ajoutée (1+2-3)	1 304 807 455	1 249 735 457	4,41%
(+) Subvention d'exploitation	0	0	
(+) Taxe péage destinée au financement des missions de sécurité & entretien du patrimoine	614 512 206	608 095 651	1,06%
(-) Impôts et taxes	-46 780 567	-46 275 374	1,09%
(-) Charges de personnel	-987 352 682	-891 466 376	10,76%
= Excédent brut d'exploitation*	885 186 412	920 089 358	-3,79%
(+) Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	54 128 924	36 535 357	
(+) Autres produits			
(+) Taxe de péage finançant les investissements	863 103 331	854 091 060	1,06%
(-) Dotations aux amortissements et provisions	-965 025 687	-1 270 097 970	-24,02%
(-) Autres charges	-21 802 801	-53 786 657	-59,46%
= Résultat d'exploitation	815 590 179	486 831 148	67,53%
(+) Produits financiers	8 511 236	0	#DIV/0!
(-) Charges financières	-26 708 916	-7 251 810	268,31%
= Résultat courant avant impôt (4)	797 392 499	479 579 338	66,27%
Produits exceptionnels	38 229 071	80 977 903	-52,79%
(-) Charges exceptionnelles	-287 485 534	-100 052 789	187,33%
= Résultat exceptionnel (5)	-249 256 463	-19 074 886	1206,73%
(-) Participation des salariés (6)	0	0	
(-) Impôts sur les bénéfices (7)	-57 283 892	-72 135 060	-20,59%
= Résultat de l'exercice (4+5-6-7)	490 852 144	388 369 392	26,39%

* Pour le calcul de l'EBE, il a été considéré qu'une partie de la taxe de péage (correspondant au coût du personnel chargé des missions de surveillance du Port, et aux charges d'entretien des infrastructures portuaires) était destinée à financer les missions de service public (qui ne sont d'ailleurs pas facturées directement), et a donc été réintégrée à l'EBE ; le solde étant considéré comme une ressource n'entrant pas dans le cycle d'exploitation.

Le tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG), prolongement direct du compte de résultat 2015, permet une analyse plus fine que la simple lecture directe du compte de résultat. Il correspond effectivement à des différences significatives entre les recettes et les dépenses, chacun de ces soldes constituant une étape supplémentaire dans la formation du résultat de l'exercice. Les principales étapes sont :

- la **valeur ajoutée** qui évalue la dimension économique de l'établissement, car elle correspond à la richesse créée. Elle caractérise en outre le degré d'intégration des activités. En effet, le recours à la sous-traitance augmente le montant des consommations externes et diminue d'autant celui de la valeur ajoutée.
- l'**Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** représente la ressource fondamentale tirée du cycle d'exploitation. Il mesure ce qui reste à l'établissement, après la rémunération des facteurs de production et avant celle des capitaux propres et empruntés, pour maintenir ou accroître son outil de production. C'est donc un indicateur de sa rentabilité économique. Par ailleurs, les établissements financiers surveillent attentivement cet agrégat, signe de bonne ou mauvaise santé économique ;
- le **résultat d'exploitation** qui traduit la performance économique de l'établissement, indépendamment de sa politique de financement et du régime d'imposition des bénéfices. Si le résultat d'exploitation apporte en général peu d'éléments supplémentaires par rapport au solde précédent dans les entreprises privées, il est intéressant de constater qu'au Port, c'est la taxe de péage qui finance principalement le renouvellement des investissements de l'Etablissement ;
- le **résultat courant avant impôt** qui mesure quant à lui la performance de l'activité indépendamment de tout élément exceptionnel ; il s'agit donc d'un solde susceptible d'être reconductible ;
- le **résultat de l'exercice** ou résultat net comptable tient compte de tous les produits et de toutes les charges, et correspond au solde du compte « résultat ».

Le cycle d'exploitation (la valeur ajoutée produite) s'améliore de 4,4% grâce au chiffre d'affaires en nette croissance (+9,8%), mais la rentabilité économique (excédent brut d'exploitation) se détériore en raison d'une progression des charges de personnel (+10,8%).

Le résultat d'exploitation augmente très fortement (+328 millions FCFP), mais ce n'est qu'en raison d'une forte diminution (-305 millions FCFP) des charges calculées d'exploitation (dotations aux amortissements et provisions).

En revanche, le résultat après impôts croît moins (+102 millions FCFP), mais il aurait pu être plus important si nous n'avions pas poursuivi notre effort de sincérité des comptes notamment pour ce qu'il s'agit de la mise à jour de notre actif et des nécessaires charges liées aux sorties d'inventaire en 2015 (+187 millions FCFP) qui n'avaient jamais été comptabilisées lors des années antérieures (alors que les biens n'existaient plus depuis plusieurs années).

2.1.2. La Capacité d'AutoFinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité du Port à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagé par l'activité du Port et peut s'analyser comme sa ressource durable.

En outre, à quelques retraitements fiscaux près, on peut considérer la CAF comme le niveau minimum de travaux à réaliser sur l'année pour minimiser l'impôt sur les sociétés (compte tenu des règles fiscales propres au port).

La CAF fait appel aux notions de charges décaissables et de produits encaissables, c'est-à-dire qui entraînent un flux de trésorerie.

Elle se calcule à partir du compte de résultat, en ôtant les produits non encaissables, et en rajoutant les charges non décaissables. Nous avons ainsi un résultat entre les recettes encaissables et les dépenses encaissables.

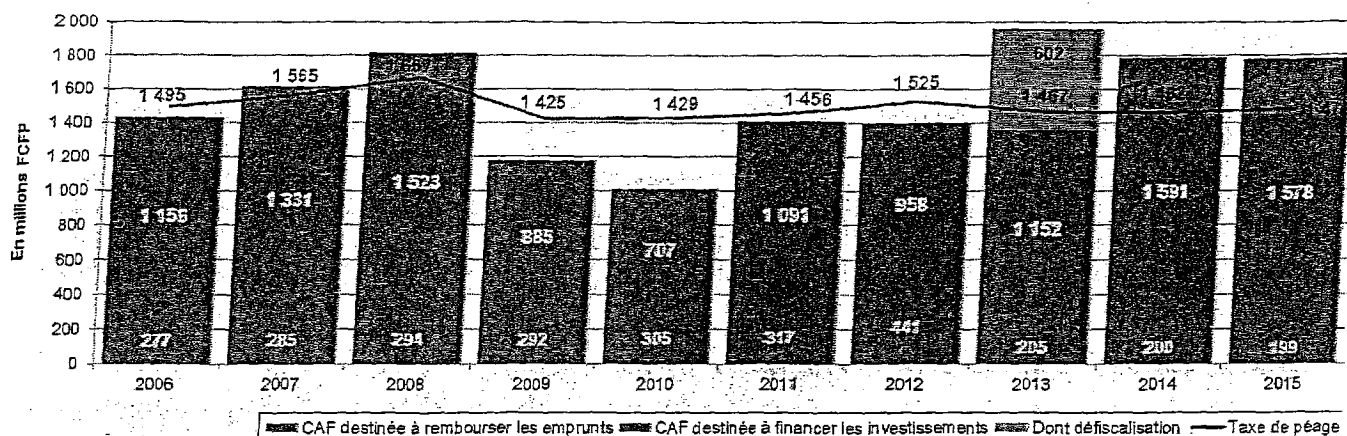
DETERMINATION DE LA CAF		Exercice 2014	Exercice 2015
Résultat net de l'exercice		388 369 392	490 852 144
+ Dotations aux amortissements et aux provisions :		1 354 701 812	1 249 956 032
	d'exploitation	965 025 687	965 025 687
	financières	7 111 058	7 111 058
	exceptionnelles	277 819 287	277 819 287
- Reprises sur amortissements et provisions :		-56 189 052	-68 382 547
	d'exploitation	-54 128 924	-54 128 924
	financières	-8 014 836	-8 014 836
	exceptionnelles	-6 238 787	-6 238 787
- Subventions d'investissement virées au résultat		-14 602 624	-14 430 330
- Produits des cessions d'éléments d'actif		-993 000	-180 000
+ Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés		0	0
+ remboursement de l'emprunt souscrit par le GIE PAI et payé par le PAP au travers du loyer versé		120 000 000	120 000 000
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		1 791 286 528	1 777 815 299
Remboursement d'emprunts souscrits par le Port autonome de Papeete		-80 323 714	-79 338 829
Remboursement d'emprunts souscrits par le GIE PAI mais payés par le port autonome de Papeete		-120 000 000	-120 000 000
= CAPACITE NETTE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		1 590 962 814	1 578 476 470

Bien que nos recettes progressent, notre épargne destinée à financer nos dépenses d'équipement diminue très légèrement (-0,75%) malgré une augmentation de la taxe de péage (destinée à financer prioritairement nos investissements) de 15 millions FCFP.

La CAF reste néanmoins largement supérieure à la taxe de péage perçue, montrant ainsi la capacité de l'établissement à dégager des marges de manœuvre par sa seule activité pour financer des investissements ou rembourser ses emprunts.

Elle reste par ailleurs à ses niveaux les plus hauts, et devrait progresser dès 2017 avec la fin du remboursement d'un dernier emprunt souscrit en propre (un dernier contrat souscrit par le GIE ayant porté la construction de la gare maritime restera à rembourser jusqu'en 2022 au travers des loyers qu'il appellera trimestriellement).

Evolution de la CAF brute



Ainsi, jusqu'en 2013, la CAF était dépendante de la taxe de péage perçue et cette dernière servait également à financer des dépenses de fonctionnement. L'inversion de tendance, aperçue en 2014, est confirmée en 2015 : l'établissement s'est replacé dans un cercle plus vertueux avec :

- une taxe de péage qui finance des équipements qui ne peuvent l'être par le seul chiffre d'affaires (exemples : promenade du front de mer destinée à intégrer davantage le port dans le paysage urbain, réalisation du nouveau quai pétrolier à Motu Uta pour des raisons de sécurité, etc...),
- et des équipements à vocation commerciale financés par l'épargne dégagée grâce au chiffre d'affaires.

2.2. L'EVOLUTION DU BILAN

Le bilan fonctionnel permet de mesurer la solidité de la structure financière de l'établissement, dans une hypothèse de renouvellement normal des éléments du bilan. Mais surtout, le bilan fonctionnel permet de comparer deux notions fondamentales : le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

2.2.1. Les réserves disponibles (ou le Fonds de Roulement Net Global)

Le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) correspond à ce que l'on appelle communément les réserves disponibles, c'est-à-dire les économies budgétaires réalisées au cours des années précédentes et de l'exercice clos, et disponibles pour financer les projets futurs du port.

Pour l'année 2015, les réserves disponibles progressent de plus de 23,5 millions FCFP par rapport à 2014, et atteindront un solde de plus de **2,699 milliards FCFP** avant affectation du résultat (cf page 42). Cette progression s'explique surtout par une capacité d'épargne 2015 supérieure aux investissements réalisés. Et les réserves de l'établissement portuaires auraient pu être plus importantes s'il n'avait pas versé 205 millions FCFP en 2015 au Pays au titre d'une distribution partielle de ces réserves.

Schématiquement, la variation de nos réserves peut s'expliquer ainsi :

- notre capacité d'épargne (CAF) sur l'année 2015 s'est élevée à 1.777 millions FCFP ;
- cette CAF a permis de financer nos investissements : -1.368 millions FCFP, constitués de travaux et d'acquisition de biens ;
- elle a également permis de rembourser une partie de nos emprunts : - 200 millions FCFP ;
- et le versement de dividendes de 205 millions FCFP,

soit un solde positif de 5 millions FCFP.

Ce n'est que par une diminution de nos parts dans le GIE Port Autonome Investissement (18,6 millions FCFP) en raison des pertes qu'il réalise annuellement au titre des dotations aux amortissements de la gare supérieures au loyer qu'il perçoit, que nos réserves progressent encore de 23,5 millions FCFP.

Il est nécessaire que l'établissement abonde fortement ses réserves au cours des prochaines années pour constituer l'épargne obligatoire qui servira au financement du projet stratégique dès 2017 avec des besoins de financement très importants à partir de 2020 et suivants.

Ces réserves serviront à :

- donner la garantie suffisante aux établissements bancaires lorsqu'ils seront sollicités pour financer le projet stratégique estimé à 28,5 milliards FCFP sur la prochaine décennie,
- minimiser le recours à l'emprunt,
- réduire l'appel au financement du Pays car, s'agissant d'un projet structurant à l'échelle de Tahiti et de la Polynésie française, et à l'image des financements reçus par les établissements polynésiens pour la construction de l'hôpital et de logements sociaux, la puissance publique devra apporter son soutien financier si elle souhaite que le projet stratégique soit conforme à ses ambitions.

ANNEES	Exercice 2015	Exercice 2014	VARIATION
	1	2	(1-2)
Capitaux propres	24 300 079 921	22 706 481 810	1 593 598 111
Provisions pour risques et charges	990 377 565	936 031 229	54 346 336
Amortissements et provisions (actif)	14 289 012 362	13 305 390 558	983 621 804
Dettes financières + ICNE N-1	149 576 733	228 915 562	-79 338 829
Ressources stables (RS)	39 729 046 581	37 176 819 159	2 552 227 422
Immobilisations	37 029 927 888	34 501 232 083	2 528 695 805
Charges à répartir	0	0	0
Actifs immobilisés (AI)	37 029 927 888	34 501 232 083	2 528 695 805
Reserves disponibles (FRNG)	2 699 118 693	2 675 587 076	23 531 617

2.2.2. Le Besoin en Fonds de roulement (BFR)

Le tableau de financement montre que notre trésorerie a augmenté plus vite (+40 millions FCFP) que nos réserves (+23 millions FCFP), soit une différence positive de 17 millions FCFP. Cette divergence s'explique par :

- une progression des dettes à l'égard de nos fournisseurs : + 132 millions FCFP, compensée par
- une augmentation de nos créances : + 103 millions FCFP,
- et une créance supplémentaire à l'égard du Pays, relative à la taxe de péage du mois de décembre perçue en janvier 2016 : +12 millions FCFP.

Variation du fonds de roulement net global	Exercice 2015		
	Besoins 1	Dégagements 2	Solde (2-1)
Variation "Exploitation" :			
Variation des actifs d'exploitation :	103 752 288	0	
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	103 752 288		
Variation des dettes d'exploitation :	0	132 709 628	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)		132 709 628	
Totaux	103 752 288	132 709 628	
A. Variation nette "Exploitation"			28 957 340
Variation "Hors exploitation" :			
Variation des autres débiteurs	12 487 021		
Variation des autres créditeurs			
Totaux	12 487 021		
B. Variation nette "Hors exploitation"			-12 487 021
Besoin de l'exercice en fonds de roulement (TOTAL A + B) :			
ou			
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			16 470 319
Variation "Trésorerie" :			
Variation des disponibilités	40 001 936		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
Totaux	40 001 936	0	
C. Variation nette "Trésorerie"			- 40 001 936
Variation du fonds de roulement net global (Total A + B + C) :			
Emploi net (Diminution).....			
ou			
Ressource nette (Augmentation).....			23 531 617

2.2.2.1. Les créances

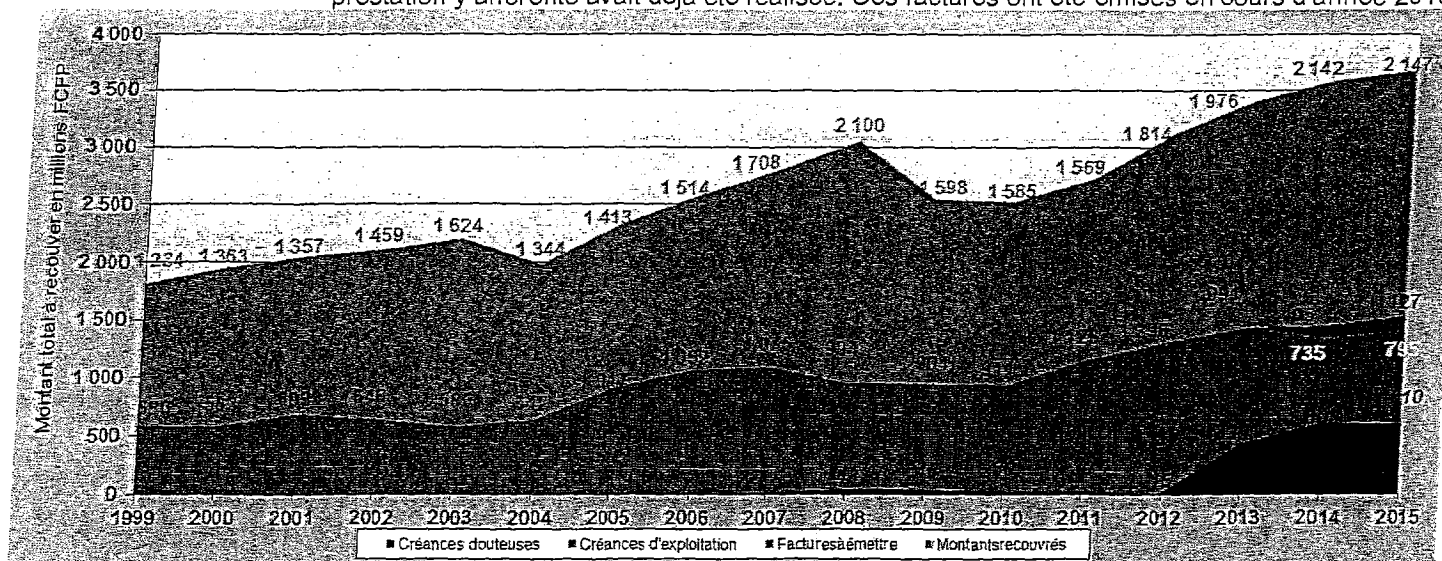
2.2.2.1.1. Les créances d'exploitation

Les restes à recouvrer sur nos créances clients s'élèvent en fin de gestion 2015 à **1,532 milliard FCFP**, en augmentation de **87 millions FCFP** par rapport à 2014, et se décomposent de la manière suivante :

- **795 millions FCFP** de « créances saines » : cette somme sera recouvrée progressivement après des phases amiables ou contentieuses. Ainsi, au 30 mai 2016, 382 millions FCFP avaient été recouverts, soit un taux de recouvrement de 48,1%. Les recouvrements se poursuivront en 2016 et années futures pour permettre une diminution progressive de cette somme, mais nul doute que des créances risquées figurent encore dans ce solde de 795 millions FCFP et elles devront faire l'objet ultérieurement d'une provision pour dépréciation si le risque était réellement avéré ;
- **610 millions FCFP** de « créances pourries », correspondant à des sommes à recouvrer sur des débiteurs en redressement ou liquidation judiciaire, et/ou dont les tentatives de recouvrement (tant

amicales que contentieuses) se sont révélées infructueuses. Il y a peu de chances de recouvrer cette somme quand bien même, au 30 mai 2016, nous avons recouvré 2,9 millions FCFP ;

- 127 millions FCFP de factures qui n'étaient pas encore émises au 31 décembre 2015, même si la prestation y afférente avait déjà été réalisée. Ces factures ont été émises en cours d'année 2016.



L'évolution de la balance clients (créances restant à recouvrer) est liée à deux événements :

- le premier avec l'alternance politique en 2004, où la balance a augmenté de 400 millions FCFP en deux ans, alors qu'elle était restée stable au cours de la décennie précédente ;
- bien que des efforts de recouvrement aient été réalisés, la crise économique a entraîné à compter de 2010 une nouvelle augmentation des créances.

Celle-ci s'accompagne d'ailleurs d'une explosion des risques d'irrecouvrabilité, en raison des difficultés économiques que traverse le Pays depuis plusieurs années, et qui impactent toujours les entreprises et donc nos clients.

Si désormais les créances douteuses semblent stabilisées, il n'en reste pas moins que les difficultés de trésorerie de nos clients perdurent. En effet, malgré une hausse significative du nombre de procédures de recouvrement et un niveau d'apurement des créances toujours plus élevé d'année en année (le niveau des encaissements a progressé de 560 millions FCFP entre 2010 et 2015).

1) bilan des apurements

La facturation TTC émise au cours de l'année s'est élevée à **2,101 milliards FCFP**, soit 50 millions FCFP de plus qu'en 2014). Les apurements ont progressé de plus de 109,5 millions FCFP pour s'afficher à **1,717 milliard FCFP**. Le taux d'apurement est ainsi de 81,7%.

Le recouvrement sur les créances antérieures s'établit à 33,5% sur un total possible de 55% (le solde de 45% étant des créances douteuses liées à des redressements/liquidations judiciaires dont les poursuites sont actuellement impossibles).

	Restes à recouvrer au 31/12/N-1	Apurement N sur exercices antérieurs	Taux (B/A)	Emission titres N	Apurement sur exercice courant	Taux (D/C)	Total à apurer sur l'exercice	Total apuré au 31/12/N	Taux (F/E)	Restes à recouvrer au 31/12/N	Taux (G/E)
	A	B		C	D		E = A+C	F = B+D		G = E-F	
2006	916 640 321	416 865 806	45,48%	1 667 285 090	1 097 603 940	65,83%	2 583 925 411	1 514 469 746	58,61%	1 069 455 665	41,39%
2007	1 069 455 655	515 074 168	48,26%	1 684 369 563	1 192 629 061	70,81%	2 751 665 372	1 707 703 229	62,06%	1 043 962 143	37,94%
2008	1 043 962 143	534 827 216	50,47%	1 962 887 145	1 564 971 503	79,73%	3 006 849 288	2 099 798 719	69,57%	907 050 569	30,43%
2009	907 050 569	385 998 917	42,56%	1 609 740 815	1 211 885 983	75,26%	2 516 791 384	1 597 884 900	63,47%	918 906 484	36,53%
2010	918 906 484	341 137 178	37,12%	1 576 676 772	1 243 853 956	78,89%	2 495 583 256	1 584 991 134	63,51%	910 584 599	36,49%
2011	910 584 599	286 264 004	31,44%	1 798 317 584	1 282 380 924	71,31%	2 708 902 183	1 568 644 928	57,91%	1 155 444 137	42,09%
2012	1 155 444 137	428 614 052	37,09%	1 970 113 107	1 385 313 146	70,32%	3 110 345 958	1 813 927 198	58,32%	1 311 605 882	41,68%
2013	1 311 605 882	488 583 508	37,25%	2 094 674 151	1 487 563 709	71,01%	3 406 280 033	1 976 147 217	58,02%	1 430 132 816	41,98%
2014	1 430 132 816	534 462 914	37,37%	2 051 755 745	1 607 236 278	78,33%	3 481 888 561	2 141 699 192	61,51%	1 340 189 369	38,49%
2015	1 340 189 369*	444 191 727	33,14%	2 211 711 221**	1 703 152 332	77,01%	3 551 900 580***	2 147 344 059	60,46%	1 404 556 521	39,54%

* dont 604,5 millions FCFP de créances douteuses, soit 45,1% des créances 2014 et antérieures,

** dont 19,2 millions FCFP de créances douteuses émises sur l'exercice 2015, soit 0,68% de la facturation de l'année,

*** dont 609,9 millions FCFP de créances douteuses, soit 17,17% du total des créances à recouvrer sur l'année 2015, et 56,57% des créances restant dues au 31 décembre 2015.

Malgré une légère augmentation des volumes apurés (2.147 millions FCFP en 2015), le niveau des créances restant à recouvrer au 31 décembre de l'année progresse à nouveau de 64 millions FCFP, auxquels s'ajoutent des factures restant à émettre au 31 décembre de l'année supérieures de 13 millions FCFP en 2015 par rapport à 2014.

En effet, au solde de 1.404 millions FCFP de créances à recouvrer au 31 décembre 2015, il faut ajouter 127 millions FCFP de factures à émettre, soit un total de **1.532 millions FCFP** contre 1.445 millions FCFP en 2014.

Enfin, et pour une parfaite information, depuis 1999, le taux global de recouvrement (c'est-à-dire le recouvrement total effectué entre 1999 et 2015 par rapport au chiffre d'affaires émis sur cette même période) s'établit à 95,6% soit un taux équivalent à la période 1999-2014.

a) apurements sans recouvrement

Le niveau des apurements sans recouvrement reste très élevé en 2015.

Libellé apurements	2011	2012	2013	2014	2015
Remises gracieuses	2 009 495	23 520	690 546	0	52 290
Admissions en non-valeur	14 844 966	24 694 150	2 905 414	48 358 810	10 658 213
Annulations de factures	5 660 284	6 169 745	7 291 219	5 920 015	37 362 085
Apurement de recettes en l'absence de recouvrement	22 514 745	30 887 415	10 887 179	54 278 825	48 072 588
Sommes à recouvrer	2 708 902 186	3 110 345 958	3 406 280 033	3 481 888 561	3 551 900 580
Taux par rapport aux sommes à recouvrer	0,83%	0,99%	0,32%	1,55%	1,35%

Le taux d'apurement des recettes, en l'absence de recouvrement, s'élève à plus de 1,35% de la valeur totale des factures à recouvrer au cours de l'année 2015.

Une remise gracieuse a été accordée liée à une décision prise en 2009 par le Conseil d'Administration relative à une exonération de droit de magasinage à l'occasion d'une grève du personnel portuaire.

Les annulations de factures en raison d'erreurs matérielles sont en revanche très élevées, en raison d'une facture de 30 millions FCFP qui a dû être annulée et réémise sous une autre forme à la demande du débiteur. En dehors de ce dossier, les autres annulations restent à un niveau comparable aux années antérieures.

Enfin, les pertes sur créances sont revenues à une moyenne basse au regard de celles accordées au cours des 5 dernières années.

b) recouvrement réalisé

Les taux de recouvrement global, en excluant les apurements cités supra, se présentent alors comme suit :

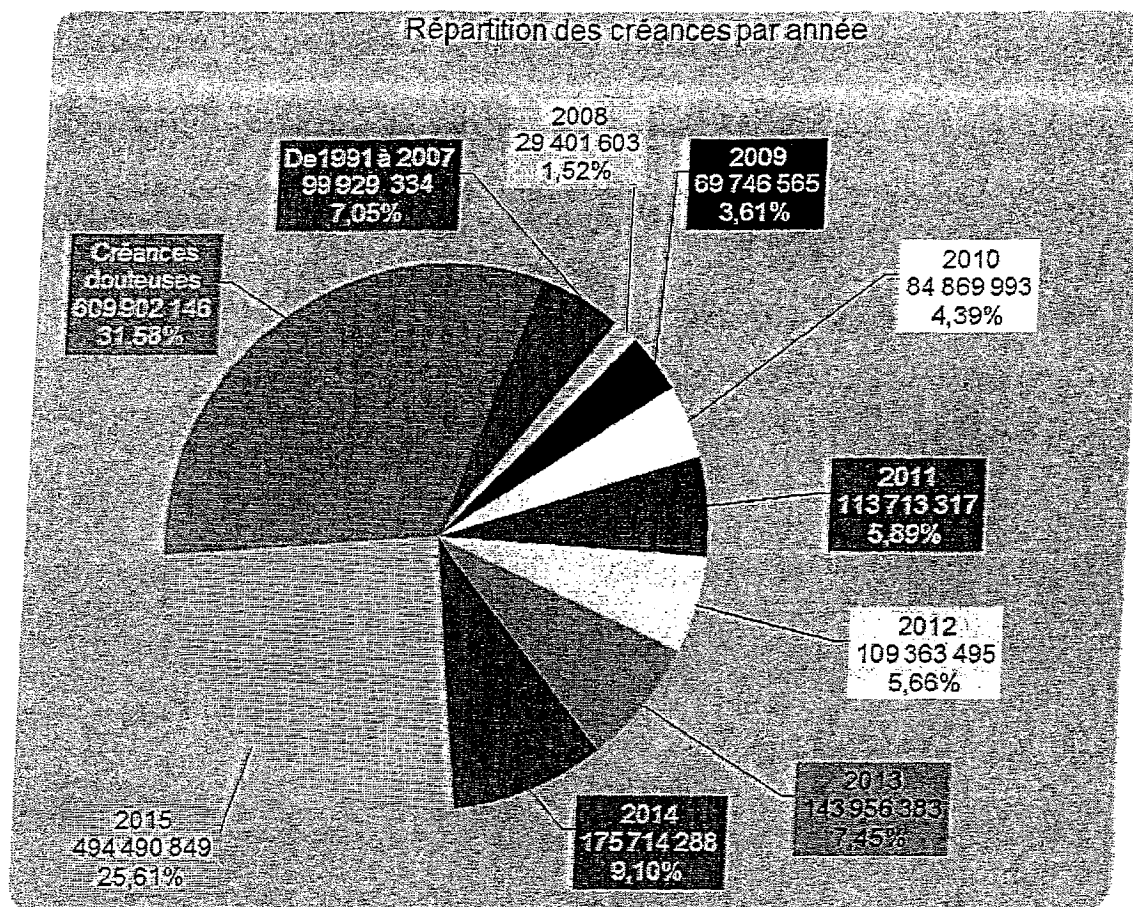
- 2008 : 69,57%
- 2009 : 63,47%
- 2010 : 63,51%
- 2011 : 57,91%
- 2012 : 58,32%
- 2013 : 58,02%
- 2014 : 59,95%
- **2015 : 59,10%**

Le taux de recouvrement reste insuffisant pour faire diminuer la balance (*a minima*, il doit être de 65%) : les services facturiers ont de plus en plus tendance à émettre les titres de recettes en fin d'exercice budgétaire et, *a fortiori*, en décembre où il est quasiment impossible de recouvrer les factures sur l'année vu les délais normaux de paiement entre fournisseurs et clients (30 à 45 jours en moyenne).

Ainsi, plus de 226 millions FCFP de factures ont été émises pour le seul mois de décembre 2015 pour des prestations rendues tout au long de l'année 2015. Le montant des sommes à recouvrer ne peut donc qu'augmenter mécaniquement : en ne laissant pas le temps à l'agence comptable de recouvrer les titres de recettes au cours de l'année, les services facturiers pénalisent le port et augmentent le montant des créances à recouvrer en fin d'année.

Le risque de sinistralité de nos créances pénalise également la balance clients. Ainsi, près de 610 millions FCFP (soit 31,5% des créances restant à recouvrer au 31 décembre 2015) étaient placés sous la protection des lois sur le redressement ou liquidation judiciaires.

2) répartition des impayés



a) Exercice courant

La part des restes à recouvrer de l'exercice courant diminue de 10 points par rapport à 2014, en atteignant **25%** des créances impayées au 31 décembre 2015, avec un niveau des créances de l'exercice courant qui passe de 470 millions FCFP à **494 millions FCFP**, soit 24 millions FCFP de plus que l'année précédente.

b) Exercices antérieurs (1991 à 2014 inclus)

Les factures antérieures impayées s'élèvent à **896 millions FCFP** (dont 565 millions FCFP de créances douteuses), soit 66 millions FCFP de plus que le montant inscrit au compte financier 2014.

Les taux d'apurement en fin de gestion sur les exercices s'étalant jusqu'en 2015 s'établissent ainsi :

Factures émises en	au 31/12/07	au 31/12/08	au 31/12/09	au 31/12/10	au 31/12/11	au 31/12/12	au 31/12/13	au 31/12/2014	au 31/12/2015	Variation 2014/2015
Avant 2008	92,42%	94,79%	95,78%	95,89%	96,12%	96,27%	96,35%	98,60%	98,69%	+ 0,09 point
2008		79,72%	96,01%	96,86%	97,77%	97,91%	98,20%	98,63%	98,81%	+0,17 point
2009			75,29%	92,08%	93,59%	94,99%	95,13%	95,42%	96,15%	+ 0,73 point
2010				78,90%	90,61%	92,06%	93,20%	94,70%	95,45%	+0,75 point
2011					71,31%	91,58%	92,63%	93,20%	93,68%	+0,48 point
2012						70,32%	91,33%	93,82%	94,45%	+0,63 point
2013							71,01%	91,74%	93,13%	+1,39 point
2014								77,83%	91,27%	+13,44 points

Le taux de recouvrement atteint 91,27% après un an, et augmente année après année. Ainsi, 5 années après leur émission par exemple, le taux de recouvrement des factures était de 95,45%.

En revanche, 604,5 millions FCFP étaient considérés comme des créances douteuses. Et, vu la situation fragile de certains autres débiteurs, on peut estimer que les pertes totales à terme liées aux créances irrécouvrables pourraient atteindre un maximum de 750 millions FCFP ; actuellement, seuls 610 millions FCFP sont provisionnés et correspondent aux risques de pertes clairement identifiés.

2.2.2.1.2. Les créances hors exploitation

Elles s'établissent à **264.149.388 FCFP** et augmentent de 29 millions FCFP par rapport à 2014 en raison des charges constatées d'avance (payées, mais dont les services et/ou fournitures devaient être réalisés sur 2016) qui progressent de plus de 17 millions FCFP, et de la taxe de péage du mois de décembre de l'exercice encaissée en janvier de l'année suivante) qui croît de 22 millions FCFP entre 2014 et 2015.

Pour le reste, le solde des autres créances hors exploitation est principalement composé :

- de la taxe de péage de décembre 2015 perçue en janvier 2016 : **142 millions FCFP** ;
- d'une demande de remboursement de TVA : **40 millions FCFP** ;
- de débits prononcés à l'encontre de gestionnaires de fait : **21 millions FCFP** ;
- de charges constatées d'avance : **19 millions FCFP** ;
- d'indemnités journalières à rembourser par la CPS : **12 millions FCFP** ;
- d'indemnités judiciaires à recouvrer : **12 millions FCFP**.

2.2.2.2. Les dettes : 493.289.586 FCFP

Les dettes d'exploitation (fournisseurs et organismes sociaux) ont augmenté de près de 133 millions FCFP, et sont principalement composées de :

- **196 millions FCFP** de dettes dues aux autres fournisseurs (+19 millions FCFP en raison des factures non reçues au 31 décembre 2015),
- **108 millions FCFP** au titre de la provision pour congés payés (cotisations sociales latentes incluses),
- **75 millions FCFP** dus à la CPS et autres organismes sociaux (ENIM, URSAFF, etc...), dont les échéances étaient fixées au 31 mars 2016 et postérieurs (+50 millions FCFP),
- **37 millions FCFP** de prestations encaissées dont les factures n'étaient pas encore émises (+34 millions FCFP),
- **30 millions FCFP** de taxe de croisière à reverser au Pays lorsqu'elle aura été recouvrée par le port, etc...

2.2.3. La trésorerie

Au 31 décembre 2014, la trésorerie du port s'établissait à 1.329.531.366 FCFP. Au 31 décembre 2015, elle s'élevait à **1.369.533.302 FCFP**, et a donc progressé de plus de 40 millions FCFP.

La variation de trésorerie peut schématiquement s'expliquer par :

- l'activité portuaire, après paiement des charges directes, a généré une trésorerie de **1,777 milliard FCFP** ;
- de cette activité, une partie des créances n'a pas été recouvrée et vient donc diminuer notre trésorerie de **104 millions FCFP** ;
- en revanche, nos dettes ont progressé de **133 millions FCFP** augmentant ainsi notre trésorerie ;
- et parallèlement, nos créances hors exploitation ont crû, minorant la trésorerie de **12 millions FCFP** ;
- en outre, nous avons acquis pour plus de **1.350 millions FCFP** d'investissements (nets de cessions d'immobilisations), constitués exclusivement de travaux et de quelques acquisitions,
- enfin, l'établissement a versé un dividende de **205 millions FCFP** au Pays-actionnaire unique, et a remboursé des emprunts à hauteur de **200 millions FCFP**, diminuant d'autant la trésorerie.

Elements	Exercice 2015
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net	490 852 144
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- +/- amortissements et provisions (hors actif circulant)	1 181 573 485
+ remboursement du capital de l'emprunt souscrit par le GIE PAI inscrit en loyers dans les comptes du PAP	120 000 000
- plus-values de cessions d'immobilisations nettes d'impôts	-180 000
- transfert de charges au compte de charges à répartir	0
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	-14 430 330
Marge brute d'autofinancement (MBA)	1 777 815 299
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 101 730 274
- Variation des stocks	0
- Variation des créances d'exploitation	-103 752 288
+ Variation des dettes d'exploitation	132 709 628
- Variation des autres créances liées à l'activité	-12 487 021
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	0
A : Flux net de trésorerie généré par l'activité (CAF- Variation BFR)	1 794 285 618
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
- Acquisitions d'immobilisations	-1 368 862 030
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	292 259
+ Réduction d'immobilisations financières	18 624 918
+/- Variation des créances et dettes sur immobilisations	0
B : Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 349 944 853
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
- Dividendes versés	-205 000 000
+/- Incidence des variations de capital	0
+ Emission d'emprunts et cautionnements reçus	0
- Remboursement d'emprunt	-199 338 829
+ Intérêts courus non échus payés au cours de l'année	0
+ Subventions d'investissement reçues	0
C : Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-404 338 829
A+B+C : Variation de trésorerie	40 001 936

3. L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015

3.1. EVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DES QUATRE DERNIERES ANNEES

Désignation	2012	2013	2014	2015
Résultat d'exploitation	556 757 335	484 043 712	506 484 843	829 843 802
Résultat financier	-42 589 759	584 017 685	-7 251 810	-26 212 516
Résultat exceptionnel	-24 206 269	-69 554 563	-38 728 581	-255 495 250
Impôt sur sociétés	-4 000 000	-325 552 590	-72 135 060	-57 283 892
Résultat de fonctionnement	485 961 307	672 954 244	388 369 392	490 852 144

L'année 2015 démontre bien les deux grands faits marquants de l'exercice :

- une très grande solidité financière liée aux activités de l'établissement,
- la poursuite de l'effort de sincérité des comptes avec :
 - o la mise à jour du patrimoine portuaire et la constatation comptable des actifs remplacés au cours des années précédentes et qui n'avait jamais été comptabilisée au cours des exercices antérieurs,
 - o et des sorties d'actif comptabilisées au cours de l'année 2015.

On note ainsi une très forte augmentation du résultat d'exploitation en 2015 (+323 millions FCFP soit une progression de 63% par rapport à 2014). Cette croissance résulte essentiellement d'une forte réduction des dotations aux provisions, après un rattrapage réalisé en 2014 pour remettre le niveau du risque réel de pertes sur les créances à leur juste valeur. Cette écriture n'a pas été renouvelée en 2015, le résultat d'exploitation a donc progressé d'autant.

Après avoir réalisé un effort de sincérité comptable par rapport aux risques pesant sur nos créances en 2014, l'effort a été porté en 2015 sur la juste valorisation de l'actif portuaire. Pour rappel, le bilan montre plus de 36 milliards FCFP d'actifs acquis depuis 1962, mais aucun réel inventaire n'a été réalisé depuis cette date. L'année 2015 s'est donc concentré (mais le travail avait déjà commencé en 2014 et se poursuit en 2016) sur les actifs qui ont été remplacés et qui doivent donc être sortis du patrimoine portuaire (via des écritures en charges), d'où un résultat exceptionnel négatif en 2015.

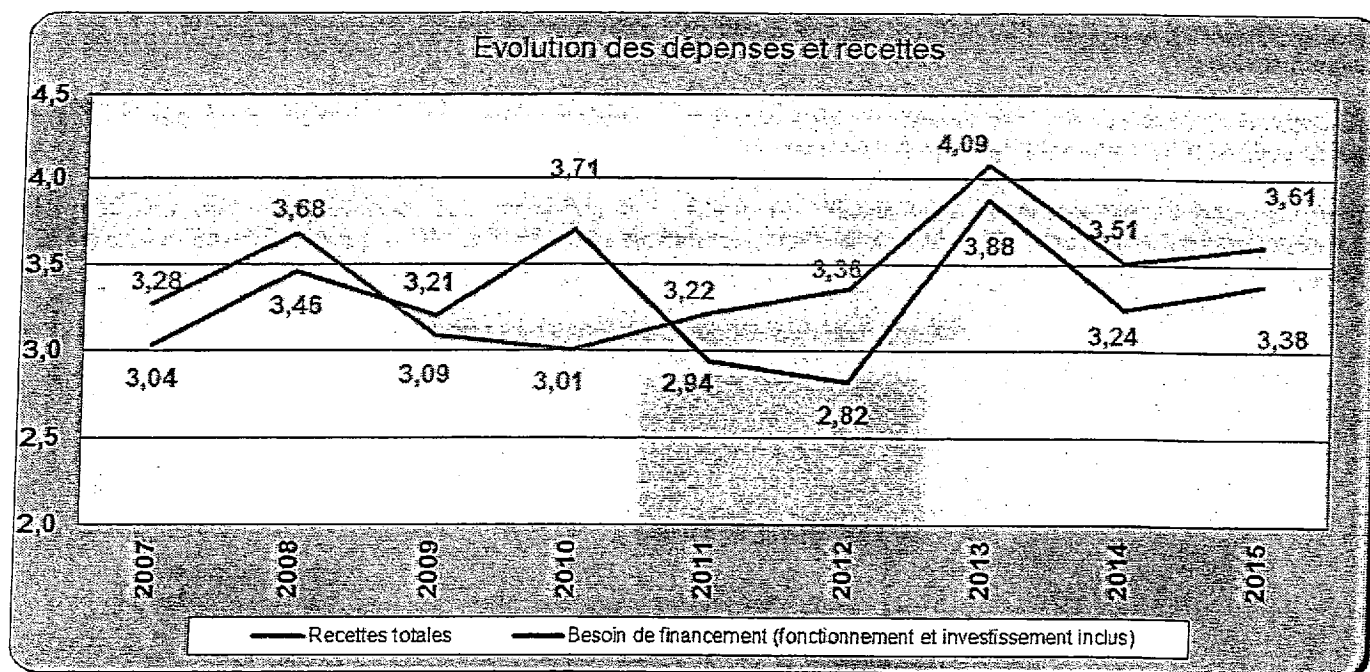
3.2. RESULTAT GLOBAL INSCRIT AU COMPTE FINANCIER 2015

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 121 050 744	3 611 902 888	490 852 144
Investissement	1 537 408 241	1 275 087 714	-262 320 527
Totaux	4 658 458 985	4 886 990 602	228 531 617

Les données présentées ci-avant feront l'objet d'un commentaire ultérieur.

On peut néanmoins avancer que les recettes de 2015 ont été suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

4. DEVELOPPEMENT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Comme il est désormais d'usage, l'établissement a ajusté le niveau de ses dépenses selon ses recettes, l'objectif étant d'offrir un meilleur service au client sans augmentation tarifaire.

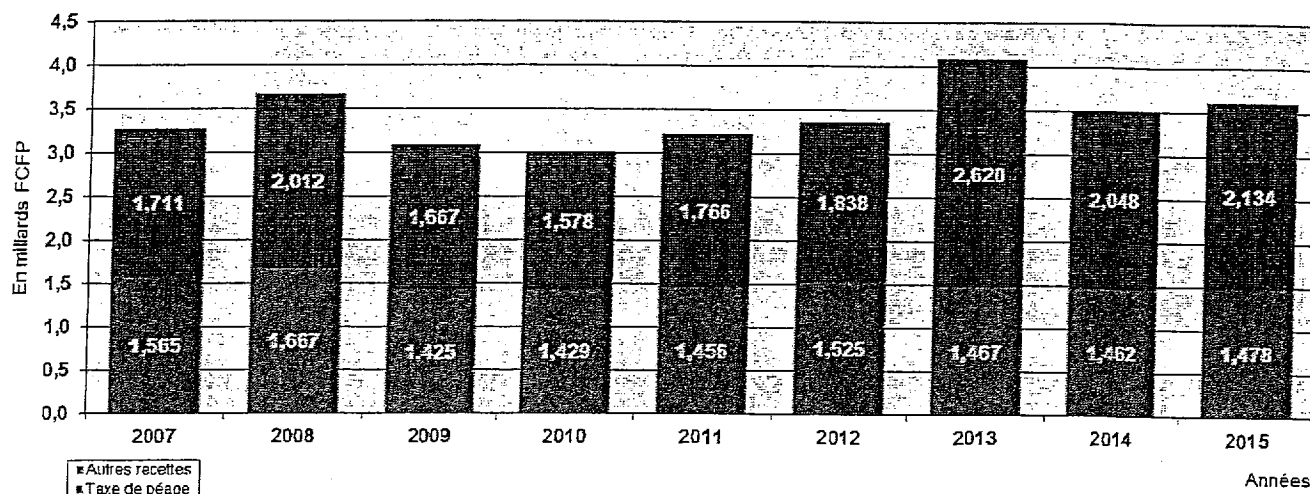
Ainsi, si le niveau des dépenses de fonctionnement 2015 est resté stable par rapport à l'année précédente, un effort supplémentaire a été réalisé sur les investissements avec une augmentation de 60 millions FCFP des dépenses d'équipement.

Au final, le résultat global (fonctionnement et investissements inclus) s'élève à **228 millions FCFP** en 2015. Bien qu'en diminution de près de 41 millions FCFP par rapport à l'année précédente, l'excédent global 2015 s'inscrit dans la moyenne des 5 derniers exercices.

4.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	En %
Produits d'exploitation	3 181 845 259	3 009 070 509	3 380 796 322	3 449 255 570	3 579 416 204	130 160 634	3,64%
Produits financiers	130 408	916 229	602 130 796	0	496 400	496 400	100,00%
Produits exceptionnels	40 235 184	35 760 937	104 706 279	61 324 208	31 990 284	-29 333 924	-91,70%
Total Produits	3 222 210 851	3 045 747 675	4 087 633 397	3 510 579 778	3 611 902 888	101 323 110	2,81%

D'un montant de **3.611.902.888 FCFP**, les recettes de fonctionnement progressent de 101.323.110 FCFP par rapport à 2014, soit une augmentation de 2,81%.



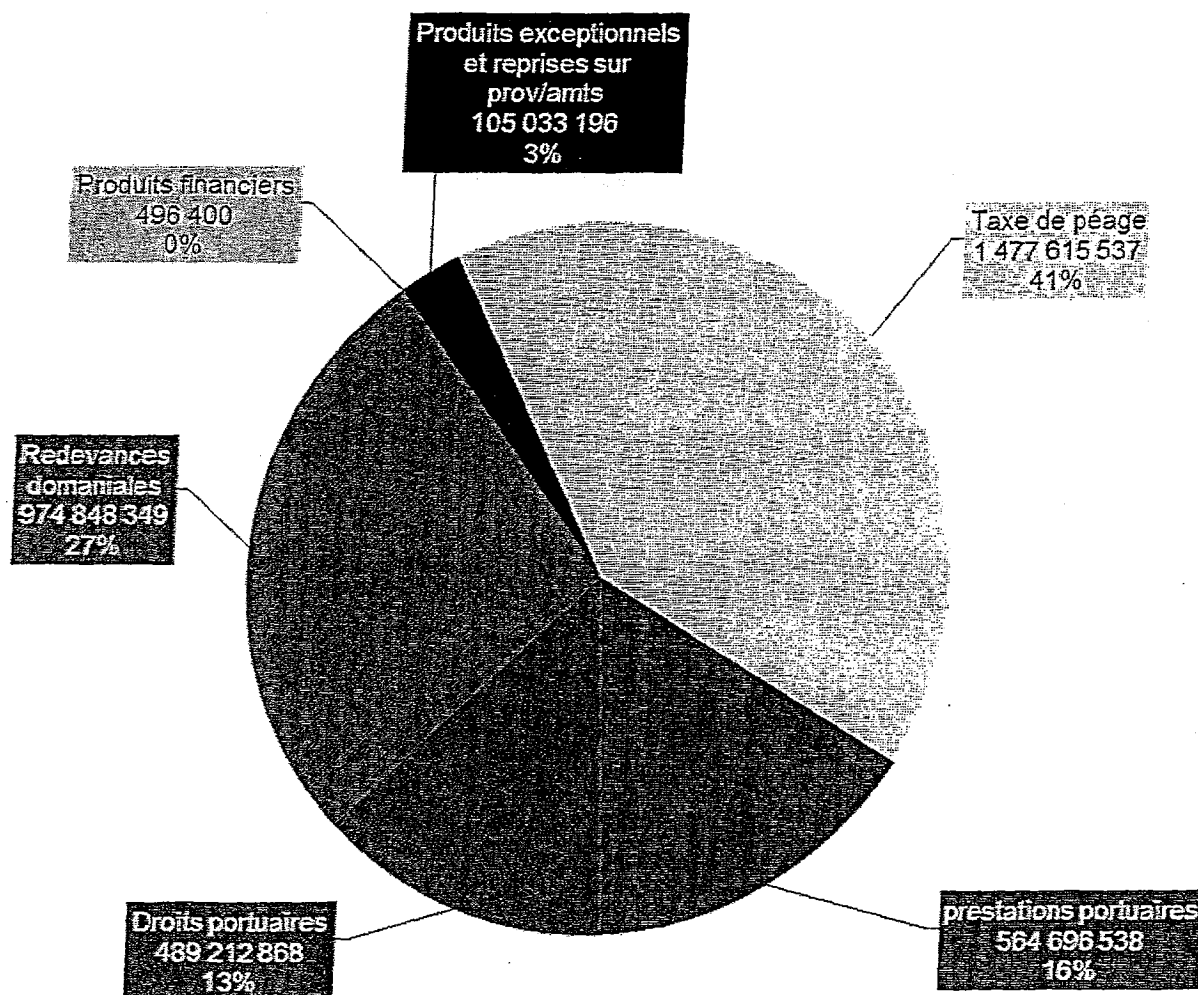
Les produits d'exploitation poursuivent leur croissance (+130 millions FCFP), désormais régulière, et s'apprêtent à dépasser le niveau record de 2008 (le niveau record n'ayant été atteint que par un gain en défiscalisation sur la gare maritime) : ce n'est qu'en raison d'une taxe de péage moindre (liée notamment aux prix des hydrocarbures particulièrement bas en 2015) que les recettes d'exploitation restent en deçà du sommet atteint en 2008.

Le chiffre d'affaires continue de progresser avec l'ouverture de la marina de Papeete (+22 millions FCFP) et, de manière générale, une progression des activités portuaires alors que les revenus liés à l'occupation du domaine restent stables.

Les produits financiers sont très faibles et correspondent à l'encaissement d'un dividende versé par le labo TP, société dont le Port Autonome de Papeete est associé.

Enfin, les produits exceptionnels sont réduits de moitié. Par définition, ces recettes sont très volatiles, et la diminution de 2015 s'explique par une régularisation comptable intervenue en 2014 qui n'a pas été constatée cette année.

Répartition des recettes de fonctionnement



Le port autonome de Papeete poursuit son objectif d'autonomie financière où la taxe de péage ne représente plus que 40,9% des produits d'exploitation, soit le taux le plus bas atteint depuis plus de 20 ans.

4.1.1. Chapitre 70 : Les produits d'exploitation

La crise économique, qui touche la Polynésie depuis 2006 (année où la croissance économique a été inférieure à l'inflation) et qui s'est accentuée depuis fin 2008, est désormais presque effacée pour l'établissement portuaire : si la taxe de péage n'est pas revenue à son niveau de 2008, le Port Autonome de Papeete a vu son chiffre d'affaires progresser pour atteindre un niveau record.

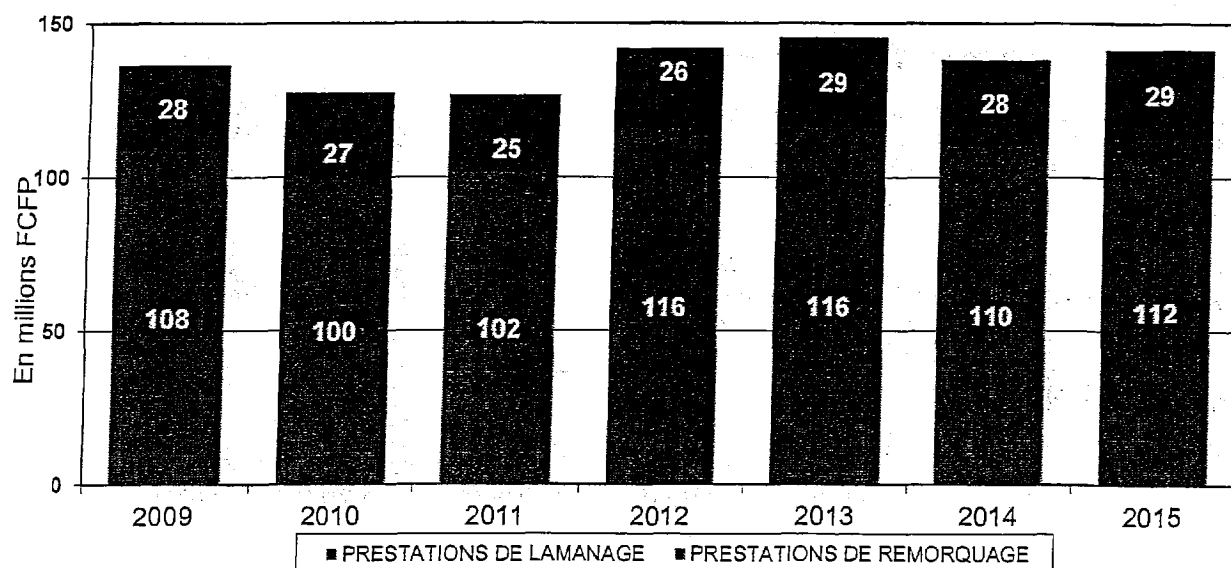
Globalement, les tarifs unitaires n'ont pas progressé (à l'exception des occupations du domaine où les tarifs ont augmenté de 4% depuis 2008). La croissance du chiffre d'affaires constaté depuis 2010 résulte de deux facteurs principaux :

- une augmentation en volume des prestations rendues,
- de nouvelles prestations réalisées et/ou facturées (alors qu'elles étaient précédemment rendues gratuitement).

L'augmentation du chiffre d'affaires de 2015 (+101 millions FCFP) n'échappe pas à ce phénomène avec :

- une cale de halage désormais en activité et en pleine capacité : +30 millions FCFP,
- une croissance liée à l'ouverture de la marina de Papeete : +22 millions FCFP,
- des redevances d'électricité alimentant les conteneurs réfrigérés débarqués plus nombreux, et surtout des conteneurs en transbordement certes moins nombreux mais banchés beaucoup plus longtemps : + 16 millions FCFP,
- des redevances de parking plus importantes grâce aux barrières levantes installées en 2014 : + 7 millions FCFP,
- par ailleurs, les redevances assises sur les marchandises ont progressé de 13 millions FCFP,
- enfin, l'activité économique se portant mieux en Polynésie, les redevances commerciales assises sur le chiffre d'affaires de certains occupants ont également progressé de 18 millions FCFP. Cette augmentation est néanmoins compensée par des droits d'occupation du domaine moindre (-10 millions FCFP).

4.1.1.1. Les prestations portuaires : 141.315.784 FCFP



Les prestations portuaires augmentent de 2,42% pour atteindre un total de **141.315.784 FCFP**, les prestations de remorquage et de lamanage étant impactées de la même manière. Nous constatons néanmoins des disparités selon la nature des trafics maritimes.

Ainsi, les droits de remorquage progressent avec la croissance des paquebots accueillis, mais diminuent avec la baisse des cargos ayant escalé à Papeete.

Les variations constatées sur les redevances de remorquage se retrouvent ensuite sur les prestations de lamanage.

4.1.1.2. Les droits de port : 2.100.132.328 FCFP

Ce poste de recettes regroupe :

- les droits d'amarrage (en fonction de la taille et de la durée de stationnement des navires),
- les droits de quai (calculés selon le poids et la catégorie des marchandises entrant ou sortant du Port),
- les droits de magasinage (déterminés selon durée de séjour des containers et marchandises en zone sous douane)
- les redevances passagers, fret et véhicules utilisant la gare maritime de Papeete,
- la taxe de péage (dont le montant est proportionnel à la valeur CAF des marchandises importées).

PRESTATIONS	Recettes (en FCFP)				Variations 2015/2014	
	2012	2013	2014	2015	(en montant)	(en %)
Droits d'amarrage	196 454 782	216 128 384	168 968 774	191 266 718	22 297 944	13,20%
Droits de quai	129 150 909	121 849 211	131 548 131	128 493 638	-3 054 493	-2,32%
Magasinage	153 795 142	163 449 309	159 006 723	169 452 512	10 445 789	6,57%
Redevances passagers	48 758 726	71 466 393	69 552 449	69 860 815	308 366	0,44%
Redevance fret/véhicules	43 871 280	61 910 414	60 317 947	63 441 093	3 123 146	5,18%
Taxe de péage	1 524 999 627	1 467 298 393	1 462 186 711	1 477 615 537	15 428 826	1,06%
TOTAUX	2 097 030 466	2 102 102 104	2 051 580 735	2 100 132 328	48 549 578	2,37%

- Droits d'amarrage

L'accueil de paquebots poursuit sa croissance avec des droits d'amarrage en augmentation de 1 million FCFP. Mais surtout, certains navires de cabotage local ou appartenant au Pays sont restés amarrés plus longtemps (+ 6 millions

FCFP). En revanche, on constate une diminution de 2,5 millions FCFP sur l'accueil des pétroliers en raison de l'escale en moins en 2015 par rapport à 2014 (les pétroliers escales 12 à 13 fois par an, selon les années).

En outre, l'ouverture de la marina de Papeete a généré 28,5 millions FCFP de chiffre d'affaires supplémentaire, atténué néanmoins par une diminution de la durée des escales des mégas-yachts (-4,5 millions FCFP).

- Droits de quai

Les droits de quai diminuent de plus de 2% et atteignent **128.493.638 FCFP**. Cette variation s'explique par des tonnages débarqués plus faibles en 2015 par rapport à 2014.

- Droits de magasinage

Les droits de magasinage progressent de plus de 10 millions FCFP en 2015, en raison d'une durée de séjour des marchandises en zone sous douane plus importante qu'en 2014.

- Redevances d'usage de la gare maritime

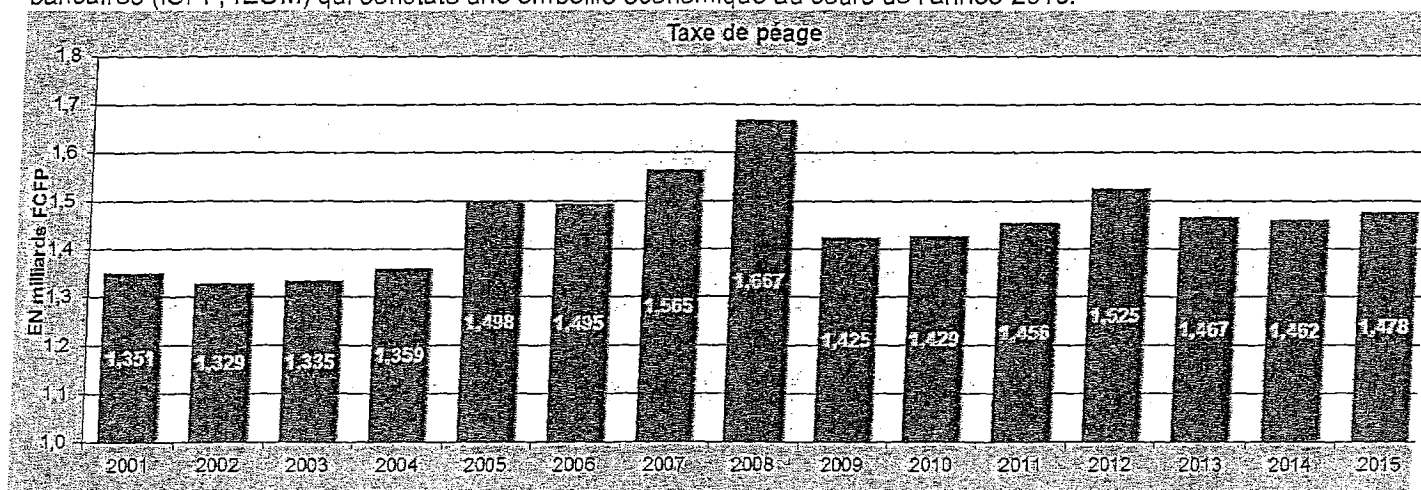
Les redevances d'usage (passagers, fret et véhicules empruntant la gare maritime de Papeete) progressent de près de 3,5 millions FCFP mais restent en deçà des prévisions du business plan établi en 2011 (163 millions FCFP attendus contre **133 millions FCFP** réalisés). Cet écart est d'autant plus pénalisant que nous avons souscrit une nouvelle prestation de gardiennage en 2015.

S'agissant de la variation positive du chiffre d'affaires entre 2014 et 2015, elle s'explique par des erreurs de déclaration de la société Aremiti qui nous ont été notifiés après la clôture de l'exercice. Des avoirs d'un montant de 2,5 millions FCFP devront être émis au cours de l'année 2016.

- La taxe de péage

La taxe de péage correspond à un droit, payé par les importateurs, de 1,25% sur la valeur CAF des marchandises provenant de l'extérieur de la Polynésie et débarquées au Port de Papeete, à l'exception de certains produits exonérés (exemples : PPN, kérosène, et plus tard matériaux et fournitures pour le Mahana Beach et projet aquacole de Hao, etc...).

Malgré une diminution des droits perçus de 60 millions FCFP sur les carburants mis en consommation (et ce, en raison de la baisse continue du prix des hydrocarbures), la taxe de péage 2015 a augmenté de plus de 15 millions FCFP pour atteindre près de **1,478 milliard FCFP**. En effet, nous notons une augmentation des mises en consommation de marchandises, progression cohérente avec les chiffres avancés des instituts statistiques et bancaires (ISPF, IEOM) qui constate une embellie économique au cours de l'année 2015.



La taxe de péage n'atteint pas les chiffres du milieu de la décennie précédente, mais il semblerait néanmoins que cette embellie perdue avec une taxe de péage qui continue de progresser sur les 4 premiers mois de l'année 2016 par rapport au 1^{er} trimestre 2015.

L'augmentation de la taxe de péage 2015 tient à plusieurs facteurs :

- les tonnages mis en consommation ont progressé et notamment le ciment (en phase avec un secteur des travaux publics qui se porte mieux) ;
- toutes les autres marchandises participent également à la progression de la taxe de péage, à l'exception des hydrocarbures où la valeur CAF a diminué de près de 25% entraînant une moins-value de 60 millions FCFP sur la taxe de péage perçue.

L'Institut de la Statistique en Polynésie Française (ISPF) dispose d'informations partielles (issues des services des douanes...) liées aux droits liquidés, mais ils ne correspondent pas aux montants que nous avons perçus : les écarts variant entre 88 et 130 millions FCFP en moins par rapport aux sommes perçues par le Port Autonome.

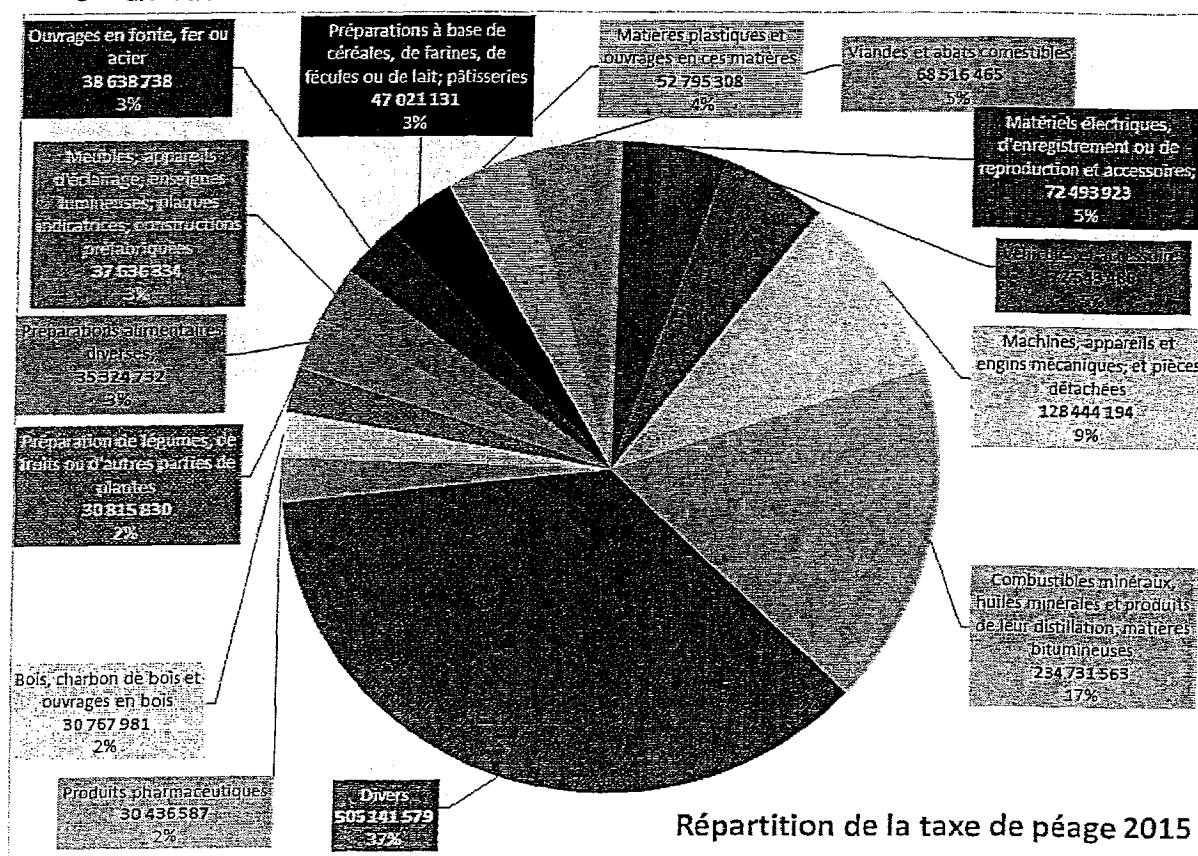
L'analyse des chiffres fournis par l'ISPF donne les informations suivantes :

Marchandises débarquées au port, assujetties à la taxe de péage	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015-2011
Poids net en kg.	641 222 025	626 293 428	622 677 043	595 163 859	619 075 995	-22 146 030
Variation N/N-1	- 5,41%	-2,33%	- 0,58%	- 4,41%	+4,02%	- 3,45%
Prix unitaire moyen calculé	172	182	176	183	179	+ 7
Variation N/N-1	+ 7,5%	+ 5,82%	- 3,29%	+3,97%	-2,19%	+4,07%
Valeur CAF en F.CFP	110 231 830 210	114 221 006 167	109 893 571 919	109 150 840 866	110 882 310 116	+650 479 906
Variation N/N-1	+ 1,76%	+3,61%	- 3,79%	- 3,79%	+1,58%	+0,59%
Taxe de péage liquidée en F.CFP	1 376 887 002	1 427 082 722	1 372 535 767	1 363 677 526	1 385 305 551	+ 8 417 749
Variation N/N-1	1,75%	3,65%	- 3,82%	- 0,65%	+1,59%	+0,61%

Malgré une augmentation des volumes mis en consommation en 2015, ils restent finalement la moyenne constatée depuis 5 ans.

Plus particulièrement, l'augmentation de la taxe de péage trouve son origine dans la mise en consommation des marchandises suivantes :

- Machines, appareils et engins mécaniques (grues, matériels industriels, etc...) : +22,5 millions FCFP,
- Véhicules : + 10 millions FCFP,
- Produits alimentaires : + 10 millions FCFP,
- Matériaux de construction hors matériaux ferreux (bois, ciment, etc...) : + 7 millions FCFP,
- Machines et appareils électriques : + 6 millions FCFP,
- Biens d'ameublement : + 4,5 millions FCFP,
- Vêtements : + 4,5 millions FCFP,
- et de manière générale, tous les produits : +26,5 millions FCFP, à l'exception de :
 - o carburants et combustibles : - 60 millions FCFP,
 - o poissons et crustacés : - 3 millions FCFP,
 - o lait et produits laitiers : - 2 millions FCFP,
 - o produits de l'édition (livres, presse, etc...) : - 1 million FCFP,
 - o matériaux ferreux, fonte et acier : - 1 million FCFP,
 - o divers : - 2 millions FCFP.



4.1.1.3. Les autres prestations de services : 231.857.810 FCFP

Il s'agit principalement des produits résultant de l'exploitation de la cale de halage, de la fourniture d'électricité et d'eau aux navires, de la collecte des ordures, de locations diverses de matériels ainsi que les locations de remorqueurs, et la refacturation des frais de gardiennage du quai des paquebots.

PRESTATIONS	Recettes (en FCFP)			Variations 2015/2014	
	2013	2014	2015	(en montant)	(en %)
Cale de halage	8 895 680	6 367 220	29 606 906	23 239 686	364,99%
Redevances de consommation	181 260 821	189 314 575	205 781 961	16 467 386	8,70%
Locations diverses	3 469 140	1 823 049	4 336 724	2 513 675	137,88%
Frais de gardiennage	16 249 000	22 637 695	34 534 285	11 896 590	52,55%
Location de remorqueurs	9 916 731	11 715 271	15 818 970	4 103 699	35,03%
TOTAUX	219 791 372	231 857 810	290 078 846	58 221 036	25,11%

Ces produits augmentent une nouvelle fois très fortement, tous les secteurs d'activité étant en croissance.

L'activité de la cale de halage a beaucoup mieux fonctionné en 2015 par rapport à 2014. D'abord parce qu'un navire de la flottille administrative a mobilisé la cale pendant plusieurs mois, mais aussi parce que même si la mise hors d'eau d'un navire coûte plus cher sur la cale de halage qu'avec le travel lift d'un concurrent, certains armateurs de la place saluent la qualité du service rendu par notre équipement et préfèrent monter leurs navires sur la cale de halage.

Les locations diverses et de remorqueurs sont liées à l'activité de la cale de halage. Le chiffre d'affaires de cette dernière ayant augmenté, il est donc logique que les locations de matériels et d'équipements progressent également.

Les redevances de consommations de fluides, et en particulier la délivrance d'électricité aux containers électriques, poursuivent leur croissance avec une augmentation de près de 12 millions FCFP par rapport à 2014.

Enfin, les frais de gardiennage correspondent à une refacturation des coûts (cf page 26) majorés d'une marge de gestion de 8%. Cette activité a donc peu d'impact sur notre résultat vu la marge minimale facturée par le port. Cette recette augmente néanmoins de près de 52% en raison du nombre important de paquebots ayant escalé à Papeete en 2015.

4.1.1.4. Les produits domaniaux et annexes

Il s'agit des redevances d'occupation des domaines terrestre, maritime et souterrain, ainsi que les demandes de remboursement de frais accessoires à ces occupations.

PRESTATIONS	Recettes (en FCFP)			Variations 2015/2014	
	2013	2014	2015	(en montant)	(en %)
Domaine terrestre + redevances commerciales	807 065 127	860 248 151	872 761 926	12 513 775	1,45%
Domaine maritime	16 028 697	22 248 222	17 422 044	-4 826 178	-21,69%
Domaine souterrain	1 366 157	1 368 040	1 985	-1 366 055	-99,85%
Redevance stationnement containers	5 057 500	3 751 000	3 416 000	-335 000	-8,93%
Redevance parking	27 272 284	31 611 360	38 864 786	7 253 426	22,95%
Remboursement impôt foncier	28 405 605	26 605 479	26 968 352	362 873	1,36%
Rembt frais de gardiennage	7 373 496	7 904 365	153 792	-7 750 573	-98,05%
Rembt de charges collectives	15 758 779	14 987 436	15 259 464	272 028	1,82%
TOTAUX	908 327 645	968 724 053	974 848 349	6 124 296	0,63%

Les produits domaniaux s'apprécient de 0,63% en 2015.

4.1.1.4.1. Domaine terrestre et redevances commerciales, occupation des domaines maritime et souterrain : 890.185.955 FCFP

Les occupations de terrains ou de bâtiments portuaires sont à coupler avec les redevances commerciales assises sur le chiffre d'affaires généré par le client sur le domaine qu'il occupe.

Sont également désormais regroupées les occupations des domaines maritime et souterrain, dans le même compte, alors qu'elles étaient scindées les années précédentes.

Ces recettes augmentent de 6.321.542 FCFP par rapport à l'année précédente, en raison essentiellement du chiffre d'affaires supplémentaire généré par les clients soumis à la redevance commerciale au cours de l'année 2015.

4.1.1.4.2. Redevances de stationnement de containers

Cette recette est stable par rapport à l'année précédente, et n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.1.1.4.3. Redevances de parkings

Grâce à la mise en place courant 2014 de barrières levantes à la gare maritime de Papeete et au port de Vaiare, en remplacement des systèmes d'horodateurs, nous avons pu mettre fin à la fraude d'automobilistes qui ne s'acquittaient pas de leurs droits de stationnement, d'où un chiffre d'affaires supplémentaire de 7,3 millions FCFP en 2015.

4.1.1.4.4. Remboursement de frais

Les demandes de remboursement d'impôt foncier et de charges collectives n'appellent pas de commentaires particuliers au regard des sommes perçues en 2014.

En revanche, les remboursements de frais de gardiennage 2015 n'ont été facturés qu'en 2016 minorant les recettes de 8 millions FCFP en 2015.

4.1.2. Chapitres 72 à 78 : Les produits divers

4.1.2.1. La production immobilisée : 4.660.365 FCFP

Cette technique comptable permet de transférer des charges, initialement comptabilisées en dépenses de fonctionnement en raison de leur nature, vers la section d'investissement compte tenu de leur destination. Cette procédure comptable est utilisée que lorsque les moyens humains du port sont mis à contribution pour ériger de nouvelles constructions.

Ce transfert entraîne une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement équivalente. Ce mécanisme comptable n'a donc pas d'impact sur le résultat global mais donne une meilleure représentativité des activités menées par l'établissement.

Ainsi, en 2015, nous avons transféré **4,66 millions FCFP** de dépenses de fonctionnement (salaires de personnels portuaires et fournitures diverses) vers la section d'investissement correspondant à des travaux de construction de guérites qui ont ou seront posées au quai des paquebots, aux entrées du pont du Motu Uta et de la digue Est. Ces travaux se termineront courant 2016, et les guérites ainsi construites ont été ou seront inscrites à l'actif de l'établissement, selon leur date de début d'utilisation.

4.1.2.2. Les produits financiers : 496.400 FCFP

Ils correspondent aux dividendes perçus du Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie française au titre du bénéfice 2014, dont l'établissement portuaire est actionnaire. C'est la seule filiale à nous reverser des dividendes, toutes les autres sociétés dans lesquelles le Port Autonome de Papeete est associé sont déficitaires.

4.1.2.3. Les produits exceptionnels : 31.990.284 FCFP

Par définition, ces produits varient de manière erratique et sont difficilement prévisibles. Ainsi, les produits exceptionnels diminuent de plus de 30 millions FCFP par rapport à 2014 et sont constitués entre autres :

- des remboursements d'indemnités journalières de la CPS dans le cadre des prises en charge d'assurance maladie ou d'accidents du travail des agents, d'un montant de **15.585.652 FCFP** ;
- une opération d'ordre relative à une quote-part de subventions d'équipement virées au compte de résultat pour **14.430.330 FCFP** (cf page 36) ;
- de remboursements du fonds paritaire de la formation continue au titre des actions de formation dispensées en 2015 : **1.794.302 FCFP** ;
- de la cession de biens à des tiers alors qu'ils étaient complètement amortis : **180.000 FCFP**.

La diminution constatée en 2015 provient de l'absence :

- d'une écriture exceptionnelle de régularisation passée en 2014 (-11 millions FCFP),
- de dommages et intérêts à percevoir (- 8 millions FCFP),
- d'un remboursement de TVA lié au calcul du prorata annuel de TVA déductible (- 3,5 millions FCFP), etc...

4.1.3. Les reprises sur provisions

Au cours des années précédentes, nous avons comptabilisé de nombreuses provisions en raison de risques divers mais qui n'étaient pas encore définitifs.

Le risque est finalement moindre que prévu, ou ces dossiers sont désormais clos (perte définitive) et la dépense correspondante a donc été comptabilisée sur l'année 2015

Une diminution des provisions correspondantes a donc été imputée en recettes pour ainsi ajuster le niveau des risques.

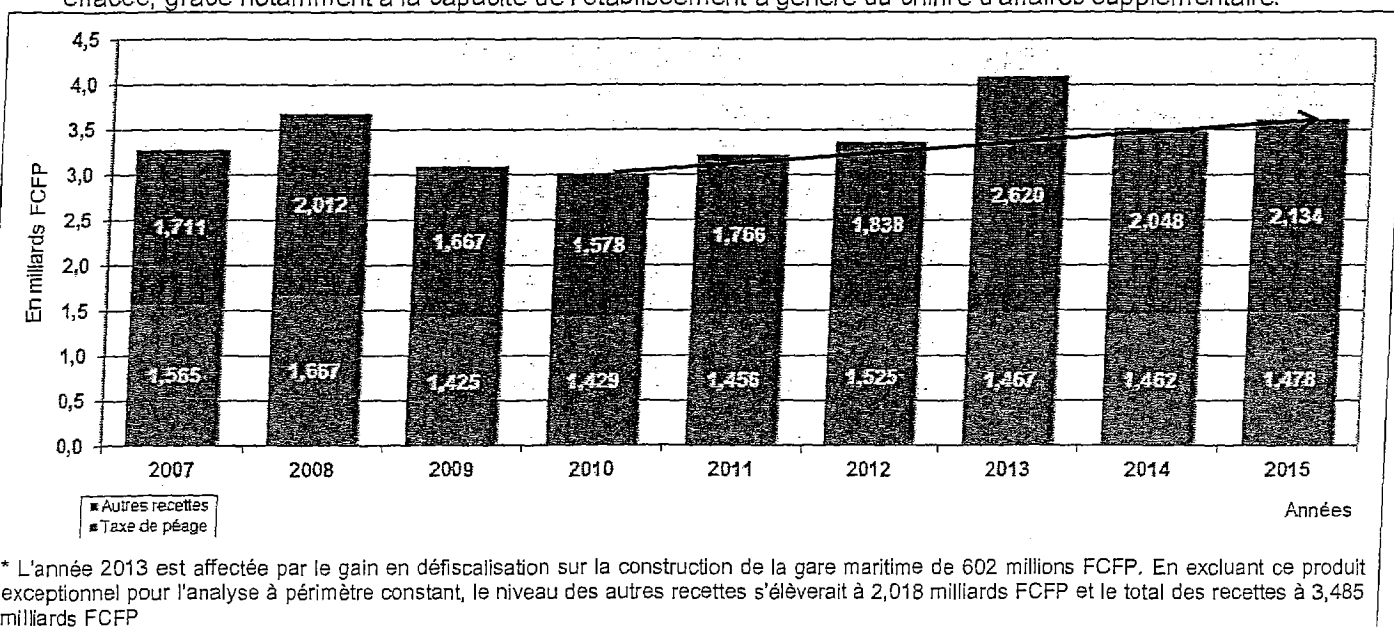
Les reprises ont été réalisées sur les dossiers suivants :

- une provision pour charges avait été passée pour 158.505 FCFP en raison d'une facture que nous contestions. Nous avons été entendus et la facture a été annulée ; la provision n'avait plus lieu d'être ;
- 53.970.419 FCFP ont été repris sur nos provisions sur risque de pertes sur nos créances clients :
 - o 10.523.998 FCFP se sont révélés justes, et nous avons donc comptabilisé une perte sur créances irrécouvrables (cf page 31) du même montant,
 - o 43.446.421 FCFP de provisions pour risque de pertes sur nos créances clients ont été annulées car le risque a finalement disparu ou les créances ont été recouvrées ;
- 8.014.836 FCFP de provisions liées à la perte 2014 du GIE Port autonome investissement ont été annulés car celle-ci a été définitivement comptabilisée en dépenses (cf page 32) suite à l'affectation du résultat intervenu en 2015 ;
- 6.238.787 FCFP de provisions sur risque lié à des litiges ont été annulées, en raison d'un risque désormais nul (affaires gagnées), ou de dossiers qui ont abouti à une condamnation et au versement définitif de dommages et intérêts (cf page 32).

4.1.4. Conclusion

Les recettes de fonctionnement poursuivent leur croissance, tant au niveau de la taxe de péage qu'au niveau du chiffre d'affaires.

Elles atteignent désormais un montant quasi identique à 2008, alors que la taxe de péage 2015 est inférieure de près de 190 millions FCFP par rapport à celle de 2008. La crise de près d'une décennie est donc presque effacée, grâce notamment à la capacité de l'établissement à générer du chiffre d'affaires supplémentaire.



Toutefois, ce chiffre d'affaires supplémentaire (122 millions FCFP) réalisé depuis 2008 s'accompagne par des prestations complémentaires délivrées aux clients (gestion de la gare maritime et de la marina de Papeete, gestion du parking de la place Jacques Chirac, etc...), et ont entraîné des charges décaissables plus élevées (+136 millions FCFP).

4.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Estimées initialement à 3.381.000.000 FCFP, les charges de fonctionnement atteignent, à la clôture de l'exercice 2015, la somme de **3.121.050.744 FCFP** soit une somme quasi-équivalente à 2014 (3.122.210.386 FCFP).

Si certains postes de dépenses diminuent :

- les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions) régressent de près de 105 millions FCFP,
- les charges de gestion courante reculent de près de 32 millions FCFP,
- l'impôt sur les sociétés (IS) baisse de près de 15 millions FCFP par rapport à 2014, en raison de dépenses d'investissement déductibles d'impôt en progression,
- les charges exceptionnelles diminuent également de près de 6 millions FCFP ;

d'autres dépenses progressent également :

- les frais de personnel s'accroissent de 96 millions FCFP,
- les achats de services extérieurs augmentent de 32 millions FCFP,
- la consommation de fournitures progresse de près de 16 millions FCFP,
- et les frais financiers se sont renforcés de 12 millions FCFP.

Le tableau présenté ci-après dresse une situation comparée des réalisations des quatre dernières années.

TABLEAU COMPARATIF DES DEPENSES

Chap	Désignation des dépenses	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	%
60	Achats	196 506 013	203 738 975	182 622 576	198 387 235	15 764 659	8,63%
61	Services extérieurs	377 022 994	301 153 279	270 795 101	260 883 722	-9 911 379	-3,66%
62	Autres services extérieurs	138 750 578	206 093 363	227 726 673	269 339 708	41 613 035	18,27%
63	Impôts - taxes	38 309 375	46 297 344	46 275 374	46 780 567	505 193	1,09%
64	Charges de personnel	1 121 000 000	926 787 425	891 466 376	987 352 682	95 886 306	10,76%
65	Autres charges courantes	32 505 190	13 231 104	53 786 657	21 802 801	-31 983 856	-59,46%
66	Charges financières	19 505 988	10 098 275	7 251 810	19 597 858	12 346 048	170,25%
67	Charges exceptionnelles	59 967 206	150 708 545	15 448 947	9 666 247	-5 782 700	-37,43%
68	Dotations aux amortis. & provisions	889 219 807	1 231 018 253	1 354 701 812	1 249 956 032	-104 745 780	-7,73%
69	Impôts sur les bénéfices	4 000 000	325 552 590	72 135 060	57 283 892	-14 851 168	-20,59%
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 876 787 151	3 414 679 153	3 122 210 386	3 121 050 744	-1 159 642	-0,04%

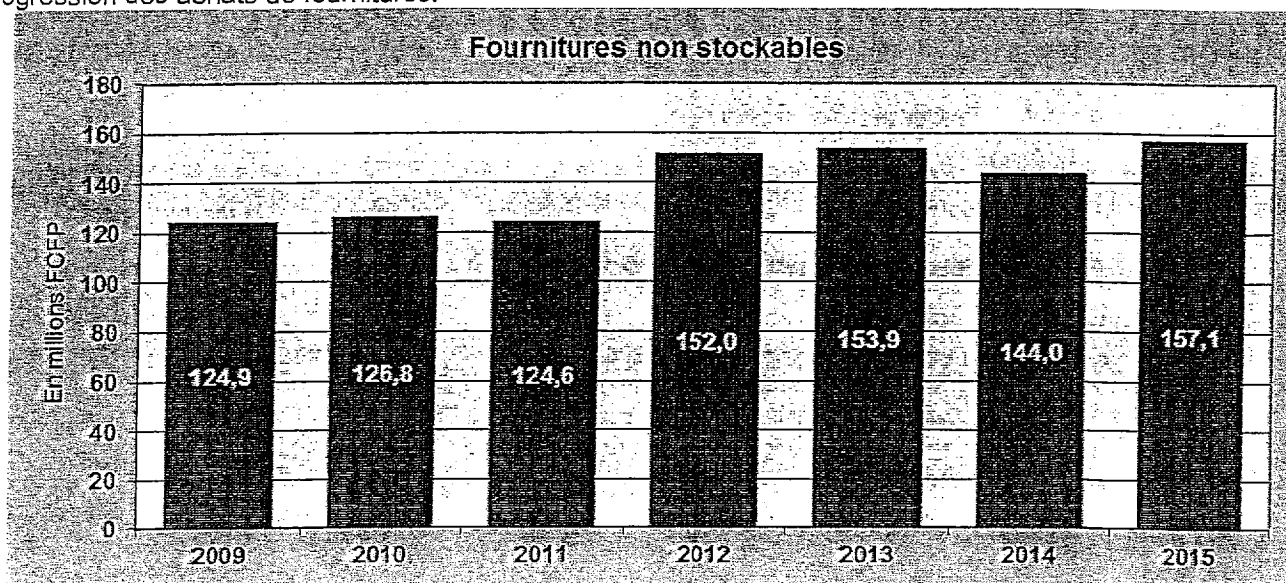
4.2.1. Chapitre 60 : Achats de fournitures

Ces dépenses affichent une augmentation de 8,63% soit + 15.764.659 FCFP.

Globalement, tous les postes de dépenses progressent à quelques exceptions près.

4.2.1.1. Fournitures non stockables : 157.116.999 FCFP

Les consommations de fluides augmentent de plus de 13 millions FCFP, et expliquent donc essentiellement la progression des achats de fournitures.



4.2.1.1.1. Consommation d'eau potable

Les coûts liés aux consommations d'eau potable ont progressé de près de 4 millions FCFP pour atteindre un total de **40.381.469 FCFP**, pour les raisons suivantes :

- la marina et la promenade du front de mer ouvertes en avril 2015 ont entraîné un surcoût de 1 million FCFP,
- deux fuites d'eau importantes, mais non décelables à l'œil nu, ont été recensées après réception des factures au niveau de la zone sous douane et de la marina de Papeete.

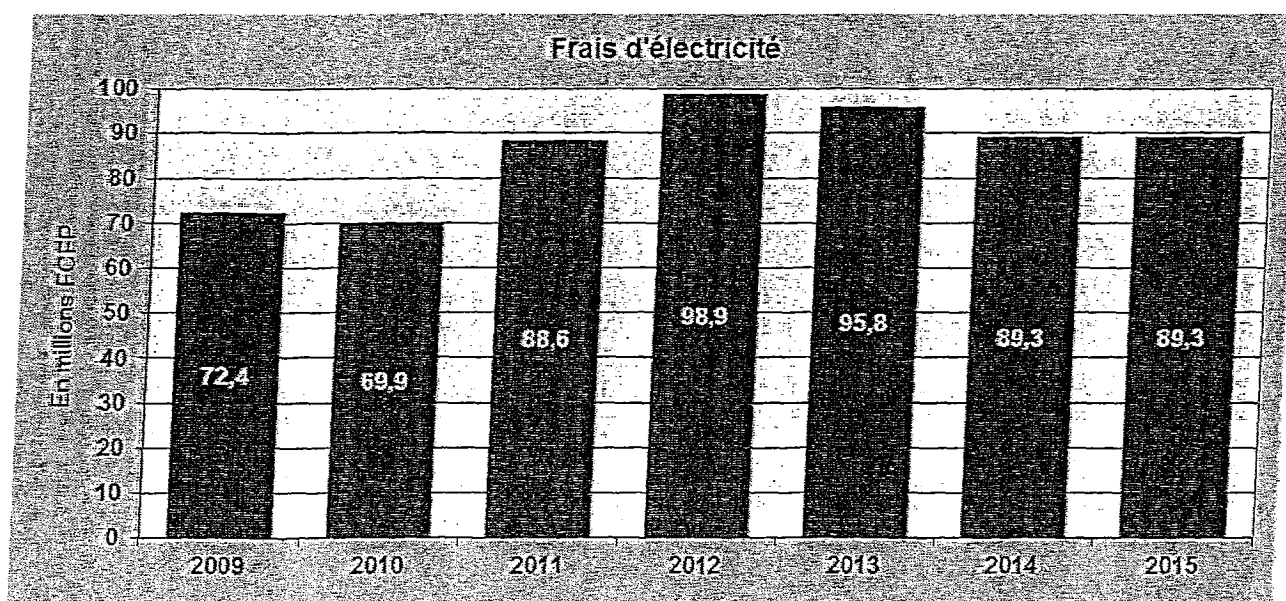
4.2.1.1.2. Consommation de carburants

Les consommations de carburants de nos véhicules diminuent de 14,02% par rapport à 2014 pour revenir à **3,4 millions FCFP**. Cette baisse intervient dans un contexte de diminution des prix unitaires en 2015, et qui s'est accentuée en 2016 (où nous devrions donc faire des économies supplémentaires). Il est à noter enfin que le montant des consommations de carburants par nos véhicules a atteint en 2015 le second point le plus bas après 2013 (3,2 millions FCFP).

L'achat de carburants pour les matériels navals s'élève à **15,8 millions FCFP** et augmente de 8,16 millions FCFP par rapport à 2014, en raison d'un second plein de réalisé sur le remorqueur Aito Nui en septembre 2015, alors que le remorqueur consommait ses stocks en 2014.

4.2.1.1.3. Consommation d'électricité : 89,3 millions FCFP

Les coûts d'électricité sont stables, et n'appellent pas de commentaires particuliers au regard de l'année précédente.



Nous n'atteignons pas encore le point bas de 2010 car, depuis cette date, trois nouveaux bâtiments sont alimentés (bâtiment G6 (ex Petropol), gare maritime et parking Jacques Chirac) ainsi que la marina de Papeete et sa promenade, soit une consommation annuelle supplémentaire de 20 millions FCFP entre 2010 et 2015.

Sans espérer atteindre ce point bas, les travaux d'optimisation du réseau de climatisation des bâtiments G6 (en cours) et du bâtiment administratif (auquel il sera également couplé une centrale photovoltaïque) devraient nous permettre de diminuer ces coûts en 2016, d'autant plus que les tarifs unitaires ont baissé en mars de cette année.

4.2.1.1.4. Traitement des eaux usées

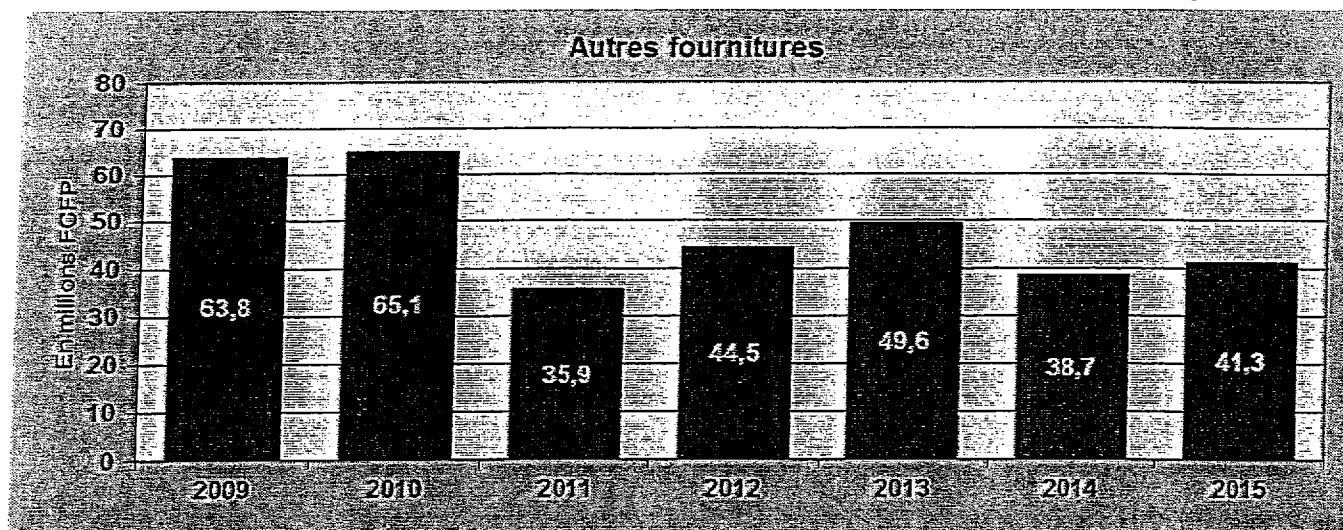
Les dépenses de traitement des eaux usées progressent de 1,6 million FCFP pour atteindre **4,3 millions FCFP**. Cette augmentation n'a aucun impact sur notre résultat car la recette refacturant cette charge a progressé d'autant.

4.2.1.2. Autres fournitures : 41.270.236 FCFP

Les autres fournitures sont composées de :

- fournitures d'entretien et de petit équipement : **32.425.762 FCFP**, en augmentation de 2,9 millions FCFP, mais après une diminution de 11,3 millions FCFP l'année précédente,
- fournitures administratives : **3.734.193 FCFP**, en baisse de 152.656 FCFP,
- linge - vêtements de travail : **2.736.582 FCFP**, en progression de 1.746.958 FCFP,
- autres matières et fournitures : **2.373.699 FCFP**, en diminution de 1.855.215 FCFP.

Ce poste de dépenses augmente de 2,6 millions FCFP par rapport à 2014, mais reste dans la limite basse au regard des exercices précédents.



La commande biennale d'uniformes pour les surveillants de port et les gardiens de la zone sous douane, l'achat de petit mobilier pour la capitainerie de la marina de Papeete, et notre patrimoine toujours plus important et vieillissant ont entraîné des dépenses supplémentaires sur ce poste.

4.2.2. Chapitre 61 : Services extérieurs

Ce poste comprend les dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation, les primes d'assurance, les études et recherches, les locations, ainsi que les dépenses diverses de documentation.

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	En %
Locations	7 322 581	176 479 933	171 412 840	163 203 142	157 236 270	-5 966 872	-3,66%
Travaux d'entretien et de réparation	132 925 057	154 630 256	79 146 691	69 605 336	61 762 411	-7 842 925	-11,27%
Assurances	26 155 381	30 778 361	35 765 370	35 451 452	37 242 023	1 790 571	5,05%
Études et recherches	6 928 869	14 235 744	14 114 970	1 625 000	2 085 322	460 322	28,33%
Divers (documentation, séminaires...)	653 587	898 700	713 408	910 171	2 557 696	1 647 525	181,01%
SERVICES EXTERIEURS	173 985 475	377 022 994	301 153 279	270 795 101	260 883 722	-9 911 379	-3,80%

Après une très forte augmentation en 2012 en raison des loyers de la gare maritime payés au « GIE Port autonome investissement » pour rembourser l'emprunt qu'il a souscrit lors de sa construction, ces frais poursuivent désormais leur décroissance.

4.2.2.1. Locations : 157.236.270 FCFP

Ce poste de dépenses regroupe :

- la location de matériels lorsque le Port ne dispose pas de ceux nécessaires à l'exécution de ses travaux,
- et le remboursement de l'emprunt souscrit par le GIE Port autonome investissement dans le cadre de la construction de la gare maritime, qu'il nous facture au travers d'un loyer à payer trimestriellement.

Les charges de location ont diminué de 6 millions FCFP par rapport à l'année 2014, car le montant des intérêts supportés par le GIE est moindre.

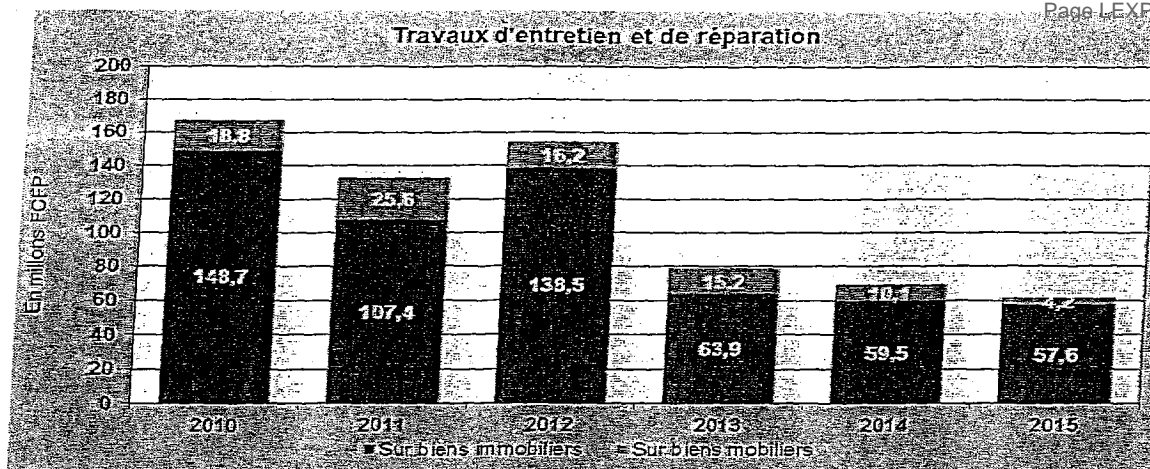
Pour rappel, un emprunt de 1,440 milliard FCFP a été souscrit par le GIE pour financer la construction de la gare maritime. Cet emprunt est remboursable sur 12 ans par amortissement constant, au taux de 3,48% l'an pendant les 10 premières années.

Au terme des contraintes liées à la défiscalisation locale, le port acquerra la gare maritime pour sa valeur vénale. Il payera cette acquisition en compensation de la créance dont le port dispose à l'égard du GIE (cf annexe jointe au compte financier) et par le rachat du solde de l'emprunt (qui s'élèvera à 240 millions FCFP) remboursable sur les deux années restant à courir.

4.2.2.2. Travaux d'entretien et de réparation : 61.762.411 FCFP

Ces travaux ont été réalisés dans les secteurs suivants :

- sur biens immobiliers (bâtiments et installations portuaires) : **57.578.788 FCFP**, soit une baisse de 1.905.104 FCFP par rapport à 2014,
- sur biens mobiliers (matériels informatiques, photocopieurs, navires, véhicules...) : **4.183.623**, soit une diminution de 5.937.821 FCFP.



Ces dépenses ont encore diminué de 7,8 millions FCFP car, depuis le changement de méthode comptable en 2014, et à la mise à jour de l'actif, nous sommes désormais capables de déterminer le montant de chaque composant des infrastructures construites. Aussi, dès lors que nous les remplaçons, nous sortons ledit composant de l'actif et inscrivons en investissement les travaux ainsi réalisés, alors que nous les comptabilisons directement en charges lors des années précédentes.

Les principales dépenses sont constituées :

- de la poursuite des travaux de réparation de la digue endommagée lors du cyclone Oli : 11,5 millions FCFP ;
- de réparation de pieux métalliques à la marina Taina : 5,8 millions FCFP,
- d'une remise en peinture d'une charpente métallique du bâtiment de stockage de véhicules de Motu Uta : 4 millions FCFP.

Mais surtout, ces coûts sont composés de contrats d'entretien et de maintenance préventive de nos différents équipements et réseaux (vidéosurveillance, radar, équipements informatiques, ascenseurs, climatisations, caisses et barrières automatiques, ...).

4.2.2.3. Primes d'assurance : 37.242.023 FCFP

Cette dépense se répartit de la manière suivante :

- assurance en responsabilité civile et incendie : **28.990.179 FCFP,**
- assurance matériel naval et roulant : **8.011.407 FCFP.**

Les assurances ont progressé de 1,8 million FCFP en raison d'une régularisation effectuée sur la prime de 2013, et d'une revalorisation annuelle assise sur le chiffre d'affaires de l'établissement portuaire en progression constante.

4.2.2.4. Études et recherches : 2.085.322 FCFP

Seule, une étude de marché sur l'extension de la marina de Vaiare (et qui montrait le potentiel de cette opération tant au niveau de l'activité de plaisance que de la réparation navale) a été payée en 2015. Malheureusement, l'opposition d'une minorité de la population et du Conseil municipal de Moorea n'ont finalement pas permis de donner suite à ce projet d'extension.

4.2.2.5. Divers (documentation, colloques, séminaires) : 2.557.696 FCFP

Cette charge a augmenté de 1,65 million FCFP car les services portuaires se dotent davantage de documentations techniques, et surtout nous avons accueilli deux séminaires (Conférence des ports d'outre-mer, et Pacific Economic Cooperation Council) en octobre 2015 qui ont généré une dépense exceptionnelle de 1,2 million FCFP.

4.2.3. Chapitre 62 : Autres services extérieurs

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	En %
Personnel extérieur à l'entreprise	84 601 152	111 851 405	139 989 419	172 800 799	177 231 077	4 430 278	2,56%
Rémunérations d'intermédiaires/honoraires	7 092 446	6 753 680	45 003 964	31 460 380	67 110 700	35 650 320	113,32%
Publicités, publications, relations publiques	3 366 375	2 054 530	1 272 325	4 480 013	1 889 689	-2 590 324	-57,82%
Divers transports de biens	1 006 750	1 674 935	2 087 745	1 622 413	1 459 209	-163 204	-10,06%
Déplacements, missions, réceptions	1 247 699	4 201 309	2 929 631	3 182 700	4 795 149	1 612 449	50,66%
Frais postaux et de télécommunications	8 056 613	6 529 343	6 977 487	6 504 031	6 158 654	-345 377	-5,31%
Concours divers – cotisations	4 296 627	5 685 376	7 832 792	7 676 337	10 695 230	3 018 893	39,33%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	109 669 673	138 752 590	206 095 376	227 726 673	269 339 708	41 613 035	18,27%

Si les dépenses sur les services extérieurs diminuent de près de 10 millions FCFP, celles sur les autres services extérieurs s'affichent à **269.339.708 FCFP**, soit une augmentation de plus de 11 millions FCFP (+18,3%). Entre 2011 et 2015, elles ont ainsi plus que doublé.

Diverses raisons expliquent cette augmentation :

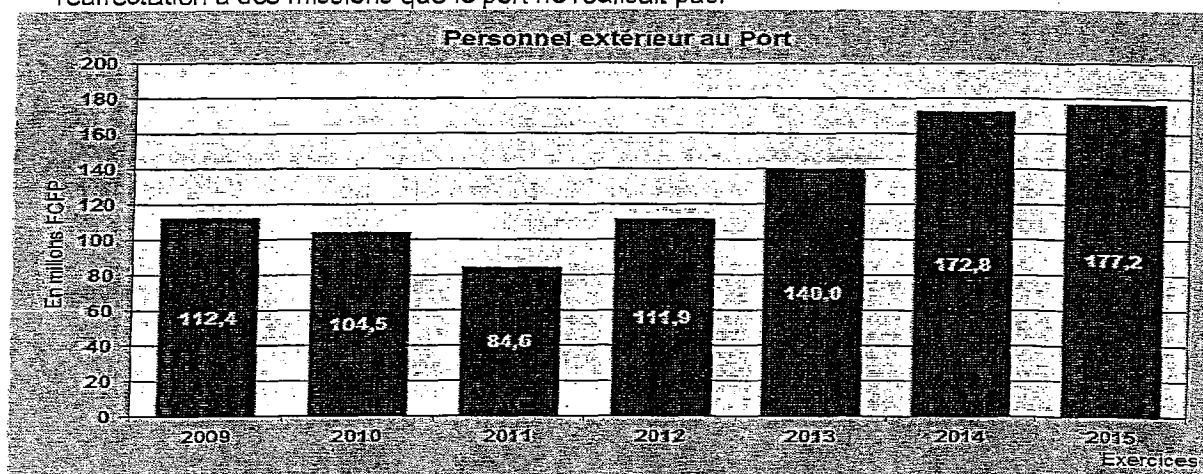
- le changement de méthode comptable sur les audits, qui ne sont pas considérés comme des études mais comme des prestations intellectuelles, sont comptabilisés en autres services extérieurs
- la diminution du nombre d'agents est en partie compensée par des prestations confiées à des tiers,
- nous gardiennons et réglémentons davantage l'accès de sites portuaires, d'où une explosion des coûts de gardiennage,
- enfin et surtout, nous avons réalisé de très nombreuses études visant à optimiser le fonctionnement de l'établissement et des infrastructures portuaires.

4.2.3.1. Personnel extérieur à l'entreprise 177.231.077 FCFP

En 2012, la chambre territoriale des comptes préconisait une « *analyse des conditions dans lesquelles les décisions d'externalisation de ces activités ont été prises et des répercussions qu'elles ont comportées sur l'organisation des tâches.* » Par ailleurs, elle demandait que le port « *évite les doubles emplois résultant du recours simultané à des prestataires extérieurs et à des agents du Port* »

Conformément aux recommandations de la juridiction financière, les informations suivantes vous sont communiquées. Tous les contrats de prestations sont systématiquement remis en concurrence, et aucun doublon n'existe entre les missions exercées par les agents portuaires et celles sous-traitées par des prestataires, sauf :

- les missions de sécurité (et notamment de gardiennage) où nous avons constaté une déficience des agents de la police portuaire. Nous avons donc réduit ses effectifs pour affecter certains agents vers d'autres services (sûreté, marina de Papeete, traitement des marchandises stockées en zone douanière, gestion des parkings) où des besoins de personnel se faisaient ressentir,
- la propreté des sites portuaires où la décision d'externaliser a été prise il a près de 10 ans, pour permettre une diminution des coûts salariaux, le départ progressif de nos agents proches de la retraite ou leur réaffectation à des missions que le port ne réalisait pas.



Entre 2011 et 2015, les dépenses externalisées ont augmenté de près de 92,6 millions FCFP en raison de :

- l'ouverture de la gare maritime en 2012 : cette structure est effectivement considérée comme un ERP (établissement recevant du public) de 1^{ère} catégorie, à l'instar de l'aéroport de Tahiti-Faa'a, de l'immeuble de la CPS ou de l'hôpital du Taaone. Aussi, plusieurs agents de sécurité de niveau SSIAP 1 et SSIAP 2 doivent être présents dans les locaux de la gare maritime. Or, l'établissement portuaire ne dispose pas de ces compétences et a donc sous-traité cette prestation.

Par ailleurs, nous avons commandé une prestation de nettoyage de la gare maritime et de ses abords, 7 jours sur 7, jusqu'à deux fois par jour.

Enfin, en 2015, les agents de police portuaire ont été remplacés par une prestation de gardiennage.

Les coûts supplémentaires liés à ces prestations s'élèvent à **51 millions FCFP** en année pleine ;

- nous ne réalisons plus directement le relevé des compteurs d'eau du port de Papeete depuis août 2012, suite au départ à la retraite des agents qui en avaient la charge. Le coût annuel est de **4 millions FCFP** (mais cette prestation aurait coûté 5,5 millions FCFP si elle avait été effectuée par du personnel portuaire).
- nous gardiennons depuis 2013 le quai des paquebots car, auparavant, cette mission était directement réalisée par les agents maritimes : l'autorité portuaire ne contrôlait donc pas ces agents de surveillance et ne pouvait donc pas garantir que les normes ISPS étaient bien exécutées. En conséquence, l'établissement a repris cette activité et supporte donc cette dépense (**32,5 millions FCFP** en 2015 contre 19,5 millions FCFP en 2014, en raison de la forte augmentation des trafics de croisière) et la refacture désormais en incluant ses frais de gestion ;
- de même que nous filtrons l'accès à la digue Est, autre zone classée ISPS, pour un coût de **7 millions FCFP** mais là aussi, les dépenses sont refacturées au franc près avec une marge de gestion ;

- nous filtrons également physiquement les accès à la zone de Motu Uta le week-end, jours fériés et heures de nuit depuis septembre 2014 (soit un surcoût de **9,5 millions FCFP**) ;
- le transfert du parking et de l'esplanade Jacques Chirac depuis 2013 entraîne des surcoûts de **3,5 millions FCFP** liés au nettoyage ;
- enfin, la marina de Papeete a ouvert en avril 2015 entraînant des coûts supplémentaires de plus de **10 millions FCFP**, en prestations extérieures.

Les prestations confiées se sont réparties de la manière suivante :

- gardiennage du quai des paquebots	32.515.565 FCFP
- surveillance SIAPP de la gare maritime	31.405.552 FCFP
- gardiennage de la gare maritime	11.517.080 FCFP
- entretien/gardiennage de la marina et port de Vaiare	16.180.176 FCFP
- entretien des espaces verts, élagages et propreté des voiries	16.036.000 FCFP
- prestations de lamage	12.369.243 FCFP
- ramassage et traitement des déchets dans la zone portuaire	11.804.900 FCFP
- contrôle d'accès à Motu Uta	9.506.210 FCFP
- nettoyage de la gare maritime et du quai des ferries	8.274.850 FCFP
- contrôle d'accès à la digue Est	6.974.977 FCFP
- relevé de compteurs d'eau (marina Taina et port de Papeete)	4.376.347 FCFP
- entretien/nettoyage des bâtiments administratifs et du bâtiment G6 - exPetropol	4.122.000 FCFP
- dératissage et désinsectisation	1.263.767 FCFP
- entretien/gardiennage des sanitaires publics – quai des ferries, quais caboteurs	1.168.000 FCFP
- gardiennage marina de Papeete	6.284.400 FCFP
- nettoyage du front de mer	2.363.200 FCFP
- nettoyage capitainerie de la marina de Papeete	545.600 FCFP
- promotion de la marina de Papeete	280.000 FCFP
- prestations diverses	206.760 FCFP

4.2.3.2. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : 67.110.700 FCFP

Ces frais augmentent de 46,5 millions FCFP par rapport à 2015 car

- nous comptabilisons désormais les frais de collecte par le service des douanes de la taxe de péage (11 millions FCFP) sur ce poste de dépenses ;
- les études diverses réalisées en 2015 ont été supérieures de 36 millions FCFP par rapport à l'année précédente, avec notamment le début des études sur l'optimisation du terminal de commerce international et audit marchandises, la comparaison des coûts de passage portuaire dans le Pacifique Sud, ou l'accompagnement à l'ouverture de la marina de Papeete.

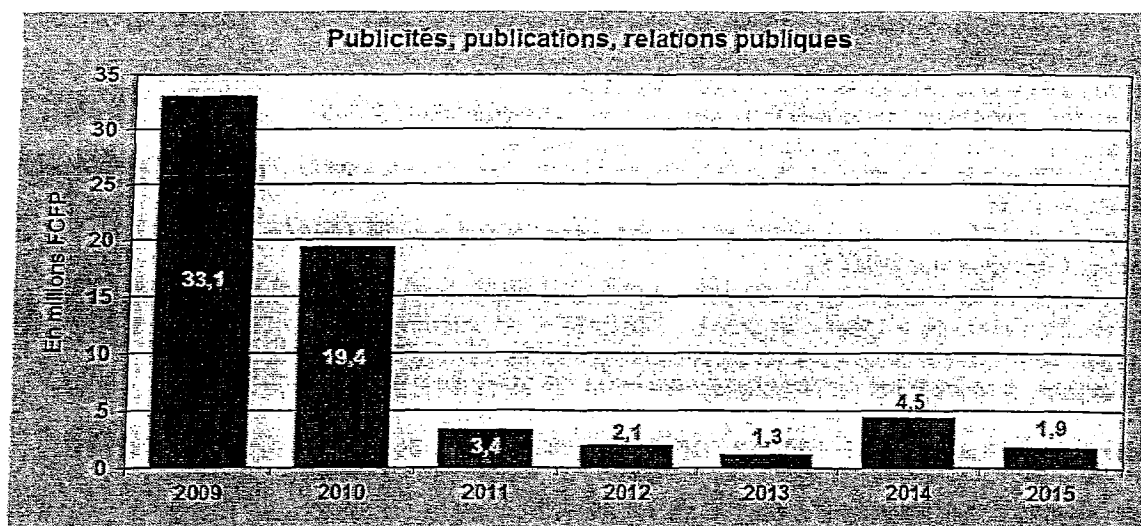
Les honoraires et rémunérations d'intermédiaires se sont répartis comme suit :

- optimisation du terminal de commerce international et audit marchandises : **18.171.412 FCFP**,
- frais de collecte de la taxe de péage par le service des douanes : **11.082.117 FCFP**,
- coûts de passage portuaire dans le Pacifique Sud : **9.664.944 FCFP**,
- conseils juridiques : **5.760.144 FCFP**,
- avocats : **2.975.568 FCFP**,
- fourniture de plan de recollement de vieux bâtiments portuaires : **2.870.000 FCFP**,
- commissaire aux comptes : **2.542.000 FCFP**,
- mission d'assistance pour l'achat d'un nouveau remorqueur : **2.088.305 FCFP**,
- diagnostics amiante de bâtiments portuaires : **1.513.058 FCFP**,
- mission d'assistance pour la réalisation d'un terminal de croisières : **1.360.382 FCFP**,
- expertises diverses (maritimes, judiciaires, commissaire-priseur, etc...) : **1.157.047 FCFP**,
- opérations de promotion de la croisière et de la plaisance : **999.469 FCFP**,
- huissiers de justice : **721.513 FCFP**, etc...

S'agissant de la démarche de certification des comptes engagée depuis début 2013, le commissaire aux comptes certifie les comptes du Port Autonome de Papeete sans aucune réserve, mais enjoint l'établissement à poursuivre ses efforts de mise à jour de l'actif, de valorisation des risques, et de renforcement du contrôle interne pour éviter tout risque de fraude et améliorer la gestion des actifs.

4.2.3.3. Publicités, publications, relations publiques : 1.889.689 FCFP

Après que ces dépenses aient fait un « bond » en 2014 avec des coûts presque triplés par rapport à 2013, elles retrouvent leur niveau bas en raison de commandes passées l'année précédente dans « Les cahiers de l'administration » et « le journal du parlement » qui n'ont pas été renouvelées en 2015.



Les annonces et insertions et les publicités souscrites se répartissent de la manière suivante :

- **Annonces, insertions, foires et expositions : 739.643 FCFP**

Le code des marchés publics nous oblige à publier des avis d'appels d'offres dans la presse dès que le montant de l'opération dépasse un certain seuil.

Depuis fin 2014, nous publions nos annonces dans le Journal Officiel dont les coûts (651.147 FCFP) sont trois fois moins importants que ceux de Media Polynésie, et le taux et le nombre des offres reçues ne s'en sont pas fait ressentir.

Enfin, nous avons loué un stand à l'occasion du forum de l'économie maritime organisé par le cluster maritime de Polynésie française en mars 2015.

- **Cadeaux à la clientèle : 2.100 FCFP**

Comme suite à la délibération 2008/11, la liste des cadeaux offerts est annoncée au compte financier. Conformément à la tradition maritime, nous avons offert des nacres et gravures à l'occasion d'escales de navires n'ayant jamais mouillé dans nos eaux.

- **Publications : 783.525 FCFP**

Dans un esprit de transparence, nous avons annoncé en 2012 que la liste des publications et leur coût seront désormais systématiquement communiqués dans le rapport du compte financier examiné annuellement.

Nous avons passé 3 publications dans des magazines ou site internet spécialisés dans la plaisance (annuaire du yachting, yachting pages Asia-Pacific, Yellow flag guide) pour référencer et faire connaître la marina de Papeete.

Enfin, à noter qu'à l'occasion de l'inauguration de cette même marina en avril 2015, un cocktail a été offert pour un coût total de 364.421 FCFP.

4.2.3.4. Divers transports de biens : 1.4.59.209 FCFP

Il s'agit de divers frais occasionnés lors des transports de matériels et/ou déchets nécessitant l'intervention d'entreprises spécialisées.

L'essentiel des dépenses est relatif au transport de fonds entre les régies de recettes (port de Vaiare, gare maritime de Papeete, et parking de la place Jacques Chirac) vers la caisse centrale du Port Autonome de Papeete.

4.2.3.5. Déplacements, missions, réceptions : 4.795.149 FCFP

Ce poste comprend les rubriques ci-après :

- voyages et déplacements : 3.463.105 FCFP,
- frais de missions : 1.307.764 FCFP,
- frais de réception: 24.280 FCFP.

Les frais de voyages et déplacements ont progressé de plus de 1,4 million FCFP, et sont relatifs à :

- l'envoi du directeur général en mission à Paris en février 2015, pour préparer la Commission des Ports d'Outre-Mer qui s'est déroulée en octobre 2015 à Papeete,

- l'envoi du directeur général en mission à Paris en juillet 2015, pour suivre les travaux de la Commission des Ports d'Outre-Mer,
- l'accueil de deux prestataires en Polynésie française :
 - l'un pour optimiser l'exploitation du terminal de commerce international
 - l'autre pour définir les besoins du terminal de croisières,
- l'envoi en formation du chef du bureau d'études techniques en septembre, nommé Directeur technique en novembre 2015,
- l'envoi en mission du commandant de port en Papouasie-Nouvelle Guinée pour assister aux travaux des ports du Pacifique sud (PMTA),
- l'envoi en mission à Miami de la directrice adjointe chargée de l'exploitation pour représenter et promouvoir le Port Autonome de Papeete au salon « Seatrade », en accompagnement d'une délégation polynésienne chargée de présenter la destination polynésienne auprès des compagnies de croisières,
- du transport du personnel de l'établissement entre les ports de Papeete et de Vaiare.

Les frais de mission ont augmenté (+154.714 FCFP) d'autant que les frais de transport ont progressé.

Les frais de réception correspondent à l'achat de rafraîchissements à l'occasion des Conseils d'Administration ou portuaire, et de réunions officielles.

4.2.3.6. Frais postaux et de télécommunication : 6.158.654 FCFP

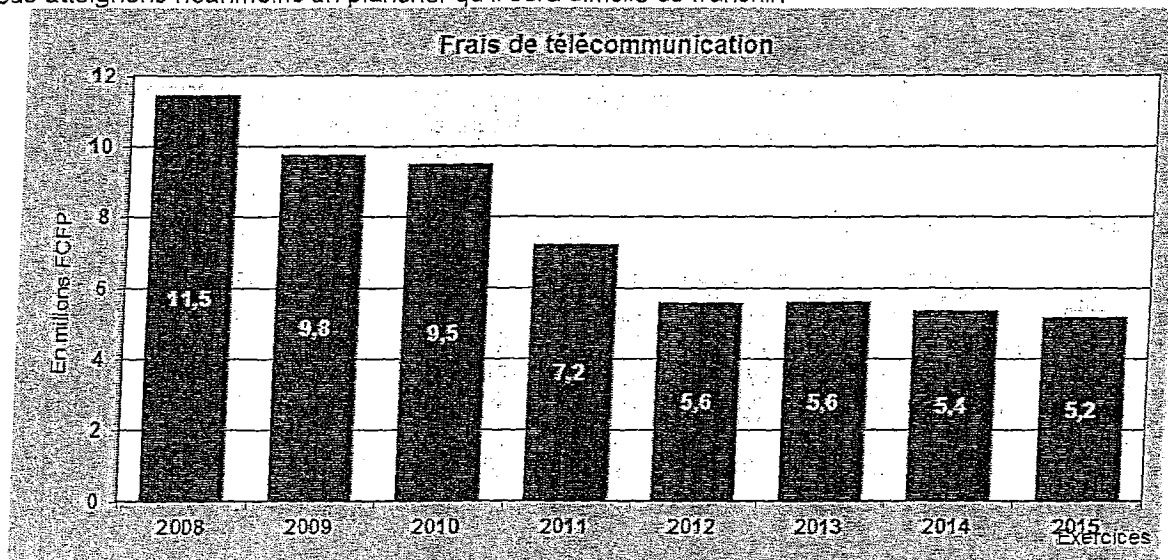
Ils se répartissent ainsi :

- frais de poste (achats de timbres, affranchissements) **989.687 FCFP,**
- frais de transmission (téléphone, internet) **5.168.967 FCFP.**

Les frais de poste ont diminué, malgré un coût unitaire d'affranchissement du courrier qui ne cesse de progresser.

Les frais de télécommunication ne cessent pas de décroître grâce à différentes mesures et autres astuces que nous parvenons à mettre en œuvre (nous avons par exemple changé d'opérateurs mobile et internet pour bénéficier de meilleurs services et/ou tarifs).

Nous atteignons néanmoins un plancher qu'il sera difficile de franchir.



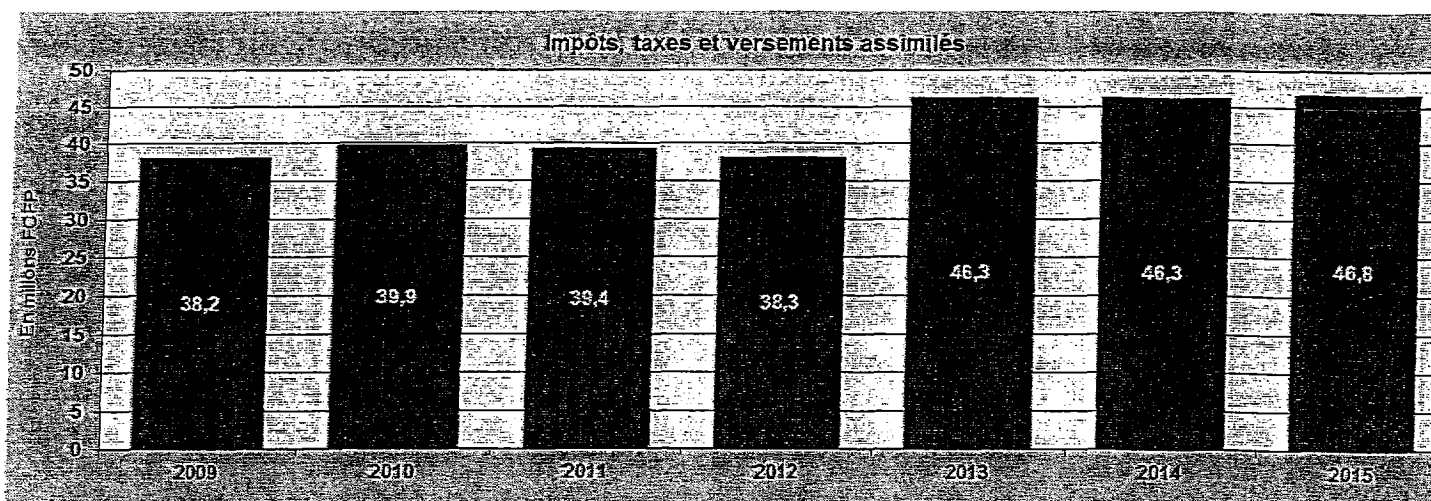
4.2.3.7. Frais bancaires - concours divers – cotisations : 10.695.230 FCFP

Ces frais augmentent de plus de 3 millions FCFP pour les raisons suivantes :

- un nouveau service gratuit est proposé aux clients internationaux de la marina de Papeete avec la possibilité d'un règlement par carte bancaire. Le coût de cette mesure sur un semestre est de 124.241 FCFP,
- les cotisations annuelles du Port Autonome en qualité de membre permanent de l'Association Internationale des Villes Portuaires (AIVP), Pacific Maritime Transport Alliance (PMTA) et l'Union des Ports de France (UPF) ont progressé de 384.919 FCFP car celle de l'UPF est assise sur notre chiffre d'affaires en constante augmentation,
- nos actions de formation professionnelle continuent de progresser (+1.580.485 FCFP) pour faire face à la fois aux formations obligatoires et réglementaires, répondre au besoin de compétences de l'établissement, et améliorer la sécurité au travail,
- enfin, les redevances de ramassage des ordures ménagères facturées par les communes de Papeete et Moorea ne cessent de progresser pour s'élever à 949.946 FCFP en 2015.

Il est à noter que l'effort de formation de l'établissement est bien supérieur à la cotisation obligatoire payée à l'organisme paritaire de formation continue (3,67 millions FCFP).

4.2.4. Chapitre 63 : Impôts, taxes et versements assimilés



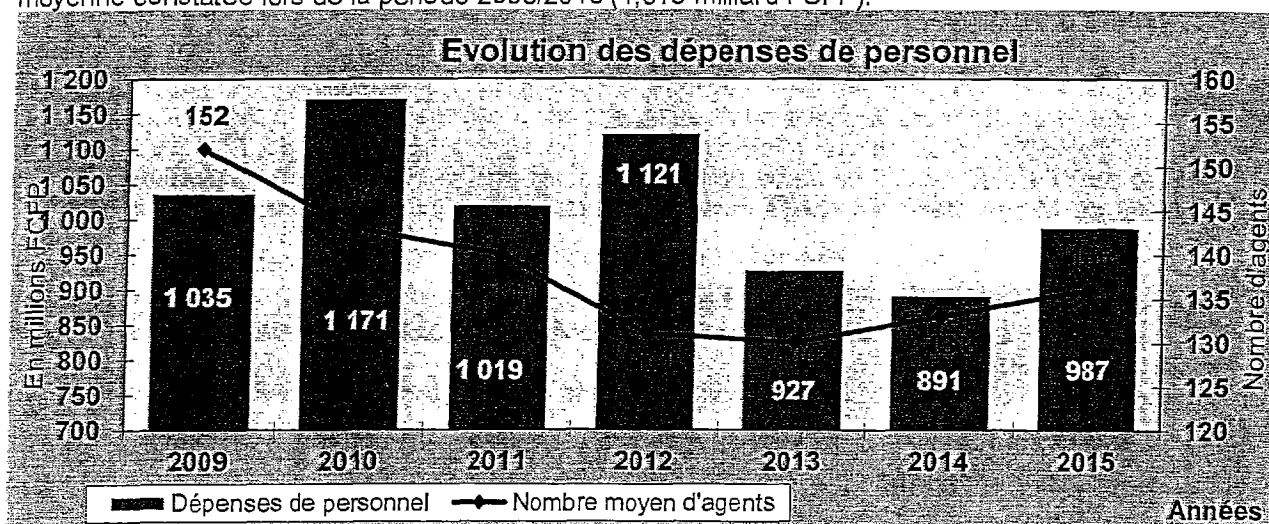
Après une forte augmentation en 2013 en raison de l'affectation du parking de la place Jacques Chirac, les impôts et taxes progressent plus faiblement.

Les impôts et taxes intègrent la patente (5.816.437 FCFP) et l'impôt foncier (37.282.790 FCFP). Comme pour les années passées, l'impôt foncier a été répercuté sur les amodiataires, à l'exception du parking Jacques Chirac.

Enfin, 3.673.840 FCFP ont été versés au titre de la cotisation obligatoire au fonds paritaire gérant la formation professionnelle continue « *Te Pu No Te Ite* ».

4.2.5. Chapitre 64 : Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de près de 96 millions FCFP en 2015, mais restent bien en deçà de la moyenne constatée lors de la période 2008/2016 (1,018 milliard FCFP).



Cette augmentation résulte de la provision pour indemnité de congés payés en forte progression de 50 millions FCFP en raison d'un rattrapage dû à une méthode de calcul erronée au cours des années précédentes.

Le solde de l'augmentation résulte de la progression des taux de cotisations sociales de la CPS, de l'ancienneté du personnel (un point d'une année d'ancienneté supplémentaire coûte 10 millions FCFP), de recrutements qui se sont avérés nécessaires, et d'une indemnité de départ payée en 2015.

Les effectifs ont effectivement progressé (près de 133 employés en moyenne en 2014 contre 136 en 2015), en raison de 2 recrutements à la vigie (l'un pour remplacer un agent affecté à la marina de Papeete, l'autre pour les besoins du service), et des embauches intervenues au cours du 2nd semestre 2014 et qui ont pesé à plein sur l'année 2015. En revanche, le nouveau Directeur Général a été remplacé en juillet 2015, et un agent nous a quittés tragiquement en fin d'année 2015 et n'avait pas encore été remplacé lors de la rédaction du présent document.

4.2.5.1. Rémunérations du Personnel (714.260.137 FCFP)

Les rémunérations se répartissent comme suit :

4.2.5.1.1. Salaires, appointements, commissions de base : 647.340.739 FCFP

Ce poste de dépenses augmente de près de 19 millions FCFP. Comme expliqué ci-dessus, l'établissement a dû procéder à quelques embauches pour faire face à des surcroûts d'activité. L'essentiel des recrutements est intervenu au 2nd semestre voire en fin d'année 2014, et le surcoût lié à ces embauches a donc pesé à plein sur 2015.

Division	2011		2012		2013		2014		2015	
	Total salaires nets	Effectif moyen	Total salaires nets	Effectif moyen	Total salaires nets	Effectif moyen	Total salaires nets	Effectif moyen	Total salaires nets	Effectif moyen
Direction	104 608 616	14	76 051 956	12	68 919 938	12	67 800 120	12	82 879 863	18
Administratif et commercial	139 068 660	20	82 861 383	17	82 315 897	17	85 011 200	19	102 743 991	23
Technique	130 022 394	43	180 241 707	40	184 805 113	41	188 739 143	42	186 893 491	40
Capitainerie					89 777 821	18	96 248 393	22	113 793 615	24
Ex-Police portuaire	288 386 502	63	282 261 834	62	88 731 831	22	87 175 671	18	57 973 059	11
Remorquage					101 042 372	20	103 238 712	20	103 056 720	20
Stagiaires	329 291	1	0	0	0	0	210 000	1	0	0
Totaux	662 415 463	140	621 416 880	131	615 592 972	130	628 423 239	133	647 282 621	136

L'autre facteur expliquant cette augmentation résulte de l'avancement automatique lié à l'ancienneté et des promotions accordées dans le cadre de changement de service et/ou de métier, et qui pèsent pour près de la moitié de l'augmentation des charges constatées en 2015. Cette augmentation n'a pas été compensée en totalité par la disparition d'un informaticien et le départ du précédent Directeur général.

4.2.5.1.2. Avantages divers 12.195.977 FCFP

Ce poste de dépenses progresse de plus de 7,4 millions FCFP par rapport à 2014. Quand bien même le coût des voyages administratifs a diminué de 1,6 million FCFP pour atteindre 2,07 millions FCFP en 2015, le versement d'une indemnité de départ de 10,1 millions FCFP (transformée en indemnité de décès en raison des textes régissant le statut du personnel de l'établissement à l'ayant droit de l'agent décédé en cours d'année) a majoré le coût des avantages divers versés en 2015.

4.2.5.1.3. Provision pour congés payés : 24.741.033 FCFP

Comme toute entité économique, le port doit provisionner le risque de payer à ses agents leur solde de congés à prendre au 31 décembre de chaque année.

Le solde de congés a encore diminué pour atteindre 3943,5 jours restant à prendre par les salariés de l'établissement, soit près de 300 jours de moins qu'en 2014, soit une moyenne de 29 jours par agent. Mais ce chiffre cache de grandes disparités : si au service remorquage (dont les agents bénéficient de 70 jours calendaires de congés par an) et dans l'ancien service de police portuaire (dont les agents disposent de 18 jours supplémentaires de congés spécial de récupération) les soldes restent importants, ils sont bien moins élevés dans les autres services.

Enfin, le coût de cette provision augmente pour deux raisons :

- les agents disposant de la rémunération la plus importante sont ceux qui, souvent, disposent de nombreux jours de congés restant à prendre,
- une erreur de méthode de calcul a été constatée, et un rattrapage de la provision a donc été opéré sur l'année 2015,
- enfin, le maintien du droit au cumul de congés entraîne des soldes de congés importants de certains employés qui espèrent bénéficier d'un droit au voyage (congés administratif).

4.2.5.1.4. Contribution de Solidarité Territoriale : 29.982.388 FCFP.

La charge de CST a augmenté d'autant que les frais de personnel ont progressé.

4.2.5.2. Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance (CPS, ENIM, URSSAF) : 265.999.255 FCFP

Les charges sociales se sont réparties de la manière suivante :

- 244.914.092 FCFP au titre des cotisations sociales (CPS) des 115 agents statutaires ou assimilés,
- 26.244.934 FCFP pour le compte de l'ENIM pour les 20 marins travaillant au Port autonome,
- 5.067.925 FCFP liés aux cotisations sociales de l'ancien directeur général (URSAFF et régime des pensions civiles) pour 8 mois de cotisations, alors que nous avons payé la même somme pour toute l'année 2014,
- -10.227.696 FCFP au titre de la provision liée aux cotisations patronales sur indemnités de congés.

Malgré une réduction de la provision liée aux cotisations sociales sur l'indemnité de congés payés latente (-10.227.696 FCFP), les charges sociales progressent de 15.580.368 FCFP par rapport à 2014.

Nous avons effectivement subi en 2015 une énième augmentation des taux de cotisations sociales liées au financement des retraites.

En 15 ans, les taux de cotisations patronales ont ainsi augmenté de plus de 11 points, majorant d'autant les charges de personnel. Dans un contexte où l'établissement ne maîtrise pas totalement ses charges et se voit finalement imposer certaines d'entre elles, il devient difficile voire impossible de limiter ou réduire les coûts.

S'agissant de la diminution des cotisations sociales sur la provision sur congés payés, là aussi une nouvelle méthodologie de calcul a entraîné une écriture de régularisation d'où le montant négatif constaté sur ce poste.

4.2.5.3. Autres Charges Sociales : 7.093.290 FCFP

La prise en charge par le Port Autonome de frais médicaux, pharmaceutiques ou d'hospitalisation du personnel de la division navigation ainsi que les dépenses relatives à la médecine du travail de tous les agents se sont élevées à **1.288.088 FCFP**, et la contribution de l'établissement au financement du comité d'entreprise à **5.805.202 FCFP**.

Ces frais diminuent légèrement par rapport à l'année précédente en raison de la contribution au Comité d'Entreprise moindre car elle est calculée sur la masse salariale de l'année précédente, elle-même en décline en 2014.

4.2.5.4. Coût moyen d'un agent

Par mois	2011	2012	2013	2014	2015
Salaire net moyen	385 831	392 309	391 599	394 243	396 655
Avantages divers (voyages administratifs, indemnité départ, ...)	45 355	97 411	14 618	2 990	7 473
Provision sur congés payés	0	46 769	11 227	- 22 332	8 893
Charges sociales (CPS et CST)	157 728	166 468	166 997	167 129	181 361
Divers (visites médicales, CE, ...)	5 197	4 746	5 120	4 616	4 346
Coût moyen mensuel	594 111	707 702	589 561	546 646	598 729

Le coût moyen mensuel d'un agent a progressé en raison des coûts supplémentaires liés aux cotisations sociales, l'ancienneté acquise annuellement, et de la provision sur congés payés.

A titre de comparaison, la juridiction financière indique dans ses trois derniers rapports d'observations définitives sur les grands ports maritimes de Rouen, Guadeloupe et Bordeaux que le coût moyen d'un agent évolue de la manière suivante :

- Grand port maritime de Rouen : de 60.000 € en 2008 à 66.000 € en 2012,
- Grand port maritime de Guadeloupe : de 76.600 € en 2006 à 85.600 € en 2011,
- Grand port maritime de Bordeaux : de 55.600 € en 2008 à 64.900 € en 2012.

S'agissant du Port Autonome de Papeete, le coût moyen d'un agent est passé de 64.500 € en 2010 à près de 60.200 € en 2015, avec un pic à 71.200 € en 2012.

Un agent du Port Autonome de Papeete coûte donc moins cher qu'un salarié travaillant dans un port maritime métropolitain ou d'outre-mer.

4.2.6. Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante

Il s'agit de redevances payées pour l'utilisation de logiciels, d'admissions en non-valeur et d'annulations de certaines recettes d'exercices antérieurs (débiteurs erronés, calculs de liquidation inconsistants, etc.).

Les variations sur ce chapitre sont souvent erratiques, car elles dépendent souvent du niveau de perte sur créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice. En 2015, ces pertes ont été plutôt faibles au regard des années précédentes.

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	En %
Licences, logiciels, marques et procédés	6 072 310	1 641 295	3 703 283	1 442 827	4 298 466	2 855 639	197,92%
Créances admises en non-valeur	14 844 966	24 694 150	2 859 699	47 000 259	10 523 998	-36 476 261	-77,61%
Annulation sur créances d'exercices antérieurs	6 823 570	6 169 745	6 668 122	5 343 571	6 980 337	1 636 766	30,63%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 742 857	32 507 202	13 233 117	53 788 671	21 802 801	-31 983 856	-59,46%

Ainsi, si les licences comptabilisées ont progressé de plus de 2,8 millions FCFP (en raison notamment des licences d'utilisation d'un logiciel de gestion de marina et de renouvellements périodiques de licences informatiques), cette augmentation pèse finalement peu dans l'évolution de ce chapitre budgétaire.

En effet, le niveau des créances considérées comme irrécouvrables ont atteint 10,5 millions FCFP en 2015 contre 47 millions FCFP en 2014, justifiant ainsi la baisse importante constatée des autres charges de gestion courante.

Quant aux annulations de factures en raison des erreurs qu'elles comportent, elles restent à un niveau équivalent aux années antérieures.

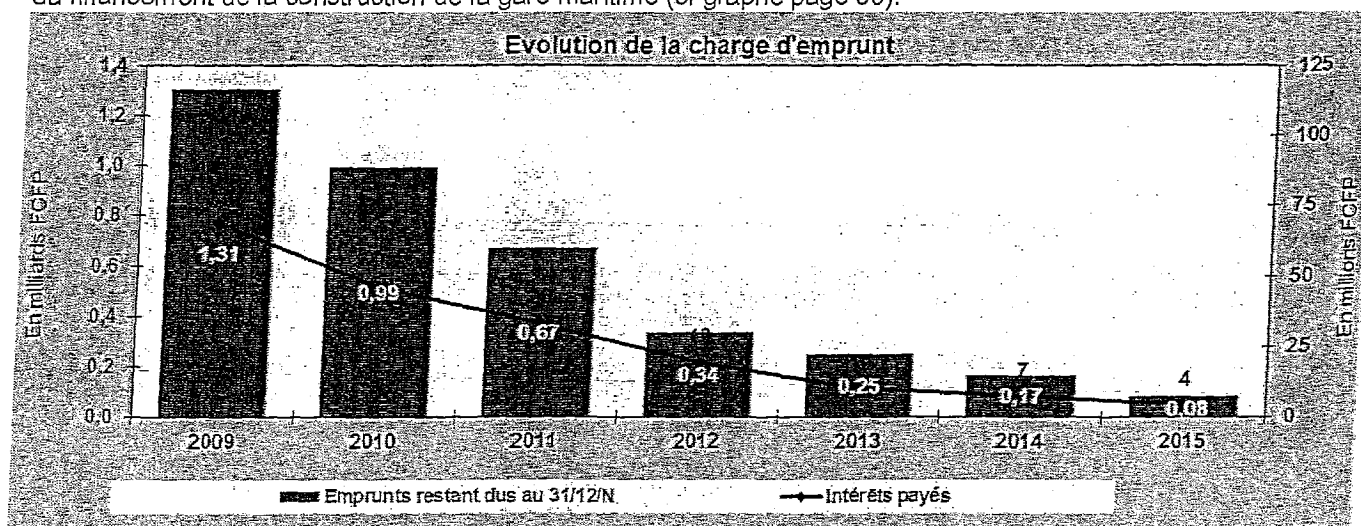
D'un montant de 19.597.858 FCFP, ces charges sont constituées du règlement des intérêts sur les emprunts remboursés à l'Agence Française de Développement (AFD) d'un montant de 4.427.399 FCFP et de pertes de change (44.565 FCFP) à l'occasion de règlement en devises étrangères.

Mais surtout, les pertes enregistrées par le GIE Port autonome investissement des exercices 2013 et 2014 (15.125.894 FCFP) ont été comptabilisées, après que ses résultats aient été affectés. En effet, cette entité chargée de construire la gare maritime de Papeete pour bénéficier de la défiscalisation, a souscrit un emprunt pour compléter son financement. Pour le régler, il appelle le versement de loyers par le Port Autonome de Papeete, dont les montants sont inférieurs aux dotations aux amortissements comptables de l'infrastructure d'où une perte annuelle d'environ 7,5 millions FCFP par an.

Or, de par son statut juridique, il existe une transparence comptable et fiscale entre un GIE et sa maison mère, et les résultats générés par le GIE Port autonome investissement sont donc transférés vers l'établissement portuaire.

S'agissant de ses emprunts, l'établissement poursuit son désendettement : il aura remboursé l'intégralité de ses emprunts au 31 décembre 2016.

En revanche, comme précisé ci-avant, l'établissement portuaire prend indirectement en charge un contrat de prêt d'un montant de 1,44 milliard FCFP souscrit en 2012, remboursable en 12 ans au taux de 3,48% l'an, dans le cadre du financement de la construction de la gare maritime (cf graphe page 36).



Par ailleurs, un emprunt de 300 millions FCFP est prévu au budget 2016. Afin de préserver les capacités d'emprunt de l'établissement pour financer son prochain projet stratégique, il sera proposé à l'occasion d'une prochaine décision modificative du budget de l'annuler et que l'investissement correspondant soit finalement financé par un prélèvement sur les réserves existantes du Port Autonome de Papeete.

4.2.8. Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 9.666.247 FCFP

Ce chapitre budgétaire affiche une réduction de plus 5,7 millions FCFP par rapport à 2014. Cette diminution s'explique des condamnations moindres par rapport à l'année précédente.

4.2.8.1. Pénalités et autres charges exceptionnelles : 8.166.247 FCFP

Le Port Autonome de Papeete a été condamné à payer des dommages et intérêts :

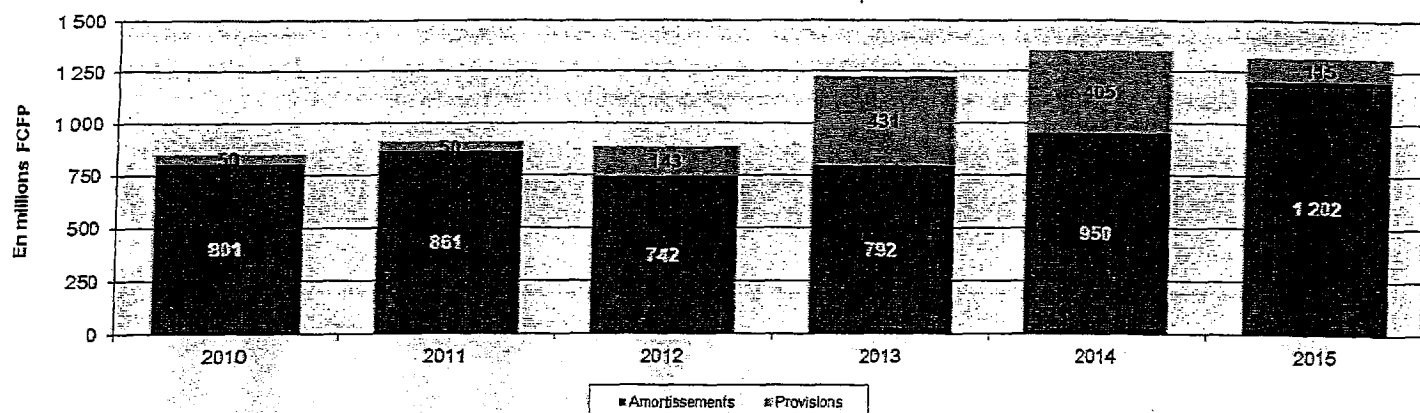
- 4.901.500 FCFP dans une affaire nous opposant à Monsieur Patrick Bordet, ancien Directeur général,
- 1.791.092 FCFP à la CPS au titre d'avantages en nature attribués au personnel et non déclarés dans l'assiette de cotisations sociales,
- 991.994 FCFP à Monsieur Xavier Voirin au titre d'heures supplémentaires effectuées,
- 387.886 FCFP à Monsieur Tamatoa Cowan au titre du solde des indemnités de licenciement abusif qui lui étaient dues,
- 112.585 FCFP à la commune de Moorea au titre d'un loyer que nous reconnaissons, mais le juge a bien entendu notre demande de ne pas payer le solde réclamé par la municipalité (1 million FCFP).

4.2.8.2. Subventions

Une subvention de 1.500.000 FCFP a été attribuée à l'association South Pacific Cruise Alliance pour l'organisation du salon de la croisière dans le Pacifique Sud qui s'est déroulé en octobre 2015 à Tahiti.

4.2.9. Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions

Dotations aux amortissements et provisions



Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de plus de 252 millions FCFP pour atteindre **1.201.752.238 FCFP**.

Cette variation tient à plusieurs raisons :

- l'accroissement de notre actif, avec 1,3 milliard FCFP de travaux nouveaux réalisés chaque année et intégrés à l'actif lorsqu'ils sont terminés ;
- la mise à jour de notre actif a entraîné des sorties de certains biens du bilan en raison de leur inexistence (destruction ou remplacement), ou la durée d'amortissement a été modifiée compte tenu du nouveau plan d'amortissement adopté en 2014 (ce qui entraîne souvent des durées d'amortissement plus longues car elles sont désormais basées sur des durées d'utilisation et non d'usure) ;
- l'intégration courant 2015 du parking de la place Jacques Chirac dans notre actif (2 milliards FCFP) a entraîné une charge d'amortissement supplémentaire (amortissement annuel 2015 et rattrapage des amortissements des exercices 2013 et 2014 qui n'avaient pas été comptabilisées), pour prendre en charge le renouvellement de l'équipement quand bien même nous ne sommes qu'affectataires de l'infrastructure.

Ces deux derniers points entrent dans le cadre fixé par le Commissaire aux comptes qui émettait depuis 2012 une réserve sur la juste valorisation de notre patrimoine, qu'il a finalement levée : des biens restent encore à inscrire à l'actif, mais leurs valeurs nettes comptables sont nulles (Hangar Cegelec, Immeuble dit Petropol, etc...).

La mise à jour de l'actif se poursuivra en 2016 et 2017, où des dotations complémentaires devront également être comptabilisées au cours des deux prochains exercices, mais dans une moindre mesure car les biens qui seront étudiés sont pour la plupart amortis et l'impact du changement de méthode comptable sur ces actifs sera minime.

Il avait également émis une réserve sur le niveau du risque inscrit au bilan au regard des situations réellement vécues. Plus particulièrement, il estimait que le niveau des provisions pour risques porté au bilan était insuffisant dans son montant et ses justifications.

Cette valorisation des risques a commencé en 2012, s'est accrue en 2013 et a finalement été soldée en 2014.

2015 a donc été une « année normale » (115.302.517 FCFP) avec la provision annuelle d'indemnité de départ, celles pour dépréciation des comptes clients et les litiges nés au cours de l'année, et enfin une provision pour la perte annuelle réalisée par le GIE port autonome investissement en 2015 et dont les résultats seront affectés au port en 2016.

4.2.10. Chapitre 69 : Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'établit à **57.283.892 FCFP**, soit près de 15 millions FCFP de moins qu'en 2014.

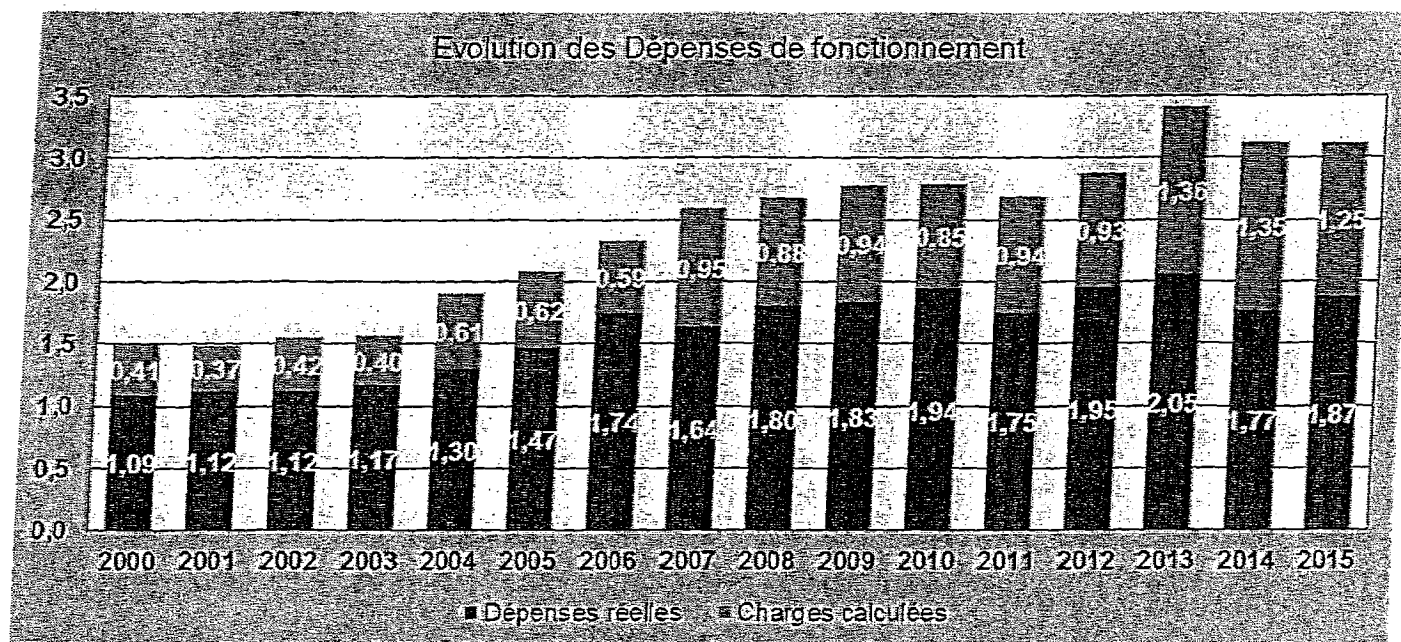
Cette variation s'explique par une diminution du bénéfice fiscal de 35 millions FCFP en raison des investissements réalisés au cours de l'année 2015, déductibles de la base fiscale (de par les règles régissant l'établissement public).

Mais les dotations aux amortissements pratiquées sur ces biens ne sont pas par la suite pas déductibles. C'est donc une majoration de près de 19,3 milliards FCFP qu'il faudra réintégrer dans notre bénéfice fiscal lors des 50 prochaines années (soit une moyenne de 400 millions FCFP/an), majorant d'autant le bénéfice fiscal imposable.

En revanche, nous ne devrions plus être soumis à la contribution exception de 7% sur les bénéfices à compter de 2016, ce qui devrait diminuer notre charge d'impôt durant cet exercice.

4.2.11. Conclusion

Les dépenses de fonctionnement restent stables par rapport à 2014, même si nous constatons une augmentation des dépenses réelles (entraînant une sortie de trésorerie) compensée par une réduction des charges calculées (dotations aux amortissements et provisions et n'entraînant donc pas de flux de trésorerie).

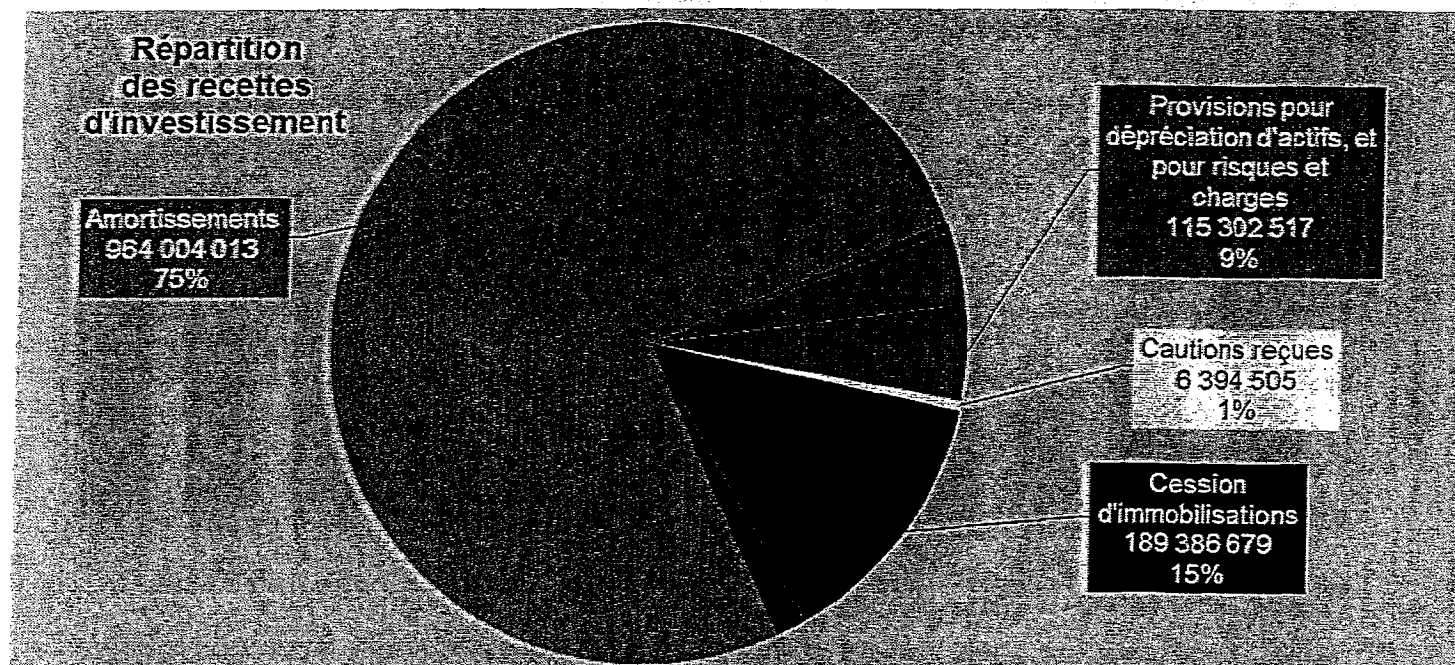


Les dépenses réelles restent néanmoins contenues, puisqu'elles se situent dans la moyenne constatée au cours de la période 2008-2014. Il n'est pas ailleurs pas anormal que les dépenses progressent si, parallèlement, le chiffre d'affaires progresse. Une attention particulière devra donc être apportée pour que l'évolution de ces dépenses n'obère pas la capacité d'autofinancement de l'établissement au cours des prochaines années, notamment par un ajustement de nos recettes.

5. SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL

5.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

D'un montant total de **1.275.087.714 FCFP**, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées d'opérations d'ordre (amortissements, provisions) et de sorties de biens de l'actif et de quelques cautions reçues.



Les opérations d'ordre reprennent en recettes d'investissement les dotations qui avaient été comptabilisées en dépenses de fonctionnement (cf. page 33).

Il est à noter que, depuis 2007, les amortissements occupent une part importante et croissante dans les recettes d'investissement. En effet, en 2006, de nombreux travaux terminés ont été intégrés à l'actif (épis paquebots, extension marina Taina, ...) et génèrent depuis cette date des amortissements élevés et, parallèlement, l'établissement n'a cessé d'investir entraînant davantage d'amortissement. Ainsi, en 2015, ils augmentent encore de près de 14 millions FCFP pour atteindre **964.004.013 FCFP**, pour les raisons citées en page 33.

Le volume d'amortissements devrait croître au cours de prochaines années en raison de la poursuite de la mise à jour de notre actif et d'un accroissement de notre patrimoine amortissable.

Le second poste de recettes d'investissement est lié à la mise à jour de notre actif : nous avons sorti un certain nombre de biens pour un total de **189.386.679 FCFP** :

- remplacés (exemples : toiture du hangar D11 du quai des transits, aménagement du quai Bir Hakeim remplacés par la nouvelle promenade du front de mer, etc...),
- détruits (équipements de quai pour accueillir d'anciens navires au quai des ferries de Papeete, aménagements au port de pêche de Papeete, etc...),
- ou qui n'auraient jamais dû figurer dans l'actif (pièces détachées, petites fournitures, consommables, etc...).

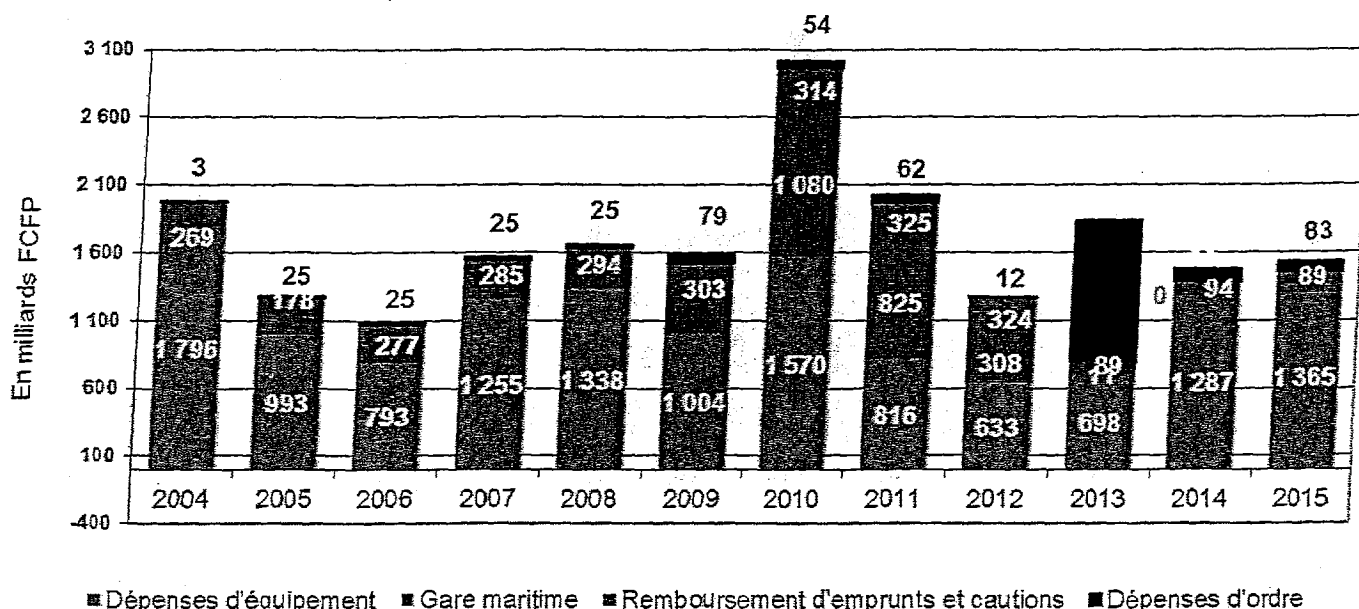
Comme pour les dotations aux amortissements, les dotations aux provisions inscrites au chapitre 68 font l'objet d'une inscription automatique du même montant en recettes d'investissement. Elles n'ont donc pas d'impact sur le résultat global de l'établissement, et ce ne sera que lorsque le Port autonome fera face à l'évènement prévu (paiement d'une indemnité provisionnée, créance irrécouvrable provisionnée, etc...) que la charge pèsera réellement sur son résultat.

Dans cette attente, le montant des dotations aux provisions inscrites en dépenses de fonctionnement (cf chapitre 68) génère automatiquement une recette d'investissement équivalente, soit **115.302.517 FCFP**. C'est beaucoup moins qu'en 2014 (plus de 324 millions FCFP) car nous avons réalisé un important effort de sincérité des comptes l'année précédente par une juste valorisation des risques, opération désormais terminée.

Enfin, les cautions reçues correspondent à des sommes déposées par certains occupants du domaine en garantie du bon déroulement de leur contrat d'occupation.

Les dépenses d'investissement progressent de près de 60 millions FCFP par rapport à 2014, avec notamment des dépenses d'équipement qui atteignent leur second niveau le plus haut depuis plus de 10 ans, avec 1,364 milliard FCFP dépensés en travaux et acquisitions divers.

Les autres dépenses décaissables (remboursement de capital des emprunts, remboursement de cautions reçues, etc...) sont stables avec près de 90 millions FCFP de dépenses payées, et les dépenses d'ordre progressent très légèrement pour atteindre près de 83 millions FCFP.



5.2.1. Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 14.430.330 FCFP

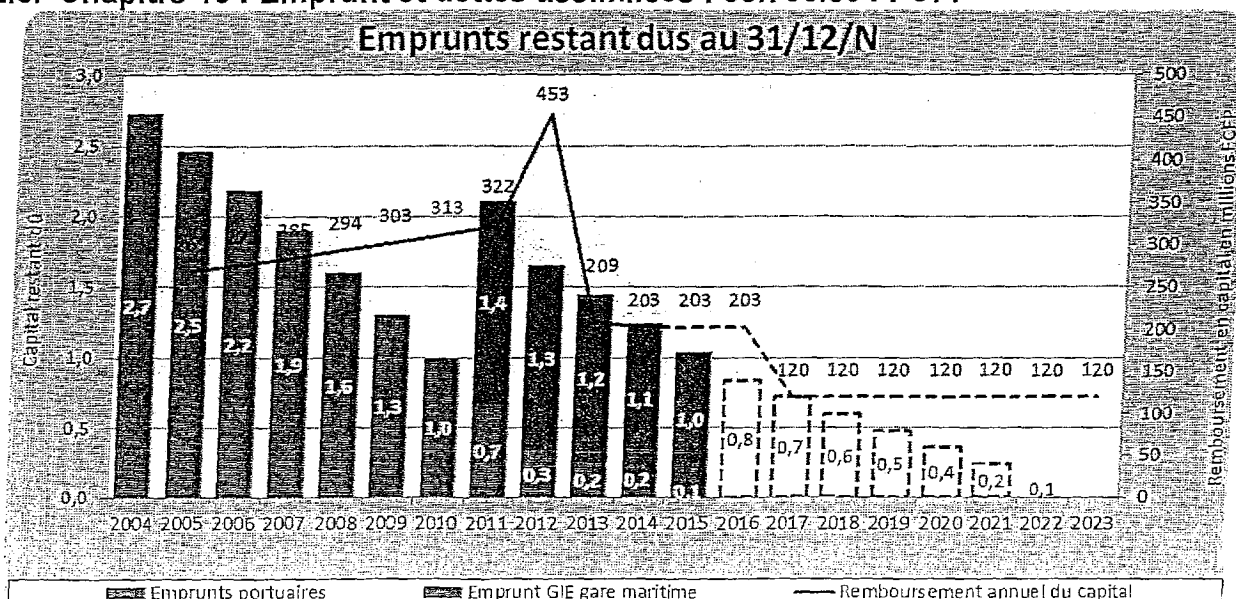
Le chapitre 13 enregistre une opération d'ordre chaque année dans le cadre de la reprise de subventions accordées par le FREPF, qui avaient financé la réfection du pont de Fare Ute, la construction des pontons pour le quai de pêche en 2010, et une subvention perçue en 2000 pour l'extension du remblai maritime appelé désormais esplanade Jacques Chirac.

Il s'agit de dépenses obligatoires, ne générant pas de flux de trésorerie, et qui trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement (cf. page 19). Cette opération n'a donc pas d'impact sur le résultat global.

5.2.2. Chapitre 15 : Provisions pour risques et charges : 14.412.128 FCFP.

Cette dépense est la contrepartie de la recette de fonctionnement comptabilisée au chapitre 78 (cf page 20). En 2015, nous avons constaté un risque moindre voire désormais nul dans certaines affaires au contentieux. Nous avons donc repris certaines provisions qui avaient été comptabilisées lors des années précédentes comptabilisées en recettes de fonctionnement, et qui trouvent leur contrepartie comptable au chapitre 15 en section d'investissement.

5.2.3. Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées : 85.733.334 FCFP



Cette dépense correspond au remboursement d'une caution que nous avons reçue d'un locataire qui a quitté le bâtiment qu'il occupait, et du capital d'un dernier emprunt souscrit auprès de l'Agence Française de Développement (qui arrivera à terme en 2016).

En revanche, à compter de 2017, le Port Autonome de Papeete devrait emprunter une dizaine de milliards FCFP sur la prochaine décennie pour financer le projet stratégique, estimé à 28,5 milliards FCFP. Nous espérons néanmoins diminuer la charge de l'emprunt en épargnant préalablement (constitution de réserves) et en sollicitant des subventions du Pays (l'établissement n'étant pas éligible aux financements de l'Etat ou de l'Europe).

5.2.4. Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Dotations : 11 391 965 F	Liquidation : 1 578 999 F	Reports sur 2016 : 9 812 966 F
--------------------------	---------------------------	--------------------------------

Cette dépense correspond à l'acquisition de licences d'enregistrement d'images de vidéosurveillance.

5.2.5. Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Dotations : 617 191 371 F	Liquidation : 345 673 789 F	Reports sur 2016 : 271 516 347 F
---------------------------	-----------------------------	----------------------------------

- **Voiries et terres pleins : 199.864.143 FCFP**

La chaussée du quai de cabotage n°2 (où s'amarré habituellement l'Aranui V) a été renforcée et rénovée, ainsi qu'un secteur du terminal de commerce international (TCI).

- **Aménagements de bâtiments : 31.393.288 FCFP**

La rénovation de la gare maritime de Moorea (notamment la toiture) a été réalisée en 2015.

- **Aménagements de terrains : 15.522.797 FCFP**

Il s'agit essentiellement de clôture au terminal de commerce international parallèlement aux travaux de voirie, ainsi de petits travaux sur divers sites portuaires (marina Taina, digue Ouest, etc...)

- **Travaux de réseaux : 5.959.594 FCFP**

Nous avons continué à équiper nos sites de la fibre optique, et modifier des réseaux électriques lors des travaux de voirie sur le TCI.

- **Achats d'équipements fixes : 31.829.115 FCFP**

Nous avons poursuivi l'équipement de nos sites avec, par exemples, l'achat de corps morts posés en 2016, l'acquisition de pièces détachées pour réparer rapidement les caisses automatiques des parkings, la protection des compteurs d'eau du port de pêche, etc...

- **Matériel informatique : 7.891.061 FCFP**

Ces dépenses concernent l'acquisition et renouvellement de matériels informatiques (ordinateurs et écrans PC, photocopieurs numériques, sécurisation réseau informatique, switch), de matériels d'enregistrement d'images issues de la vidéosurveillance, etc...

- **Mobilier : 3.776.267 FCFP**

Ces dépenses concernent l'achat de mobiliers pour la capitainerie de la marina de Papeete (2.756.815 FCFP), et de mobiliers affectés aux différents services du port.

- **Autres matériels et immobilisations : 10.955.106 FCFP**

Il s'agit de toutes les autres dépenses relatives à l'équipement des services portuaires (scooter, outillage, etc...) et de petites réalisations sur différents sites portuaires.

5.2.6. Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Dotations : 2 659 196 058 F	Liquidation : 1 017 560 143 F	Reports sur 2016 : 1 641 635 821 F
-----------------------------	-------------------------------	------------------------------------

44% des crédits disponibles étaient engagés au 31 décembre 2015, soit 20 points de moins qu'en 2014. Ce faible taux d'engagement résulte du retard pris (marché annulé par la commission consultative des marchés, puis

contentieux gagné par l'établissement après que l'entreprise non retenue ait eu déposé un recours) sur les travaux liés au nouveau quai pétrolier (NQP), qui n'ont finalement démarré que courant 2016, soit plus de 6 mois après le début espéré des travaux.

Les dépenses payées, et ayant donc fait l'objet d'un commencement de travaux ou qui se sont achevées en 2016, se répartissent comme suit :

- Pontons et épis marina quai des yachts	266 053 175 FCFP
- Aménagement de surface front de mer	190 076 578 FCFP
- Construction d'un quai au long cours Est	158 319 104 FCFP
- Mise aux normes sécurité du bâtiment B6	151 128 505 FCFP
- Mise aux normes bâtiment F22	72 130 251 FCFP
- Capitainerie de la marina de Papeete	44 908 884 FCFP
- Reconstruction restaurant quai des îles	39 502 270 FCFP
- Mise aux normes sécurité du bâtiment TCI	37 718 327 FCFP
- Reclassement énergétique du bâtiment G6	26 668 444 FCFP
- Reclassement énergétique du bâtiment B4	11 784 508 FCFP
- Requalification du poste pétrolier NQP	7 373 025 FCFP
- Construction de guérites	5 134 366 FCFP
- Terminal de croisières	1 859 164 FCFP
- Extension de la marina de Vaiare	1 620 402 FCFP
- Epi Sud – Marina Taina	1 045 346 FCFP
Total chapitre 23	1 017 560 143 FCFP

Le détail des dépenses de ces opérations du chapitre 23 se présente comme suit :

5.2.6.1. Aménagement de surface front de mer et pontons et épis - marina de Papeete

Ces deux opérations, dont les dépenses se sont élevées à **456.129.753 FCFP** en 2015, auxquels il faut ajouter la construction de la capitainerie provisoire de 44.908.884 FCFP le temps qu'un aménagement complet de l'esplanade de la place Jacques Chirac soit réalisé, ont été la principale opération au cours de l'année.

80 places sont désormais disponibles dans cette marina, et la promenade verdoyante du front de mer est un succès qui ne s'estompe pas.

5.2.6.2. Construction d'un quai au long cours

Ce quai vise à accueillir les navires étrangers, pêchant en dehors des eaux polynésiennes, et escalant en Polynésie pour transborder leur cargaison vers l'international et/ou pour s'avitailier. Ce quai servira également de quai d'attente voire de secours pour les cargos si le quai principal était indisponible.

Les dépenses de **158.319.104 FCFP** comptabilisées en 2015 sur cette opération correspondent au solde des travaux de construction.

Des travaux de dragage et déroctage doivent encore être réalisés pour rendre le quai opérationnel sur 100% de son linéaire de quai (alors qu'il n'est aujourd'hui exploitable qu'à 80% du linéaire).

5.2.6.3. Mise aux normes électriques et sécurité incendie de bâtiments portuaires :

Selon les bâtiments, et la nature des activités qui y sont réalisées, nous avons posé des murs coupe-feu, mis en place des dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et des chaleurs, refait les réseaux électriques, changé et mis aux normes certaines toitures, installé des systèmes de lutte contre l'incendie (réseau incendie armé, sprincklage, etc...) dans plusieurs locaux :

- Bâtiment B6 (situé en face du bâtiment B4 administratif) : 151.128.505 FCFP,
- Mise aux normes bâtiment F22 (Hangar ex-Cegelec) : 72 130 251 FCFP,
- Mise aux normes sécurité des hangars du TCI : 37 718 327 FCFP,
- Reclassement énergétique du bâtiment G6 (changement du système central de climatisation du bâtiment ex-Petropol à Papeava) : 26 668 444 FCFP,
- Reclassement énergétique du bâtiment B4-Bâtiment administratif (changement des fenêtres plus isolantes) : 11 784 508 FCFP.

Si les travaux du bâtiment B6 sont terminés, les travaux sur les autres bâtiments se poursuivent avec la pose d'une centrale photovoltaïque et un changement du système de climatisation moins énergivore au bâtiment administratif, des aménagements spécifiques au hangar F22 pour qu'il puisse accueillir du public, etc...

5.2.6.4. Reconstruction restaurant « Quai des îles »

La dépense sur l'exercice 2015 s'élève à **39.502.270 FCFP** et correspond à la fin des travaux de reconstruction du restaurant. Les travaux ont été pris en charge par notre assurance. Il nous fallait d'abord trouver une solution pour l'usage des parkings de la marina Taina par les clients de ce restaurant avant de pouvoir trouver un occupant.

Dernièrement, le Pays nous a informés que l'emprise du Mahana beach pourrait empiéter sur la zone où se situent ce restaurant et le parking attenant.

5.2.6.5. Requalification du poste pétrolier NQP

La dépense sur l'exercice 2015, qui s'élève à **7.133.025 FCFP**, correspond à la mission de dimensionnement du nouveau poste pétrolier à Motu Uta (digue Ouest).

Les travaux devraient ont débuté au 2nd trimestre 2016 et devraient durer jusqu'à la fin de l'année.

5.2.6.6. Extension de la marina de Vaiare

Des études de dimensionnement ont également été payées pour un montant **1.620.402 FCFP**. Selon la suite que nous donnerons aux aménagements possibles dans cette zone (ou pas), nous aurons peut-être à sortir cette dépense de l'actif si aucuns travaux liés à ces études n'étaient finalement réalisés.

5.2.6.7. Terminal croisières

Des études sur les besoins et les liaisons fonctionnelles du futur terminal de croisières ont été commandées et payées pour un montant de **1.859.164 FCFP**. Ces études se poursuivent, et les travaux débiteront en 2017.

5.2.6.8. Construction de guérites

Nous avons comptabilisé les 3 guérites construites par les agents de l'établissement pour un montant de **5.134.366 FCFP**, pour accueillir les agents chargés de l'inspection filtrage de la digue Est, du pont de Motu Uta, et du quai des paquebots.

5.2.6.9. Epi Sud de la marina Taina

Nous avons commencé les études (**1.05.346 FCFP**) relatives à la construction d'un épi de protection de la marina Taina côté Sud, qui permettra également d'étendre le nombre de places disponibles. Ces études ont néanmoins montré que l'ouvrage de protection devrait être plus important que prévu. Nous devons donc poursuivre ces études pour dimensionner l'ouvrage, le quantifier et décider de la suite que nous comptons y donner.

5.2.7. Chapitres 26 et 27 : immobilisations et autres immobilisations financières

Pour permettre à la société de financement, second membre du GIE Port Autonome investissement, de payer l'impôt sur les sociétés auquel elle est soumise alors qu'elle ne perçoit aucun revenu (si ce n'est le transfert des dotations aux amortissements de la gare maritime non déductibles fiscalement), une avance annuelle de trésorerie lui est versée. Elle s'est élevée à **474.950 FCFP** en 2015.

Par ailleurs, nous avons comptabilisé en créances immobilisées des avances sur consommations électriques versées à EDT pour un montant de **3.574.149 FCFP**.

6. RESULTATS PAR ACTIVITE

Suite au rapport de la Chambre Territoriale des Comptes, nous nous étions engagés à tenir une comptabilité analytique, c'est-à-dire une comptabilité par nature d'activité, pour tirer ainsi le résultat de chacune d'entre-elles.

Jusqu'en 2013, la comptabilité analytique était tenue mais les résultats présentés étaient sujets à caution, car :

- la nomenclature analytique n'avait pas encore trouvé son format idoine,
- le département financier manquait de ressources humaines et techniques (outil informatique dédié) pour tenir une comptabilité par activité rigoureuse.
- l'état de l'actif n'étant pas actualisé, il n'était pas possible de rattacher les amortissements de ces biens à des prestations facturées, alors qu'ils représentent 23% des charges.

Depuis mi 2014, et le recrutement d'un agent et le développement d'un outil dédié, le système d'information reste perfectible mais il s'est grandement amélioré, avec

- les dotations aux amortissements ont été affectées par prestation rendue par l'établissement,
- des analyses par site géographique, activité, et filière économique sont désormais réalisées (la qualité des résultats par filières doit néanmoins encore être améliorée pour pouvoir être présentée),
- les coûts indirects (administration, capitainerie, etc...) sont désormais affectés selon le chiffre d'affaires généré par l'activité,
- la taxe de péage a également été affectée selon les dotations aux amortissements des biens utilisés par l'activité délivrée aux clients.

Il nous reste encore à affecter des charges dites non affectables (exemple : patente, impôt sur les sociétés, assurances, provisions et pertes sur créances, moins-values sur sorties d'actif, etc...), mais il est très difficile de les répartir équitablement.

Pour la première fois, nous disposons donc d'une information fiable, quant à la rentabilité de nos activités.

Résultat analytique	Total coûts direct et indirects	Produits directs et indirects	Résultat avant charges non affectables	Affectation charges non affectables	Affectation de la taxe de péage + produits non affectables	Résultat charges et produits non affectables	Total charges	Total produits	Résultat
Parkings	287 545 011	40 468 045	-247 076 966	41 635 363	129 351 179	86 715 816	329 180 374	168 819 224	-160 361 150
Sûreté	181 602 399	57 601 103	-124 001 299	26 295 295	18 813 480	-7 481 817	207 887 697	76 414 581	-131 483 116
Remorquage	258 436 496	130 925 741	-127 510 754	37 420 567	41 333 755	3 913 189	295 887 062	172 259 497	-123 597 566
Sécurité	111 344 904	883 003	-110 461 901	16 122 295	35 513 997	19 391 692	127 467 199	36 396 990	-91 070 210
Vente d'eau	74 894 537	23 205 193	-51 689 344	10 844 428	2 301 993	-8 542 435	85 738 965	25 507 186	-60 231 779
Réparation navale	62 790 934	30 681 793	-32 109 141	9 091 875	23 962 494	14 870 619	71 882 810	54 644 287	-17 238 522
Vente d'électricité	17 338 411	3 664 159	-13 674 253	2 510 532	5 056 227	3 545 695	19 848 944	9 720 386	-10 128 558
Traitement déchets	14 583 809	8 163 860	-6 419 949	2 111 677	736 535	-1 375 139	16 695 486	8 900 398	-7 795 088
Location matériels	9 062 505	5 704 355	-3 358 149	1 312 214	514 643	-797 571	10 374 719	6 218 999	-4 155 720
Utilisation de la gare maritime	296 888 956	144 415 529	-152 473 427	42 988 328	191 307 783	148 319 455	338 877 284	335 723 312	-4 153 972
Traitement des eaux usées	4 256 950	2 057 195	-2 199 754	616 389	185 599	-430 790	4 873 339	2 242 795	-2 630 544
Occupation du domaine souterrain	351 601	551 240	199 639	50 910	369 009	318 099	402 512	920 250	517 738
Eclairage Zone Sous Douane	894 301	1 409 281	514 981	129 491	148 414	18 923	1 023 792	1 557 695	533 904
Lamanage	19 980 626	29 445 613	9 464 987	2 893 114	2 656 564	-236 551	22 873 740	32 102 177	9 228 436
Amarrage tankers et gaziers	20 867 573	4 829 906	-16 037 667	3 021 541	29 703 050	26 681 509	23 889 114	34 632 958	10 643 842
Bomage Moorea	65 177 604	26 917 723	-38 259 881	9 437 455	60 609 650	51 172 195	74 615 059	87 627 373	12 912 314
Occupation du domaine maritime	4 609 704	17 107 461	12 497 757	667 467	1 543 424	875 957	5 277 171	18 650 885	13 373 714
Amarrage trafic International	40 914 960	35 907 742	-5 007 219	5 924 322	36 127 679	30 203 357	46 839 282	72 035 421	25 196 139
Amarrage pêche	64 945 444	16 929 889	-48 015 555	9 403 839	85 209 945	75 806 106	74 349 283	102 139 934	27 790 651
Amarrage croisière	104 341 266	13 700 240	-90 641 026	15 108 196	148 637 889	133 529 693	119 449 462	162 338 129	42 888 667
Amarrage cabotage	88 004 709	45 361 651	-42 643 058	12 742 728	109 302 734	96 560 006	100 747 437	154 664 385	53 916 948
Amarrage plaisance	206 940 151	148 001 533	-58 938 619	29 964 103	156 604 525	126 640 422	236 904 254	304 506 056	67 701 804
Vente d'électricité pour containers	96 745 992	166 355 266	69 609 274	14 008 431	31 245 861	17 237 430	110 754 423	197 501 127	86 846 704
Occupation de bâtiments portuaires	381 138 825	376 466 247	-4 672 578	55 187 371	228 780 891	173 593 620	436 325 196	605 247 138	168 920 942
Occupations de marchandises	217 948 176	305 815 406	87 867 231	31 566 020	152 571 914	121 013 894	249 506 195	458 387 320	208 881 125
Occupation de terrains nus	94 688 440	442 685 637	347 997 196	13 710 508	40 058 751	26 348 245	108 398 946	482 744 387	374 345 441
Totaux coûts/produits	2 726 294 282	2 079 254 909	-647 039 373	394 756 461	1 532 647 979	-1 137 891 518	3 121 050 744	3 611 902 888	490 852 144
Charges et produits non affectables	394 756 461	1 532 647 979	1 137 891 518	-394 756 461	-1 532 647 979	-1 137 891 518	0	0	0
Total général	3 121 050 744	3 611 902 888	490 852 144	0	0	0	3 121 050 744	3 611 902 888	490 852 144

6.1. ACTIVITES BENEFICIAIRES

Globalement, les activités liées à l'occupation du domaine terrestre (terrains et bâtiments, et les marchandises stockées en zone sous douane) ou maritime (droits d'amarrage), et la vente d'électricité sont des activités rentables dès lors que les équipements mis en œuvre sont financés par la taxe de péage. Si nous devons en revanche rentabiliser nos équipements par le chiffre d'affaires qu'ils génèrent, les droits d'amarrage ne suffisent pas à équilibrer nos comptes. C'est d'ailleurs ce qui transparaît d'une étude sur les coûts de passage portuaire dans les ports du Pacifique Sud et en outre-mer : les droits d'amarrage à Papeete sont peu élevés, et l'essentiel des revenus tirés d'une escale est assis sur la marchandise et non le navire.

Il est également à noter que le service de lamanage est excédentaire, en raison de l'absence d'équipements pour dispenser la prestation.

6.2. ACTIVITES DEFICITAIRES

Le Port Autonome de Papeete devra s'interroger sur la tarification de certaines prestations rendues :

- l'exploitation des parkings a généré un déficit de 160 millions FCFP, plombée par une écriture exceptionnelle passée pour rattraper les amortissements du parking de l'esplanade Jacques Chirac de 140 millions FCFP. Mais en l'absence de cette écriture, l'activité parking serait déficitaire : si ceux de la gare maritime et du port de Vaiare sont excédentaires (en considérant que les équipements doivent être financés par la taxe de péage), l'exploitation du parking de l'esplanade Jacques Chirac est structurellement déficitaire en raison d'un taux d'occupation trop faible, et de coûts d'exploitation trop élevés ;
- la sûreté et la sécurité sont aujourd'hui deux services qui ne sont pas ou peu facturés, alors qu'ils génèrent plus de 223 millions FCFP de déficit annuel ;
- le service de remorquage affiche un déficit de 123 millions FCFP en raison de la sous-activité au regard du nombre de navires et de personnels. L'augmentation des tarifs reste difficile dans la mesure où le coût du remorquage est très élevé pour les navires escalant à Papeete, si l'on compare celui-ci aux autres ports du Pacifique Sud ;
- la vente d'eau est déficitaire de 60 millions FCFP. Une augmentation des tarifs se justifie d'autant plus que les coûts décidés par la commune de Papeete ont été doublé en 2012 et que l'établissement n'a pas répercuté l'augmentation de ces coûts à ses clients, et que la tarification de l'eau n'a pas évolué depuis plus de 10 ans.
Il en est de même pour la tarification des eaux usées ou du traitement des déchets, où les coûts indirects (administratifs, assurance, etc...) de l'établissement ne sont pas pris en compte dans nos prix de vente ;
- enfin, la cale de halage reste déficitaire en raison d'une sous-utilisation de l'infrastructure. Il faut donc améliorer le taux d'occupation de cet outil pour espérer atteindre l'équilibre.

6.3. CONCLUSIONS

Comme il l'a été indiqué lors des débats d'orientations budgétaires 2014 et 2015, nous disposons désormais de tous les éléments pour revoir notre politique tarifaire : nous connaissons le niveau des coûts supportés par les navires dans les autres ports du Pacifique Sud (ainsi que la qualité du service qui y est rendue), nous savons quelles sont les activités rentables et celles qui ne le sont pas.

Nous pouvons donc désormais proposer une évolution de nos tarifs visant à un meilleur équilibre financier des prestations rendues, en veillant néanmoins à ne pas mettre en péril la situation économique de nos clients et en s'assurant que de disposer d'un avantage concurrentiel plus important vis-à-vis des autres ports du Pacifique Sud.

L'équilibre financier du service de remorquage passe par une réduction des coûts ou une augmentation du volume de prestations rendues, l'augmentation des tarifs étant beaucoup plus difficile au regard de ce que pèse cette prestation dans le coût de l'escale et des prix pratiqués par nos concurrents du Pacifique Sud.

Par ailleurs, les coûts de prestations de sécurité et de sûreté doivent nécessairement trouver leur contrepartie par une tarification adaptée assurant à aussi l'équilibre financier de ce service.

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	3 611 902 888	3 121 050 744	490 852 144
Investissement	1 275 087 714	1 537 408 241	-262 320 527
Totaux	4 886 990 602	4 658 458 985	228 531 617

Le montant définitif des recettes est arrêté pour l'exercice 2015 à **3.611.902.888 FCFP** pour la section de fonctionnement, et à **1.275.087.714 FCFP** pour la section d'investissement, soit un montant total de **4.886.990.602 FCFP**.

Le montant définitif des dépenses est arrêté pour ce même exercice à **3.121.050.744 FCFP** pour la section de fonctionnement et à **1.537.408.241 FCFP** pour la section d'investissement, soit un montant total des dépenses de **4.658.458.985 FCFP**.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, d'un montant de **490.852.144 FCFP**, doit nécessairement et prioritairement être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à **262.320.527 FCFP** pour l'année.

Il restera donc un solde de **228.531.617 FCFP** à affecter en totalité ou pour partie, soit par une distribution de dividendes à l'actionnaire, soit en réserves qui s'élevaient au 1^{er} janvier 2016 à **2.470.587.076 FCFP** pour les renforcer en vue de financer des investissements ultérieurs et minimiser les emprunts en cours et à venir.

8. CONCLUSION

L'année 2015 est donc marquée par de forts contrastes qui, à l'heure actuelle, n'appelle néanmoins pas de signal d'alerte : les résultats restent supérieurs à nos prévisions initiales, et l'augmentation de nos charges est financée par la progression de notre chiffre d'affaires.

La capacité d'autofinancement stagne malgré un chiffre d'affaires en hausse, mais la constitution d'une épargne pour réaliser des équipements supplémentaires n'est pas l'unique réponse aux besoins d'une clientèle, car cette dernière réclame également une meilleure qualité de service qui passe alors par moyens renforcés, d'où des coûts de fonctionnement supplémentaires.

L'analyse de la solidité financière de l'établissement ne passe effectivement pas par le seul prisme de sa capacité à épargner pour financer davantage d'équipements, mais aussi par le choix qu'il fait à un instant T pour renforcer ses moyens et la qualité du service qu'il rend, et de sa capacité à les financer ce qui, en 2015, n'a pas posé de difficultés particulières.

Le Port Autonome de Papeete doit néanmoins se projeter dans l'avenir et répondre à trois questions : quels sont les besoins de nos clients, comment les financer, et qu'attend l'actionnaire de l'établissement portuaire dans les prochaines années.

S'agissant de la première question, la collecte de données actuellement en cours et la consultation des acteurs portuaires sur leurs besoins en fin de cette année, permettront de définir un cap que l'établissement portuaire retranscrira au travers d'un projet stratégique sur la prochaine décennie. Ce plan d'actions qui couvrira les investissements à mettre en œuvre, mais la stratégie commerciale à mettre en place, les réponses aux questions liées à la sécurité et sûreté, le mode de fonctionnement de l'établissement, etc... Mais ce projet stratégique devra aussi s'inscrire dans la politique stratégique du pays en matière d'aménagement du territoire, développement de l'économie bleue, etc...

Dès lors que ces besoins et les réponses y afférentes auront été établis, la question des ressources se posera. En effet, si le coût de celui-ci atteint bien voire dépasse notre estimation de 28,5 milliards FCFP, l'établissement portuaire devra nécessairement être accompagné par le Pays, puisque le Port Autonome de Papeete n'est pas éligible aux financements de l'Etat ou de l'Europe. Et sa capacité à épargner, et donc à rembourser des emprunts qu'il devra souscrire, restera insuffisante pour faire face à l'intégralité des coûts qui devront être mis en œuvre.

D'autant plus qu'il n'est pas certain que nous puissions emprunter les sommes espérées (15 milliards FCFP) et qu'il est donc nécessaire que l'établissement constitue une épargne dès aujourd'hui, pour la mobiliser lorsque le projet stratégique sera appliqué.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire que le Pays, actionnaire unique du Port Autonome de Papeete, fixe la trajectoire financière des toutes prochaines années, pour que l'établissement puisse établir un plan de financement à long terme.

Papeete, le 13 juin 2016

Le Directeur général
du Port Autonome de Papeete,



RAPPORT DE PRÉSENTATION

de la délibération n° 08/2016/CA-PAP du 13 juin 2016
adoptant le rapport d'activité du Port autonome de Papeete
pour l'exercice 2015

--- ** * ---

Le présent rapport retrace les activités du Port autonome de Papeete durant l'année 2015. Il présente les activités du Conseil d'administration, du Conseil portuaire, l'évolution de l'activité portuaire et le fonctionnement des services. Les éléments du compte financier résultant de l'exécution du budget 2015 et les perspectives de l'établissement sont détaillés dans le rapport approuvant le compte financier 2015 et l'affectation des résultats.

Il convient de rappeler que l'établissement public dénommé « Port Autonome de Papeete » a été créé et organisé par délibération n° 62-2/AT du 5 janvier 1962. Depuis le 1^{er} janvier 1998, le Port Autonome de Papeete s'est doté du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, conformément aux dispositions de la délibération n° 97-231/APF du 22 décembre 1997 adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française.

Cette délibération est complétée par l'arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié, qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement, ainsi que par le Code des ports maritimes de la Polynésie française adopté par délibération n° 2001-5/APF du 11 janvier 2001.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Durant l'année 2015, le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises (les 17 mars, 21 avril, 13 juillet, 11 août, 12 octobre, 19 novembre et 14 décembre) et a adopté 53 délibérations.

La dernière modification de la composition du Conseil d'administration, fixée par l'arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 a été faite par arrêté n° 1363/CM du 2 octobre 2014.

Le 17 octobre 2014, le Conseil portuaire du Port autonome de Papeete a procédé au renouvellement de ses 4 représentants au sein du Conseil d'administration, pour un mandat de deux ans.

II - CONSEIL PORTUAIRE

La composition du Conseil portuaire est fixée par l'arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié. Par arrêté n° 1189/CM du 12 août 2011, le nombre des représentants du Conseil portuaire au sein du Conseil d'administration de l'établissement est porté à 4, soit un siège supplémentaire.

Depuis l'arrêté n° 1696/CM du 22 novembre 2012, les membres titulaires du Conseil portuaire peuvent se faire représenter par leurs suppléants au Conseil d'administration, en cas d'absence.

En 2015, le Conseil portuaire s'est réuni le 18 novembre. Cette réunion avait pour objet le fonctionnement du Conseil portuaire, la présentation du bilan d'activité 2014 et 2015 ainsi que les projets d'investissement pour 2016.

Le prochain renouvellement du Conseil portuaire se fera en 2016.

Au 31 décembre 2015, la composition du Conseil portuaire fixée par arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié, était la suivante :

- | | |
|--|--|
| 1 - M. Boris PEYTERMANN | Directeur général p.i. du Port Autonome de Papeete, Président, |
| 2 - M. Stéphane CHIN LOY
(Suppléant : Clet WONG) | Membre représentant la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers ; |
| 3 - M. Thierry CHARRIER
(Suppléant : Mme Maeva SIU) | Membre représentant les consignataires et agents des navires ; |
| 4 - M. Enzo SILVESTRO
(Suppléant : M. Jérôme LOUIS) | Membre représentant les acconiers ; |
| 5 - M. Ethode REY
(Suppléant : M. Philippe WONG) | Membre représentant les armateurs locaux au commerce ; |
| 6 - M. Marc ATIU
(Suppléant : M. Jacques TEISSIER) | Membre représentant les armateurs locaux à la pêche ; |
| 7 - Mme Titaina SANNE-BOURNE
(Suppléant : M. Enzo SILVESTRO) | Membre représentant les transitaires ; |
| 8 - Capitaine de frégate Joffrey GUERRY
(Capitaine de corvette Christophe SEGRESTAN
Commandant en second la base navale de Papeete) | Commandant la base navale de Papeete,
Membre ; |
| 9 - Monsieur Franck TESTANIERE
(Suppléant : M. Bruno HAMON) | Directeur régional des douanes et droits indirects de Polynésie française, Membre ; |
| 10 - M. Charles-André MASSA | Administrateur en chef des affaires maritimes |

(Suppléant : Simon ABI SAAB) de Polynésie française, Membre ;

11 - Mme Catherine ROCHETEAU Directrice des affaires maritimes polynésiennes, Membre ;
(Suppléant : Mlle Gladys WONG FO)

12 - M. Ollivier AMARU Président du syndicat professionnel
(Suppléant : M. Théodore TAIARUI) de la Station de pilotage "Te ara tai", Membre.

III - TRAFIC PORTUAIRE EN 2015

Le trafic total du Port Autonome de Papeete est en légère baisse en 2015 (-3%), avec 1,35 millions de tonnes traitées.

En 2015, il est constaté un fléchissement du tonnage global du trafic commercial international de -5% par rapport à 2014, avec 905 238 tonnes traitées. Comme d'ores et déjà constaté les années passées, avec 829 070 tonnes, les vracs liquides (416 681 t) et les conteneurs (412 389 t) représentent toujours plus de 90% du tonnage global traité au Port de Papeete. Pour les vracs solides, l'année 2015 est marquée par un regain des importations, +47% du tonnage comparativement à l'année 2014.

Le tonnage hydrocarbures est lui en constante augmentation depuis 2012 avec un taux de croissance de plus de 4% en 2015 par rapport à 2014, pour s'établir non loin des 417 000 tonnes.

La part des conteneurs est en recul avec 412 389 tonnes (-17%) malgré une stabilisation du nombre d'EVP traités (-0,3%), de l'ordre de 69 088 dont 33 986 débarqués pleins.

Les vracs solides (69 398 tonnes) en augmentation de 47 %, en 2015 comparativement à 2014.

En 2015, le trafic des véhicules est de nouveau en baisse de 12%. Comparativement à 2014 dont le trafic avait chuté de 28% par rapport à 2013, il reste cependant à un niveau similaire à celui de 2012. Le taux de conteneurisation des véhicules s'établit à 10% en 2015, soit 2 points de plus qu'en 2014.

Le nombre d'escales par type de navire met encore en évidence en 2015 que la part des cargos internationaux continue de diminuer à l'instar de 3 dernières années, avec une baisse de l'ordre de 8% comparativement à 2014.

On constate de nouveau en 2015 que le tonnage moyen par escale continue d'augmenter, passant de 4817 tonnes en 2014 à 4947 tonnes en 2015, soit une augmentation de 2%.

Dans le domaine de la pêche internationale, les résultats restent encourageants malgré une baisse du tonnage de poissons transbordés de 24,5% en 2015 par rapport à 2014. Corollairement, la fréquentation des navires de pêche internationale est légèrement en baisse en 2015. On enregistre -3% du nombre d'escales en 2015 pour 101 navires de pêche ayant fait escale au port de Papeete. Le tonnage moyen de poissons transbordés par navire de pêche s'établit à 109 tonnes en 2015 contre 112 tonnes en 2014.

La composante locale de la pêche hauturière dans la zone économique exclusive est gérée par la société d'économie mixte S3P, dont le rapport d'activité pour l'année 2015 indique une hausse des déchargements de produits de la pêche. La pêche locale, basée pour l'essentiel sur la pêche hauturière de thons, enregistre en 2015 une hausse des déchargements de poissons de l'ordre de 17,4% avec 5 496 tonnes de poissons pêchés contre 4 680 tonnes en 2014.

L'année 2015 consolide la reprise de l'activité croisière constatée en 2014. Elle s'établit à 6%, avec un total de 151 escales contre 142 en 2014. Le nombre de passagers enregistré sur les deux trafics, interinsulaire et transpacifique, est cependant en légère baisse en 2015 par rapport à 2014, passant de 112 496 passagers en 2014 à 110 050 en 2015, soit une baisse de -2% par rapport à 2014.

S'agissant du cabotage local (Hors Moorea) le nombre d'escales recule en 2015 avec 875 escales malgré un trafic qui atteint 274 396 tonnes, en augmentation de 2,5% comparativement au tonnage 2014. Les hydrocarbures affichent une faible croissance inférieure à 1% alors que les marchandises diverses avoisinent les 3%. 13 186 passagers ont été transportés dans les îles (hors Moorea), soit une baisse de 4% en 2015, ce qui tend à indiquer une stabilisation du recul du transport de passagers par voie maritime, alors que la baisse était de 10% en 2014 comparativement à 2013.

L'activité de transport maritime entre Tahiti et Moorea est légèrement en baisse en 2015 comparativement à 2014, avec un nombre de passagers se stabilisant à 1,57 million, un tonnage de marchandises traité en recul de 2%, malgré une hausse de 3% du nombre de véhicules. Les hydrocarbures accusent une baisse de 1%, en 2015 corollairement au fret qui recule de 2%.

La plaisance au port de Papeete est constituée de la grande plaisance avec les yachts de plus de 24 mètres amarrés au quai des paquebots et aux deux grands épis Nord et Sud, ainsi que de la plaisance à la marina de Papeete destinée à l'accueil des navires de moindre capacité en passage ou en séjour permanent. Le Port Autonome de Papeete a engagé en 2013 la construction et la mise en service de la nouvelle marina de Papeete, dont la capacité d'accueil a été portée à 84 emplacements sur pontons dans sa première phase de mise en service. En raison des travaux de constructions qui se sont déroulés durant toute l'année 2014, les statistiques relevées ne permettent pas de restituer fidèlement l'évolution du trafic de la plaisance au port de Papeete en 2015.

La grande plaisance, ou le yachting de luxe (yachts de plus de 24m), est en légère augmentation en 2015, soit +2% avec 55 escales pour 23 navires, mais encore loin des résultats de 2013 (104 escales pour 41 navires). Pour autant, il est à souligner que les yachts ont séjourné deux fois moins longtemps au quai des paquebots en 2015 qu'en 2014 (davantage encore comparé à 2013).

Sur les 8 mois d'activité en 2015 à la marina de Papeete, 1 133 contrats ont été enregistrés. 22 contrats annuels qui regroupent les navires habités, charters et professionnels, 1 111 contrats pour des yachts de passage ayant séjourné plus de 5 jours (Mensuel) ou moins de 6 jours (Escale). Les yachts de passage représentent plus de 98% des occupants de la marina de Papeete, dont 60% séjournent plus de 5 jours. La durée moyenne de séjour est de 4,7 nuités en 2015 et le taux d'occupation à la marina s'établit à 40% pour un nombre de nuités de 8 408.

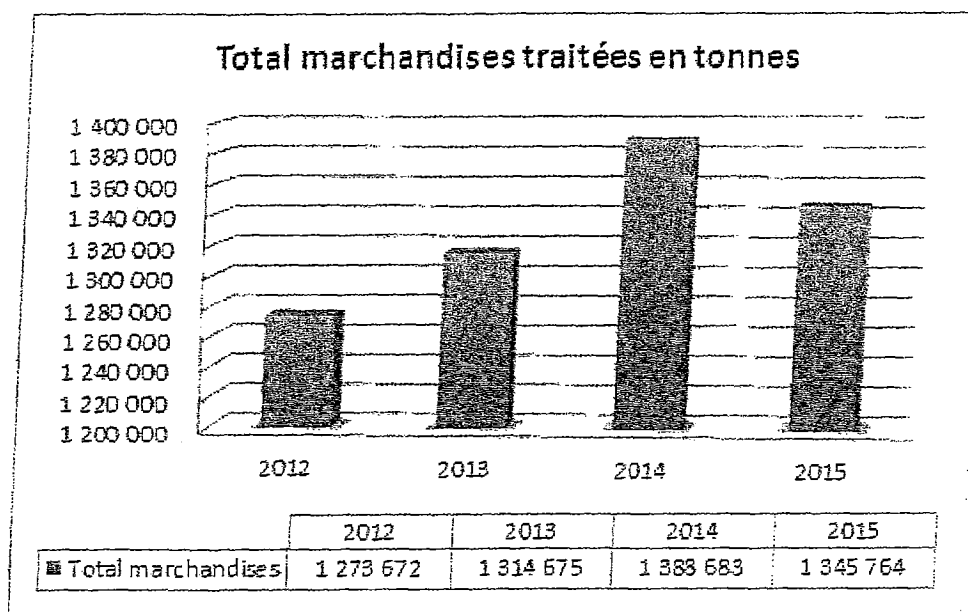
TRAFFIC TOTAL DU PORT AUTONOME DE PAPEETE EN 2015 : -3%

Avec 1,35 millions de tonnes traitées en 2015 contre 1,39 millions de tonnes en 2014, le trafic global au port de Papeete évolue légèrement à la baisse avec un résultat de -2,87%.

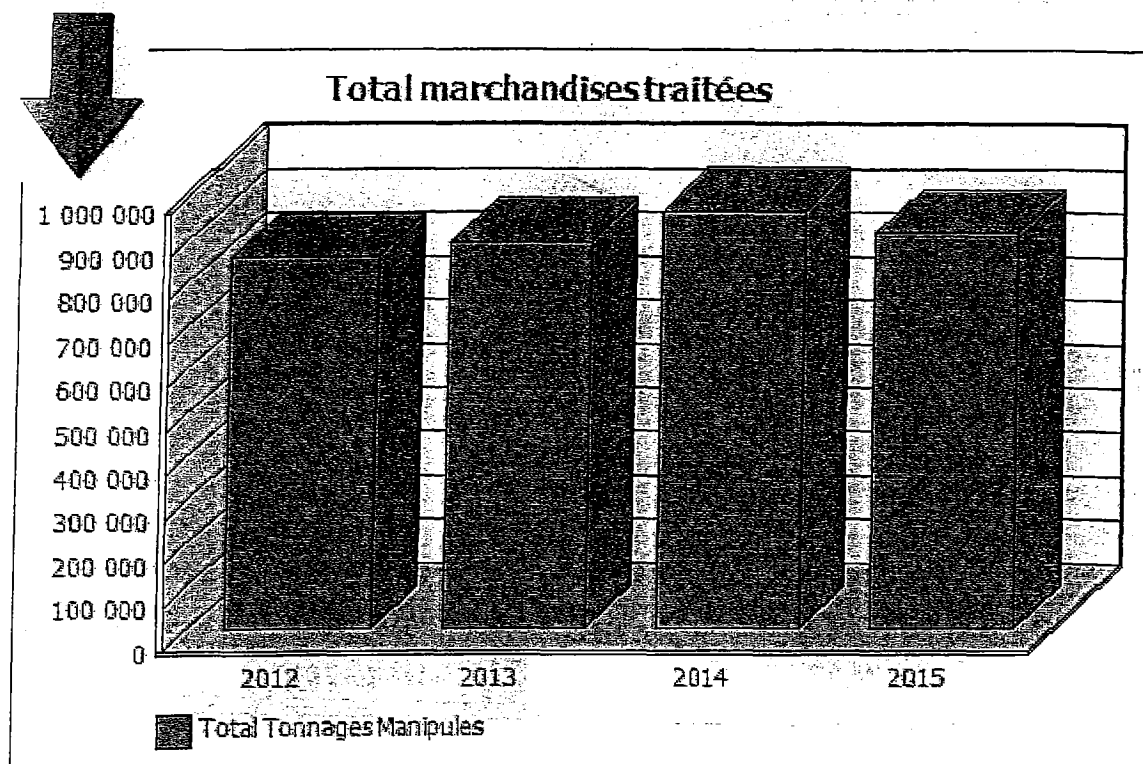
Répartition du trafic total

En tonne	Débarquement	Embarquement	Total
International	878 244	38 034	916 278
Local	98 184	331 302	429 486
Global	976 428	369 336	1 345 764

Evolution du trafic total



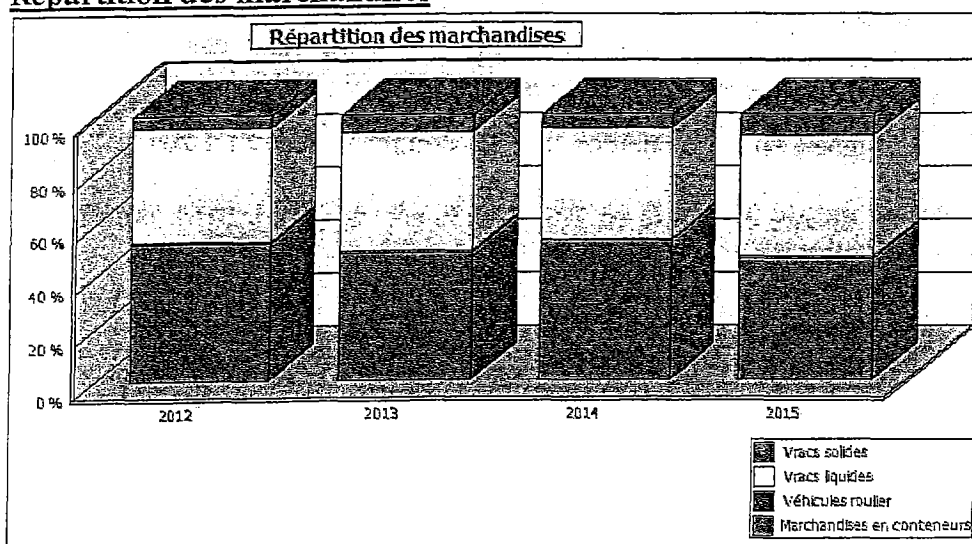
LE COMMERCE INTERNATIONAL (CARGOS, TANKERS, METHANIERES)



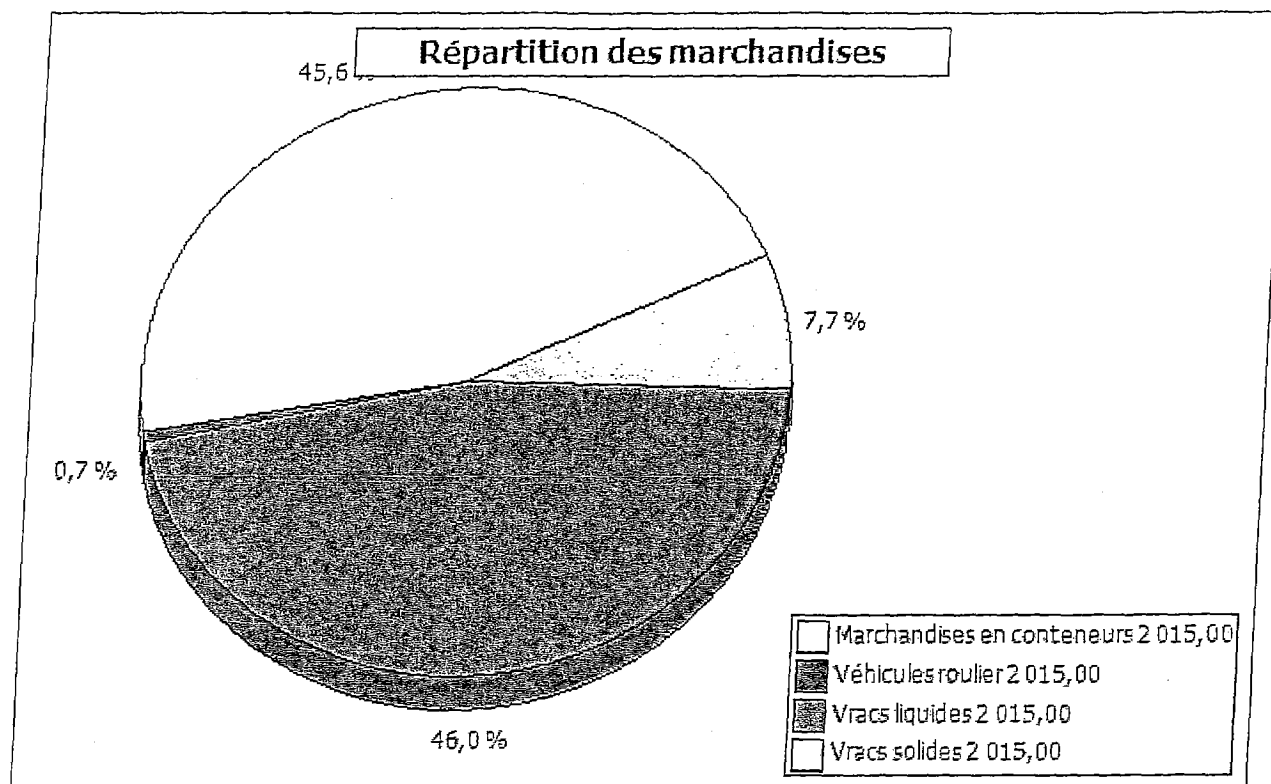
	2012	2013		2014		2015		Total
Débarquement	807 594	844 147	4,5	920 569	9,1	868 896	-5,6	3 441 206
Embarquement	40 823	38 921	-4,7	33 165	-14,8	36 342	9,6	149 251
Total	848 417	883 068	4,1	953 734	8,0	905 238	-5,1	3 590 457

En 2015, il est constaté une chute de 5% du tonnage global du trafic commercial international par rapport à 2014, avec 905 238 tonnes traitées, soit une baisse de l'ordre de 48 000 tonnes malgré une augmentation de près de 10% du tonnage exporté.

Répartition des marchandises



	2012	2013		2014		2015		Total
marchandises en conteneurs	437 257	424 552	-2,9	499 514	17,7	412 389	-17,4	1 773 711
Véhicules roulier	7 005	8 240	17,6	7 745	-6,0	6 770	-12,6	29 760
Vrac liquides	364 055	392 409	7,6	389 241	-1,7	416 681	4,4	1 573 187
Vrac solides	39 300	57 867	47,2	47 234	-16,4	69 398	46,9	213 799
Total	848 418	883 067		953 734		905 238		



Comme d'ores et déjà constaté les années passées, avec 829 070 tonnes, les **vracs liquides** (416 681 t) et les **conteneurs** (412 389 t) représentent toujours plus de 90% du tonnage global traité au Port de Papeete.

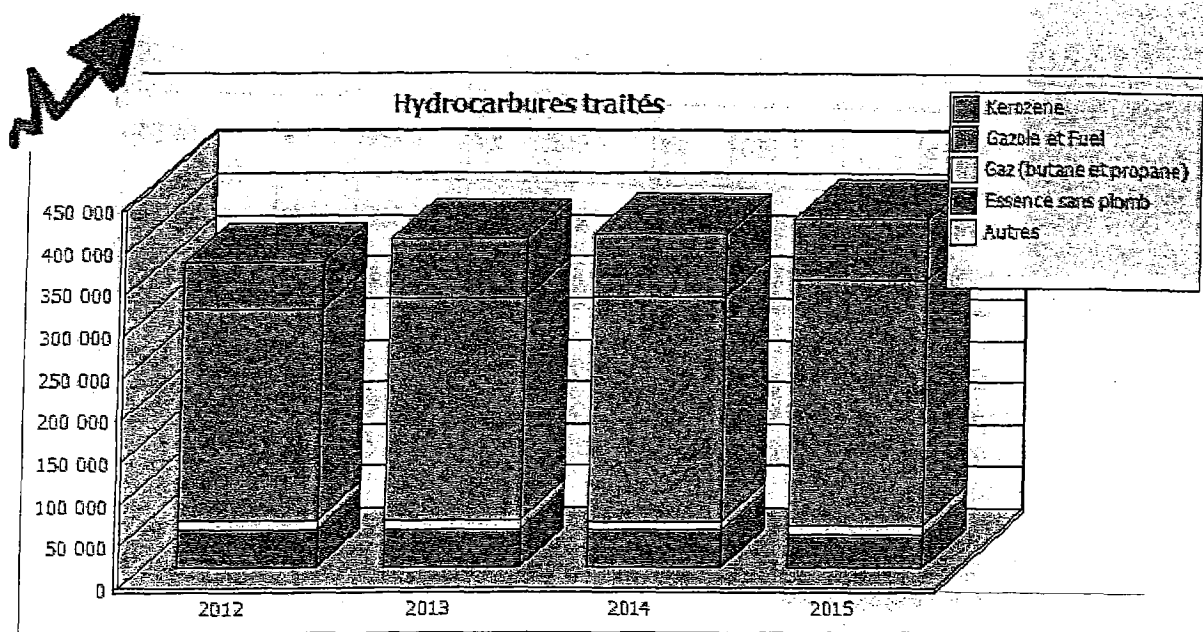
Le **tonnage conteneurisé** est en recul en 2015, -17% par rapport à 2014, et retrouve un niveau légèrement inférieur à celui de 2011 qui s'établissait alors à 415 496 tonnes.

Les **vracs liquides** sont par contre en augmentation en 2015, +4%, ce qui confirme une progression constante de la consommation d'hydrocarbures en Polynésie française depuis 2012, année à laquelle fût constatée une baisse de l'ordre de 15% des importations.

En ce qui concerne les **vracs solides**, l'année 2015 est marquée par un regain des importations, +47% du tonnage comparativement à l'année 2014. Ce trafic reste cependant assez fluctuant d'année en année suivant le mode de conditionnement de la marchandise. En 2015, l'importation de ciment en vrac représente 52 567 tonnes, en augmentation de 83% comparativement à 2014.

Le trafic des **véhicules roulier** est encore en baisse en 2015, -13% par rapport à 2014, confirmant une baisse de l'importation de véhicules sur le territoire d'année en année depuis 2008.

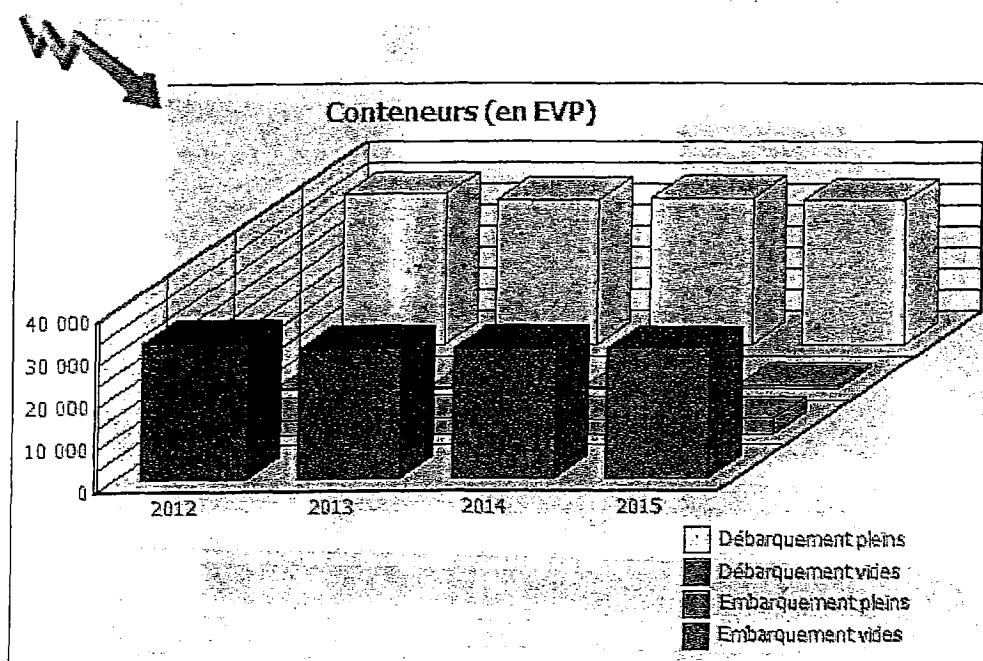
Les vracs liquides (hydrocarbures)



	2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	Total			
Autres	463				463			
Essence sans plomb	46 092	46 500	0,9	45 622	-1,9	40 832	-10,5	179 046
Gaz (butane et propane)	10 010	11 182	11,7	10 196	-8,8	10 542	3,4	41 930
Gazole et Fuel	252 067	264 646	5,0	267 622	1,1	292 597	9,3	1 076 932
Kerozène	56 225	70 082	24,6	75 802	8,2	72 710	-4,1	274 819
Total	364 857	392 410	7,6	399 242	1,7	416 681	4,4	1 573 190

Le tonnage hydrocarbures est lui en constante augmentation depuis 2012 avec un taux de croissance de plus de 4% en 2015 par rapport à 2014, pour s'établir non loin des 417 000 tonnes.

Les conteneurs



	2012	2013	2014	2015	Total			
Débarquement pleins	35 602	34 323	-3,6	34 564	0,7	33 986	-1,7	138 475
Débarquement vides	623	536	-13,7	643	19,6	944	46,8	2 748
Embarquement pleins	3 427	3 730	8,8	3 436	-7,9	3 563	3,7	14 156
Embarquement vides	32 214	30 750	-4,5	30 653	-0,3	30 595	-0,2	124 212
Total	71 866	69 341	-3,50	69 296	-0,10	69 088	-0,30	279 590

	2012	2013		2014		2015		Total
FCL : Full Container Load	33 592	32 279	-3,9	32 551	0,8	32 330	-0,7	130 752
LCL : Less than a Container Load	2 103	2 224	5,8	1 701	-23,5	1 335	-21,5	7 363
PPN : Produits de Première Nécessité	3 334	3 550	6,5	3 748	5,6	3 884	3,6	14 516
VID : Empty Container	32 837	31 288	-4,7	31 296	0,0	31 539	0,8	126 960
Total	71 866	69 341	-3,50	69 296	-0,10	69 088	-0,30	279 590

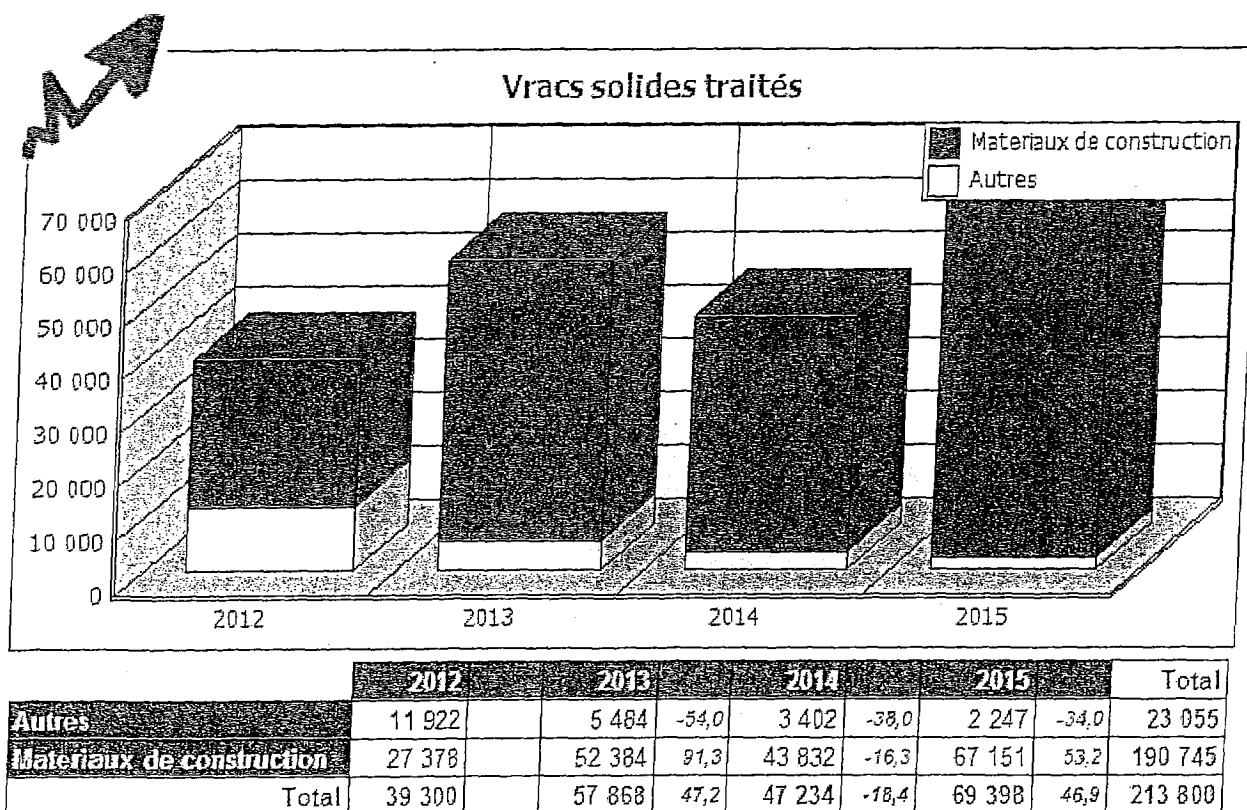
Le trafic conteneurs se maintient en 2015 quasiment au même niveau que 2014 avec 69 088 d'EVP traités (-0.3%). Il est cependant à souligner que le tonnage de marchandises conteneurisées 412 389 tonnes est en baisse de 17% par rapport à 2014, ce qui dénote un moindre taux de remplissage des conteneurs.

Sur les 33 986 EVP débarqués pleins, 11% concerne des produits classés de première nécessité « PPN » en hausse de 4% par rapport à 2014.

Le nombre moyen d'EVP débarqués par escale en 2015 s'établit à 218 EVP, soit une hausse de 7% par rapport à 2014.

En 2015, le nombre de conteneurs embarqués vides est resté quasiment identique à celui de 2014 (30 595 EVP).

Les vracs solides

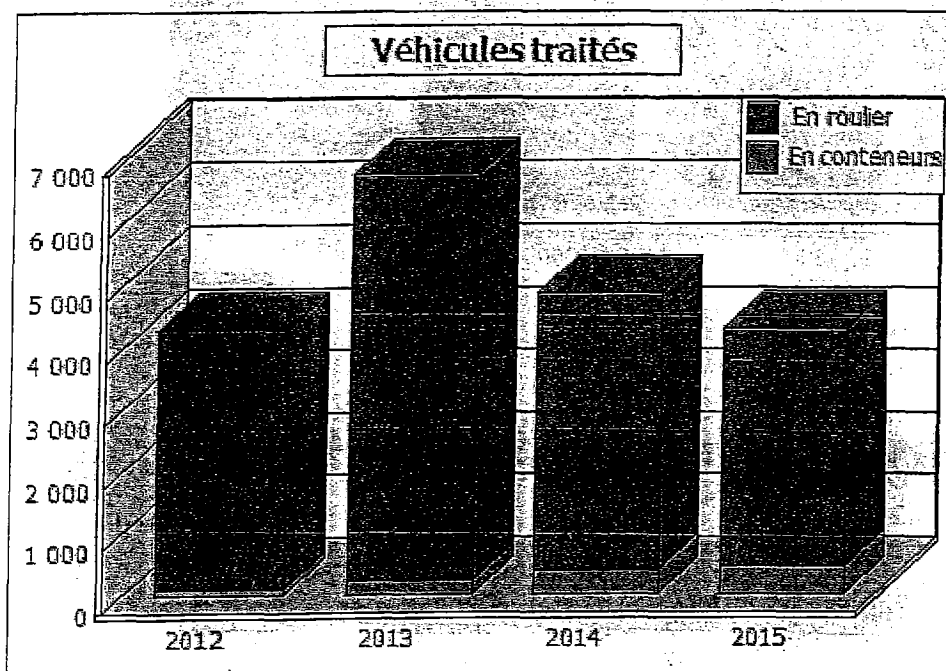


Le trafic des vrac solides (69 398 tonnes), accuse une hausse substantielle en passant en terrain positif en 2015, avec une augmentation du trafic de l'ordre de 47% par rapport à 2014, alors qu'il était en constant recul depuis 2010 sans tenir compte du tonnage en 2013.

Le tonnage de ciments débarqués en vrac affiche une augmentation de 83% par rapport à 2014 (52 567 tonnes en 2015 contre 28 791 tonnes en 2014).

Le tonnage de bois débarqués en vrac, 5 203 tonnes, évolue aussi à la hausse avec +27% en 2015 contre 4 111 tonnes en 2014.

Les véhicules

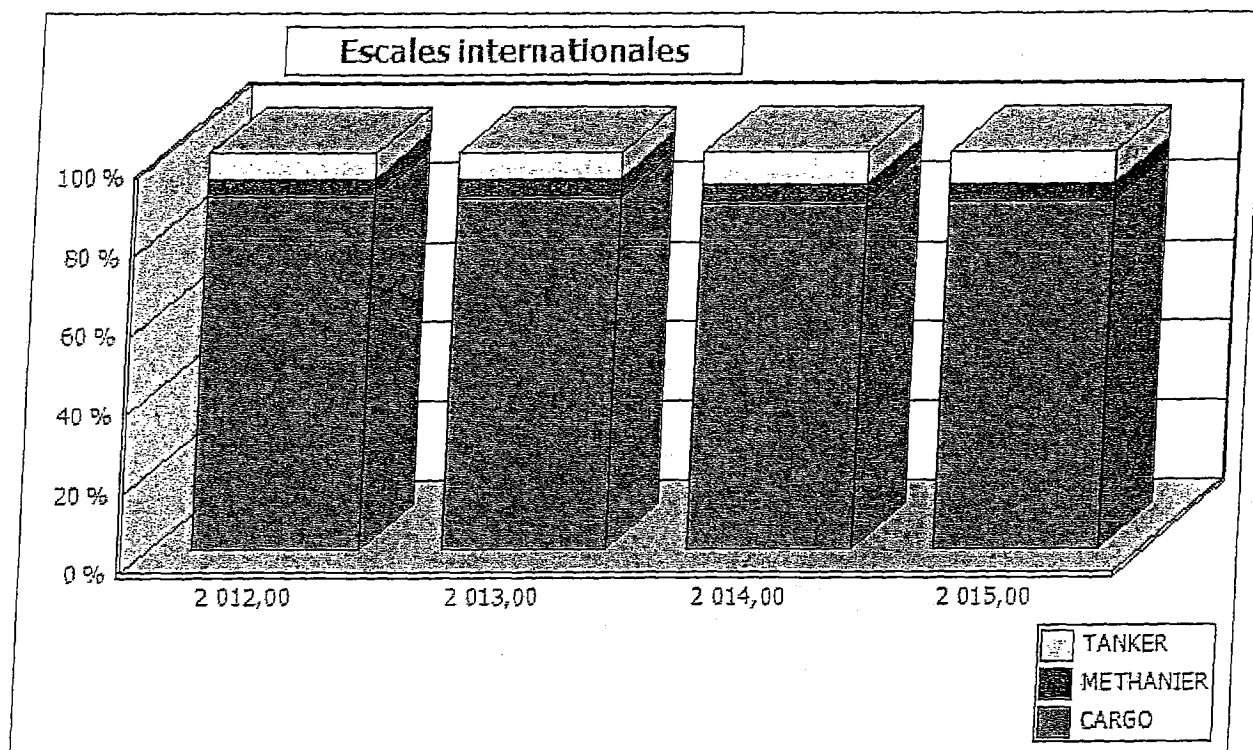


	2012	2013	2014	2015	Total
En conteneurs	82	198	362	430	1 072
En roulier	4 154	6 477	4 430	3 793	18 854
Total	4 236	6 675	4 792	4 223	19 926

En 2015, le trafic des véhicules est de nouveau en baisse de 12%. Comparativement à 2014 dont le trafic avait chuté de 28% par rapport à 2013, il reste cependant à un niveau similaire à celui de 2012.

Le taux de conteneurisation des véhicules s'établit à 10% en 2015, soit 2 points de plus qu'en 2014.

Evolution des escales par type de navires (cargos, tankers et méthaniers)



	2012	2013	2014	2015	Total			
CARGO	194	191	-2	173	-9	160	-8	718
METHANIER	10	11	10	9	-18	8	-11	38
TANKER	14	14	0	16	14	15	-6	59
Total	218	216	-1	198	-8	183	-8	815

Escales par type de navire

Le nombre d'escales des cargos internationaux et navires transportant des hydrocarbures sous forme liquide ou de gaz continue de diminuer en 2015, à l'instar des 3 années passées, avec une baisse de l'ordre de 8%. En 2011, 233 escales étaient enregistrées, ce qui représente un recul de 21% en 5 ans.

	2012	2013	2014	2015	Total			
CARGO	484 034	491 368	1,5	555 212	13,0	489 258	-11,9	2 019 872
METHANIER	10 008	11 131	11,2	10 181	-8,5	10 509	3,2	41 829
TANKER	354 375	380 569	7,4	388 341	2,0	405 471	4,4	1 528 756
Total	848 417	883 068	4,1	953 734	8,0	905 238	-5,1	3 590 457

Tonnage par type de navire

On constate de nouveau en 2015 que le tonnage moyen par escale a augmenté, passant de 4817 tonnes en 2014 à 4947 tonnes en 2015, soit une augmentation de 2%.

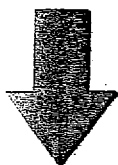
LA PECHE

La pêche dans la zone économique exclusive de la Polynésie française se répartie entre la pêche locale et la pêche internationale.

Concernant la composante locale, le port de pêche de Fare Ute, chargé de recevoir les navires de pêche hauturiers, est géré par la société d'économie mixte du port de pêche de Papeete « S3P », en vertu d'une délégation de service public.

Pour la pêche internationale, le Port Autonome de Papeete assure l'accueil des navires de pêches au port de Papeete et suit les flux provenant de la pêche, tant à l'importation des appâts congelés qu'à l'exportation des produits de la pêche (poissons transbordés de navire à navire).

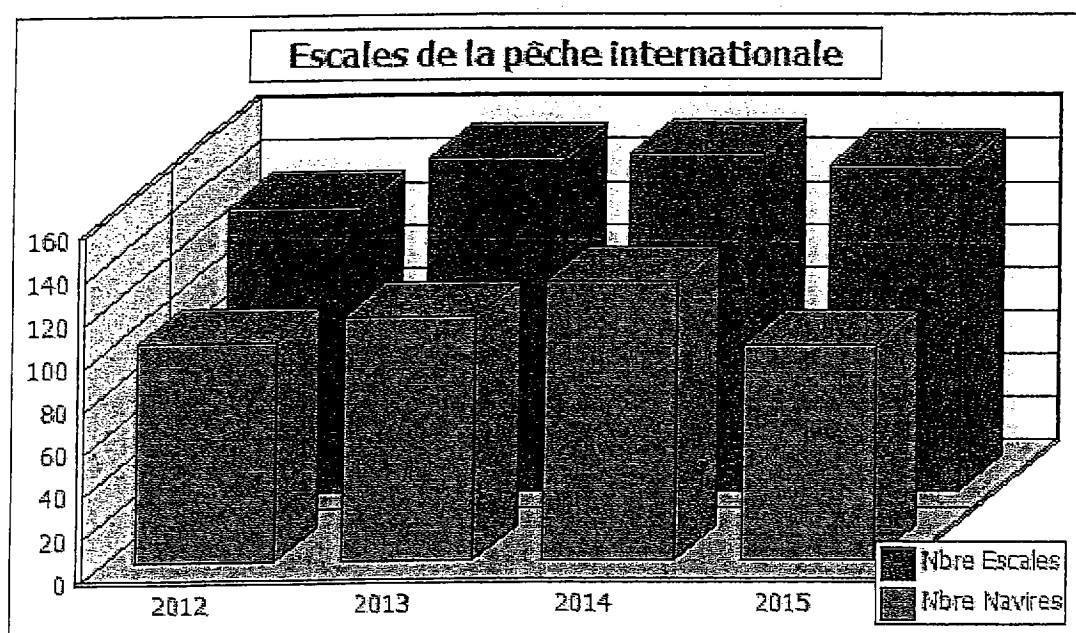
Pêche internationale



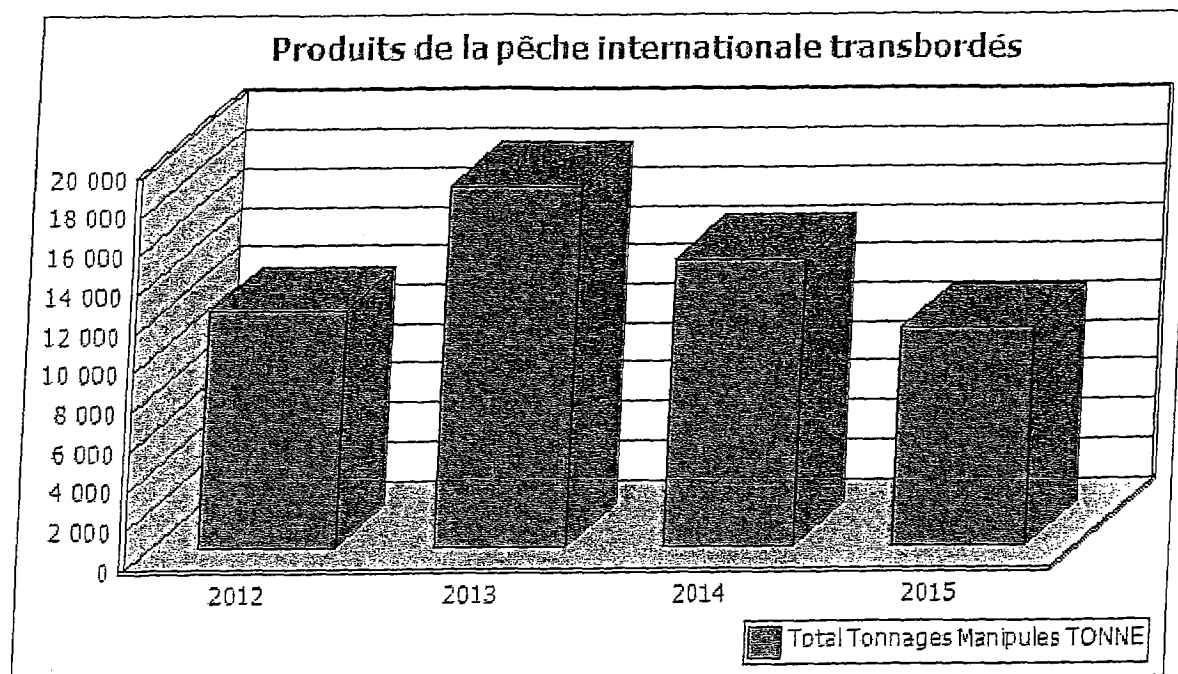
Dans le domaine de la pêche internationale, les résultats restent encourageants malgré une baisse du tonnage de poissons transbordés de 24,5% en 2015 par rapport à 2014.

Corollairement, la fréquentation des navires de pêche internationale est légèrement en baisse en 2015. On enregistre -3% du nombre d'escales en 2015 pour 101 navires de pêche ayant fait escale au port de Papeete.

La moyenne du tonnage de poissons transbordés par navire de pêche s'établit à 109 tonnes en 2015 contre 112 tonnes en 2014.



	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre d'escales	133	155	157	152	597
Nombre de navires	103	114	130	101	448



	2012		2013		2014		2015		Total
Tonnes de poissons transbordés	12 070		18 389	52,4	14 630	-20,4	11 040	-24,5	56 129

	2012		2013		2014		2015		Total
Débarquement	10 048		13 727	36,60	10 693	-22,10	9 348	-12,60	43 816
Embarquement	2 001		4 662	133,00	3 937	-15,60	1 692	-57,00	12 292
Transbordement	21								21
Total	12 070		18 389	52,40	14 630	-20,40	11 040	-24,50	56 129

Le tonnage de poissons transbordés en 2015 est d'un peu plus de 11 000 tonnes, cependant bien inférieur à celui de 2014, 14 630 tonnes (-24,5%), et de celui de 2013(-40%).

Pêche Locale



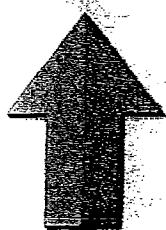
La composante locale de la pêche est gérée par la société d'économie mixte S3P, dont le rapport d'activité pour l'année 2015 indique une hausse des déchargements de produits de la pêche.

COMPARATIF DE DECHARGEMENT (kg) 2014 - 2015

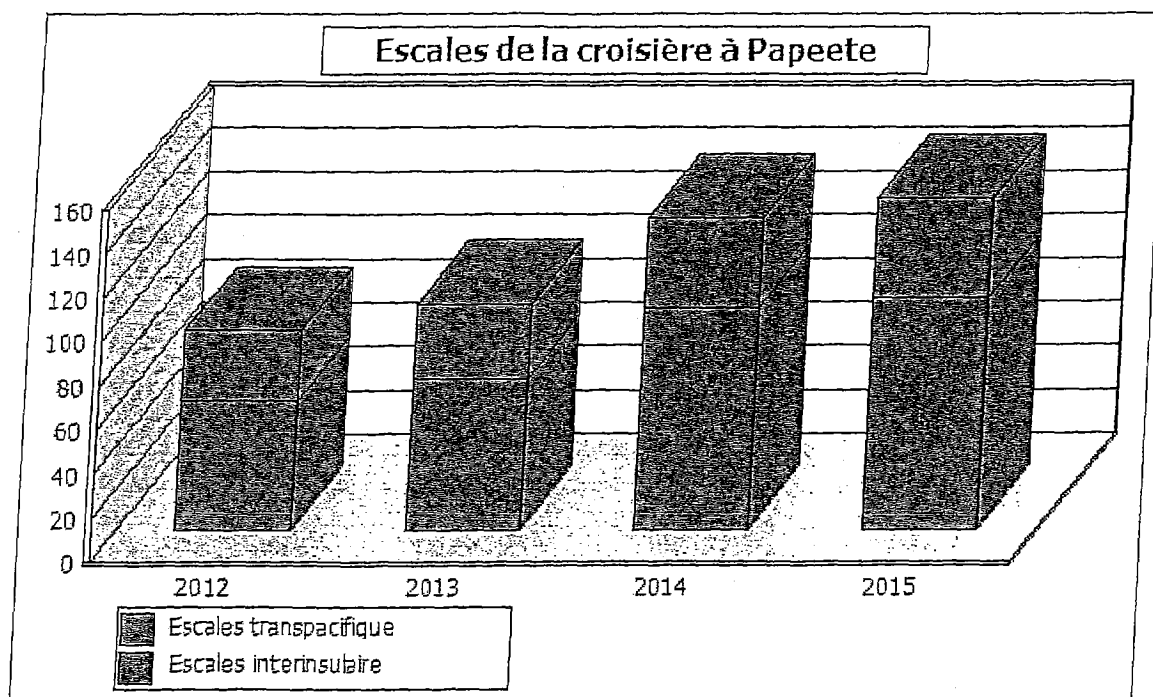
MOIS	DIRECT			CRIEES		
	2014	2015	Variation (%)	2014	2015	Variation (%)
JANVIER	227 095,00	237 660,50	4,7	43 467,8	30 669,7	-28,5
FEVRIER	161 955,00	275 798,50	70,3	47 266,0	26 204,9	-44,6
MARS	200 869,30	390 544,40	94,4	57 670,3	22 941,9	-60,2
AVRIL	311 051,70	354 071,80	13,8	46 720,0	19 374,1	-58,5
MAI	410 890,50	461 407,90	12,3	19 167,3	14 389,4	-24,9
JUIN	452 087,30	555 512,60	22,9	10 188,3	4 944,4	-51,5
JUILLET	560 411,60	654 186,20	18,5	5 516,8	7 354,7	33,3
AOÛT	441 310,96	454 961,00	5,4	5 876,6	30 877,3	425,4
SEPTEMBRE	302 438,45	460 820,40	52,4	65 205,9	28 956,0	-56,3
OCTOBRE	360 044,7	407 439,9	7,2	34 963,0	28 626,9	-17,6
NOVEMBRE	396 808,9	477 910,6	20,4	14 586,5	7 991,1	-45,2
DECEMBRE	468 875,1	514 144,3	9,7	15 116,4	9 242,1	-38,9
TOTAL	4 313 826,5	5 264 458,1		366 464,9	231 972,5	

La pêche locale, basée en grande partie sur la pêche hauturière de thons, enregistre en 2015 une hausse des débarquements de poissons au port de pêche de Papeete de l'ordre de 17,4% avec 5 496 tonnes de poissons pêchés contre 4 680 tonnes en 2014.

LA CROISIERE (PAQUEBOTS)



2015 consolide la reprise de l'activité « Croisière » au port de Papeete en progression de 6% par rapport à 2014, avec 151 escales au total contre 142 en 2014. Cette hausse de la fréquentation des paquebots est le résultat de la politique de promotion de la croisière entreprise par le Pays, le Port Autonome de Papeete et les organisations professionnelles depuis plusieurs années. Les perspectives à venir, construction d'un terminal de croisière au quai des paquebots et développement du port de Papeete en tant que tête de lignes pour non seulement de la croisière dans les îles de la Polynésie française, mais aussi vers nos voisins du Pacifique sud (îles Samoa, Fidji, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Australie, etc.), laissent entrevoir une forte dynamique dans le développement de l'économie touristique qui bénéficiera à la prospérité tant des acteurs de la croisière qu'à la population polynésienne.



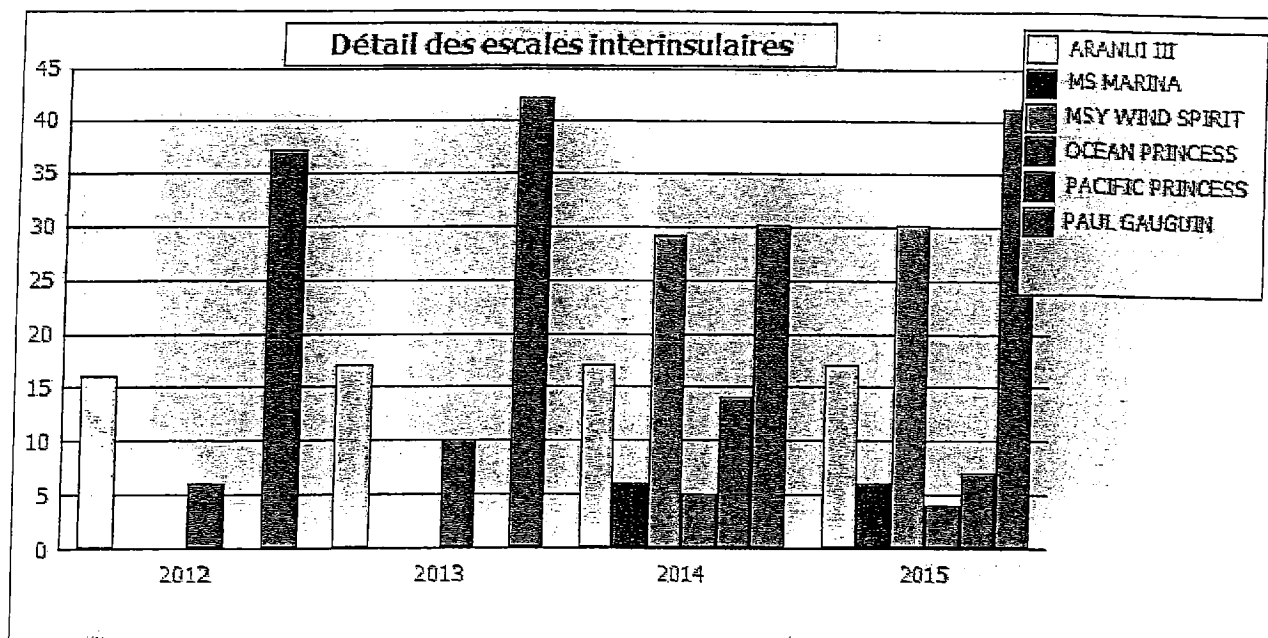
	2012	2013	2014	2015	Total
Escales interinsulaire	59	69	101	105	334
Escales transpacifique	32	34	41	46	153
Total	91	103	142	151	487

Le trafic interinsulaire concerne les navires effectuant des programmes de croisières dans les îles tels que les paquebots « *Paul Gauguin* », « *Pacific Princess* », « *Wind Spirit* » ou encore le cargo mixte « *Aranui III* ». Le trafic trans-pacifique concerne plus particulièrement les paquebots internationaux qui ont décidé d'inclure les îles de la Polynésie française dans leurs programmes de croisière « *Pacifique Sud* ».

Séjours de la croisière à Papeete - Entre 2012 et 2015

	2012			2013			2014			2015			Total		
	Navires	Escales	Durées (J)	Navires	Escales	Durées (J)	Navires	Escales	Durées (J)	Navires	Escales	Durées (J)	Navires	Escales	Durées (J)
01 - janvier	7	9	10	11	15	24	11	15	26	9	14	23	38	53	83
02 - février	7	10	15	11	14	20	10	16	24	10	16	25	38	56	84
03 - mars	8	12	26	4	8	23	7	12	30	7	11	26	26	43	105
04 - avril	5	7	14	7	10	15	7	10	17	6	10	17	25	37	64
05 - mai	6	6	17	3	7	22	5	12	24	6	10	26	20	37	89
06 - juin	2	7	22	2	4	12	3	6	11	4	9	15	11	26	59
07 - juillet	2	4	12	2	5	13	2	5	10	3	11	23	9	25	57
08 - août	3	7	21	2	6	21	3	8	19	5	12	17	13	33	79
09 - septembre	4	6	13	4	6	13	7	12	16	5	10	16	20	34	58
10 - octobre	5	9	23	4	8	22	6	19	33	11	21	34	28	57	112
11 - novembre	3	3	10	8	11	21	7	12	22	11	15	19	29	41	73
12 - décembre	5	9	33	3	9	33	6	15	36	5	12	8	19	45	109
Total	28	91	217	28	103	246	33	142	267	36	151	249	125	487	973

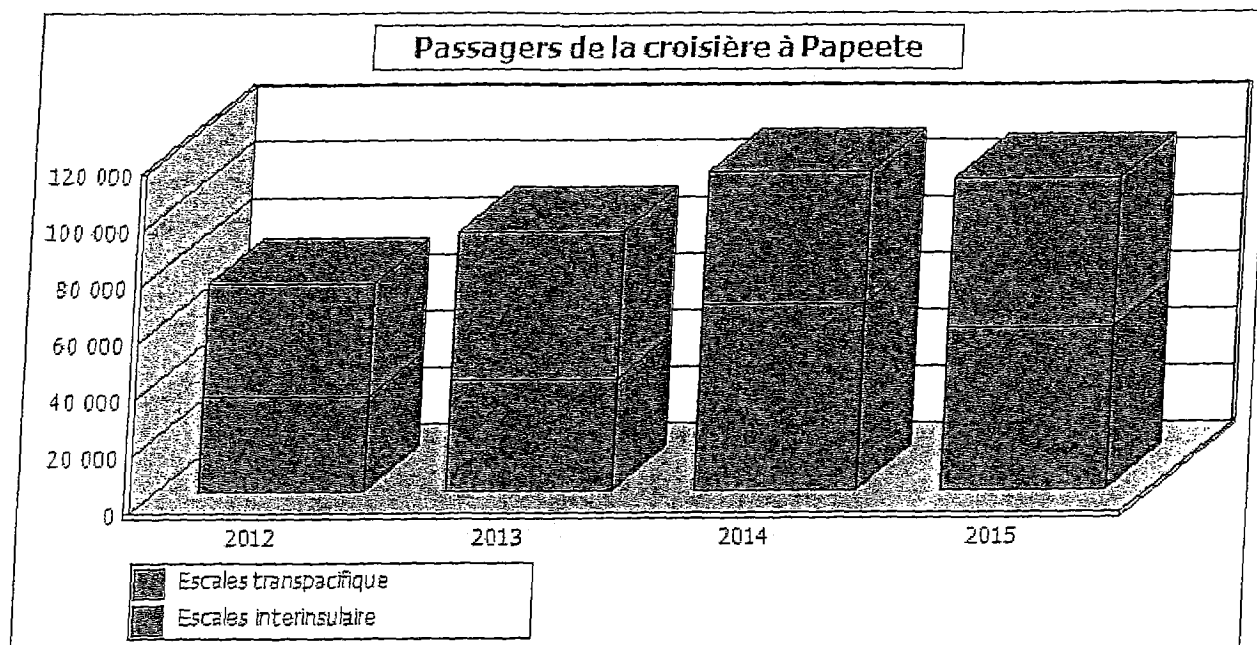
On constate sur 2015 tant une augmentation du nombre d'escales de paquebots, 151 escales, que du nombre de navires, 36 contre 33 en 2014. La durée de séjours a par contre légèrement diminuée, 249 jours au total en 2015 contre 267 en 2014.



	2012		2013		2014		2015		Total
ARANUI III	16		17	6,3	17	0,0	17	0,0	67
MS MARINA					6		6	0,0	12
MSY WIND SPIRIT					29		30	3,4	59
OCEAN PRINCESS	6		10	66,7	5	-50,0	4	-20,0	25
PACIFIC PRINCESS					14		7	-50,0	21
PAUL GAUGUIN	37		42	13,5	30	-28,6	41	36,7	150
Total	59		69	16,9	101	46,4	105	4,0	334

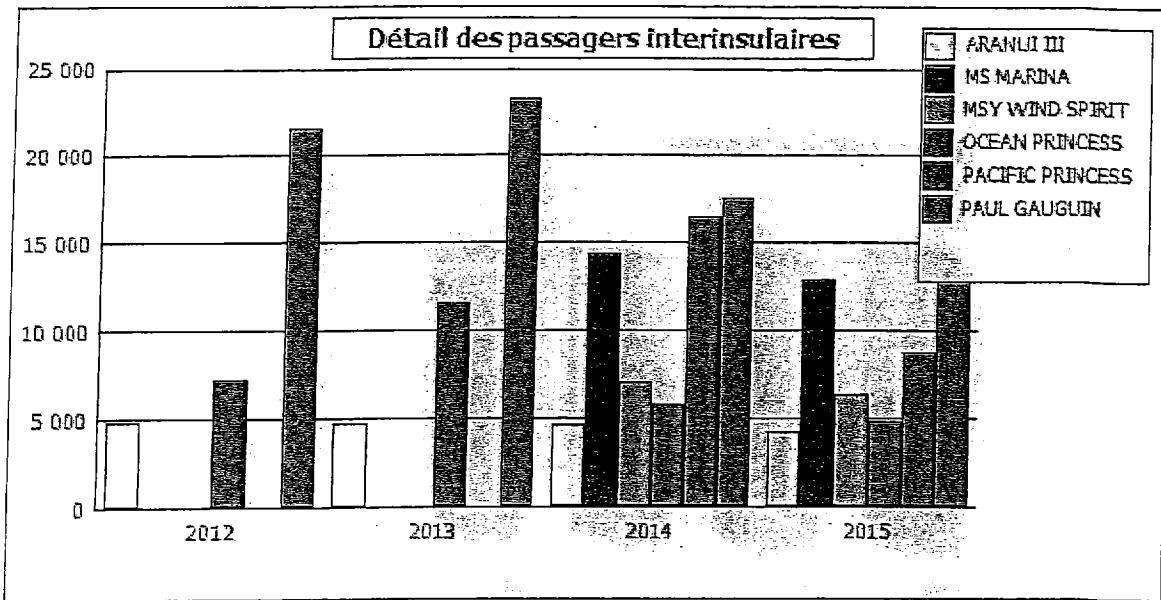
2014 aura vu l'engagement en Polynésie française de nouveaux navires de croisière par les plus grandes compagnies maritimes. Cela est en effet le cas du MS Marina, MSY Wind Spirit et du Pacific Princess qui sont venus ainsi renforcer la flotte de paquebots d'ores et déjà présents dans nos eaux, et offrir des circuits de croisière dans les îles pour un nombre de rotations programmées sur plusieurs années.

L'année 2015 aura vu le départ des eaux de la Polynésie française du paquebot Ocean Princess au mois de février 2015. Ce fut aussi le cas du MS Marina au mois de mai 2015, mais ce départ n'est que momentané jusqu'au mois de décembre 2016. Dès le mois de janvier 2017, le Ms Marina reprendra son programme de croisières en Polynésie française.



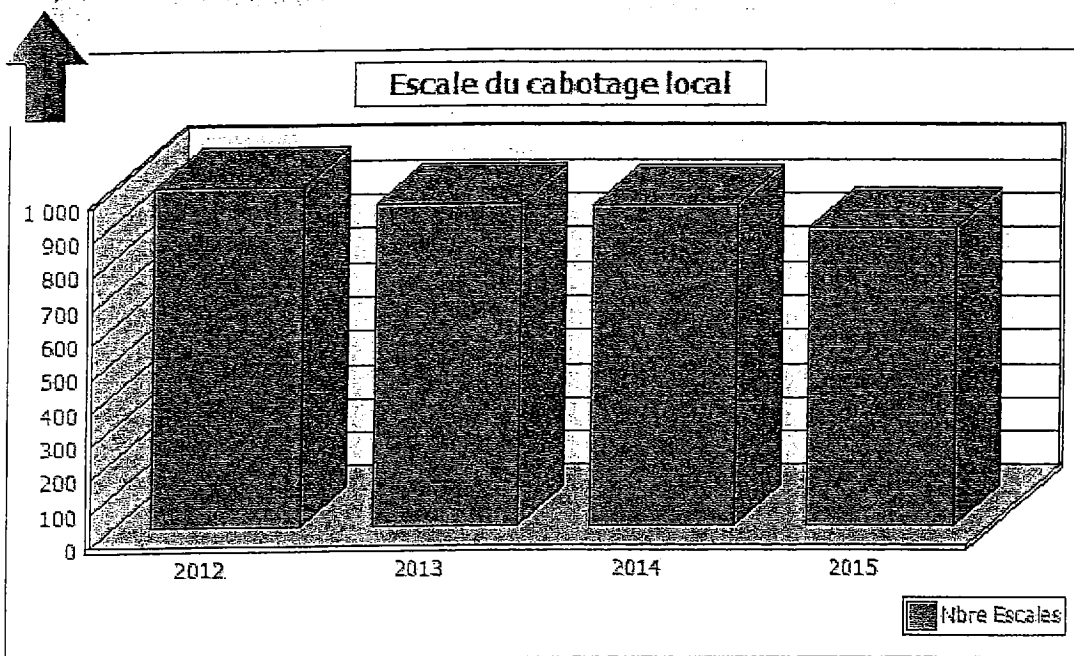
	2012		2013		2014		2015		Total
Escalaes interinsulaire	33 401		39 426	18,0	65 455	66,0	57 312	-12,4	195 594
Escalaes transpacifique	40 115		52 234	30,2	47 041	-9,9	52 738	12,1	192 128
Total	73 516		91 660	24,7	112 496	22,7	110 050	-2,2	387 722

Malgré une augmentation du nombre de navires de croisière et du nombre d'escales au port de Papeete en 2015, force est de constater une baisse du nombre de passagers, passant de 112 496 passagers en 2014 à 110 050 passagers en 2015, soit une moindre performance de l'ordre de 2,2%. Cette sensible baisse du nombre de croisiéristes est constatée sur la croisière basée, alors que la croisière trans-pacifique est plutôt en augmentation de 12%.



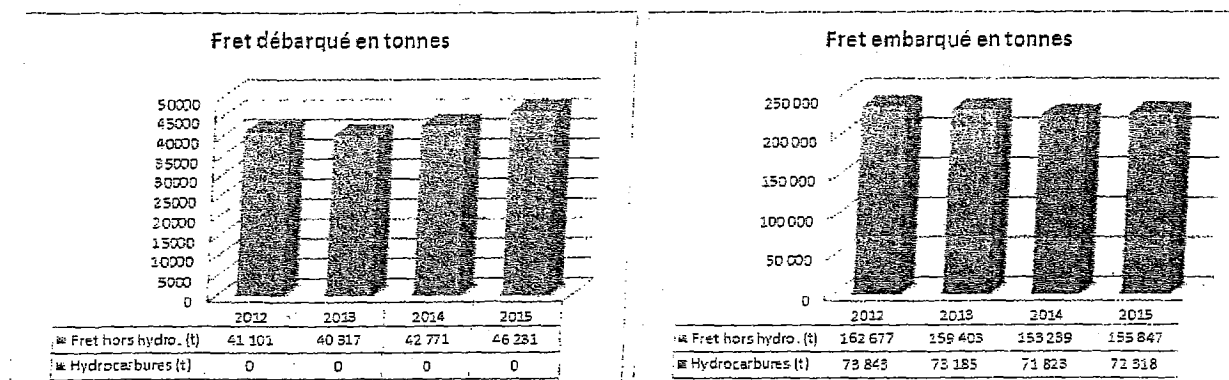
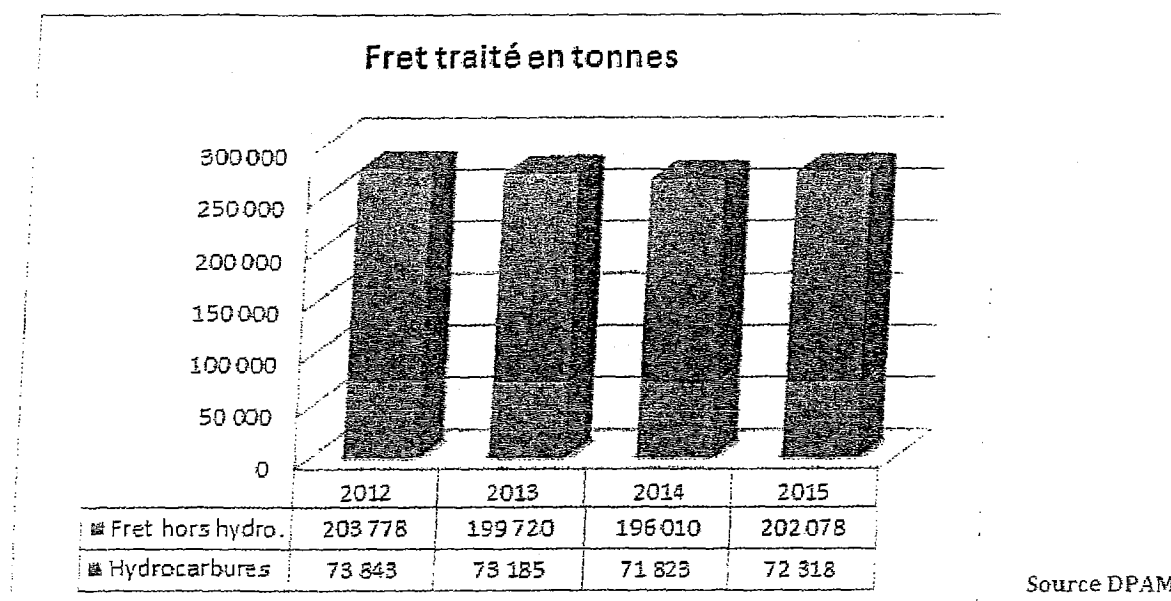
	2012	2013	2014	2015	Total	
ARANUI III	4 752	4 728	-0,5	4 614	-2,4	18 352
MS MARINA				12 880	-9,7	27 149
MSY WIND SPIRIT				6 380	-8,3	13 339
OCEAN PRINCESS	7 160	11 497	60,6	5 781	-49,7	29 245
PACIFIC PRINCESS				8 692	-46,9	25 053
PAUL GAUGUIN	21 489	23 201	8,0	17 471	-24,7	82 456
Total	33 401	39 426	18,0	65 455	66,0	195 594

LE CABOTAGE LOCAL (HORS MOOREA)

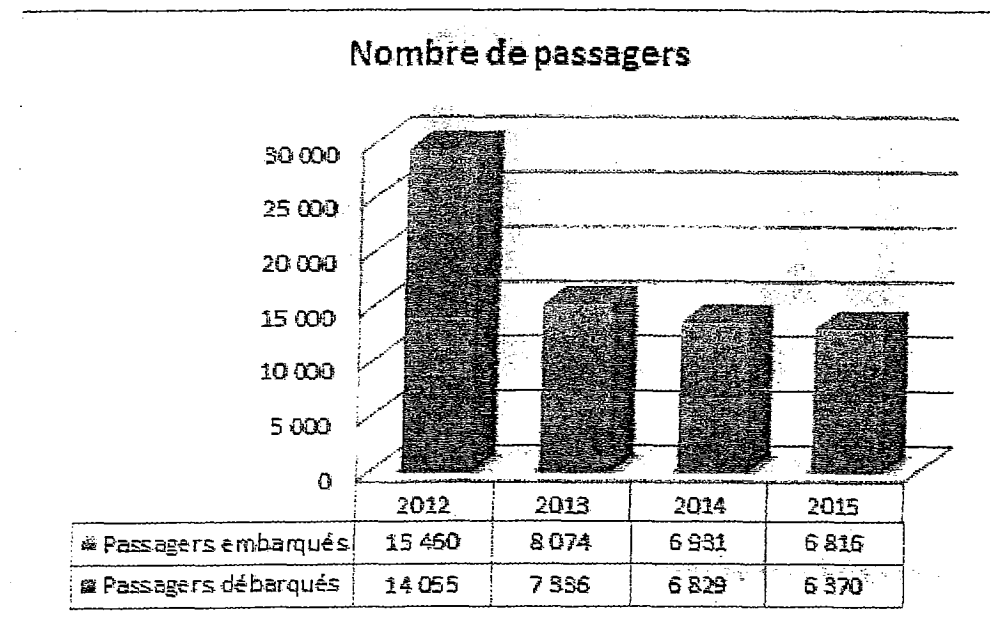
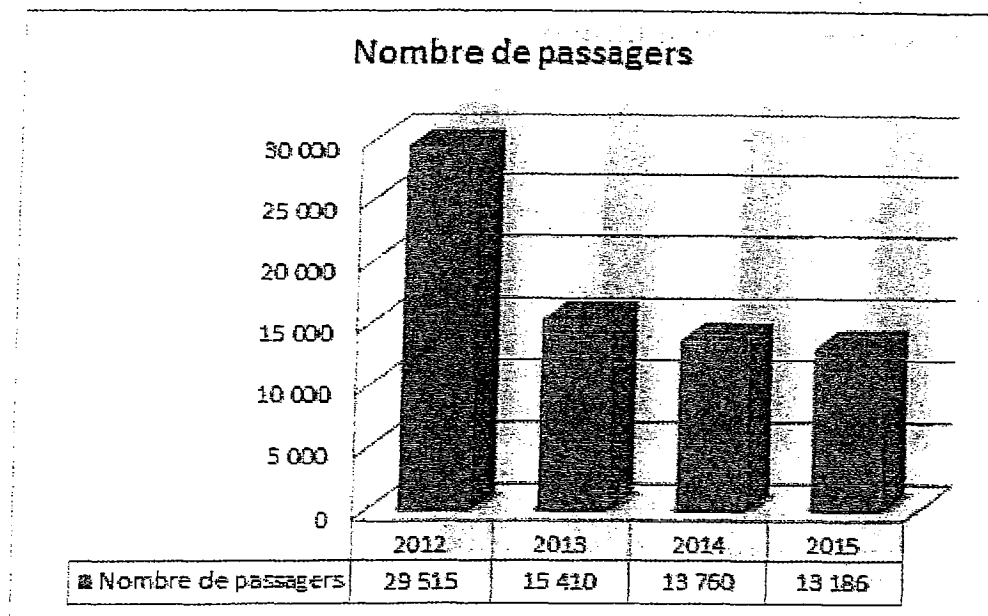


	2012	2013	2014	2015	Total			
Nombre d'escales	997	945	-5,2	943	-0,2	875	-7,2	3 760

Le nombre d'escales est en recul de -7% en 2015 par rapport à 2014 avec 875 escales.

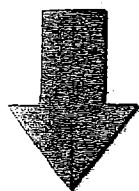


Ce trafic atteint 274 396 tonnes, soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2014. Les hydrocarbures affichent une faible croissance inférieure à 1% alors que les marchandises diverses avoisinent les 3%.



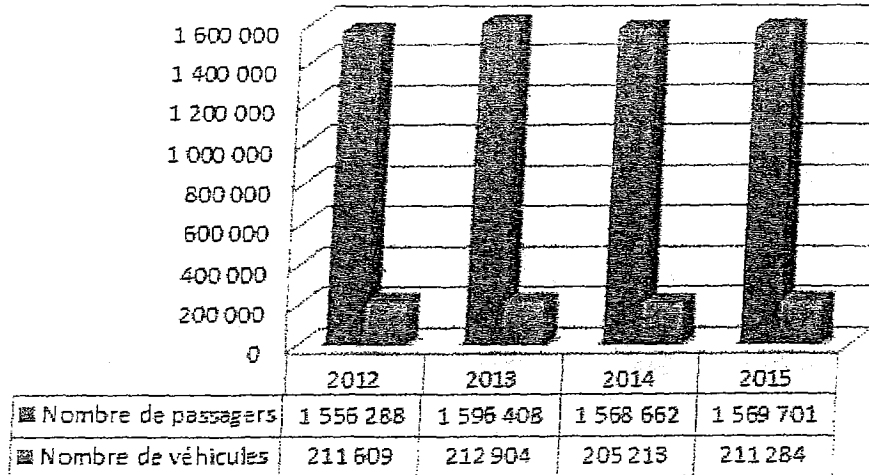
13 186 passagers ont été transportés dans les îles (hors Moorea), soit une baisse de 4% en 2015, ce qui tend à indiquer une stabilisation du recul du transport de passagers par voie maritime, alors que la baisse était de 10% en 2014 comparativement à 2013.

LE BORNAGE (MOOREA)



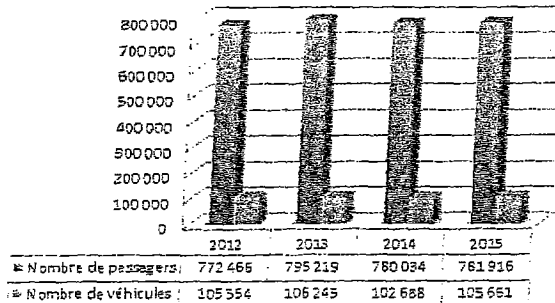
L'activité de transport maritime entre Tahiti et Moorea est légèrement en baisse en 2015 comparativement à 2014, avec un nombre de passagers se stabilisant à 1,57 million, un tonnage de marchandises traité en recul de 2%, malgré une hausse de 3% du nombre de véhicules.

Nombre de passagers et de véhicules

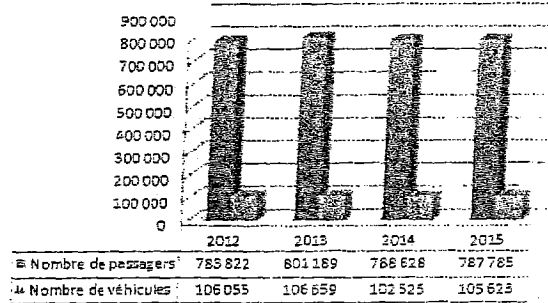


Source DPAM

Passagers et véhicules débarqués

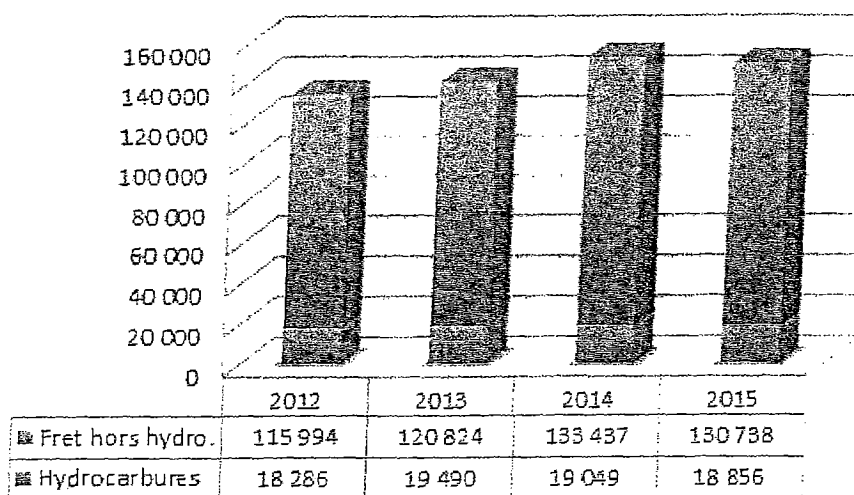


Passagers et véhicules embarqués

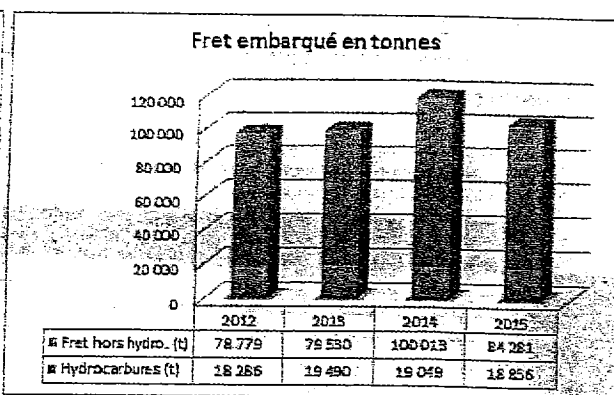
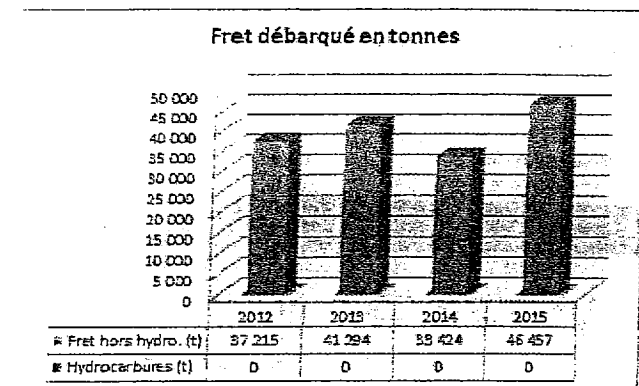


Les hydrocarbures accusent une baisse de 1%, en 2015 corollairement au fret qui recule de 2%.

Fret traité en tonnes



Source DPAM

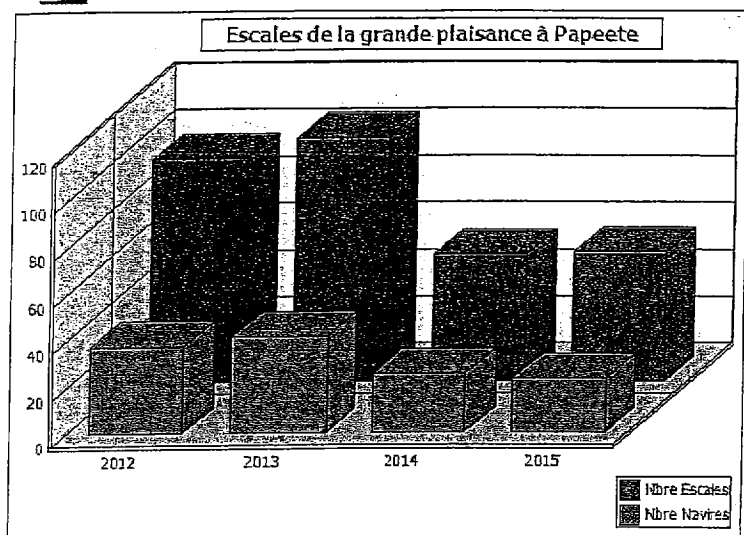


LA PLAISANCE

La plaisance au port de Papeete se distingue en 3 volets. Le premier est relatif à la grande plaisance avec les yachts de plus de 24 mètres amarrés au quai des paquebots constitué de 2 grands épis de 200 mètres de long sur 35 de large. La plaisance à la marina de Papeete constitue le deuxième volet avec 83 postes sur pontons et 4 postes à quai dédiés à l'accueil des navires de plaisance de moindre capacité en passage ou en séjour permanent. Enfin, la marina de Vaiare, située dans la baie éponyme de l'île de Moorea, permet d'offrir un cadre naturel et confortable loin des turbulences de la capital Papeete.

Sur la côte ouest de Tahiti à Punaauia, la marina Taina offre des services étendus aussi bien aux navires de petite taille qu'à ceux de plus grande capacité. Elle fait partie du domaine patrimonial du Port Autonome de Papeete dont la gestion a été confiée depuis 2009 à la « SARL Marina Services » dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage.

Quai des paquebots



	2012		2013		2014		2015		Total	
	Escales	Navires	Escales	Navires	Escales	Navires	Escales	Navires		
Yachts de passage	95	37	104	41	54	25	55	23	308	126
Total	95	37	104	41	54	25	55	23	308	126

La grande plaisance, ou le yachting de luxe (yachts de plus de 24m), est en légère augmentation en 2015, soit +2% avec 55 escales pour 23 navires, mais encore loin des résultats de 2013 (104 escales pour 41 navires).

Séjours de la grande plaisance (Yachts de passage) à Papeete - Entre 2012 et 2015

	2 0 1 2			2 0 1 3			2 0 1 4			2 0 1 5			Total		
	Navires	Escales	Durees (J)	Navires	Escales	Durees (J)	Navires	Escales	Durees (J)	Navires	Escales	Durees (J)	Navires	Escales	Durees (J)
01 - janvier	4	4	40	4	6	197	3	4	85	4	5	52	15	19	375
02 - février	2	2	43	5	5	33	1	1	15	1	1	9	9	9	99
03 - mars	2	2	7	4	4	101	3	3	21	3	4	16	12	13	145
04 - avril	4	4	14	5	7	96	8	9	254	5	6	16	22	26	380
05 - mai	8	9	50	16	19	264	3	3	15	4	4	13	31	35	363
06 - juin	12	13	83	10	13	174	3	5	14	4	4	50	29	35	331
07 - juillet	19	22	129	10	12	89	5	6	47	8	9	31	42	49	296
08 - août	13	14	130	8	13	95	5	6	108	7	12	67	33	45	420
09 - septembre	8	9	133	7	8	67	3	4	11	3	3	26	21	24	257
10 - octobre	4	4	64	9	12	66	4	4	26	2	3	56	19	23	223
11 - novembre	7	8	216	3	3	26	3	3	22				13	14	264
12 - décembre	3	4	63	2	2	8	5	6	48	4	4	5	14	15	124
Total	37	95	980,5	41	104	1 257,9	25	54	668,2	23	55	370,4	126	308	3 276,9

Pour autant, il est à souligner que les yachts ont séjourné deux fois moins longtemps au quai des paquebots en 2015 qu'en 2014 (davantage encore comparer à 2013).

Marina de Papeete

Trafic de la plaisance 2015

La nouvelle marina de Papeete a été inaugurée au mois d'avril 2015. De ce fait les statistiques de la plaisance à la marina en 2015 ne sont établies qu'au prorata de la période comprise entre le mois de mai et le mois de décembre 2015, soit 8 mois d'activité.

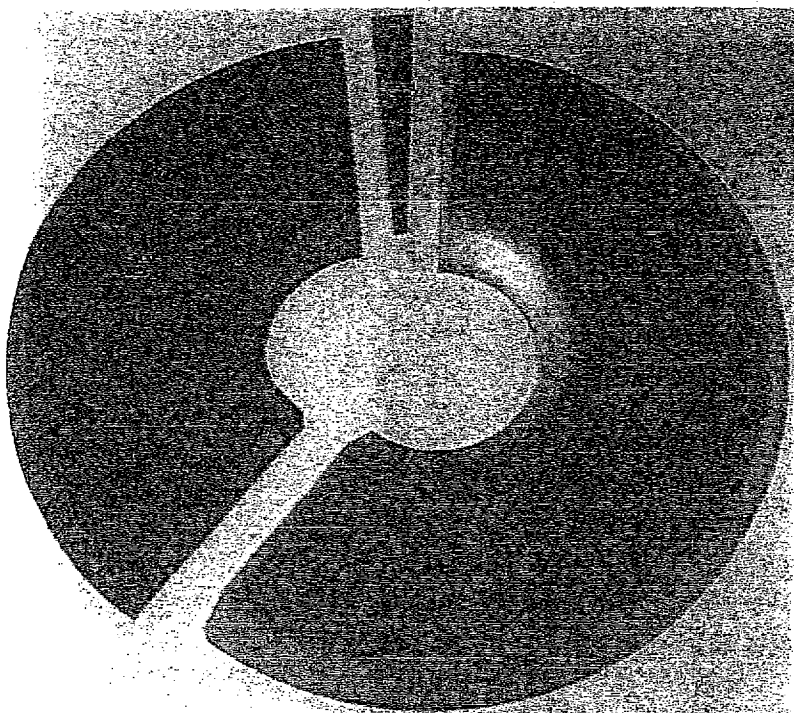
Il est difficile de pouvoir comparer le trafic de la plaisance à la nouvelle marina de Papeete par rapport à ce qui existait au paravant au quai des yachts. Aussi, ce rapport ne présentera qu'une situation statistique pour l'année 2015.

Libelle	Qt
Mensuel	683,00
Escale	128,00
Annuel	22,00

Somme

1 133,00

Sur les 8 mois d'activité en 2015, 1 133 contrats ont été enregistrés. 22 contrats annuels qui regroupent les navires habités, charter et professionnels, 1 111 contrats pour des yachts de passage ayant séjourné plus de 5 jours (Mensuel) où moins de 6 jours (Escale).



Les yachts de passage représentent plus de 98% des occupants de la marina de Papeete, dont 60% séjournent plus de 5 jours.

Durée moyenne de séjour à la marina

Ne sont pris en compte que les yachts de passage en contrat « Escale » ou « Mensuel ».

Client	PREP	PREP	Durée P	Commentaire
Mois de Mai 2015			227,00	227 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 4,39 nuits
Mois de Juin 2015			1 313,00	294 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 4,47 nuits
Mois de Juillet 2015			1 241,00	364 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 3,41 nuits
Mois de Août 2015			593,00	179 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 3,31 nuits
Mois de Septembre 2015			608,00	148 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 4,11 nuits
Mois de Octobre 2015			506,00	110 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 4,6 nuits
Mois de Novembre 2015			377,00	62 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 6,08 nuits
Mois de Décembre 2015			325,00	52 contrats (tronqués) soit une durée moyenne de 6,25 nuits
Période du 01/05/15 au 31/12/15			5 190,00	1111 contrats (complets) soit une durée moyenne de 4,67 nuits

La durée moyenne de séjour est de 4,7 nuités en 2015.

Taux d'occupation de la marina

Le nombre total de postes d'amarrage à la marina de Papeete est égal à 87. Pour le calcul du taux d'occupation de la marina, il convient de prendre en compte tous les types de contrats « Escale », « Mensuel » et à l' « Année ».

Bassin	Quai	Anneau	Nbre nuits période	Nbre nuits occupation	Taux occupation
Bassin Principal	B	B01	244	99	40,57
Bassin Principal	B	B02	244	50	20,49
Bassin Principal	B	B03	244	22	9,02
Bassin Principal	B	B04	244	46	18,85
Bassin Principal	B	B05	244	72	29,51
Bassin Principal	B	B06	244	58	23,77
Bassin Principal	B	B07	244	40	16,39
Bassin Principal	B	B08	244	92	37,70
Bassin Principal	B	B09	244	36	14,75
Bassin Principal	B	B10	244	64	26,23
Bassin Principal	B	B11	244	134	54,92
Bassin Principal	B	B12	244	86	35,25
Bassin Principal	B	B13	244	60	24,59
Bassin Principal	B	B14	244	43	17,62
Bassin Principal	B	B15	244	48	19,67
Bassin Principal	B	B16	244	200	81,97
Bassin Principal	B	B17	244	39	15,98
Bassin Principal	C	C01	244	84	34,43
Bassin Principal	C	C02	244	19	7,79
Bassin Principal	C	C03	244	92	37,70
Bassin Principal	C	C04	244	23	9,43
Bassin Principal	C	C05	244	24	9,84
Bassin Principal	C	C06	244	10	4,10
Bassin Principal	C	C07	244	23	9,43
Bassin Principal	C	C08	244	21	8,61
Bassin Principal	C	C09	244	14	5,74
Bassin Principal	C	C10	244		
Bassin Principal	C	C11	244	202	82,79
Somme			21 228	8 408	
Moyenne			244	97	39,61

Pour l'année 2015, le taux d'occupation de la marina s'établit à 40% pour 8 408 nuités.

La mise en service de la nouvelle marina de Papeete permet d'offrir dorénavant tous les services de niveau international, 7 jours sur 7, au bénéfice des plaisanciers locaux et de passage, ainsi qu'aux professionnels du domaine du nautisme et des activités de charter dans les îles à partir du port de Papeete.

Marina Taina (Source Marina Services)



STATISTIQUES DE REMPLISSAGE DE LA MARINA POUR 2014

PS : Il est à noter que de nombreux bateaux de passages présents dans le tableau ci-dessous ont fait l'objet de plusieurs séjours (maximum 4) à la MARINA TAINA.

TYPE DE NAVIRES	Séjour à l'année	Séjour de - de 3 mois	Séjour de - d'1 mois	Séjour de - de 15 jours	Séjour de - d'1 semaine	TOTAL
NAVIRES DE PASSAGES						
NAVIRES DE PASSAGE > 30m	0	26	48	59	58	193
NAVIRES DE PASSAGE < 30m	0	41	77	81	187	388
TOTAL	0	69	125	139	245	576
NAVIRES A L'ANNEE						
NAVIRES A L'ANNEE > de 15m	11	0	0	0	0	11
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 12 ET 15m HABITES	14	0	0	0	0	14
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 12 ET 15m NON HABITES	20	0	0	0	0	20
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 10 ET 12m HABITES	14	0	0	0	0	14
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 10 ET 12m NON HABITES	40	0	0	0	0	40
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 6 ET 10m HABITES	1	0	0	0	0	1
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 6 ET 10m NON HABITES	339	0	0	0	0	339
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 4 ET 6M SUR P.A.S	30	0	0	0	0	30
NAVIRES A L'ANNEE < 6m	68	0	0	0	0	68
TOTAL	537	0	0	0	0	537
NAVIRES A L'ANNEE SUR BOUEE						
NAVIRES A L'ANNEE < 6m SUR BOUEE	0	0	0	0	0	0
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 6 ET 10m SUR BOUEE	4	0	0	0	0	4
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 10 ET 12m SUR BOUEE	41	0	0	0	0	41
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 12 ET 15m SUR BOUEE	40	0	0	0	0	40
TOTAL	85	0	0	0	0	85

STATISTIQUES DE REMPLISSAGE DE LA MARINA POUR 2015

PS : Il est à noter que de nombreux bateaux de passages présents dans le tableau ci-dessous ont fait l'objet de plusieurs séjours (maximum 4) à la MARINA TAINA.

TYPE DE NAVIRES	Séjour à l'année	Séjour de - de 3 mois	Séjour de - d'1 mois	Séjour de - de 15 jours	Séjour de - d'1 semaine	TOTAL
NAVIRES DE PASSAGES						
NAVIRES DE PASSAGE > 30m	0	30	25	47	71	173
NAVIRES DE PASSAGE < 30m	0	49	88	22	127	286
TOTAL	0	79	113	69	198	459
NAVIRES A L'ANNEE						
NAVIRES A L'ANNEE > de 15m	13	0	0	0	0	13
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 12 ET 15m HABITES	12	0	0	0	0	12
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 12 ET 15m NON HABITES	20	0	0	0	0	20
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 10 ET 12m HABITES	11	0	0	0	0	11
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 10 ET 12m NON HABITES	37	0	0	0	0	37
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 6 ET 10m HABITES	1	0	0	0	0	1
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 6 ET 10m NON HABITES	335	0	0	0	0	335
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 4 ET 6M SUR P.A.S	45	0	0	0	0	45
NAVIRES A L'ANNEE < 6m	60	0	0	0	0	60
TOTAL	534	0	0	0	0	534
NAVIRES A L'ANNEE SUR BOUEE						
NAVIRES A L'ANNEE < 6m SUR BOUEE	0	0	0	0	0	0
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 6 ET 10m SUR BOUEE	5	0	0	0	0	5
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 10 ET 12m SUR BOUEE	42	0	0	0	0	42
NAVIRES A L'ANNEE ENTRE 12 ET 15m SUR BOUEE	46	0	0	0	0	46
TOTAL	93	0	0	0	0	93

L'année 2015 accuse une baisse de la fréquentation des navires de passage de longueur inférieure à 30 mètres avec 286 séjours, soit un fléchissement de 26%. Il en est de même des navires de plus de 30 mètres avec une baisse de 7%.

Le nombre de séjours de navires amarrés à l'année s'établit à 534 en 2015 contre 537 en 2014, soit une stagnation toute relative.

Les navires au mouillage sur bouée à l'année évoluent à la hausse avec un nombre de séjours plus important en 2015, soit 93 séjours (+9%).

IV - GESTION DU DOMAINE

Gestion du domaine

En 2015, ont été signées :

- 30 nouvelles conventions (18 en 2014)
- 39 avenants (36 en 2014)
- 179 décisions d'occupation (220 en 2014)
- 161 décisions relatives au stationnement des conteneurs hors terminal de commerce international (175 en 2014)

Départs : TEHORO III

Liquidations : API YACHTING

Nouveaux occupants : TAHITI PERLES – SOLIS – MOTU AI'A - OCEAN PRODUCTS – POKARA PAULINE

	2015	2014	2013
Occupants (total)	178	195	194
Conventions/Décisions en vigueur	360	373	336
dont nouvelles conventions	27	24	19
Conventions arrivées à échéance	40	55	37
Conventions résiliées avant terme	4	8	5

Les taux d'occupation restent les mêmes qu'en 2014, soit :

- 98 % pour les terrains,
- 91 % pour les hangars,
- 60 % pour les bureaux.

Parkings

PARKINGS	Gare maritime	Jacques CHIRAC	Vaiare
Nombre de places	110	280	268
Taux d'occupation	59%	37%	76%

V - SITUATION FINANCIÈRE – EXERCICE 2015

Les résultats budgétaires, les investissements menés et la situation financière du Port autonome de Papeete font l'objet d'un rapport annexé au projet de délibération approuvant le compte financier 2015 et affectation des résultats, prochain dossier à l'ordre du jour.

VI - FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les services du Port autonome de Papeete fonctionnent de la manière suivante depuis le 1^{er} janvier 2015, avec un effectif réel de 136 agents au 31 décembre 2015 sur 138 postes ouverts.

LA DIRECTION, dirigée par M. BANNER –MARTIN Mario de janvier à juillet 2015 et par M. Boris PEYTERMANN Directeur général par intérim depuis le mois d'août 2015 regroupe :

- le secrétariat de direction,
- le chargé de missions,
- le responsable Qualité,
- la subdivision Sécurité et Sûreté,

LA DIVISION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE, dirigée par Mme CHAINE Christiane, Directeur adjoint, regroupe :

- un chargé de mission,
- la subdivision des ressources humaines,
- la subdivision de la gestion du domaine,
- la subdivision commerciale,

LA DIVISION TECHNIQUE ET PROGRAMMATION, dirigée par M. DONIER Quentin en remplacement de Boris PEYTERMANN, Directeur adjoint par intérim, regroupe :

- l'assistante de direction,
- la secrétaire,
- le chargé d'opérations,
- la subdivision travaux et marchés,
- la subdivision bureau d'études,
- la subdivision informatique,
- la subdivision Cale, Ateliers et maintenance.

LE DEPARTEMENT NAVIGATION, dirigé par M. CHAUMETTE François, Commandant de port, regroupe :

- la capitainerie,
- la police portuaire,
- le service remorquage.

LE DEPARTEMENT FINANCIER, dirigé par M. LACROIX Christophe, Agent comptable et responsable de services financiers, regroupe :

- la comptabilité ordonnateur,
- l'agence comptable

VII - AFFAIRES EN CONTENTIEUX

Dates requêtes	DEMANDEUR	DEFENDEUR	FAITS	Montant du litige
28/12/2006	WING CHONG (Me QUINQUIS)	Port Autonome (SCP Waquet- Farge-Hazan)	<p>Par arrêt du 30 juin 2011, la Cour d'appel de Papeete a infirmé le jugement rendu par le tribunal mixte de commerce de Papeete le 8 septembre 2008 et a, par conséquent, annulé le titre de recette d'un montant de 29 109 600 F émis par le Port Autonome de Papeete au titre des droits de magasinage dus pour l'entreposage de la cargaison de riz de la société WING CHONG sur le terre-plein de la zone douanière en 2004. La cour a considéré que le refus d'octroi de la licence d'importation de riz par la Polynésie française constitue une situation de force majeure, susceptible d'exonérer la société WING CHONG de son obligation de paiement de la taxe de magasinage au Port Autonome de Papeete.</p> <p>La Port Autonome de Papeete s'est pourvu en cassation.</p> <p>Par arrêt du 18 juin 2013, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt précité du 30 juin 2011 en remettant la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et en les renvoyant devant la Cour d'appel de Papeete autrement composée.</p> <p>Par requête du 9 décembre 2013, la société WING CHONG a assigné le Port Autonome de Papeete devant la Cour d'appel de Papeete.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	29 109 000 F
24/08/2010	Société BEGETEC (Me LEOU)	Société TECHNIMARINE, SMA BTP, Port Autonome (Me Bourion/GAN) et SOTOP	<p>La société BEGETECH a mis en cause le Port Autonome dans le litige qui l'oppose à la société TECHMARINE et à son assureur devant le juge des référés civils de Papeete à la suite d'une erreur d'implantation du hangar de la société TECHNIMARINE construit sur le terrain du Port Autonome de Papeete en zone de Papeava.</p> <p>Par jugement du 19 juillet 2013, le tribunal mixte de commerce de Papeete a déclaré la société BEGETECH entièrement responsable du défaut d'implantation du bâtiment de la société TECHNIMARINE, a condamné la société BEGETECH à verser à la société TECHNIMARINE la somme de 19.059.412 FCP</p>	

			<p>avec intérêts au taux légal à compter du 3 octobre 2012 et une indemnité d'un montant de 200.000 FCP aux sociétés TECHNIMARINE, au PORT AUTONOME, aux compagnies d'assurances SMABTP, Yves COGONI.</p> <p>Par requête du 25 octobre 2013, la société BEGETECH a interjeté appel dudit jugement devant la Cour d'appel de Papeete.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	
02/12/2010	Teva BONNETTE (Me MICHEL)	Port Autonome (Me OUTIN)	<p>M. Teva BONNETTE, employé au service de remorquage du Port Autonome de Papeete (officier patron), a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'obtenir l'application de la convention collective applicable aux officiers des entreprises de navigation du Territoire de la Polynésie française du 14 mai 1959. Il demande que les dispositions les plus favorables lui soient appliquées et la condamnation du Port Autonome de Papeete à lui payer la somme de 6 298 409 F au titre des rappels de salaires et primes prévues par ladite convention sur une période rétroactive de cinq années.</p> <p>Par jugement du 24 avril 2014, le Tribunal du travail de Papeete a dit que M. Teva BONNETTE doit être classé en 15^{ème} catégorie ENIM à compter de mai 2007, dit que le Port Autonome de Papeete doit verser, à titre de salaire de base, les salaires forfaitaires de l'ENIM, dit qu'en sa qualité de patron, il peut prétendre au paiement depuis décembre 2005 de l'indemnité de fonction et de la prime d'ancienneté de la convention collective du 14 mai 1959, condamne le Port Autonome de Papeete aux rappels de salaires depuis décembre 2005 et avec intérêts au taux légal depuis décembre 2010, dit que cette condamnation est exécutoire de plein droit par provision à hauteur de trois mois de salaires et a condamné le Port Autonome de Papeete au paiement de la somme de 100 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Le Port Autonome de Papeete a interjeté appel du dit jugement. L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	
02/12/2010	Toimata MAIHI (Me MICHEL)	Port Autonome (Me OUTIN)	<p>M. Toimata MAIHI, employé au service de remorquage du Port Autonome de Papeete (officier patron), a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'obtenir l'application de la convention collective applicable aux officiers des entreprises de navigation du Territoire de la Polynésie française du 14 mai 1959. Il demande que les dispositions les plus favorables lui soient appliquées et la condamnation du Port Autonome de Papeete à lui payer la somme de 5 924 850 F au titre des rappels de salaires et primes prévues</p>	5 924 850 F

			<p>par ladite convention sur une période rétroactive de cinq années.</p> <p>Par jugement du 24 avril 2014, le Tribunal du travail de Papeete a dit que M. MAIHI doit être classé en 15^{ème} catégorie ENIM à compter de mai 2007, dit que le Port Autonome de Papeete doit verser, à titre de salaire de base, les salaires forfaitaires de l'ENIM, dit qu'en sa qualité de patron, il peut prétendre au paiement depuis décembre 2005 de l'indemnité de fonction et de la prime d'ancienneté de la convention collective du 14 mai 1959, condamne le Port Autonome de Papeete aux rappels de salaires depuis décembre 2005 et avec intérêts au taux légal depuis décembre 2010, dit que cette condamnation est exécutoire de plein droit par provision à hauteur de trois mois de salaires et a condamné le Port Autonome de Papeete au paiement de la somme de 100 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Le Port Autonome de Papeete a interjeté appel du dit jugement. L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	
02/12/2010	Pioi TUPANA (Me MICHEL)	Port Autonome (Me OUTIN)	<p>M. Pioi TUPANA, ancien employé au service de remorquage du Port Autonome de Papeete (officier patron), a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'obtenir l'application de la convention collective applicable aux officiers des entreprises de navigation du Territoire de la Polynésie française du 14 mai 1959. Il demande que les dispositions les plus favorables lui soient appliquées et la condamnation du Port Autonome de Papeete à lui payer la somme de 6 298 409 F au titre des rappels de salaires et primes prévues par ladite convention sur une période rétroactive de cinq années.</p> <p>Par jugement du 24 avril 2014, le Tribunal du travail de Papeete a déclaré irrecevable la demande de rappel de prime de départ de M. Tupana, dit qu'il doit être classé en 15^{ème} catégorie ENIM à compter de mai 2007, dit qu'en sa qualité de patron, il peut prétendre au paiement depuis décembre 2005 de l'indemnité de fonction et de la prime d'ancienneté de la convention collective du 14 mai 1959, condamne le Port Autonome de Papeete aux rappels de salaires depuis décembre 2005 avec intérêts au taux légal, dit que cette condamnation est exécutoire de plein droit par provision à hauteur de trois mois de salaires et a condamné le Port Autonome de Papeete au paiement de la somme de 100 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Le Port Autonome de Papeete a interjeté appel du dit jugement. L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	6 298 409 F

02/12/2010	Philippe MOPI (Me MICHEL)	Port Autonome (Me OUTIN)	<p>M. Philippe MOPI, employé au service de remorquage du Port Autonome de Papeete (officier patron), a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'obtenir l'application de la convention collective applicable aux officiers des entreprises de navigation du Territoire de la Polynésie française du 14 mai 1959. Il demande que les dispositions les plus favorables lui soient appliquées et la condamnation du Port Autonome de Papeete à lui payer la somme de 6 298 409 F au titre des rappels de salaires et primes prévues par ladite convention sur une période rétroactive de cinq années.</p> <p>Par jugement du 24 avril 2014, le Tribunal du travail de Papeete a dit que M. Philippe MOPI doit être classé en 15^{ème} catégorie ENIM à compter de mai 2007, dit que le Port Autonome de Papeete doit verser, à titre de salaire de base, les salaires forfaitaires de l'ENIM, dit qu'en sa qualité de patron, il peut prétendre au paiement depuis décembre 2005 de l'indemnité de fonction et de la prime d'ancienneté de la convention collective du 14 mai 1959, condamne le Port Autonome de Papeete aux rappels de salaires depuis décembre 2005 avec intérêts au taux légal, dit que cette condamnation est exécutoire de plein droit par provision à hauteur de trois mois de salaires et a condamné le Port Autonome de Papeete au paiement de la somme de 100 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Le Port Autonome de Papeete a interjeté appel du dit jugement. L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	6 298 409 F
02/12/2010	Eric BONNO (Me MICHEL)	Port Autonome (Me OUTIN)	<p>M. Eric BONNO, second mécanicien au service de remorquage du Port Autonome de Papeete (officier patron), a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'obtenir l'application de la convention collective applicable aux officiers des entreprises de navigation du Territoire de la Polynésie française du 14 mai 1959. Il demande que les dispositions les plus favorables lui soient appliquées et la condamnation du Port Autonome de Papeete à lui payer la somme de 5 650 379 F au titre des rappels de salaires et primes prévues par ladite convention sur une période rétroactive de cinq années.</p> <p>Il sollicite également la révision de sa classification au poste de chef mécanicien en 15^{ème} catégorie du barème de l'ENIM avec les conséquences qui en découlent.</p> <p>Par jugement du 24 avril 2014, le Tribunal du travail de Papeete a dit que M. Eric BONNO doit être classé comme chef mécanicien en 15^{ème} catégorie ENIM à compter de février 2004, dit que le Port Autonome de Papeete doit verser, à titre de salaire de base, les salaires forfaitaires de l'ENIM, dit qu'en sa qualité de chef mécanicien, il peut</p>	5 650 379 F

			<p>prétendre au paiement depuis février 2004 de l'indemnité de sujétion au taux de 35% de décembre 2005 à janvier 2008, puis au taux de 37% de février 2008 jusqu'en janvier 2013, puis au taux de 39% à compter de février 2013, et de la prime d'ancienneté de droit commun à compter de février 2007 déduction faite des primes de stabilité perçues depuis décembre 2005,, condamne le Port Autonome de Papeete aux rappels de salaires depuis décembre 2005 et rappels de salaires avec intérêts au taux légal depuis décembre 2010, dit que cette condamnation est exécutoire de plein droit par provision à hauteur de trois mois de salaires et a condamné le Port Autonome de Papeete au paiement de la somme de 100 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Le Port Autonome de Papeete a interjeté appel du dit jugement. L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	
18/04/2011	Patrick BORDET (Me PIRIOU)	Port Autonome (Me MALGRAS)	<p>M. Patrick BORDET a saisi le tribunal du travail de Papeete pour obtenir la condamnation du Port Autonome de Papeete à lui payer des indemnités d'un montant total de 39 075 000 F au motif qu'il aurait subi un licenciement irrégulier, sans cause réelle et sérieuse, et abusif.</p> <p>Par jugement du 13 décembre 2012, le tribunal du travail de Papeete a jugé irrégulier, sans cause réelle et sérieuse mais non abusif le licenciement de Monsieur BORDET et a condamné le Port Autonome de Papeete à lui payer les sommes suivantes : 6 750 000 F d'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, 4 500 000 F d'indemnité compensatrice de préavis, 450 000 F d'indemnité compensatrice de congés payés sur préavis. Il a également dit que ces dispositions sont exécutoires de droit par provision à hauteur de 3 375 000 F, ordonné l'exécution provisoire pour le surplus et condamné le Port Autonome de Papeete à payer la somme de 250 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Par arrêt du 6 août 2015, la Cour d'appel de Papeete a confirmé le dit jugement en l'infirmant pour le surplus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dit que le Port Autonome de Papeete doit verser à Patrick Bordet les sommes de 3 375 000 F à titre d'indemnité compensatrice de préavis, de 337 500 F à titre d'indemnité compensatrice de congés sr préavis, de 4 500 000 F à titre d'indemnité conventionnelle de licenciement, de 500 000 F à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif, de 939 000 F à titre du complément de l'indemnité de capital retraite et de 200 000 F au titre des frais irrépétibles. <p>Le Port Autonome de Papeete s'est pourvu en cassation.</p>	39 075 000 F

22/06/2011	Michel FLOHR	Port Autonome (Me MALGRAS)	<p>Michel FLOHR, agent de la police portuaire, a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'obtenir la révision de son classement indiciaire dans la grille des salaires du Port Autonome et la régularisation des salaires consécutifs.</p> <p>Par jugement du 9 octobre 2012, le tribunal du travail a débouté Monsieur FLOHR de toutes ses demandes.</p> <p>Par arrêt du 9 juillet 2015, la Cour d'appel de Papeete a confirmé le dit jugement.</p>	2 000 000 F
26/08/2011	Port Autonome (Me ETILAGE)	Caisse de Prévoyance sociale (C.P.S)	<p>Le Port Autonome de Papeete a demandé l'annulation des titres de recettes émis par la C.P.S pour un montant total de 1 641 092 F au titre des cotisations sociales et majorations de retard pour la période de janvier à décembre 2009. En effet, l'établissement considère que, faute de texte d'application en matière d'évaluation des avantages en nature autre que la fourniture du logement et de la nourriture, la C.P.S ne peut se prévaloir d'une créance à l'encontre du Port Autonome de Papeete.</p> <p>Par jugement du 28 novembre 2012, le tribunal civil de première instance de Papeete a débouté le Port Autonome de Papeete de sa demande.</p> <p>Le 20 février 2013, le Port Autonome de Papeete a interjeté appel dudit jugement devant la Cour d'appel de Papeete.</p> <p>Par arrêt du 25 juin 2015, la Cour d'appel de Papeete a confirmé le dit jugement.</p>	1 641 092 F pour 2009
07/12/2011	Maurice BAUD	Port Autonome (Me MESTRE)	<p>Par lettre du 7 décembre 2011, Monsieur Maurice BAUD, agissant en qualité de liquidateur de la SNC Hanatea, a contesté la créance du Port Autonome de Papeete au motif que cette dernière serait prescrite.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant le juge commissaire.</p>	6 168 875 F
03/09/2012	Xavier VOIRIN (Me QUINQUIS)	Port Autonome (Me MALGRAS)	<p>M. Xavier VOIRIN, sous brigadier de la police portuaire, a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'enjoindre au Port Autonome de Papeete de reconstituer les heures supplémentaires qu'il prétend avoir effectuées depuis cinq ans et sollicite que le Port Autonome de Papeete soit condamné au paiement de ses heures supplémentaires et d'une somme de 175 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Par jugement du 16 avril 2012, le tribunal du travail de Papeete a déclaré irrecevable la demande de rappels d'heures supplémentaires de M. VOIRIN pour la période antérieure à mars 2006, a dit qu'il a droit au paiement des heures supplémentaires au-delà de 46 heures par semaine et condamné le Port Autonome de Papeete à lui payer la</p>	400 000 F

			<p>somme de 100 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Par arrêt du 25 juin 2015, la Cour d'appel de Papeete a confirmé le dit jugement en l'infirmant pour le surplus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dit que les heures supplémentaires au paiement desquelles a droit Xavier Voirin sont celles effectuées au-delà du tour de garde mensuel et qu'elles doivent être rémunérées ; - dit que le Port Autonome de Papeete doit lui verser la somme de 607 703 F à titre de rappel d'heures supplémentaires pour la période de mars 2006 à décembre 2009 ; - condamné le Port Autonome de Papeete à lui payer la somme de 165 000 F au titre des frais irrépétibles. 	
08/08/2012	Maurice BAUD	Port Autonome (Me MESTRE)	<p>Par lettre du 8 août 2012, Monsieur Maurice BAUD, agissant en qualité de liquidateur de Monsieur Ky Sang MIN CHIU, commerçant à l'enseigne Art et Granit Min Chiu et funéraires Min Chiu, a contesté le caractère privilégié de la créance du Port Autonome de Papeete.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant le juge commissaire.</p>	840 563 F
19/10/2012	Arthur AGNIERAY (Me Antz°)	Port Autonome (Me ETILAGE)	<p>Monsieur Arthur AGNIERAY a saisi le tribunal administratif de la Polynésie française pour faire annuler le titre de recette émis par le Port Autonome de Papeete au titre de la redevance d'occupation d'un remblai sur son domaine public.</p> <p>Par jugement du 6 mars 2012, le tribunal administratif a rejeté la requête de Monsieur AGNIERAY et l'a condamné à payer au Port Autonome de Papeete la somme de 150 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>Par jugement du 6 mars 2013, le tribunal administratif a rejeté la requête de Monsieur Agnieray.</p> <p>Ce dernier a interjeté appel dudit jugement devant la Cour administrative d'appel de Paris. L'affaire est toujours pendante devant la Cour.</p>	222 000 F
13/12/2012	Ernest UTIA Syndicat des gens de mer (Me Quinquis)	Port Autonome (Me MESTRE)	<p>Monsieur Ernest UTIA et le syndicat des gens de mer ont saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins de faire constater que le Port Autonome de Papeete a irrégulièrement suspendu l'application de la revalorisation des barèmes de l'ENIM pour les années 2011 et 2012 entraînant une diminution de sa rémunération nette. Il a demandé en conséquence la condamnation de l'établissement public à lui payer diverses sommes pour un montant total de 750 292 F.</p> <p>Par jugement du 24 avril 2014, le tribunal du travail de Papeete a condamné le Port</p>	750 292 F

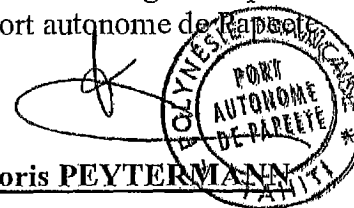
			<p>Autonome de Papeete à payer à l'intéressé la somme de 530 292 F au titre des rappels de salaires pour 2011 et 2012 ainsi que le rappel de salaire pour 2013 au titre de l'application du barème de l'ENIM et des frais irrépétibles de 120 000 F.</p> <p>Le Port Autonome de Papeete a interjeté appel dudit jugement devant la Cour d'appel de Papeete.</p>	
11/02/2013	Maurice BAUD	Port Autonome (Me MESTRE)	<p>Par lettre du 22 janvier 2013, Monsieur Maurice BAUD, agissant en qualité de liquidateur de la société Général Maintenance Services, a contesté le caractère privilégié de la créance du Port Autonome de Papeete.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant le juge commissaire.</p>	8 557 637 F
10/05/2013	Christiane PINEL FEREOL HERVE	Port Autonome de Papeete (Me MESTRE)	<p>Par requête du 10 mai 2013, Mme Christiane PINEL FEREOL HERVE, ancien chef comptable du Port Autonome de Papeete, retraitée, a saisi le tribunal du travail de Papeete aux fins d'obtenir la condamnation de l'établissement portuaire à lui payer la somme de 2 191 872 F brut au titre de l'indemnité de capital retraite qu'elle prétend être due au titre de l'article 7.7 du Statut du personnel du Port Autonome de Papeete ainsi que la somme de 50 000 F au titre des frais irrépétibles.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant le tribunal du travail de Papeete.</p>	2 191 872 F brut
08/08/2013	Mario BANNER- MARTIN (Me Jourdainne)	Patrick GALENON (Me QUINQUIS)	<p>Par acte du 9 août 2013, Monsieur Mario BANNER-MARTIN a fait citer Monsieur Patrick GALENON devant le tribunal correctionnel de Papeete à l'audience du 17 septembre 2013 pour des faits constitutifs du délit de diffamation publique envers un particulier.</p> <p>Par jugement du 3 décembre 2013, le tribunal correctionnel de Papeete a relaxé Monsieur GALENON des fins de poursuites. Il a considéré en effet que « la mesure dans l'expression n'a pas été outrepassée. La dénonciation de décès de salariés, non contestés par ailleurs, est sincère et constitue une cause légitime de l'action syndicale ».</p> <p>Monsieur Mario BANNER-MARTIN a interjeté appel dudit jugement devant la Cour d'appel de Papeete.</p> <p>Par arrêt du 18 septembre 2014, la Cour d'appel de Papeete a confirmé le dit jugement. Un pourvoi en cassation a été engagé contre ledit arrêt en octobre 2014.</p>	
17/09/2013	Port Autonome (Me EFTIMIE- SPITZ)	Société Polynésienne des Eaux (SPEA)	<p>Par requête du 17 septembre 2013, le Port Autonome de Papeete a saisi le tribunal civil de première instance de Papeete aux fins de faire constater le montant de la facturation à la suite de l'augmentation des tarifs et de solliciter le sursis à exécution et</p>	20 000 000 F pour 2013

			<p>l'annulation des factures émises par la SPEA depuis janvier 2013 à la suite de la modification de ses tarifs de distribution d'eau potable.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant le tribunal dans l'attente de la décision de la Cour administrative d'appel de Paris saisi sur une question préjudicielle.</p>	
17/09/2013	Port Autonome (Me MALGRAS)	Commune de Moorea-Maiao	<p>Par requête du 17 septembre 2013, le Port Autonome de Papeete a saisi le tribunal civil de première instance de Papeete aux fins de faire opposition au commandement de payer délivré le 13 août 2013 par la Trésorerie des Iles-du-Vent pour le compte de loyers prétendument dus à la commune de Moorea-Maiao pour un montant de 112 585 F.</p> <p>En effet, cette somme a été réclamée alors que le Port Autonome de Papeete a résilié régulièrement la convention n°05/2006 du 11 novembre 2006 qui le liait à la Commune.</p> <p>Par jugement du 25 mars 2015, le tribunal civil de première instance de Papeete a annulé le commandement de payer du 13 août 2013 de la Trésorerie qui avait été délivré au Port Autonome, retenu que le Port Autonome n'est redevable que de 112.585 XPF au titre des loyers de début 2012 et rejeté les demandes de la Commune et condamné celle-ci à vous payer 80.000 XPF au titre des frais.</p>	112 585 F
17/10/2014	Teva GIBSON	Port Autonome de Papeete (Me MALGRAS)	<p>Par déclaration du 17 octobre 2014, M. Teva Gibson a interjeté appel de l'ordonnance rendue par le président du tribunal du travail le 30 septembre 2014. L'intéressé sollicite le remboursement des retenues de salaires des mois de juillet et août 2014 effectuées par l'agent comptable du Port autonome de Papeete.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant la cour d'appel de Papeete.</p>	189 400 F
28/11/2014	Viritua TEIVA	Port Autonome de Papeete (Me MESTRE)	<p>Par requête du 28 novembre 2014, Vititua TEIVA, salarié du Port Autonome de Papeete, a interjeté appel du jugement du tribunal mixte de commerce de Papeete du 14 novembre 2014 lequel s'est déclaré incompétent pour juger de sa demande d'annulation de la sanction disciplinaire dont il a fait l'objet le 20 mai 2014.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant la Cour d'appel de Papeete (renvoi au 19 février 2016).</p>	
20/03/2015	SARL MADRAS	Port Autonome de Papeete (Me MALGRAS)	<p>Le 22 janvier 2015, le Port Autonome de Papeete a déposé une requête en paiement devant le tribunal civil de première instance de Papeete en ouverture du rapport d'expertise de Monsieur Prudhomme en suite de l'incendie du restaurant « Quai des</p>	

			<p>Îles ».</p> <p>En effet, ce rapport conclut ouvertement à la responsabilité de l'occupant et fixe les sommes à revenir au Port Autonome de Papeete au regard des préjudices subis qui sont très importants. Notre compagnie d'assurances GAN Outre Mer est d'ailleurs elle-même fondée à réclamer en justice les sommes qu'elle nous a versées. Notre demande est principalement orientée contre la compagnie ALLIANZ qui couvre la responsabilité de la SARL Madras.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant le tribunal.</p>	
18/06/2015	Sang-Mouit	Port Autonome de Papeete (Me Malgras)	<p>Par requête du 18 juin 2015, M. Sang-Mouit a sollicité l'annulation d'une lettre du maire de la commune de Papeete du 19 mai 2015 lui demandant de se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'occupation du domaine public maritime ainsi que celle du Port Autonome de Papeete lui rappelant les règles d'utilisation de l'emplacement dont il dispose à titre personnel à la marina de Vaiare.</p> <p>Par ordonnance du 16 novembre 2015, le tribunal administratif de la Polynésie française a rejeté sa requête.</p>	
21/10/2015	Port Autonome de Papeete (Me Fromaigeat)	Polynésie française	<p>Par requête du 21 octobre 2015, le Port Autonome de Papeete a saisi le tribunal administratif de la Polynésie française aux fins de voir annuler la décision de refus de mise à ma retraite l'inspectrice du travail de M. Xavier VOIRIN, salarié protégé, en raison des relations sociales conflictuelles entre ce dernier et M. Mario Banner-Martin.</p>	
23/12/2015	Viritua TEIVA (Me Michel)	Port Autonome de Papeete (Me Mestre)	<p>M. Viritua TEIVA, salarié du Port Autonome de Papeete et capitaine de remorqueur, a assigné l'établissement public un rappel de salaires depuis 2010 correspondant au différentiel entre le salaire versé et le salaire forfaitaire mensuel de base de l'ENIM.</p> <p>L'affaire est toujours pendante devant le tribunal mixte de commerce de Papeete</p>	1 571 334 F 248 600 F

Papeete, le 13 juin 2016

Le directeur général p.i.
du Port autonome de Papeete



Boris PEYTERMANN